

PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Document complémentaire n° 1

RESERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Charte 2023-2038



Table des matières

Définition des « Réservoirs de biodiversité » (RB)	3
Mode d'emploi des fiches descriptives	3
Liste des Réservoirs de biodiversité prioritaires (RBP).....	4
Liste des Réservoirs de biodiversité secondaires (RBS).....	83
Lexique des sigles.....	213

Le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine comprend de nombreuses zones d'intérêt pour la préservation de la biodiversité qui inspirent ses actions et légitiment son existence. Partager la connaissance sur les réservoirs de biodiversité les plus importants avec les acteurs du territoire est indispensable pour les préserver. Cette protection doit permettre et faciliter le développement des activités socio-économiques durables, là où elles sont possibles.

Les Réservoirs de biodiversité sont répartis en deux catégories dont les engagements hiérarchisent les ambitions :

- Les « **Réservoirs de biodiversité prioritaires** » (**RBP**) pour lesquels la valeur est telle qu'il est nécessaire d'adopter une gestion conservatoire rigoureuse et pérenne. Leur vocation naturelle affirmée pourrait, le cas échéant, nécessiter la mise en œuvre d'une protection réglementaire forte et adaptée à la situation. L'action foncière pourrait aussi y être envisagée.
- Les « **Réservoirs de biodiversité secondaires** » (**RBS**) dont l'intérêt biologique est reconnu aux niveaux régional, national, voire européen. Ces espaces sont prioritaires pour mettre en œuvre des politiques de gestion contractuelle afin de préserver leur biodiversité.

Les prescriptions pour ces deux types de réservoirs sont indiquées dans le rapport de la charte.

Les fiches suivantes ont pour objectif de présenter de manière synthétique ces Réservoirs de biodiversité.

Chaque fiche comporte les éléments suivants :

- **Type** (Réservoir de biodiversité prioritaire ou secondaire) et numéro du site
- **Nom du site**
- **Liste des communes concernées**
- **Unité(s) paysagère(s) concernée(s)**
Les unités paysagères sont présentées dans une autre annexe de la présente charte : le **Cahier des paysages** (Document complémentaire n°3).
- **Carte de localisation** du site dans le périmètre du Parc sur fond IGN
- **Description du site**
Elle se présente sous la forme d'un court texte de description du site et des enjeux de biodiversité associés.
- **Périmètre(s) d'inventaire ou de préservation actuel(s)**
Liste des zonages réglementaires et d'inventaire(s) en vigueur sur tout ou partie du site décrit.
- **Enjeux**
Littéralement, un enjeu désigne « ce qui est en jeu », « ce qui est à perdre ou à gagner » sur le site. Dans le cadre de la rédaction du document de gestion, les enjeux sont constitués des éléments du patrimoine (naturel, géologique ou culturel) ou du fonctionnement (écologique ou socio-économique) d'un Réservoir de biodiversité pour lesquels ce dernier a une responsabilité et que l'on doit préserver ou améliorer (référence : Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels n° 88 de l'OFB de 2017).
- **Pressions et risques (potentiels ou avérés)**
Ce paragraphe met en évidence les facteurs ou tendances susceptibles de dégrader l'état de conservation des espèces ou des habitats présents justifiant la définition des Réservoirs de biodiversité proposés.
- **Pistes de travail**
Elles regroupent des actions en cours ou à développer. Il s'agit de grandes orientations de gestion proposées pour la période de validité de la charte. Elles ne prétendent pas à l'exhaustivité et doivent être précisées en fonction des opportunités. Ces pistes n'identifient pas la structure chargée de la mise en œuvre. Il peut s'agir du Parc et/ou de ses partenaires.

Intérêt(s) du site

La définition de l'intérêt environnemental d'un site peut recouvrir plusieurs facettes complémentaires :

intérêt géologique,



intérêt écologique,



intérêt paysager

et/ou géomorphologique,



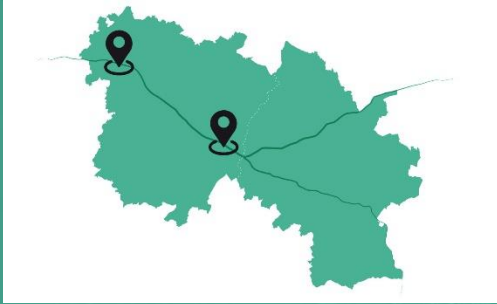
intérêt culturel et/ou historique
et/ou archéologique.



La nature du patrimoine environnemental concerné est ainsi précisée pour chaque site.

RB prioritaire n°1 : Grèves à Sternes de la Loire et milieux ligériens associés.....	5
RB prioritaire n°2 : Réserve naturelle régionale « Étang et boisements de Joreau ».....	7
RB prioritaire n°3 : Lac des Mousseaux.....	10
RB prioritaire n°4 : Étang d'Assay.....	12
RB prioritaire n°5 : Plan d'eau sud des Monteaux.....	14
RB prioritaire n°6 : Marais de Taligny.....	16
RB prioritaire n°7 : Étangs du parc de Rigny-Ussé	19
RB prioritaire n°8 : Ruisseau et tourbière des Loges.....	21
RB prioritaire n°9 : Lande tourbeuse de la Rivière.....	23
RB prioritaire n°10 : Mardelles et vallons para- tourbeux de la forêt de Chinon.....	25
RB prioritaire n°11 : Étang du Mur et son complexe tourbeux	27
RB prioritaire n°12 : Prairies humides de Saint-Gilles et du Paluau	29
RB prioritaire n°13 : Prairies de fauche des basses vallées de la Vienne et de l'Indre	31
RB prioritaire n°14 : Les Puys du Chinonais	33
RB prioritaire n°15 : Les Hauts de Bertignolles.....	36
RB prioritaire n°16 : Bois clairs et pelouses sèches des Surjolles, de Fourneux et des Maligrates.....	38
RB prioritaire n°17 : Champagne de Méron, plaine de Douvy et butte d'Antoigné.....	41
RB prioritaire n°18 : Landes du Ruchard	43
RB prioritaire n°19 : Hippodrome de Verrie et bois des Ulmes	45
RB prioritaire n°20 : Boisements, coteaux et carrières des Forges	47
RB prioritaire n°21 : Château de Jalesne et caves du Cavier.....	49
RB prioritaire n°22 : Caves Prieur et château de Cunault.....	51
RB prioritaire n°23 : Gîtes à Chiroptères du centre-bourg de Mouliherne	53
RB prioritaire n°24 : Coteau de Rigny-Ussé	55
RB prioritaire n°25 : Combles et dépendances du Château d'Échuilly.....	57
RB prioritaire n°26 : Cavités souterraines du Buisson et de la Seigneurie	59
RB prioritaire n°27 : Caves du Puy-Notre-Dame.....	61
RB prioritaire n°28 : Butte de Milon	63
RB prioritaire n°29 : Butte de Cornillé	65
RB prioritaire n°30 : Cavités de Coteau Bizeau et de l'impasse de la Cure.....	67
RB prioritaire n°31 : Butte de Brion.....	69
RB prioritaire n°32 : Butte de Saint-Georges-du-Bois.....	71
RB prioritaire n°33 : Cave Loco.....	73
RB prioritaire n°34 : Caves de Douces.....	75
RB prioritaire n°35 : Cavités, coteaux et tunnel de Langeais.....	77
RB prioritaire n°36 : Butte de Blou.....	79
RB prioritaire n°37 : Cave du Sablon	81

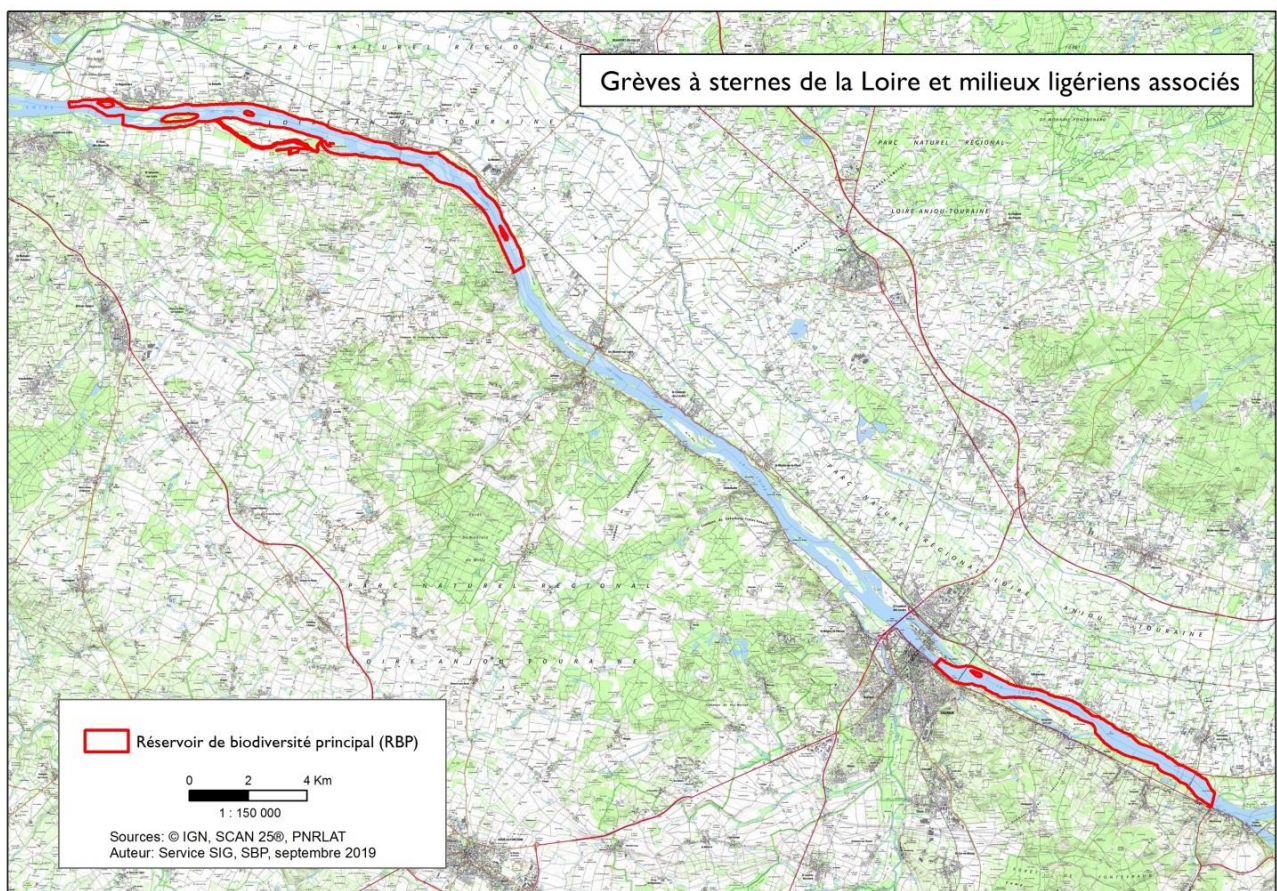
RB prioritaire n°1 : Grèves à Sternes de la Loire et milieux ligériens associés



Communes concernées : MONTSOREAU, TURQUANT, PARNAY, SOUZAY-CHAMPIGNY, SAUMUR, VILLEBERNIER, VARENNES-SUR-LOIRE, GENNES-VAL-DE-LOIRE (LE THOUREIL), BRISSAC-LOIRE-AUBANCE (SAINT-RÉMY-LA-VARENNE, SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE), BLAISON-SAINT-SULPICE (SAINT-SULPICE, BLAISON-GOCHER), LES GARENNES-SUR-LOIRE (JUIGNÉ-SUR-LOIRE, SAINT-JEAN-DEs-MAUVRETS), LA MÉNITRÉ, LOIRE-AUTHION (SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE, LA BOHALLE et LA DAGUENIÈRE) (49)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :



Au cœur du Val de Loire dont la valeur patrimoniale est reconnue par l'UNESCO et le réseau Natura 2000, ces deux tronçons de Loire se distinguent par leur importance pour la conservation des oiseaux nicheurs des grèves de Loire de la famille des Laridés. Les grèves sableuses, qui se découvrent en Loire au printemps et à l'été, sont le lieu de reproduction d'espèces migratrices telles que la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) et la Sterne naine (*Sternula albifrons*), le Goéland leucophaée (*Larus michahellis*), la Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*), la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*), mais aussi de quelques espèces de limicoles utilisant les mêmes sites. Le département de Maine-et-Loire accueille ainsi plus de 25 % des couples nicheurs de Sternes du bassin Loire – Allier. Plus de 80 % de ce total se retrouve dans ces deux tronçons, en raison de leur configuration géomorphologique favorable. Pour le tronçon aval, certains milieux voisins de la Loire sont également inclus à Blaison et Saint-Rémy-la-Varenne en raison de leur caractère patrimonial : forêt alluviale bordant le bras de la Petite Loire, pelouses sur sables et île du Grand Buisson.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° 2013092-0009 « Grèves de la Loire de Saumur à Montsoreau », signé le 2 avril 2013.
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° 2013092-0008 « Grèves de la Loire de La Daguenière au Thoureil », signé le 2 avril 2013.
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) DDT49-SEEF-UCVB n° 2019-08 du 13 juin 2019 « Milieux ligériens sensibles de la zone des Sables, de la boire de Gohier, de la Petite Loire et de l'île du Grand Buisson ».
- Aire Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (ZSC n° FR 5200629 et ZPS n° FR 5212003).
- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.
- Site inscrit au titre des grands paysages « Abords RNI47 de Saumur à Montsoreau et l'île de Souzay ».
- Site classé des « Rives de la Loire à Thoureil-Saint-Maur ».
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Saumur.
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Blaison-Gohier et Turquant.
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) des Ponts-de-Cé et de Montsoreau.
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Montsoreau.
- Ensemble des protections au titre des Monuments Historiques et abords de Monuments Historiques.
- Espace naturel sensible (ENS) du Val de Loire, schéma départemental des ENS de Maine-et-Loire.

Enjeux

- Laridés, en particulier les Sternes.
- Économique : équilibre préservation/activités/fréquentation.

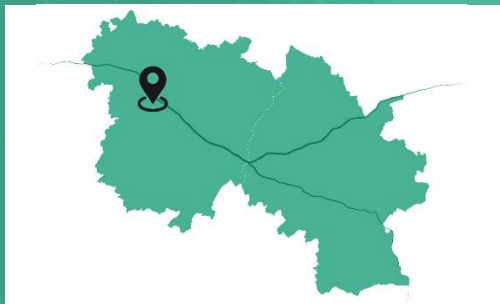
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

Les Laridés, en particulier les Sternes, sont des espèces très sensibles au dérangement pendant la période de nidification. L'existence et l'essor de nombreuses activités récréatives et touristiques (baignade, navigation, survols aériens, nouvelles pratiques sportives...) sur la Loire font peser des risques importants de dérangement et d'échec de reproduction. L'augmentation de la demande d'accès et d'entretien des berges, liée au développement des usages et à l'entretien de la digue avec la création de chemins de service, accroît la pression sur les berges et habitats riverains du fleuve. Cette contrainte multiplie les risques de dérangement de la faune des grèves et de destruction d'espèces végétales fragiles. La modification du régime des crues et des étiages de Loire, probablement amplifiée à l'avenir par le changement climatique, élève également les incertitudes sur le maintien des conditions favorables à la présence de ces espèces.

Pistes de travail

- Poursuivre les suivis hebdomadaires en période à risques forts de dérangement.
- Maintenir les conditions permettant la pose annuelle de panneaux temporaires de signalétique.
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs à l'enjeu et à la nécessité de respecter les interdictions d'accès aux grèves.
- Continuer la sensibilisation de l'ensemble des usagers nautiques (clubs, loueurs, pratiquants de canoë-kayak et assimilés, pêcheurs aux engins, marinières, prestataires de services fluviaux...).
- Amplifier le travail de sensibilisation, voire de régulation, avec les professionnels du tourisme.
- Sensibiliser les usagers de l'air au-dessus du Val de Loire au respect d'altitudes compatibles avec la préservation de ces espèces (montgolfières, aéronefs de toutes sortes, drones).
- Coopérer avec les services gestionnaires de la Loire et de sa digue pour intégrer la préservation de la biodiversité dans les programmes d'actions et d'entretien

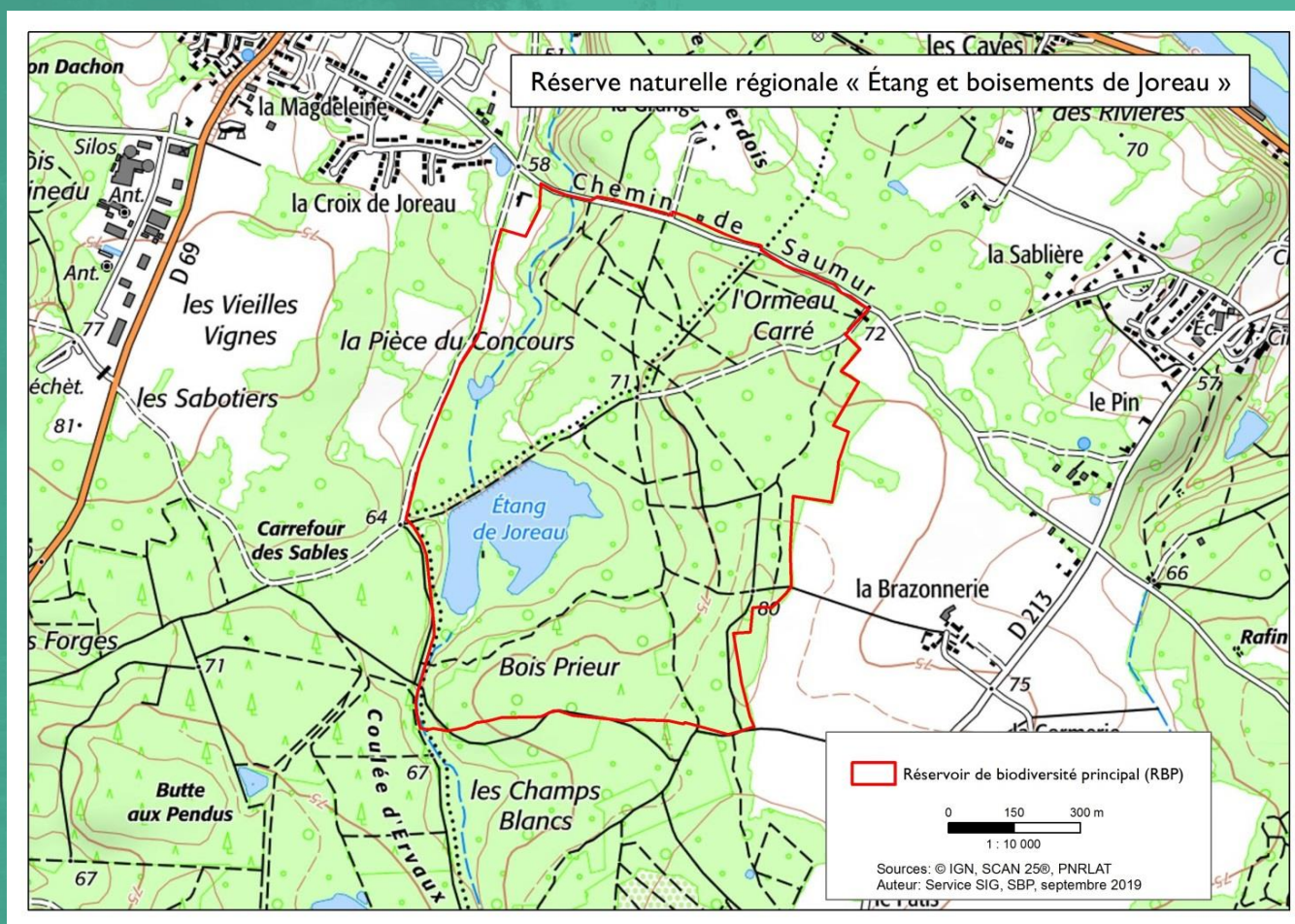
RB prioritaire n°2 : Réserve naturelle régionale « Étang et boisements de Joreau »



Commune concernée : GENNES-VAL-DE-LOIRE (GENNES) (49)

Unité paysagère concernée : Les contreforts boisés de la Loire

Intérêts du site :   



Créée en 2015, la Réserve naturelle régionale (RNR) « Étang et boisements de Joreau » est située sur la commune de Gennes-Val-de-Loire, en rive sud de la Loire, sur un ensemble forestier de 92 ha. Elle abrite dans son cœur un étang forestier oligotrophe de 7 ha d'une grande richesse écologique. Le site est inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) de Maine-et-Loire.

Les différents inventaires réalisés ces dernières années ont permis de mettre en avant une richesse particulière sur les odonates, avec 48 espèces recensées.

Cette richesse s'explique notamment par la présence d'importants herbiers de Characées à *Nitellopsis obtusa* qui recouvrent le fond de l'étang, offrant un support de ponte et de croissance des larves particulièrement intéressant.

Ainsi, le site accueille la plus importante population de Leucorrhines à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*) et de Leucorrhines à large queue (*L. caudalis*) de la région. D'autres espèces rares inscrites au Plan régional d'action des odonates sont présentes et s'y reproduisent comme l'Aeshne isocèle (*Aeshna isocela*) ou le Leste dryas (*Lestes dryas*).

Les bordures et queues de l'étang, constituées de phragmitaies, de cariçaies et d'un ourlet de Saules permettent l'accueil hivernal du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), la présence du Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) et la reproduction de nombreux passereaux comme la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*).

Les boisements de bouleaux et de chênes, ainsi que les landes présentes autour de l'étang, accueillent une faune et une flore très diversifiées, liées aux nombreux habitats recensés (21) dont beaucoup d'espèces patrimoniales comme le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*), le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*) sur les bords de chemin. Récemment, des inventaires réalisés sur les invertébrés autour de l'étang ont mis en avant l'intérêt du site avec la présence d'araignées rares (*Dolomedes plantarius* et *Mendoza canestrinii*), d'un gastéropode peu commun (*Vertigo antivertigo*) et d'une diversité de coléoptères saproxyliques non négligeable avec plus de 72 taxons recensés dont une dizaine remarquable (*Platystomos albinus*, *Oxylaemus cylindricus*...).

Le site est également très fréquenté par les habitants et les touristes pour les nombreux usages de loisirs qu'il offre : randonnées (à pied, à vélo), pêche, animations...

Les boisements soumis au régime forestier sont suivis par l'Office national des forêts (ONF) et permettent l'exploitation de bois de chauffage et d'une sylviculture limitée de résineux.

Un plan de gestion de la RNR a été approuvé en 2015. Il définit pour 6 ans (2015-2020) les mesures de gestion nécessaires à la conservation du site et repose sur cinq axes majeurs :

- préserver les habitats et les populations d'espèces à fort enjeu des milieux aquatiques et rivulaires ;
- préserver les autres habitats et populations d'espèces à fort enjeu ;
- étudier et suivre les habitats et les populations d'espèces à fort enjeu ;
- étudier et suivre le fonctionnement de l'étang et les risques pour la conservation des habitats et des espèces à forts enjeux ;
- mettre en valeur le patrimoine du site.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Réserve naturelle régionale (RNR) « Étang et boisements de Joreau ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Étang de Joreau et bois de Milly », schéma départemental des ENS de Maine-et-Loire.
- Boisements soumis au Régime forestier.
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 520030098 « Étang de Joreau ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520015211 « Bois et landes entre Gennes et Cunault ».
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Chênehutte-Trèves-Cunault.

Enjeux

- Habitats et espèces.

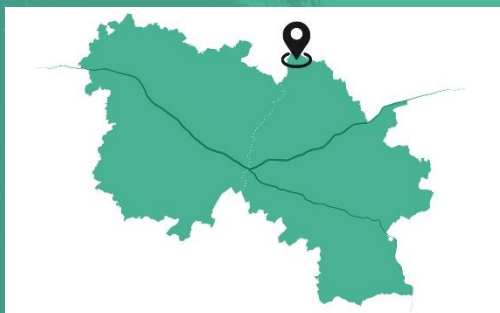
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Suppression de la fluctuation du niveau d'eau de l'étang, pollution des eaux et eutrophisation préjudiciables aux herbiers de Characées.
- Introduction d'espèces exotiques envahissantes (Jussies, Écrevisses, Xénope lisse...).
- Fréquentation du public sur les zones de reproduction de la faune et activités non contrôlées.
- Fermeture des roselières par envahissement des ligneux (saules entre autres).
- Fermeture des landes et prairies en bordure de boisements.
- Non-conservation de vieux bois et d'îlots de vieillissement dans les boisements.

Pistes de travail

- Mise en œuvre complète du plan de gestion ainsi que reconduction de la RNR à l'échéance 2020 pour assurer une gestion appropriée du site aux regards des enjeux.
- Concertation permanente de l'ensemble des acteurs afin de concilier les nombreux usages du site.
- Approfondir les connaissances naturalistes.
- Mener une gestion adaptée.
- Maintenir et concilier les usages (chasse, pêche, sylviculture...) avec les objectifs de préservation de la biodiversité.
- Informer/sensibiliser les élus, acteurs et usagers.
- Valoriser le site.

RB prioritaire n°3 : Lac des Mousseaux

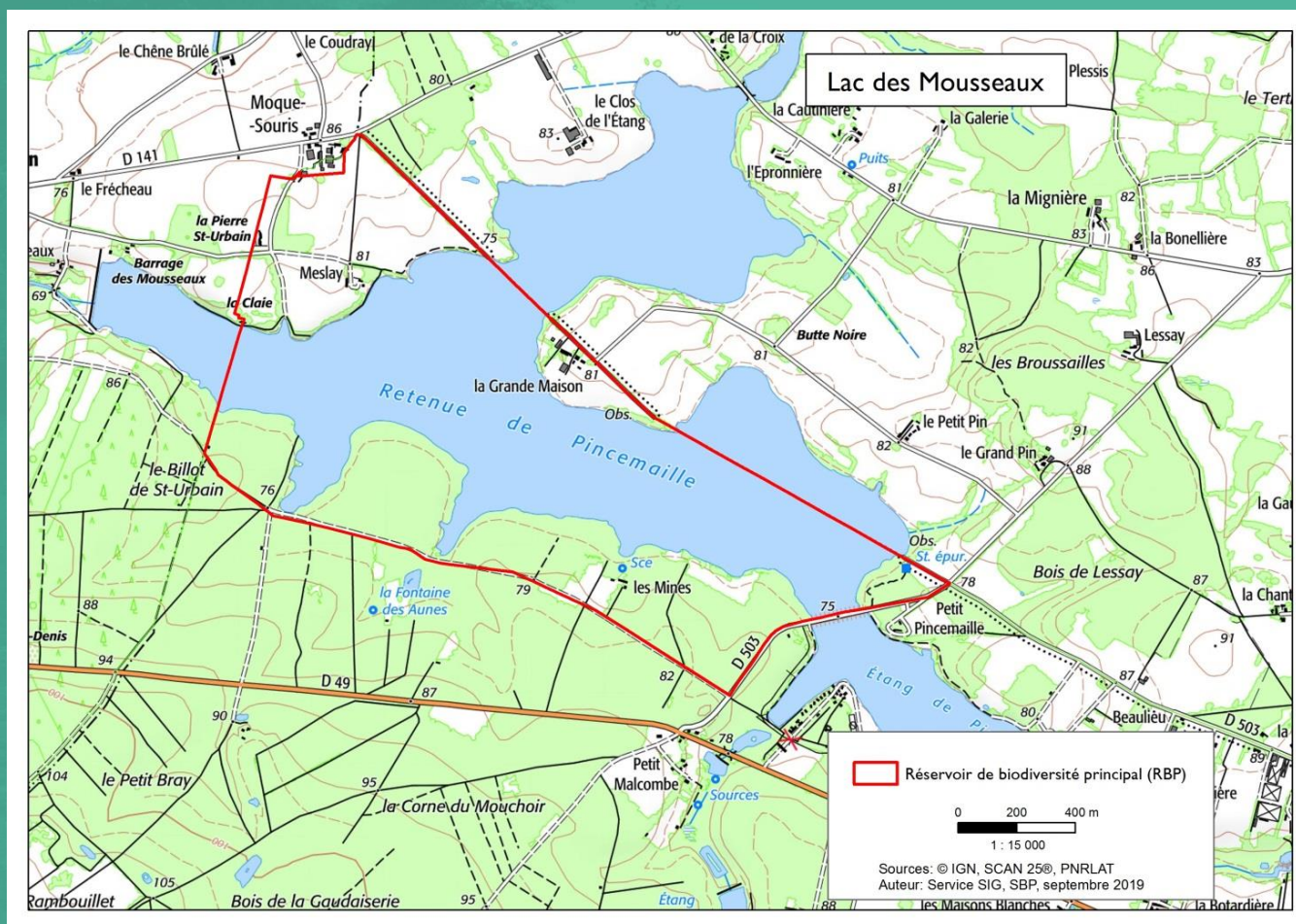


Commune concernée : RILLÉ (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Propriété : Syndicat mixte (Entente interdépartementale pour l'aménagement de l'Authion)

Intérêt du site :



À cheval sur les départements de Maine-et-Loire (Breil) et d'Indre-et-Loire (Rillé, Channay-sur-Lathan), le Lac des Mousseaux constitue le plus vaste plan d'eau de l'Indre-et-Loire (198 ha). Créé en 1977 par l'édification du barrage des Mousseaux sur la tête de bassin du Lathan, il est propriété de l'Entente interdépartementale de l'Authion. Il a pour fonction l'irrigation des cultures du bassin de l'Authion. Entouré de boisements et prairies, le site est renommé pour sa richesse piscicole et surtout pour son fort intérêt ornithologique, avec une très grande diversité d'espèces d'oiseaux (240 espèces recensées). Il constitue une halte migratoire importante en automne (notamment pour les limicoles qui s'alimentent sur les vasières et pelouses) et un site d'hivernage de premier plan pour les oiseaux d'eau comme les Canards, Oies, Grèbes...

Le site constitue aussi une zone de reproduction pour des espèces protégées et patrimoniales telles que le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) ou encore la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), grâce aux radeaux installés par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Touraine. Bon nombre d'oiseaux viennent s'alimenter sur le site comme l'emblématique Cigogne noire (*Ciconia nigra*) ou le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) qui nichent dans les boisements alentour. À noter également le signalement de la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) dans le secteur.

Cette importante richesse en espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » a justifié l'intégration de cette retenue dans la grande Zone de protection spéciale (ZPS) « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ». Deux observatoires sont dédiés à l'observation des oiseaux et un petit sentier botanique fait découvrir les plantes du bord du Lac.

Par ailleurs, cette zone présente un intérêt floristique certain. Le plan d'eau se caractérise par des surfaces conséquentes de communautés amphibies à Souchet brun (*Cyperus fuscus*), Limoselle aquatique (*Limosella aquatica*), Crypside faux Vulpin (*Crypsis alopecuroides*) et Ansérine rouge (*Chenopodium rubrum*) présentes dans deux formations végétales pionnières des vases humides (*Cypero fusci-Limoselletum aquaticae* et *Chenopodion rubri*).

Concerné par la ZPS précédemment citée, le site a bénéficié de petites opérations d'entretien ou de restauration de milieux, comme les roselières. Une réflexion est en cours sur l'eutrophisation naturelle du site avec la nécessité d'un désenvasement et d'un rajeunissement des milieux pour favoriser la biodiversité.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009762 « Retenue de Pincemaille » (Lac de Rillé).
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles d'Indre-et-Loire (anciennes landes aux abords du Lac).

Enjeux

- Habitats et espèces, en particulier avifaune.
- Eau (niveau).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Suppression artificielle de la fluctuation du niveau d'eau et envasement de la retenue.
- Artificialisation des bordures de la retenue peu favorable à la biodiversité.
- Dérangement de la faune et dégradation des milieux par une fréquentation lors des différentes activités (pêche, bivouac, circulation de véhicule à moteur, canotage...).
- Introduction d'espèces piscicoles ou d'espèces exotiques envahissantes pouvant causer des déséquilibres biologiques.

Pistes de travail

- Encourager la réalisation de chantiers d'entretien ou de restauration permettant de maintenir l'hétérogénéité de la végétation qui borde la retenue (en particulier les prairies, roselières et saulaies).
- Veiller au non-dérangement de la faune en période de reproduction par les activités de loisirs et la circulation des véhicules motorisés autour du site et limiter les dégradations sur le milieu.
- Gérer les niveaux d'eau propices à la conservation des milieux humides.
- Assurer un suivi régulier des habitats et de l'avifaune.

Enfin, les fossés d'alimentation de ces bassins constituent un habitat favorable pour l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Concernant la flore vasculaire, il faut souligner la présence moderne de quatre espèces protégées au niveau régional : la Marisque (*Cladium mariscus*), le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) et le Lotier maritime (*Lotus maritimus*), ce dernier observé en 2014 étant menacé d'extinction selon la liste rouge régionale.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I n° 240031664 « Étang d'Assay ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Étang d'Assay », schéma départemental des ENS d'Indre-et-Loire.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Abaissement du Vivaron, ne permettant plus le fonctionnement de l'alimentation en eau prévue à l'origine.
- Abandon du site suite à l'arrêt de l'activité piscicole.
- Dérangement de l'avifaune.

Pistes de travail

- Définir et mettre en œuvre une gestion de l'étang et de ses milieux riverains (plan de gestion).
- Gérer le site au titre des ENS.
- Concilier valorisation pédagogique et touristique du site avec le maintien de la biodiversité (en particulier quiétude de l'avifaune).

RB prioritaire n°5 : Plan d'eau sud des Monteaux

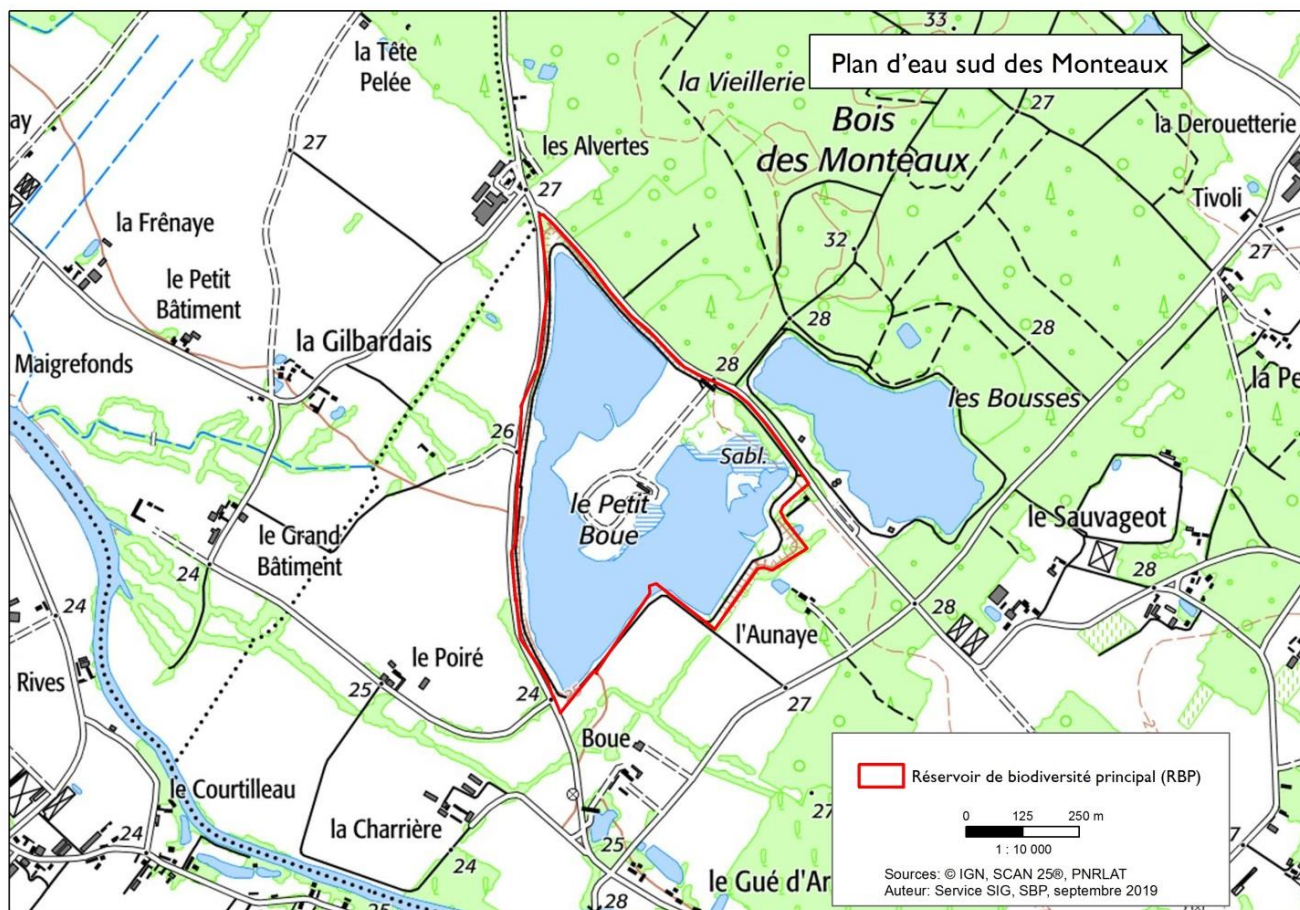


Commune concernée : VIVY (49)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Propriété : Commune de Vivy

Intérêt du site :



Le site est une ancienne carrière de sables alluvionnaires de la société TPPL, rétrocédée à la commune de Vivy en 2020. Marginalement, le flanc Est de ce site appartient à un propriétaire privé et à la commune de Vivy.

Ce plan d'eau sud des Monteaux représente une surface de 39 ha. Il est intégré à l'Espace naturel sensible « Gravière et bois des Monteaux ».

À l'inverse des plans d'eau de la partie nord (intégrés au RBS « Bois des Monteaux »), essentiellement dédiés aux activités récréatives ou à des enfouissements de déchets inertes, le plan d'eau sud a une vocation naturaliste conservatoire.

Le site a fait l'objet de nombreux inventaires naturalistes ces dernières décennies, réactualisés en 2020 lors de l'élaboration d'un plan de gestion par la LPO Anjou.

Les sables dénudés suite à l'exploitation de la carrière favorisent l'observation d'une flore pionnière. Cette végétation est très intéressante, car elle rassemble des espèces rares et patrimoniales telles que l'Ornithope penné (*Ornithopus pinnatus*), l'Ornithope pied d'oiseau (*Ornithopus compressus*) ou un certain nombre d'espèces végétales des grèves telles que le Jonc pygmée (*Juncus pygmaeus*) ou le Souchet brun (*Cyperus fuscus*).

Côté faune, le site présente un intérêt ornithologique certain, notamment pour les Anatidés et Laridés avec la présence d'îlots favorables à la nidification de la Mouette mélanocéphale (*Ichthyaetus melanocephalus*) et de la Sterne Pierregarin (*Sterna hirundo*). Ainsi, la taille du plan d'eau et la diversité des habitats permettent un accueil important d'espèces variées (près de 200 recensées) tout au long de l'année, tant en période de reproduction que pour des pauses migratoires ou d'hivernage (Canard chipeau, Canard pilet, Fuligules...).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° FR520015355 « Bois des Monteaux ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Gravière et bois des Monteaux », schéma départemental des ENS de Maine-et-Loire.

Enjeux

- Habitats et espèces, dont avifaune et flore pionnière (conservation de surfaces sableuses dans la durée).

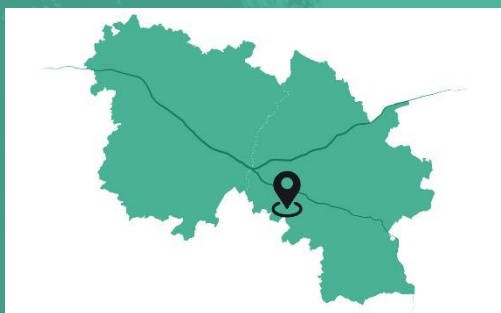
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Disparition des espèces pionnières par fermeture du milieu (saulaie et ajonc notamment).
- Dérangement de l'avifaune.

Pistes de travail

- Mise en œuvre du plan de gestion du site avec concertation sur les usages.
- Action d'entretien des milieux (landes, prairies, pelouses rases, chemins...) pour conserver le potentiel d'accueil.
- Informer/sensibiliser les élus, acteurs et usagers.
- Valoriser le site.

RB prioritaire n°6 : Marais de Taligny

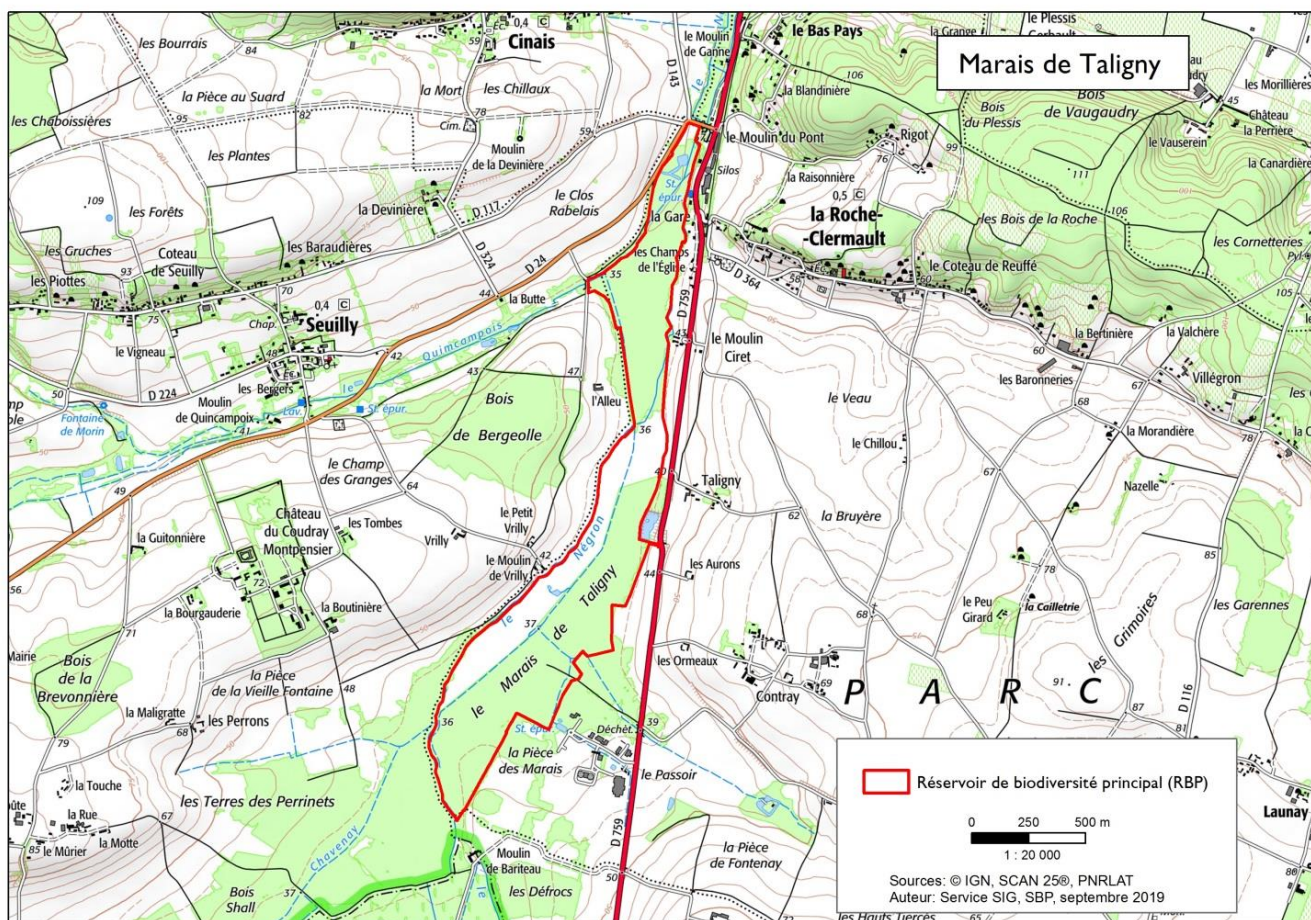


Communes concernées : LA ROCHE-CLERMAULT et SEUILLY (37)

Unités paysagères concernées : Les plateaux cultivés du Richelais, La vallée de la Vienne

Propriété : particuliers et commune de La Roche-Clermault

Intérêts du site :



Le marais de Taligny constitue une vaste zone humide située à l'extrémité aval du bassin versant du Négron, en limite ouest de la commune de La Roche-Clermault, à environ 10 km au sud-ouest de Chinon.

Le fond de vallée repose à cet endroit sur une cuvette géologique située sur le toit imperméable du Cénomaniens (marnes calcaires), ce qui explique la présence d'une zone d'eau stagnante et l'accumulation d'alluvions et de matière organique non dégradée sous forme de tourbe au cours des siècles derniers.

À partir de 1975, un programme de travaux est mis en œuvre pour assainir le marais et permettre la plantation de peupliers. Soutenus par des subventions publiques incitatives, ces aménagements visent principalement à drainer les terres de fond de vallée en rectifiant le cours du fossé central pour entraîner rapidement un assèchement du marais. Des travaux de restauration partielle des habitats sont engagés par le Parc au début des années 2000 puis entre 2015 et 2017.

Malgré ces fortes perturbations, le marais de Taligny conserve un intérêt écologique important. Il présente les caractéristiques d'un bas-marais alcalin avec la présence d'habitats et d'espèces patrimoniales comme la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*). Les différents inventaires réalisés depuis des années ont permis d'identifier 11 habitats d'intérêt patrimonial (dont une des plus importantes roselières d'Indre-et-Loire) et 36 espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial « fort » à « majeur ». Plus récemment, le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) a été observé en hivernage dans la roselière et une importante population de Campagnols amphibies (*Arvicola sapidus*) a été relevée.

Le site est désigné en Espace naturel sensible (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire en 2012 sur une superficie de 85 ha.

Une fraction de cette zone humide, d'environ 20 ha, fait l'objet d'un classement en Réserve naturelle régionale (RNR) par le Conseil régional Centre-Val de Loire en 2014 et constitue le « cœur » de biodiversité le plus remarquable de ce site. Une moitié de cette RNR est actuellement gérée par pâturage extensif en période estivale.

Un plan de gestion, associant les périmètres classés RNR et ENS, est appliqué sur le site depuis 2014. Il définit pour 6 ans (2015-2020) les mesures de gestion nécessaires à la conservation du site et repose sur quatre axes majeurs :

- restaurer une zone humide fonctionnelle, notamment le fonctionnement hydraulique du marais ;
- gérer les habitats par des pratiques durables (pâturage et fauche adaptés) ;
- approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel ;
- valoriser le site dans l'offre touristique locale, notamment par la création d'un sentier de découverte au sein du marais.

Le site fait l'objet d'une cogestion par le Syndicat de rivière des Bassins du Négron et du Saint-Mexme, la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le Parc.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° FR240030193 « Marais de Taligny ».
- Espace naturel sensible (ENS) du « Marais de Taligny », schéma départemental des ENS d'Indre-et-Loire.
- Réserve naturelle régionale (RNR) « Marais de Taligny ».
- Site d'intérêt géologique à l'Inventaire du patrimoine géologique de la Région Centre-Val de Loire.
- Abords d'un monument classé au titre des Monuments Historiques (église Saint-Martin).

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Paysage.

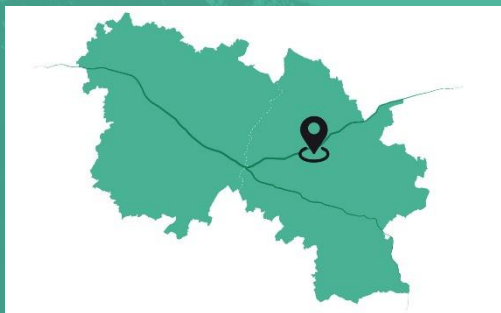
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Drainage et aménagement hydraulique du marais antérieur conduisant à un assèchement.
- Populiculture sur site et agriculture intensive à proximité immédiate.
- Disparition des habitats palustres relictuels du marais (habitat type « bas-marais alcalin ») lié au dysfonctionnement hydraulique.
- Disparition d'une faune et flore rares, typiques des tourbières et zones humides, liée au dysfonctionnement hydraulique.
- Qualité et quantité de l'eau du Négron et de la nappe alluviale : rejets industriels polluants...
- Introduction d'espèces exotiques envahissantes (Xénopie lisse, Écrevisse américaine, Jussies...).

Pistes de travail

- Approfondir les connaissances naturalistes et scientifiques (hydraulique, géologique, pédologique, faunistique et floristique...).
- Mettre en œuvre le plan de gestion de l'ENS et de la RNR.
- Restaurer le fonctionnement hydraulique du marais et les habitats palustres (réhumidification du marais, limitation du drainage, restauration de roselières et mégaphorbiaies, création de mares...).
- Assurer la gestion durable d'une mosaïque d'habitats à l'échelle du site (pâturage, fauche de roselière, maintien d'arbre têtards...).
- Améliorer les connaissances sur la diversité biologique du marais (inventaires et suivis faune et flore, suivis hydrauliques...).
- Informer/sensibiliser les élus, acteurs et usagers.
- Valoriser le site.

RB prioritaire n°7 : Étangs du parc de Rigny-Ussé

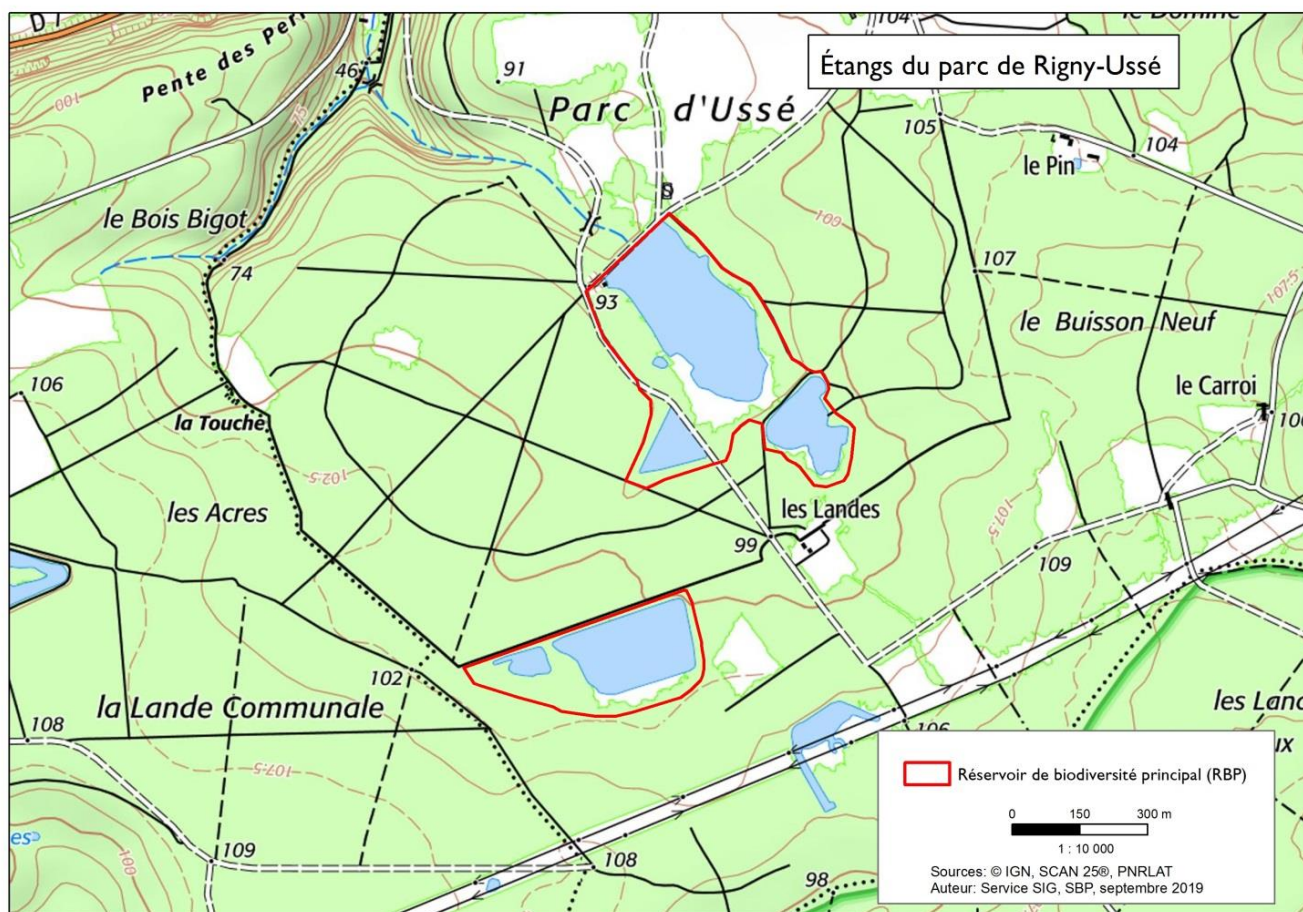


Commune concernée : RIGNY-USSÉ (37)

Unités paysagères concernées : La forêt de Chinon et les landes du Ruchard

Propriété : site privé

Intérêts du site :



Le site se situe dans le parc du château de Rigny-Ussé et est composé d'un complexe de quatre étangs oligotrophes, situés dans les boisements. Les étangs présentent des habitats rares comme des tapis de Faux-nénuphar (*Nymphoides peltata*) et des herbiers de Characées.

Le cortège d'Odonates du site est exceptionnel avec près de 37 espèces connues. C'est surtout le seul site du Parc à accueillir les 3 espèces de Leucorrhines : Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), Leucorrhine à large queue (*L. caudalis*) et Leucorrhine à gros thorax (*L. pectoralis*). C'est un des sites les plus riches de la Région Centre-Val de Loire malgré une taille très réduite de 27,8 ha.

Les formations végétales arbustives présentes autour des étangs et les berges en pentes douces contribuent à l'accueil d'une faune et une flore sensibles comme la Pilulaire (*Pilularia globulifera*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031213 « Massif forestier de Chinon ».
- Abords d'un monument classé au titre des Monuments Historiques (château de Rigny-Ussé).
- Site classé des « Abords du château de Rigny-Ussé ».

Enjeux

- Habitats et espèces, dont populations d'odonates et avifaune patrimoniale (Cigogne noire, Balbuzard pêcheur...).
- Eau (qualité et quantité).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Assèchement et/ou curage des étangs.
- Introduction d'espèces exotiques (Écrevisse américaine...).
- Gestion inadaptée des boisements rivulaires.
- Pollution de l'eau.

Pistes de travail

- Gérer de façon conservatoire les habitats aquatiques et rivulaires.
- Maintenir des zones humides et des boisements proches.
- Surveiller la qualité de l'eau.
- Sensibiliser les propriétaires.

RB prioritaire n°8 : Ruisseau et tourbière des Loges

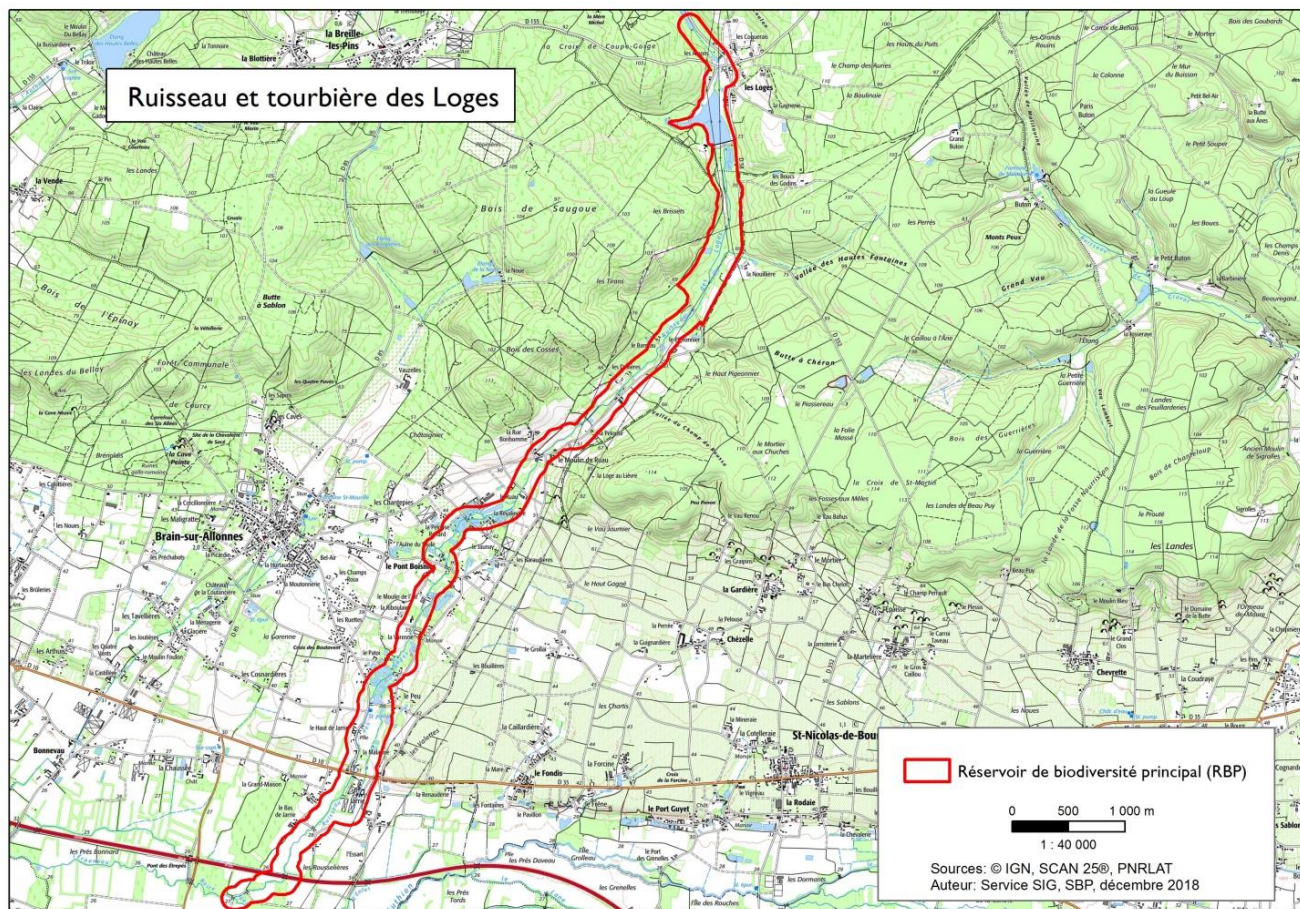


Communes concernées : BRAIN-SUR-ALLONNES et LA BREILLE-LES-PINS (49)

Unité) paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Propriété : communes de BRAIN-SUR-ALLONNES et LA BREILLE-LES-PINS, particuliers

Intérêts du site :  



La tourbière des Loges est l'un des milieux naturels les plus riches et fragiles du département de Maine-et-Loire. Elle est inscrite au schéma départemental des Espaces naturels sensibles. Il s'agit de la seule tourbière du Parc en Maine-et-Loire. Sur une surface d'environ 32 ha, le site est constitué d'une cuvette tourbeuse en plein cœur de la forêt de La Breille-les-Pins, en contrebas de l'étang des Loges. Ce vallon para-tourbeux s'étire sur près de 2 km de long, de part et d'autre du ruisseau des Loges, affluent de l'Authion. Il présente des biotopes variés et diversifiés tels que les landes sèches, landes humides, bois marécageux, tourbières et bas-marais. Il possède en son sein de nombreuses espèces rares ou protégées telles que le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), l'Aconit napel (*Aconitum napelus*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) ou l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*).

Depuis le début des années 2000, le site a fait l'objet de plusieurs chantiers de débroussaillage et réouverture par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou. Afin d'assurer la mise en œuvre d'un plan de gestion écologique du site, un partenariat est formalisé entre le Réseau de transport d'électricité (RTE), la LPO Anjou, la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage et le Parc, pour la période 2015-2020.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° FR20240002 « Tourbière et étang des Loges ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° FR20240000 « Massif de La Breille-les-Pins, de Pont-Ménard, Bois de la Graine de Sapin et zones de transitions ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Tourbière et ruisseau des Loges », schéma départemental ENS de Maine-et-Loire.

Enjeux

- Habitats et espèces.

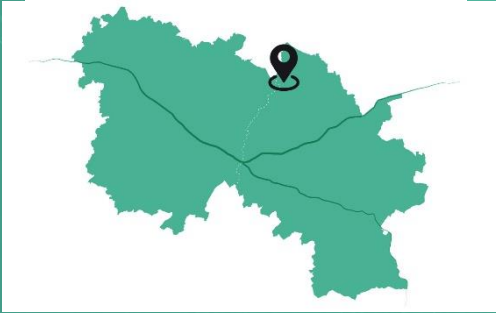
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Espèces invasives.
- Perturbations hydrologiques.
- Colonisation spontanée par la végétation ligneuse.

Pistes de travail

- Informer/sensibiliser les élus, acteurs et usagers.
- Mettre en œuvre le plan de gestion du site et notamment la restauration du fonctionnement hydraulique de la tourbière et la restauration morphologique du ruisseau.
- Assurer l'entretien des milieux terrestres par une gestion pérenne du site en cohérence avec les objectifs du plan de gestion.
- Suivre l'évolution des habitats et de la biodiversité.
- Assister les différents maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs actions.
- Poursuivre les partenariats et la concertation locale pour la mise en œuvre des actions.
- Développer la valorisation pédagogique et touristique du site.

RB prioritaire n°9 : Lande tourbeuse de la Rivière

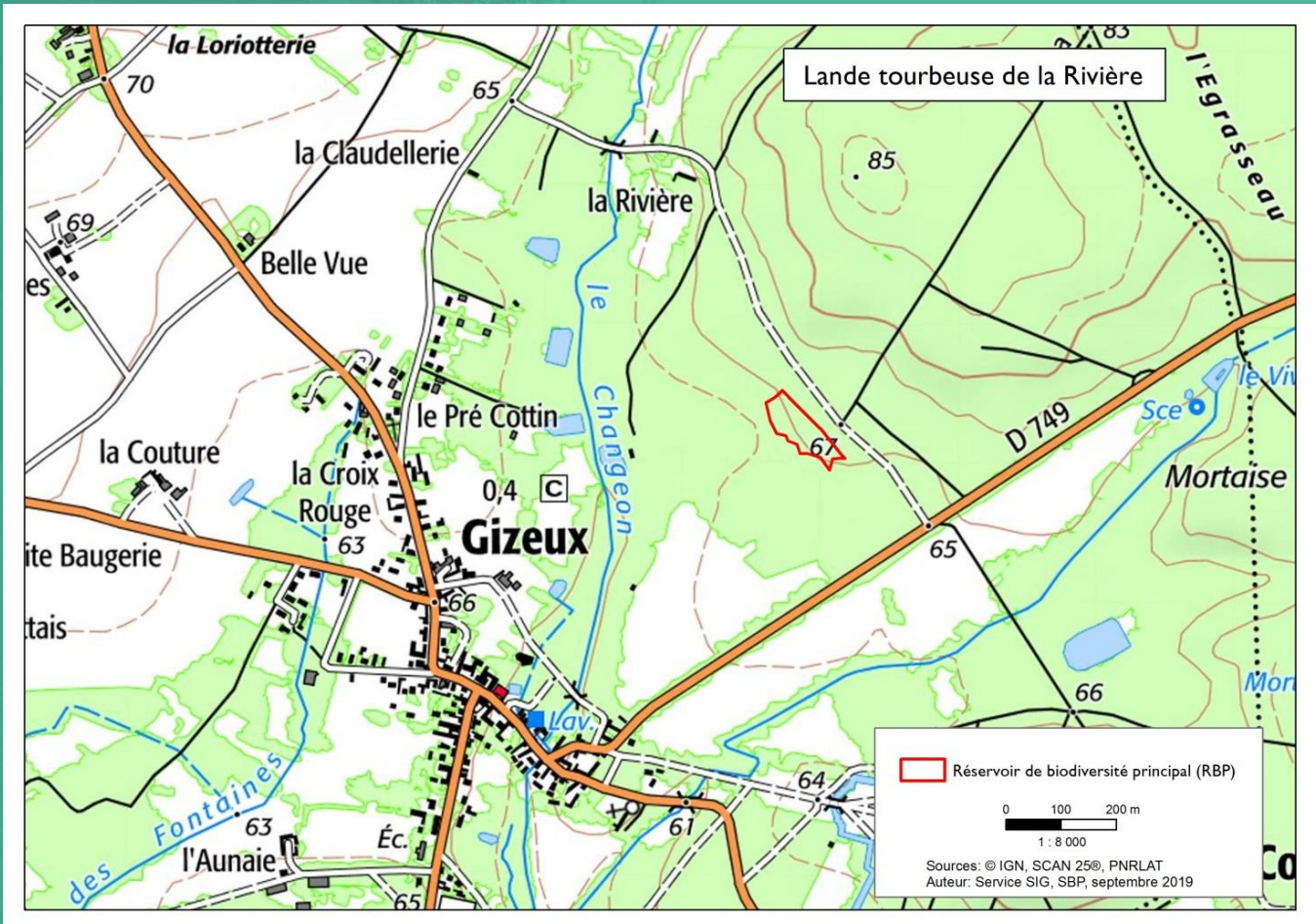


Commune concernée : GIZEUX (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Propriété : site privé

Intérêts du site :



Entourée de boisements résineux, cette petite lande tourbeuse, d'environ 1,5 ha, s'est développée à la faveur de suintements sur un sol para-tourbeux à dominante sableuse. L'acidité du substrat a permis l'installation d'une végétation typique des buttes tourbeuses à Sphaignes et à Rossolis (*Drosera intermedia* et *rotundifolia*). De petites dépressions (bas-marais) accueillent des plantes des milieux neutroalcalins comme le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), protégé en région Centre-Val de Loire. Cette diversité de faciès explique la grande richesse floristique du site qui se distingue par la présence de 14 espèces déterminantes ZNIEFF dont 2 protégées au niveau national et 7 au niveau régional. La Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) y sont bien représentées. Reconnu depuis la fin des années 2000, c'est un des rares sites tourangeaux à abriter le Rhynchospore blanc (*Rhynchospora alba*) ou des Linaigrettes à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*) et à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*).

La richesse importante en Bryophytes révélée en 2014 pointe la présence de 3 espèces rares des milieux oligotrophes acides : Sphaigne à feuilles capillaires (*Sphagnum capillifolium*), Kurzie pauciflore (*Kurzia pauciflora*) et Céphalozie connivente (*Fuscocephaloziopsis connivens*).

Au niveau faunistique, de nombreux odonates sont présents dont l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Leste des bois (*Lestes dryas*). Le site possède également une belle population d'Azurés du genêt (*Plebejus idas*). La Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) sont aussi recensées.

Avec ses habitats très rares et peu étendus sur le territoire du Parc, ce site a un intérêt écologique majeur.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 240031585 « Lande tourbeuse de la Rivière ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031331 « Vallée du Changeon ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».
- Abords d'un monument classé au titre des Monuments Historiques (château de Gizeux).

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Hydromorphie des sols.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture spontanée du site par colonisation de la végétation ligneuse (Pins sylvestres, Bouleaux...) et atterrissements.
- Assèchement naturel ou artificiel de la zone humide.

Pistes de travail

- Mettre en œuvre le plan de gestion du site, notamment par la réalisation de chantiers légers de restauration d'habitats patrimoniaux de la lande tourbeuse : création de dépressions, étrépages, coupes des ligneux.
- Assurer l'entretien des milieux terrestres à moyen et long terme par une gestion pérenne du site en cohérence avec les objectifs du plan de gestion.
- Restaurer le fonctionnement hydraulique du site : suppression ou atténuation des drains.
- Suivre l'évolution des habitats et de la biodiversité.
- Poursuivre les partenariats avec les propriétaires privés et les gestionnaires.
- Animer la concertation locale pour la mise en œuvre des actions.

RB prioritaire n°10 : Mardelles et vallons para-tourbeux de la forêt de Chinon

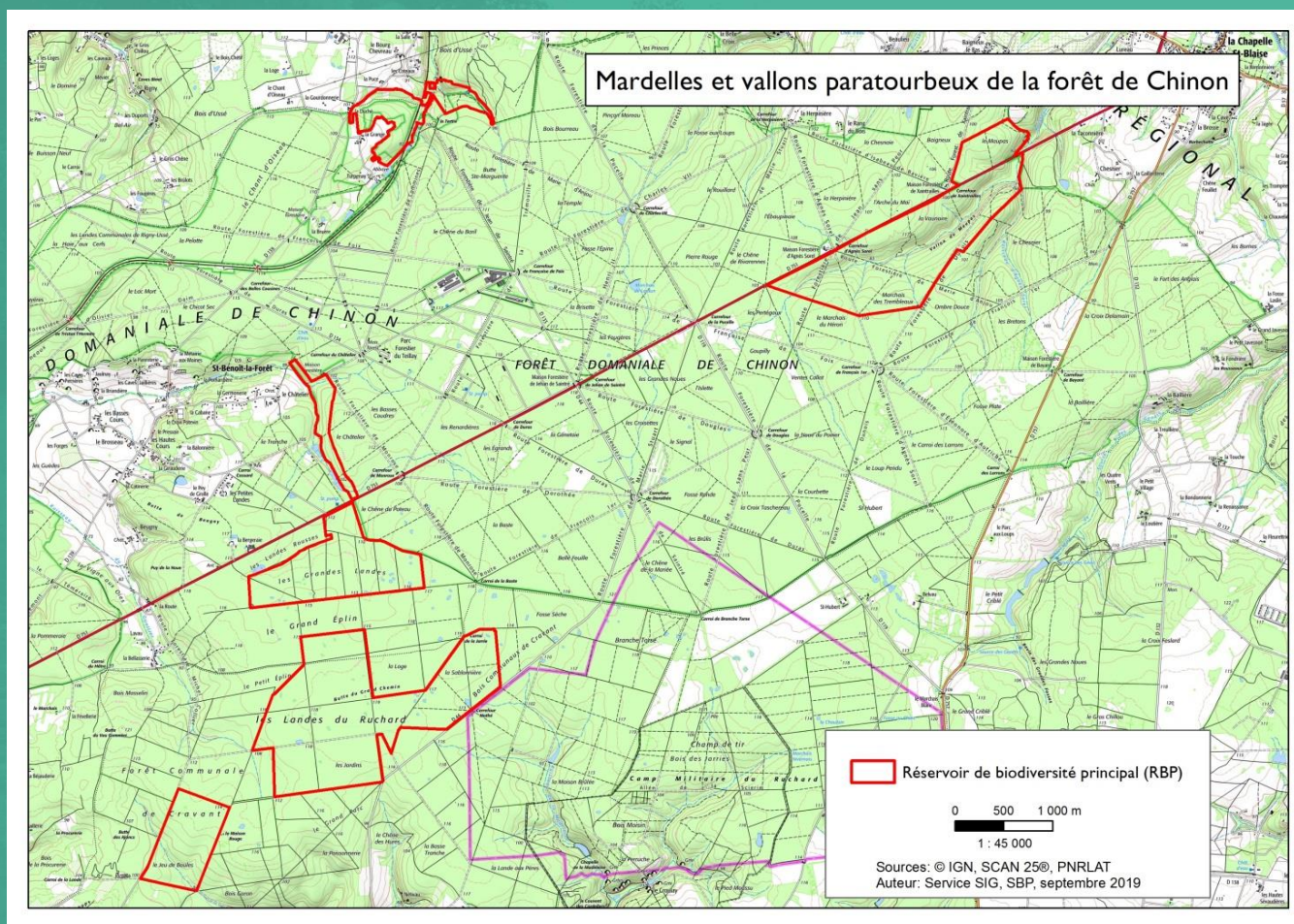


Communes concernées : CHEILLÉ, CRAVANT-LES-COTEAUX, RIVARENNES et SAINT-BENOÎT-LA-FORÊT (37)

Unités paysagères concernées : La forêt de Chinon et les landes du Ruchard - La vallée de l'Indre

Propriété : État, commune de SAINT-BENOÎT-LA-FORÊT et privés

Intérêts du site :   



Autrefois vaste étendue de landes, ce complexe forestier de résineux et feuillus présente des habitats rares : forêts de pentes, landes humides, sources pétrifiantes, chênaies acidiphiles à Molinie et petites zones humides singulières (mardelles d'origine naturelle, ruisseaux). Ces dernières accueillent une flore remarquable caractéristique des milieux oligotrophes acides, voire tourbeux, favorables à une faune rare et menacée. Les forêts de ravins (ou forêts humides des vallons encaissés) sont rares au niveau régional et doivent être conservées. Les milieux forestiers (pare-feux compris) et tourbeux abritent des espèces végétales rares et/ou protégées : Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*), Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), Rossolis (*Drosera intermedia* et *rotundifolia*), Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), sphaignes (*Sphagnum spp.*), Glaïeul d'Illyrie (*Gladiolus illyricus*), Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), Isopyre faux-pygamon (*Thalictrella thalictroides*) ou encore Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*).

Les connaissances faunistiques sont plus lacunaires. Le Pic cendré (*Picus canus*), le Pic mar (*Dendrocoptes medius*) et l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) sont présents. De nombreux Amphibiens se reproduisent dans les mardelles (Salamandre tachetée, Triton marbré, Triton palmé, Rainette arboricole, Grenouille agile...).

Les ruisseaux abritent le Chabot (*Cottus gobio*). C'est un des très rares sites au niveau régional à accueillir, parmi les odonates, le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*).

À proximité immédiate d'une partie des forêts de ravins se trouvent les vestiges patrimoniaux de l'abbaye bénédictine de Turpenay (infirmerie, bâtiment des moines, logis abbatial...).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009591 « Vallons du Doigt et du Maupas ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009756 « Forêts de ravin de Turpenay ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031693 « Mardelles du Petit Eplin ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031213 « Massif forestier de Chinon ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2400541 « Complexe forestier de Chinon, Landes du Ruchard ».
- Réserve biologique dirigée n° FR2300176 « Vallon du Maupas ».
- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.
- Site classé de la « Clairière de Turpenay ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Eutrophisation et fermeture localisée des milieux tourbeux.
- Envasement des mardelles et altération de la qualité de l'eau.
- Drainage, envahissement localisé par la Molinie bleue.
- Prolifération d'espèces exotiques envahissantes (notamment l'Écrevisse de Louisiane).
- Minéralisation des horizons de surface en cas de coupe des ligneux sur de grandes surfaces.
- Banalisation des forêts de ravins par stabilisation du substrat sur les pentes.
- Fréquentation humaine sur les milieux fragiles.

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance des invertébrés (Coléoptères, Lépidoptères, Orthoptères...).
- Assurer des suivis botaniques réguliers.
- Suivre et lutter contre les espèces exotiques envahissantes menaçant la biodiversité des mardelles.
- Restaurer et entretenir des mardelles à fort enjeu de conservation.
- Promouvoir une gestion forestière compatible avec la préservation des zones humides (restauration de landes humides, gestion des drains...).

Concernant la faune, le site est favorable à la nidification du Héron pourpré (*Ardea purpurea*) et au Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) en période migratoire. Enfin, plusieurs espèces de ce site sont protégées au niveau national : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Orvet (*Anguis fragilis*), Grenouille rousse (*Rana temporaria*, seul site de reproduction du département) et Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*). L'entomofaune n'est pas en reste avec des espèces caractéristiques des zones marécageuses comme la Chrysomèle (*Plateumaris braccata*) inféodée aux roselières et la Petite araignée (*Marpissa pomatia*). De nombreux Odonates s'y reproduisent comme l'Aesche isocèle (*Aeshna isocela*) et la Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031331 « Vallée du Changeon ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 240009802 « Étang du Mur et vallée du Changeon à Gravoteau ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuité écologique.
- Eau (quantité à l'échelle du bassin versant d'alimentation de l'étang).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture des milieux par développement spontané de la végétation.
- Disparition des zones tourbeuses par atterrissement et manque d'eau.
- Conversion des prairies marécageuses en boisements.
- Dégradations au niveau de la digue ou de la bonde ne garantissant pas un niveau d'eau suffisant.
- Introduction d'espèces exotiques envahissantes (Écrevisse américaine, Jussies...).

Pistes de travail

- Mettre en place une concertation avec les propriétaires afin de gérer, exploiter et valoriser le site.
- Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel.
- Réhabiliter la digue et le fonctionnement des vannes.
- Mener une réflexion sur la gestion de l'eau du ruisseau et du bassin versant.
- Restaurer les habitats marécageux remarquables en ouvrant les milieux (étrépages, bûcheronnage, désenvasement...).
- Actualiser les connaissances floristiques du site.
- Valoriser la roselière et la biodiversité présente avec l'installation de panneaux d'informations ou de sensibilisation.

RB prioritaire n°12 : Prairies humides de Saint-Gilles et du Paluau

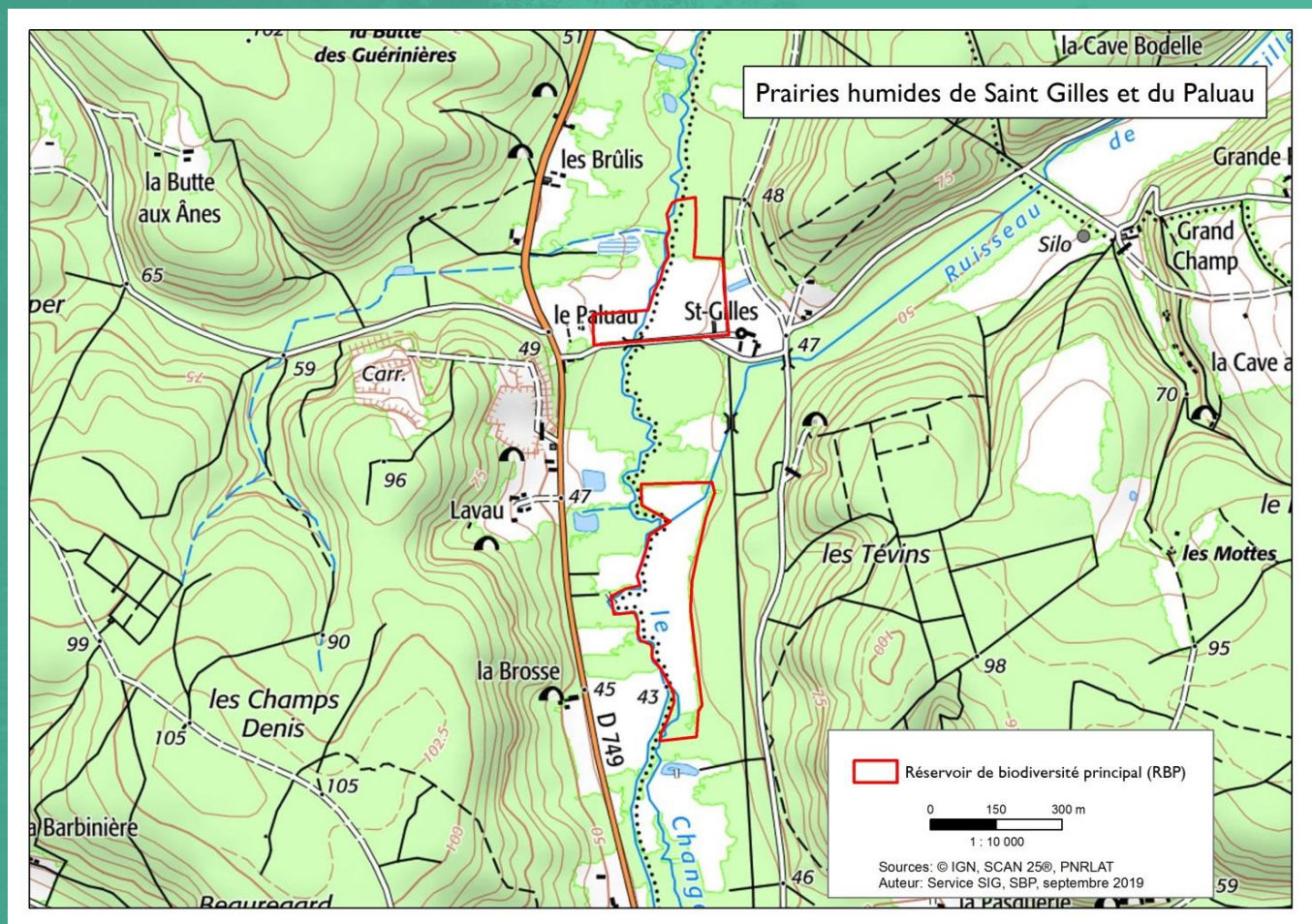


Communes concernées : BENAIS et BOURGUEIL (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Propriété : sites privés

Intérêt du site :



Ce secteur de la vallée du Changeon présente des milieux humides où coexistent des plantations de peupliers, des friches (fourrés, stades pré forestiers) et de petites prairies de fauche, sur un sol de tourbes minéralisées. Sur les zones encore ouvertes, une végétation patrimoniale de prairies mésohygrophiles et de mégaphorbiaies se développe. On peut citer notamment la présence de la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*), espèce protégée au niveau régional.

Cette zone représente un intérêt majeur pour les invertébrés et en particulier pour les Papillons avec la présence exceptionnelle d'une des deux dernières populations d'Azuré de la sanguisorbe (*Phengaris teleius*) en région Centre-Val de Loire. L'espèce a besoin de la Sanguisorbe et d'une espèce de fourmi-hôte du genre *Myrmica* pour accomplir le développement de ses larves. Son aire de répartition s'est considérablement réduite ces vingt dernières années et se limite aujourd'hui à deux ou trois petites prairies de la vallée.

Le faible effectif de cette population et les nombreuses menaces pesant sur sa pérennité à court terme impliquent la mise en place de mesures fortes de conservation nécessitant une animation foncière. On peut citer aussi la présence de la Pie-grièche écorcheur dans les haies épineuses du site.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031331 « Vallée du Changeon ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».

Enjeux

- Habitats et espèces dont prairies à Sanguisorbe officinale avec l'une des deux dernières populations d'Azuré de la sanguisorbe de la région.
- Continuité écologique.

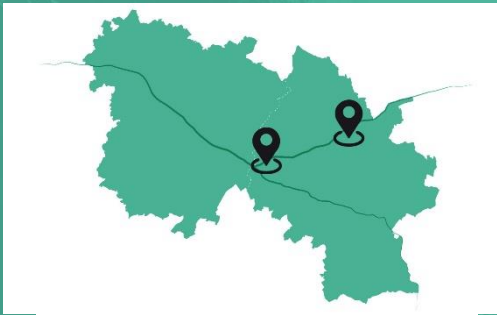
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture des milieux par développement spontané de la végétation.
- Disparition des zones para tourbeuses par atterrissement et assèchement des zones humides.
- Plantation de ligneux.
- Creusement d'étangs et extraction de tourbe.
- Fauche ou pâturage à la période sensible pour l'Azuré de la Sanguisorbe.

Pistes de travail

- Mettre en place une concertation avec les propriétaires et gestionnaires afin de gérer, exploiter et valoriser le site.
- Favoriser la maîtrise d'usages (conventions) et la maîtrise foncière des prairies humides à fort enjeu écologique en partenariat avec les acteurs locaux.
- Reconquérir les habitats prairiaux remarquables en ouvrant les milieux (broyage, bûcheronnage, rognage de souches...).
- Restaurer la morphologie du Changeon et limiter l'impact des drains pour maintenir et restaurer l'humidité des prairies.
- Assurer des suivis scientifiques réguliers des milieux et des invertébrés en particulier.

RB prioritaire n°13 : Prairies de fauche des basses vallées de la Vienne et de l'Indre



Communes concernées : BRÉHÉMONT, CANDÉS-SAINT-MARTIN, CHEILLÉ, CINAIS, LIGNIÈRES-DE-TOURAINNE, RIVARENNES, SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE, SAVIGNY-EN-VERON et THIZAY (37)

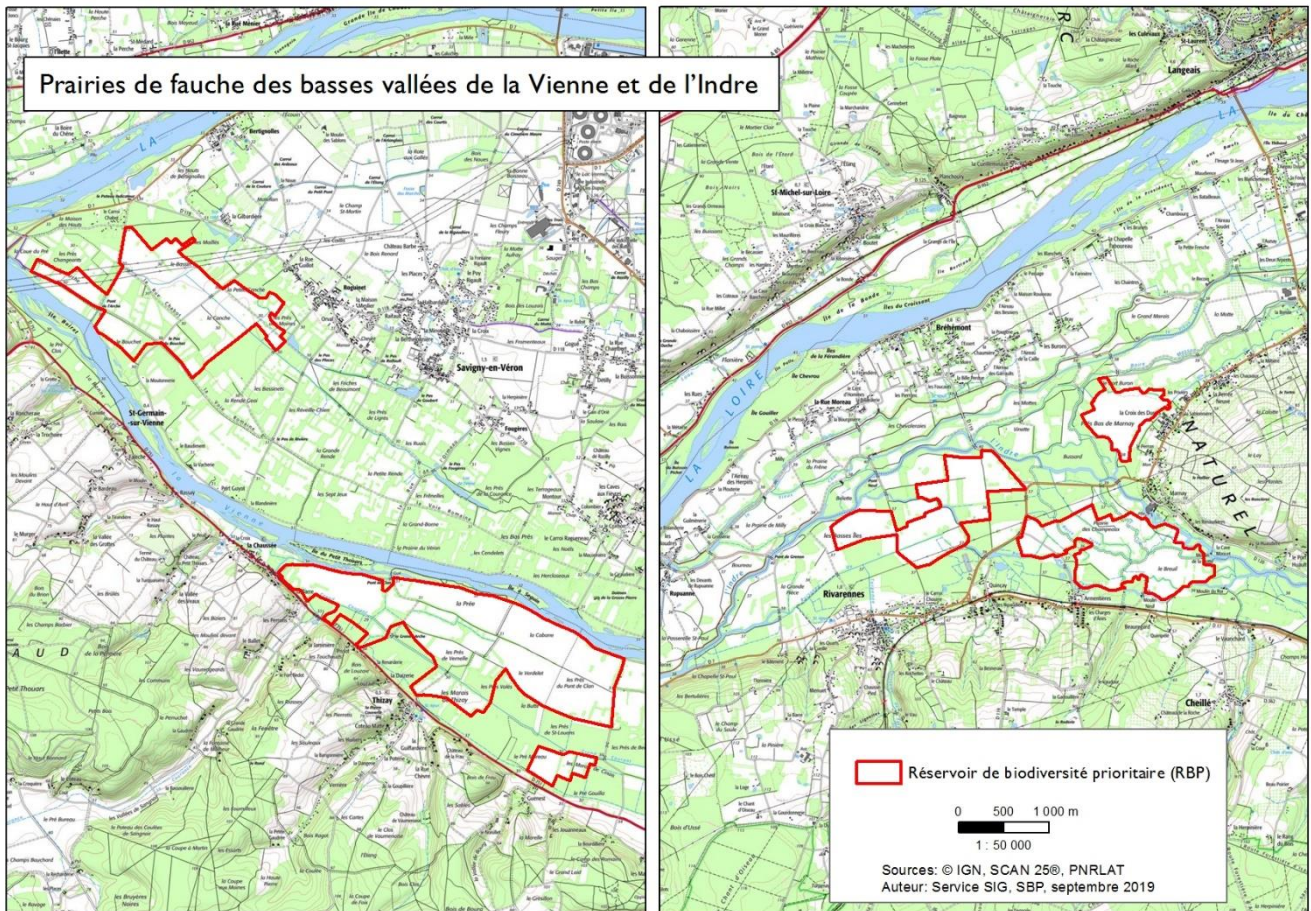
Unités paysagères concernées : La vallée de l'Indre, La vallée de la Loire et ses affluents et la confluence Loire-Vienne

Propriété : communes et privés

Intérêts du site :



Prairies de fauche des basses vallées de la Vienne et de l'Indre



Le site comprend cinq secteurs de prairies alluviales remarquables qui représentent une surface cumulée de 775 ha. Ces entités se caractérisent par de grandes surfaces en herbe très ouvertes du fait d'une quasi-absence d'éléments fragmentant (ex. : haies, boisements). Ces espaces sont gérés pour la production de fourrage (fauche et pâturage de bovins) par des exploitants agricoles tourangeaux ou venant des départements limitrophes (Maine-et-Loire et surtout Vienne). Ces prairies inondables constituent un enjeu important en matière de biodiversité, en particulier sur le plan ornithologique. Elles abritent la dernière population nicheuse de Râle des genêts (*Crex crex*) de la région Centre-Val de Loire. Ces herbages réunissant de façon optimale tous les critères favorables à l'accueil de cette espèce, ils constituent pour les naturalistes les « Zones à Rôle prioritaires » dans lesquelles l'espèce est encore présente ou l'a été encore récemment. D'autres espèces d'oiseaux remarquables, inféodés au même type d'habitat que le Râle des genêts, y nichent également.

Parmi ce cortège d'oiseaux prairiaux, sont présents : le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), lui aussi devenu rare en région Centre-Val de Loire, le Courlis cendré (*Numenius arquata*), la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) et le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*). La Caille des blés (*Coturnix coturnix*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) sont également ponctuellement représentées.

Ces secteurs constituent aussi une halte migratoire pour certaines espèces : Anatidés, Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Grue cendrée (*Grus grus*) et Marouette ponctuée (*Porzana porzana*). Ils sont une zone d'alimentation d'importance pour de nombreux oiseaux tels que les Ardéidés (Héron cendré - *Ardea cinerea*, Héron garde-bœufs - *Bubulcus ibis*), les Mouettes rieuses (*Larus ridibundus*) et mélanocéphales (*Larus melanocephalus*) ou encore la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Busard cendré (*Circus pygargus*). La végétation y est nettement hygrophile et soumise à des submersions annuelles lors des crues. La Fritillaire pintade (*Meleagris meleagris*) y est abondante. Sont présentes également plusieurs espèces d'amphibiens dont la Rainette arboricole (*Hyla arborea*) et le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), de nombreux invertébrés dont localement le Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*, vallée de l'Indre) et le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*).

- **En basse vallée de la Vienne :**

Deux secteurs sont concernés : la Canche en rive droite de la Vienne (191 ha, côté Véron) et la Prée/le Verdelay en rive gauche (315 ha). Ces deux secteurs sont les derniers noyaux où le Râle des genêts et le Tarier des prés sont présents en Val de Vienne ces dernières années.

- **En basse vallée de l'Indre :**

Trois secteurs sont concernés : les Prés Bas de Marnay (42 ha), les Basses Îles (105 ha) et les Prairies des Champeaux et le Breuil (122 ha). Ces endroits correspondent aux zones où des mâles chanteurs de Râle des genêts furent contactés entre 1995 et 2002. L'espèce n'y est ensuite plus détectée jusqu'en 2015 (1 mâle chanteur sur les Basses Îles) puis en 2016 (preuve de reproduction sur les Prés Bas de Marnay), prouvant le potentiel d'attractivité demeurant sur ces secteurs.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 240031636 « Prairie des Champeaux ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240009425 « Bocage du Véron ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410011 Basses vallées de la Vienne et de l'Indre.
- Site classé de la « Confluence Loire-Vienne ».
- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

Enjeux

- Habitats et espèces.

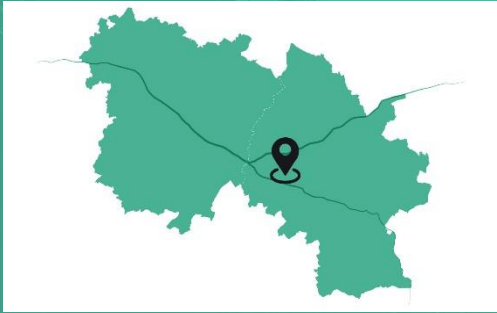
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Disparition de l'élevage herbagé conduisant à l'abandon de l'entretien des prairies.
- Fauche précoce des prairies par rapport au cycle de reproduction du Râle des genêts et autres oiseaux prairiaux à enjeu (Tarier des prés, Courlis cendré...).
- Disparition des prairies par changement d'affectation (mise en culture et plantations).
- Facteurs météorologiques ou climatiques : crues printanières tardives qui nuisent à la nidification des oiseaux prairiaux, déficit hydrique des prairies conduisant à des fauches plus précoces.

Pistes de travail

- Assurer des suivis scientifiques annuels des sites et des oiseaux.
- Contractualiser et/ou conventionner avec les exploitants agricoles (mesures agro-environnementales de fauche tardive, mise en défens, mesure d'urgence visant à conserver des zones refuges sans fauche ni pâturage).
- Inciter à la mise en place de bonnes pratiques agricoles (ex. : utilisation de barres d'effarouchement, diminution de la vitesse de fauche, fauche centrifuge...).
- Restaurer des prairies sur ces zones à fort enjeu.

RB prioritaire n°14 : Les Puits du Chinonais

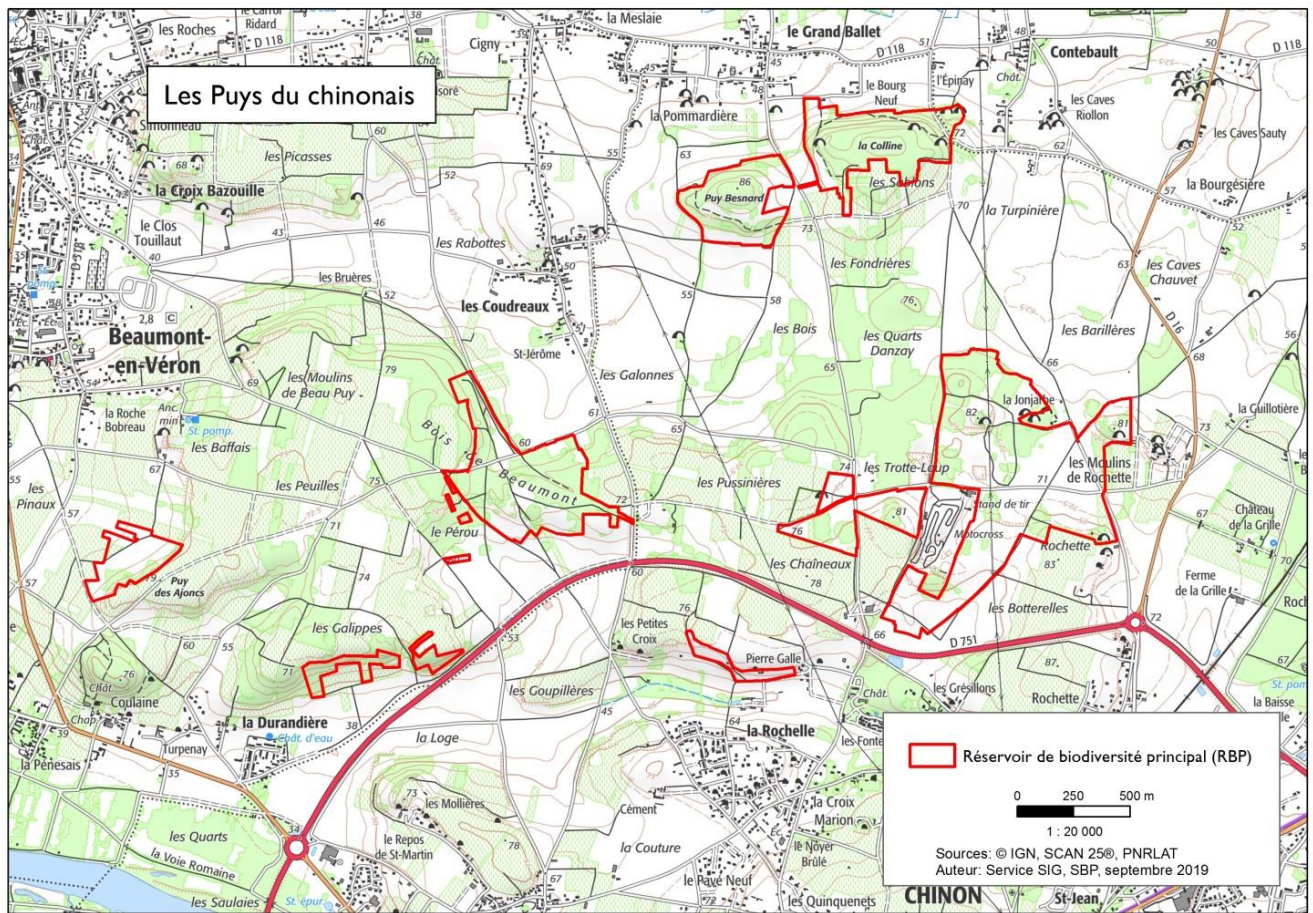


Communes concernées : CHINON, BEAUMONT-EN-VÉRON ET HUISMES (37)

Unités paysagères concernées : La confluence Loire-Vienne, La forêt de Chinon et les landes du Ruchard

Propriété : Communauté de communes de CHINON VIENNE ET LOIRE, Commune de BEAUMONT-EN-VÉRON, Conseil départemental d'INDRE-ET-LOIRE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, propriétés privées

Intérêts du site :    



Il s'agit d'un complexe de plusieurs buttes calcaires issues d'érosions éoliennes anciennes qui dominent de 30 à 40 m la plaine alluviale du Véron (confluence de la Vienne et de la Loire). Il s'étend sur un peu plus de 130 ha. L'influence méditerranéenne est très marquée et permet le développement de nombreuses espèces dont ce site constitue l'extrémité septentrionale de leur aire naturelle de répartition.

Plus de 55 % du site est constitué de pelouses sèches stepmiques calcaro-sableuses ou nettement décalcifiées. Le reste consiste en une mosaïque de forêts claires thermophiles (20 %), de zones rocheuses et de carrières abandonnées (10 %), de landes et de faciès embroussaillés (9 %). Il s'agit du plus bel ensemble de pelouses naturelles de la région, tant sur les plans écologique que géomorphologique. Ce site est d'intérêt régional, voire national.

Les habitats d'intérêt communautaire sont les pelouses sur sables du *Thero-Brachypodietea* ou à *Corynéphore cendré* (*Corynephorus canescens*), les pelouses rupicoles calcaires sèches de l'*Alyssu-Sedion albi*, du *Koelerion glaucae*, du *Mesobromion* ou du *Xérobromion* ainsi que les landes sèches à Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) ou à Genévrier commun (*Juniperus communis*) et les ourlets forestiers calcaires.

Pour la flore remarquable, de nombreux éléments singuliers sont à noter : Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*), Persil des montagnes (*Oreoselinum nigrum*), Stipe penné (*Stipa pennata*), Thésion divariqué (*Thesium humifusum* ssp. *divaricatum*), Buplèvre du Mont Baldo (*Bupleurum baldense*), Laïche luisante (*Carex liparocaros*), Micropus dressé (*Bombycilaena erecta*) et Gagée de Bohême (*Gagea bohémica*). De beaux cortèges d'Orchidées comportent parfois de grandes populations : Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), Orchis singe (*Orchis simia*) et leur hybride pour ces deux dernières, Orchis à feuilles étroites (*Orchis x angusticruris*).

Ce site présente un intérêt faunistique singulier et remarquable par la présence de la Huppe fasciée (*Upupa epops*), de la Chouette chevêche (*Athene noctua*) et de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

On remarque également la présence d'insectes patrimoniaux tels que l'Ascalaphe ambré (*Libelloides longicornis*), l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), le Thécla du bouleau (*Thecla betulae*), la Piéride des biscutelles (*Euchloe crameri*), le Faune (*Hipparchia statilinus*), le Sylvandre (*Hipparchia fagi*), l'Agreste (*Hipparchia semele*) et le Silène (*Brintesia circe*).

Cet espace était autrefois très fréquenté par l'Homme (présence historique de moulins, vignes, cultures d'asperges...). Une ancienne carrière et une zone d'habitat troglodytique abandonnées accueillent des Chiroptères avec 8 espèces répertoriées comme le Grand murin (*Myotis myotis*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ou le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*).

Au cours du temps, les pratiques pastorales et agricoles extensives traditionnelles, qui permettaient l'entretien du site, ont été abandonnées. Le site fait dorénavant l'objet d'une gestion conservatoire par les propriétaires publics et le Conservatoire d'espaces naturels. Un pâturage ovin est mis en place depuis peu de temps avec un éleveur local. Une partie du site est aménagée pour permettre l'accueil du public (sentiers et panneaux d'informations).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) continentale polynucléaire n° 240009595 « Pelouses des Puys du Chinonais » issue de la fusion des anciennes Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) « Pelouse du Puy Besnard », « Pelouses de la Colline aux Sablons », « Pelouses du Pérou », « Pelouses de Trotte-Loup » et « Pelouses de la Butte aux Chilloux » (code régional 00000499).
- Zone supplémentaire en projet : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sur Beaumont-en-Véron.
- Espace naturel sensible (ENS) des « Puys du Chinonais », schéma départemental des ENS d'Indre-et-Loire,
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) « Puys du Chinonais » du 28 février 1983 qui concerne les butons calcaires suivants « Butte aux Chilloux », « Colline aux Sablons », « Puy Besnard », « Pérou ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 24000540 « Puys du Chinonais », DOCOB validé par arrêté préfectoral du 13/4/2007,
- Site préservé par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire « Puys du Chinonais ».
- Zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Chinon.
- Abords de monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques (château de Contebault à Huismes et château de Fromentière à Chinon).

Enjeux

- Habitats et espèces.

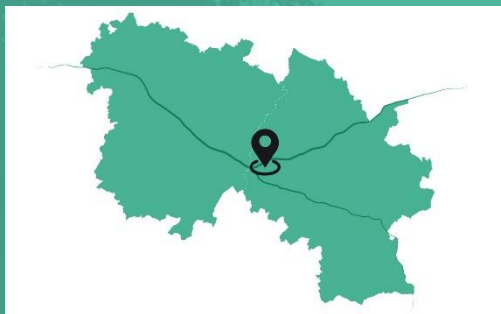
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Passage de véhicules motorisés qui dégradent les pelouses.
- Dépôt d'ordures (plusieurs tonnes enlevées par an) et de gravats.
- Disparition du pastoralisme durant plusieurs décennies et développement spontané des ligneux.
- Modifications des productions agricoles : développement de la viticulture et de la trufficulture.
- Stationnement de gens du voyage en dehors des aires prévues à cet effet.

Pistes de travail

- Assurer le suivi technique de la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB) de l'ENS et de l'APB.
- Assister le maître d'ouvrage sur les aspects de maîtrise foncière par les collectivités.
- Participer au suivi scientifique du site et à la surveillance de son évolution.
- Appuyer la concertation locale en veillant à la cohérence des actions menées par chacun.
- Mettre en œuvre la restauration des pelouses.
- Promouvoir une agriculture (pâturage ovin) et une sylviculture raisonnées.
- Restaurer et sécuriser des sites d'hivernage de Chiroptères.
- Informer/sensibiliser les élus, acteurs et usagers à la valeur du site.
- Valoriser le site.
- Gérer l'accès et la fréquentation

RB prioritaire n°15 : Les Hauts de Bertignolles

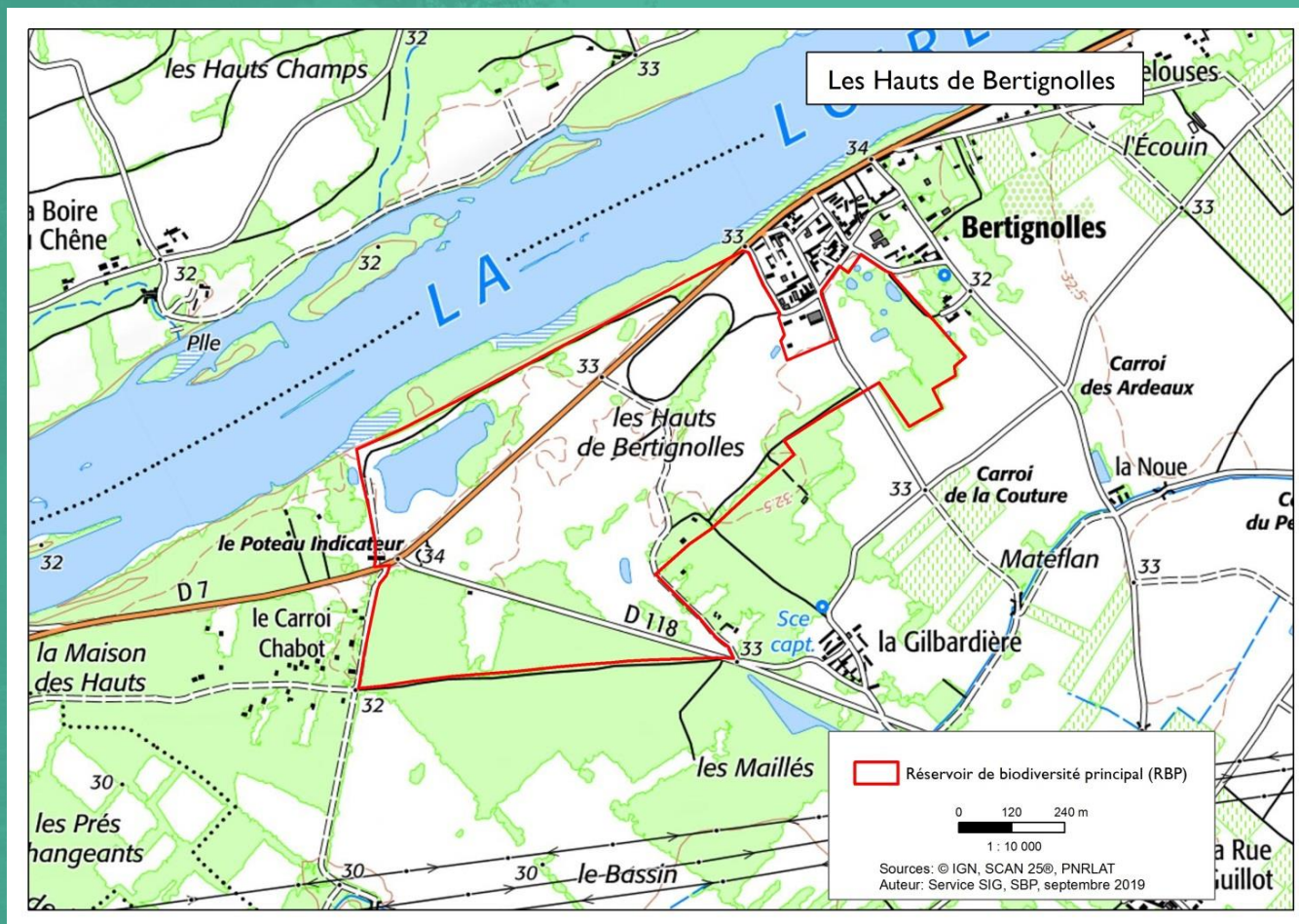


Commune concernée : SAVIGNY-EN-VÉRON (37)

Unités paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, La confluence Loire-Vienne

Propriété : privés, communes d'AVOINE et SAVIGNY-EN-VÉRON, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Intérêts du site :



Ensemble unique et exceptionnel formé de dunes continentales du lit majeur de la Loire, situé en amont de la confluence de la Loire et de la Vienne (région du Véron). L'hydrodynamisme y est marqué, car ce secteur demeure non endigué. Il est ainsi en contact direct avec les crues d'hiver et de printemps. En été, les arénosols et l'absence de ligneux font que le site est fortement aride. Le site patrimonial couvre une surface de 72 ha, dont une grande partie est concernée par un plan de gestion en tant que site préservé par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

Ce site botanique d'intérêt majeur est caractérisé par la présence de pelouses de sables xériques et des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*).

On y note la présence d'espèces remarquables telles que l'Armoise champêtre (*Artemisia vulgaris*) et de l'Orobanche pourpre (*Orobanche caerulea*), de denses peuplements à Corynéphore cendré (*Corynephorus canescens*), de lichens tapissant le sable (*Cladonia furcata* par exemple). Ce site est également riche d'espèces ligériennes inféodées à ce type de milieu et devenues fort rares telles que la Laïche de Loire (*Carex colchica*), le Lupin à feuilles étroites (*Lupinus angustifolius* subsp. *reticulatus*), le Pied d'oiseau compressé (*Ornithopus compressus*) et l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*).

D'un point de vue faunistique, de nombreuses espèces sont également à noter. Parmi les insectes, on notera l'Hoplie bleue (*Hoplia coerulea*), l'Ascalaphe ambré (*Libelloides longicornis*), la Petite violette (*Clossiana dia*), le Petit mars changeant (*Apatura ilia*), le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), le Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*), le Criquet des chaumes (*Dociostaurus genei*), l'Ephippigère des vignes (*Ephippiger ephippiger*), le Leste dryade (*Lestes dryas*) ou le Grillon des torrents (*Pteronemobius lineolatus*). Ce site présente également un intérêt ornithologique singulier et remarquable lié à la présence de la Loire, des petits étangs issus de l'exploitation ancienne des sables et d'une petite roselière (nombreux limicoles, passereaux migrateurs ou hivernants comme le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)). D'autres espèces animales fréquentent le site comme le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), le Triton ponctué (*Triturus vulgaris*), le Castor d'Europe (*Castor fiber*). Il s'agit de conserver le caractère ouvert des pelouses sèches sableuses, mais aussi les dépressions humides (boires, mares) présentes sur le site. Il faut donc veiller à y garder l'effet « mosaïque » important.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009599 « Hauts de Bertignolles » (identifiant régional : 00 000 569).
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2400548 « Vallée de la Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes-sur-Loire », au DOCOB validé par arrêté le 29/08/2014.
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire », au DOCOB validé par arrêté le 17/09/2013.
- Site inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 (qui disparaîtra prochainement au profit du site classé de la « Confluence Loire-Vienne »).
- Site préservé par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire « Pelouses de Bertignolles ».
- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

Enjeux

- Habitats et espèces.

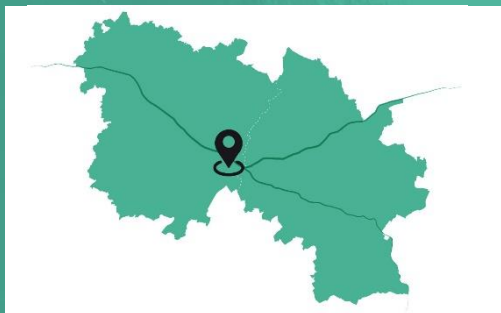
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Accessibilité et circulation sur le site.
- Dérangement de l'avifaune.
- Dégradation de la végétation par piétinement ou par surpâturage.
- Détérioration des pelouses par colonisation naturelle des ligneux ou par plantation.
- Développement d'espèces végétales envahissantes (Jussies, Paspale à deux épis, Aster lancéolé...).
- Extraction illégale de sable.

Pistes de travail

- Renforcer la connaissance (suivi scientifique), la valorisation (information et sensibilisation) et la préservation de ce site remarquable.
- Accompagner la concertation locale en veillant à la cohérence des actions menées par chacun.
- Restaurer et maintenir les milieux ouverts par la fauche et/ou le pâturage.
- Informer/sensibiliser les élus, acteurs et usagers à la valeur du site.

RB prioritaire n°16 : Bois clairs et pelouses sèches des Surjolles, de Fourneux et des Maligrates

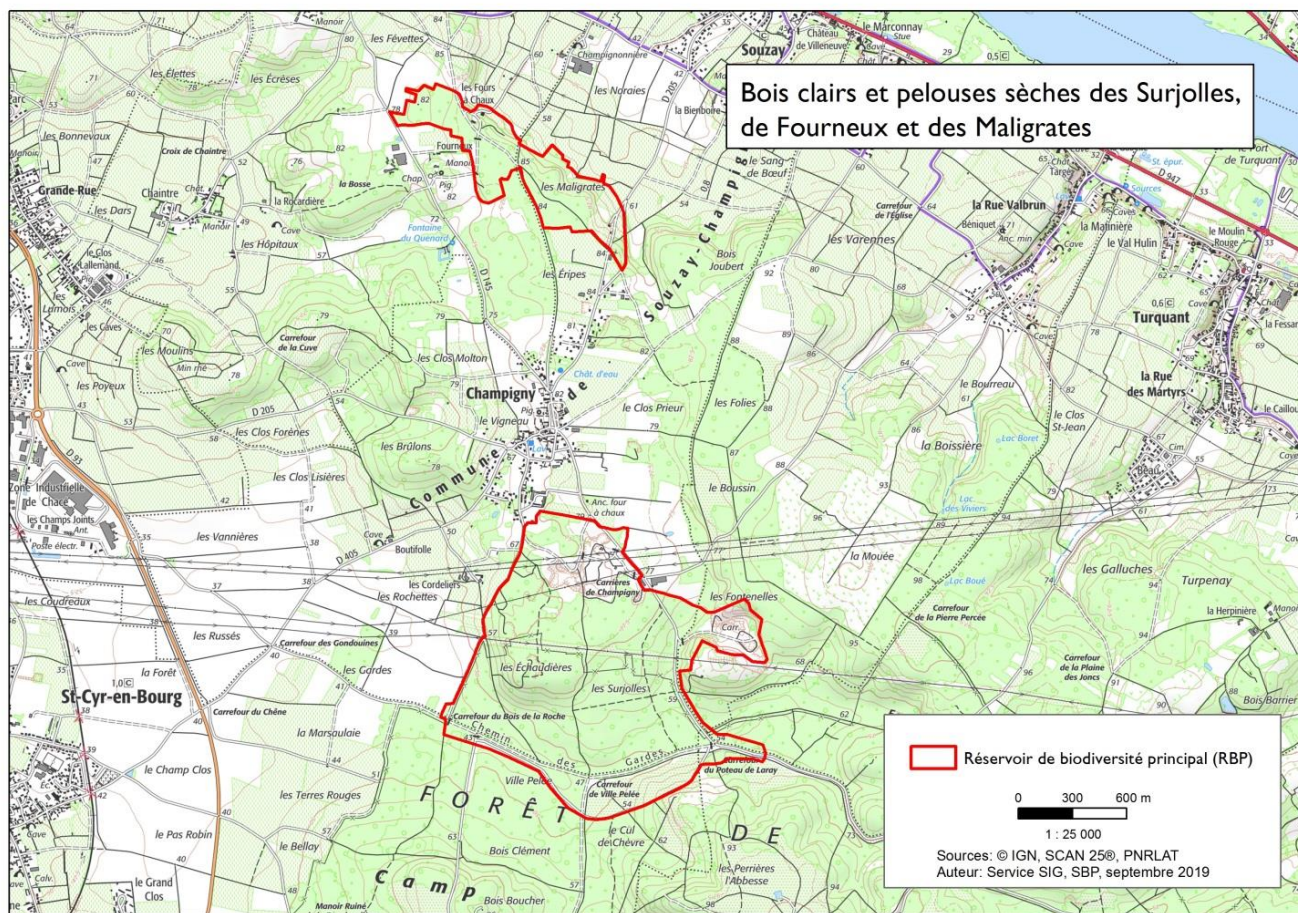


Communes concernées : SOUZAY-CHAMPIGNY, FONTEVRAUD-L'ABBAYE, PARNAY, SAINT-CYR-EN-BOURG, TURQUANT et SAUMUR (49)

Unité paysagère concernée : Le Saumurois viticole

Propriété : Communes, Ministère de la Défense, propriétés privées

Intérêts du site :



• Surjolles

Ce site regroupe d'anciennes carrières, des carrières encore en activité, des pelouses calcaires sèches et des boisements thermophiles. La géologie de ce secteur est très complexe, mais remarquable. On y rencontre ponctuellement des calcaires lacustres éponymes dits calcaires lithographiques de Champigny, ainsi que des sables blancs très fins et des calcaires de différentes périodes géologiques. Le site est principalement localisé dans le camp militaire de Fontevraud dont la gestion forestière est confiée à l'Office national des forêts (ONF).

Concernant la biodiversité, cet espace possède une forte valeur patrimoniale. En effet, sont recensées deux Araignées rares, l'Erèse coccinelle (*Eresus kollari*) et la Stéatode toxique (*Steatoda paykulliana*). Les inventaires révèlent une très grande diversité entomologique. Parmi les Orthoptères, la présence du Tétrix déprimé (*Tetrix depressa*) est à souligner.

Les Papillons ne sont pas en reste avec la présence, entre autres, du Grand mars changeant (*Apatura iris*), du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) et de l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*).

Des amphibiens protégés au niveau national sont aussi inventoriés : le Péloodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Crapaud calamite (*Bufo calamita*). Enfin, un grand nombre d'oiseaux est recensé sur ce secteur.

Au niveau botanique, la flore calcicole est très développée. Les Orchidées y sont nombreuses, telles que le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*) et la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*). Deux nouvelles espèces de Fétuques sont découvertes en 2017, avec les premières mentions pour la région Pays de la Loire de la Fétuque d'Auquier (*Festuca auquieri*) et de la Fétuque ovine (*Festuca ovina* ssp. *guesfalica*), graminées atteignant leur limite septentrionale. À signaler également sur le secteur les espèces suivantes : l'Odontite de Jaubert (*Odontites jaubertianus*), le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), L'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*) et la Campanule à feuilles de pêcheur (*Campanula persicifolia*).

Ce site est aussi connu comme ayant hébergé le Sceau de Salomon hybride (*Polygonatum x intermedium*), hybride très rare dont peu de stations sont connues à travers le monde.

- **Fourneux et Maligrattes**

La forte valeur patrimoniale de ce secteur, aux nombreuses espèces protégées, fait qu'il est désormais bien connu des naturalistes angevins. Concernant la faune, une espèce d'araignée rare au niveau régional y est recensée : l'Érèse coccinelle (*Eresus kollari*). Les inventaires révèlent une très grande diversité locale d'insectes. Parmi les Névroptères, la présence de l'Ascalaphe ambré (*Libelloides longicornis*) symbolise cette richesse. Au niveau des amphibiens, l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) sont des mentions intéressantes. Enfin, concernant les oiseaux, la présence du Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) est à souligner.

Concernant la flore, les espèces calcicoles sont très développées. Ainsi, de nombreuses Orchidées remarquables y sont présentes telles que l'Homme pendu (*Orchis anthropophora*), l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) et la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*). Les Cistacées y sont tout aussi nombreuses. Parmi celles-ci sont mentionnées l'Hélianthème à feuilles de saule (*Helianthemum salicifolium*), l'Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*), l'Hélianthème jaune (*Helianthemum nummularium*) et l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*). Enfin, parmi les espèces rares, la présence du Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*), de la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), de la Violette blanche (*Viola alba*) et du Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) sont à noter.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015277 « Pelouses et landes calcaires du Fourneux ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015278 « Landes boisées et pelouses au sud du bourg de Champigny ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004432 « Bois et landes de Fontevault et abords de Champigny ».
- Site inscrit par arrêté du 22 Octobre 1971 « Manoir de Fourneux à Saumur ».
- Site géologique majeur de la région Pays de la Loire « Calcaire de la carrière Hardouin » (IPG49_FA093) pour sa sédimentologie, paléontologie et ses ressources naturelles.
- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

Enjeux

- Habitats et espèces.

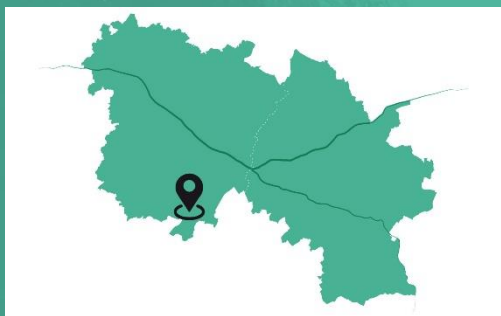
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dépôts sauvages d'ordures ménagères.
- Comblement des carrières par des déchets ménagers.
- Gestion sylvicole en classes d'âge homogènes.
- Fermeture des pelouses calcaires par développement de la végétation ligneuse.
- Mise en culture des parcelles.
- Plantation ou boisement des milieux ouverts.

Pistes de travail

- Mettre en œuvre un plan de gestion en concertation avec le ministère de la Défense et l'ONF.
- Proposer une adaptation des pratiques sylvicoles sur le site, permettant notamment la conduite en classes d'âges hétérogènes.
- Renouveler la convention de gestion avec Réseau de transport d'électricité (RTE) concernant l'entretien de la végétation ligneuse sous ligne (landes).
- Mener une réflexion avec les élus et propriétaires privés sur la faisabilité d'un dispositif conservatoire réglementaire sur ce site (Arrêté de protection de biotope...).
- Valoriser le site.
- Informer/sensibiliser les propriétaires et élus à la valeur exceptionnelle du site.

RB prioritaire n°17 : Champagne de Méron, plaine de Douvy et butte d'Antoigné

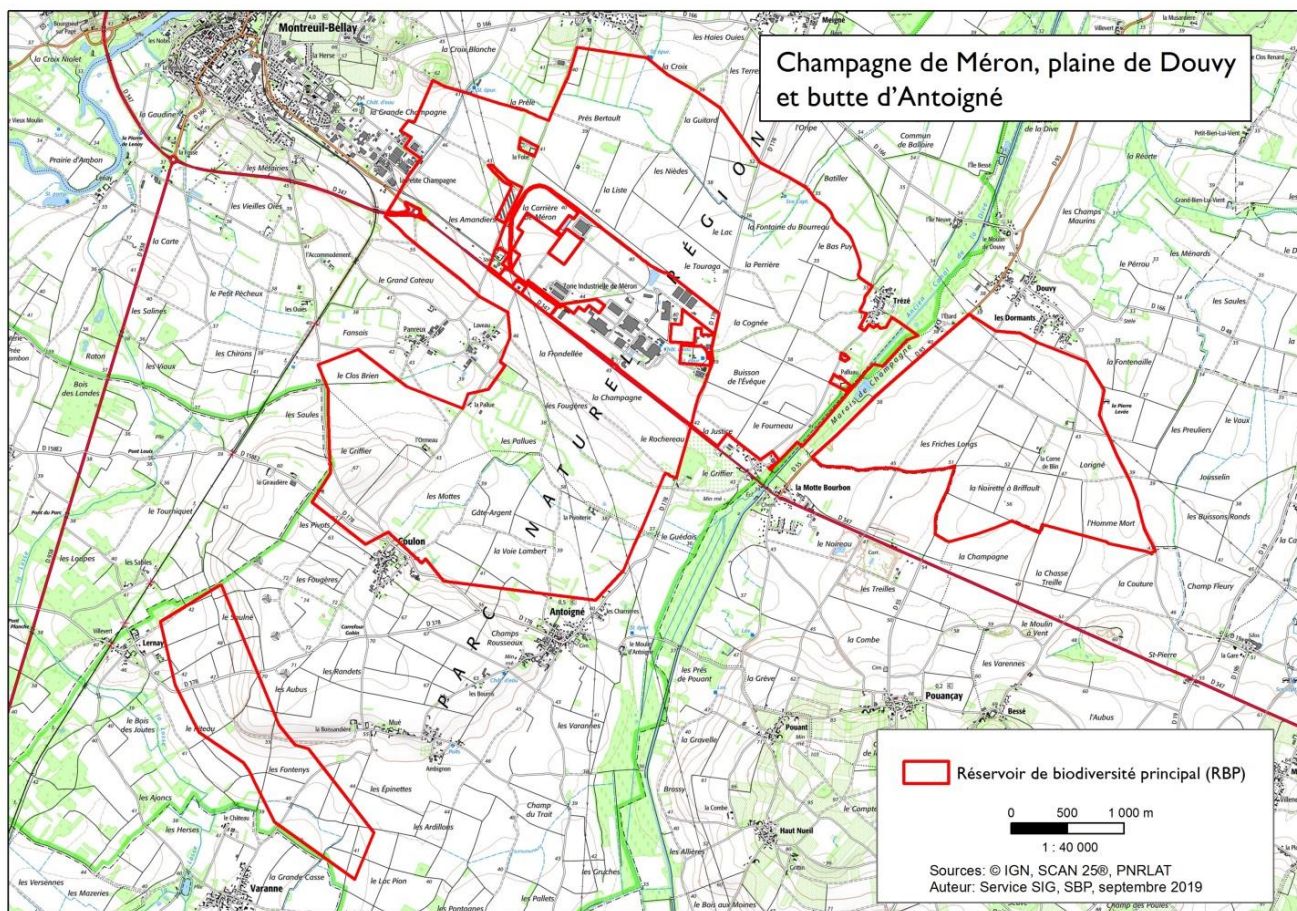


Commune) concernées : ANTOIGNÉ, MONTREUIL-BELLAY et ÉPIEDS (49)

Unité paysagère concernée : La plaine céréalière du Douessin

Propriété : Communauté d'agglomération, communes, privés, entreprises

Intérêts du site :



Le site est une plaine de cultures céréalières en zone à caractère steppique marqué (sol rare, températures estivales élevées, faible pluviométrie). Ce secteur présente un intérêt majeur en termes de messicoles comme l'Adonis goutte de sang (*Adonis annua*), la Légousie hybride (*Legousia hybrida*), le Miroir de Vénus (*Scandix pecten-veneris*), le Bifore radié (*Bifora radians*), le Réséda phyteuma (*Reseda phyteuma*), mais également de plantes de steppes comme le Millet scabre (*Milium vernale* subsp. *scabrum*), le Buplèvre aristé (*Bupleurum baldense* subsp. *baldense*), l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguierana*), la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*) ou encore le Xéranthème fétide (*Xeranthemum foetidum*), dont la Champagne constitue parfois le dernier refuge départemental, voire régional. Certaines variantes de formations herbacées (*Festuco valesiaca* – *Brometea erecti*) ne sont connues que de ce site en Pays de Loire.

D'un point de vue ornithologique, le site est exceptionnel : les populations et densités d'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), de Courlis cendré (*Numenius arquata*), d'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) et de Busard cendré (*Circus pygargus*) y sont importantes.

De nombreuses autres espèces sont également observées en passage ou en hivernage. D'autres groupes naturalistes présentent des espèces remarquables et déterminantes telles que, chez les Insectes, l'Ascalaphe ambré (*Ascalaphus longicornis*) ou la Turquoise de la Sarcille (*Adscita statices*), chez les Arachnides avec la Lycose tarentuline (*Hogna radiata*), chez les Orthoptères avec le Criquet pansu (*Pezotettix giornae*), le Dectique à front blanc (*Decticus albifrons*) ou le Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) ou chez les Reptiles avec la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*). D'un point de vue géologique, les terrains sous-jacents appartiennent à l'ère mésozoïque avec des formations géologiques allant du Crétacé supérieur au Jurassique. Il s'agit de roches calcaires dures ou de marnes, souvent très fossilifères (huîtres, ammonites, bélemnites...).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520016114 « Plaines de Méron et de Douvy ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) du site Natura 2000 n° FR 5212006 « Champagne de Méron – plaine de Douvy ».
- Site classé « Camp d'internement des tsiganes » par arrêté du 4 décembre 2013 de la DRAC « relatif à l'inscription au titre des Monuments Historiques des vestiges du camp d'internement des tsiganes à Montreuil-Bellay », concernant la prison, le réfectoire, l'école, l'infirmerie, les toilettes collectives, les logements.
- Monuments inscrits (dolmen du Griffier à Antoigné, dolmen Les Dormans à Epieds, menhir dit de l'Accommodement à Montreuil-Bellay) au titre des Monuments Historiques.
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) et Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Montreuil-Bellay.

Enjeux

- Habitats (Cultures à messicoles et pelouses sèches) et espèces dont oiseaux de plaine.

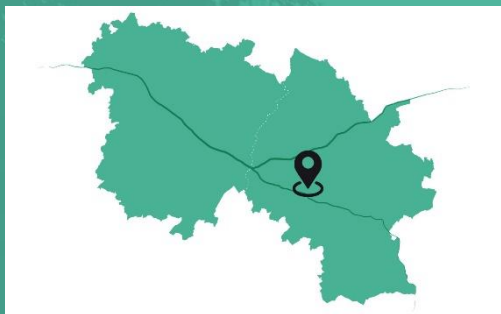
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Déprise de l'élevage extensif et des pratiques agricoles permettant le maintien de couverts favorables aux oiseaux de plaine.
- Plantation ou développement spontané d'espèces ligneuses.
- Changement des productions agricoles (remplacement de l'élevage herbager par le maraîchage, abandon de la céréaliculture, trufficulture sur les zones steppiques...).
- Impact de la zone industrielle (ZI) incluse dans le site.
- Électrocution des rapaces sur les lignes électriques.
- Dérangement des nichées de rapaces au moment de la reproduction lors des moissons.
- Proximité d'activités aériennes (ULM).
- Développement du tourisme de nature accroissant les risques de dérangement de l'avifaune.

Pistes de travail

- Animer le dispositif Natura 2000.
- Mettre en place des mesures agro-environnementales.
- Organiser une concertation locale afin de recueillir une adhésion partagée des acteurs autour du projet de conservation des milieux et espèces.
- Étudier la faisabilité d'une Réserve naturelle régionale (RNR) sur tout ou partie du site permettant de conserver des activités agricoles respectueuses du patrimoine naturel.

RB prioritaire n°18 : Landes du Ruchard

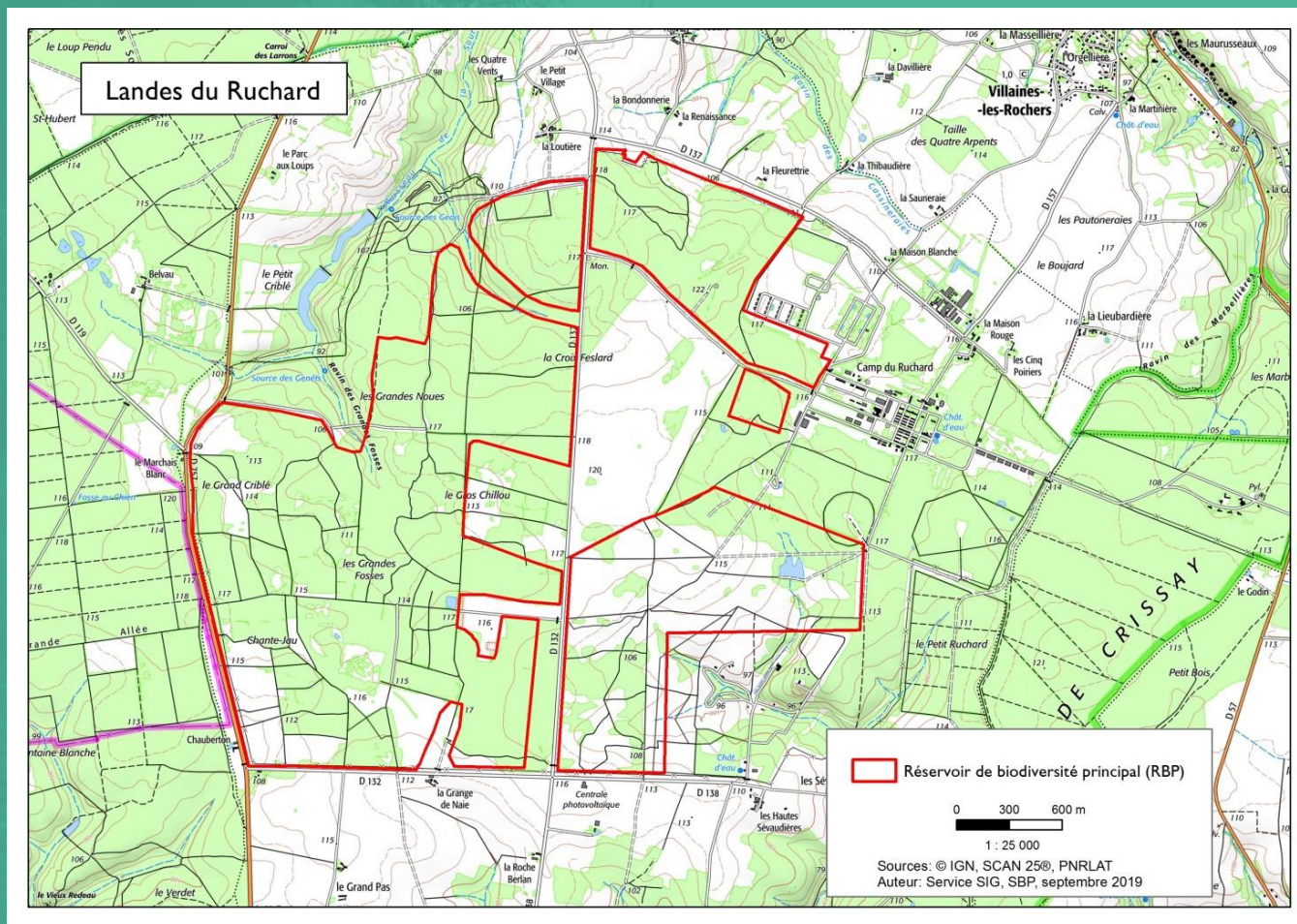


Communes concernées : AVON-LES-ROCHES ET VILLAINES-LES-ROCHERS (37)

Unités paysagères concernées : La forêt de Chinon et les landes du Ruchard

Propriété : Communes d'AVON-LES-ROCHES et VILLAINES-LES-ROCHERS

Intérêt du site : 



L'entité du Ruchard est constituée de parties de deux camps militaires :

- à l'ouest, le « Camp du Ruchard », sur 1 312 ha de propriétés communales, utilisé pour des exercices de tir depuis 1872 ;
- à l'est, le « nouveau camp », en forêt domaniale du Ruchard, sur 131 ha, propriété du ministère de la Défense et utilisé pour des exercices terrestres (manœuvres à pieds).

L'ancien camp regroupe un ensemble de milieux en mosaïque, pour la plupart ouverts (landes, prairies et pelouses, zones humides, bosquets), tandis que le nouveau camp est caractérisé par un milieu forestier (chênaie-charmaie).

Cet ensemble diversifié offre des habitats d'intérêt communautaire : eaux oligotrophes peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie, végétation annuelle des rives exondées, landes humides atlantiques tempérées à Bruyère cilié (*Erica ciliaris*) et Bruyère des marais (*Erica tetralix*), landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*, landes sèches et mésophiles collinéennes, prairies à Molinie sur calcaire et argile. Il est difficile de les différencier tant ces habitats sont imbriqués.

La faune s'illustre par la présence de la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), du Busard cendré (*Circus pygargus*), du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), du Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) et du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*).

La gestion de la forêt du nouveau camp est assurée par l'Office national des forêts (ONF). À l'ouest, pour raisons de sécurité liées à la présence sous la surface du sol d'engins non explosés, le camp n'est pas praticable dans sa totalité. De ce fait, les perturbations anthropiques sont limitées, laissant des espaces d'expression libre aux milieux naturels.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Au voisinage de la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031213 « Massif forestier de Chinon ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2400541 « Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

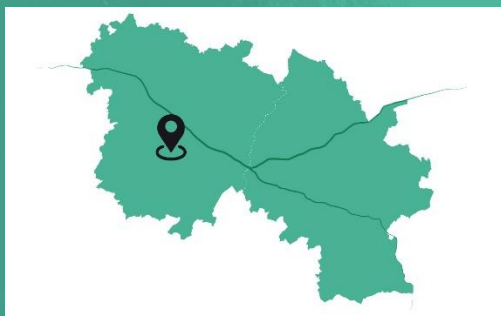
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture des landes par développement spontané des ligneux en l'absence d'entretien régulier ou par plantation.

Pistes de travail

- Assurer le rajeunissement des milieux (landes) et la poursuite de l'exploitation de la brande.
- Suivre l'évolution des habitats et espèces patrimoniaux.

RB prioritaire n°19 : Hippodrome de Verrie et bois des Ulmes

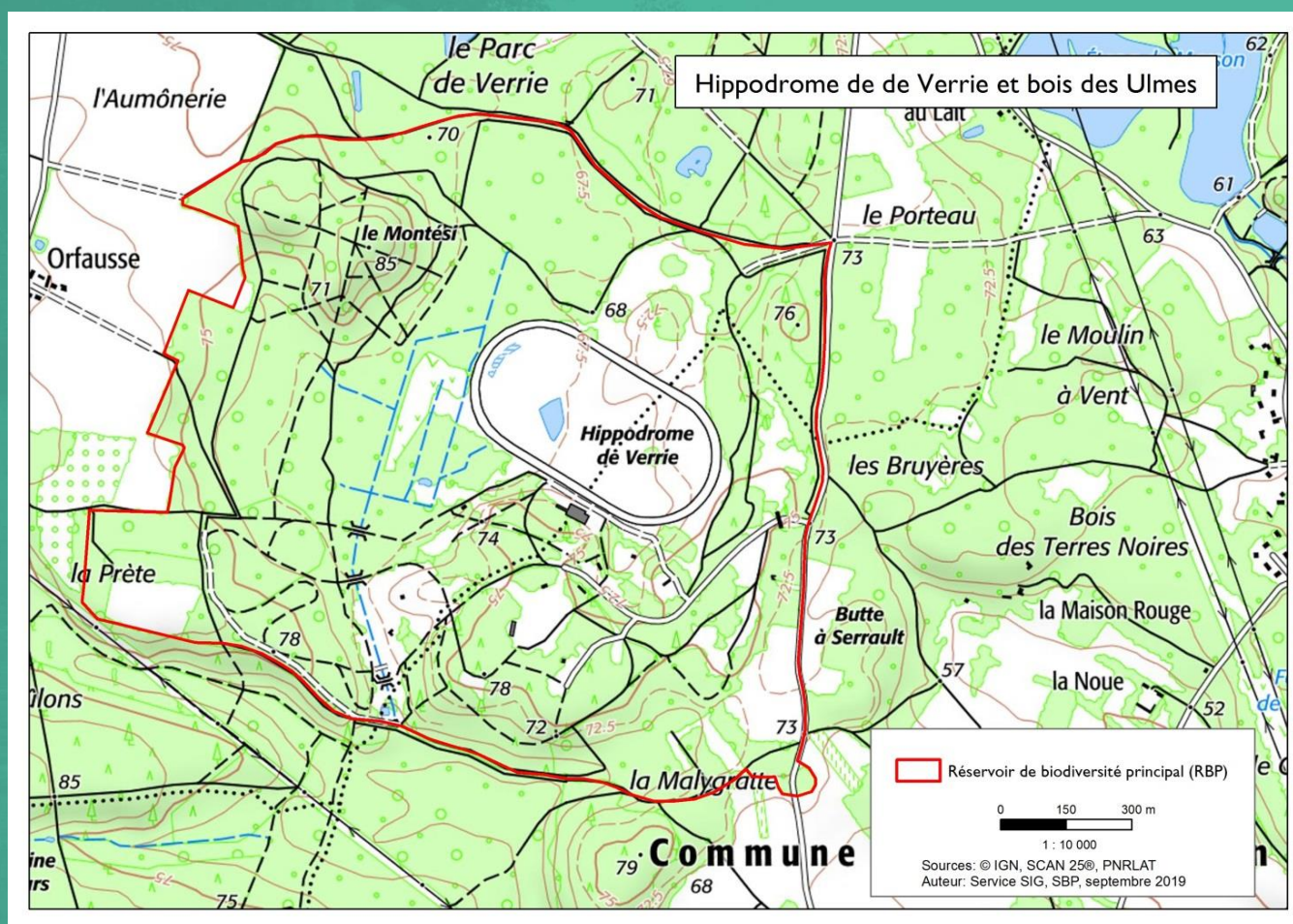


Communes concernées : ROU-MARSON, VERRIE et LES ULMES (49)

Unité paysagère concernée : Les contreforts boisés de la Loire

Propriété : Propriétés privées, communes, École Nationale d'Équitation

Intérêts du site :



Le site de l'hippodrome est un espace majoritairement boisé. Néanmoins, il accueille des pistes pour les chevaux autour de l'espace équestre. Ces zones sableuses permettent le développement de pelouses psammophiles, de landes, de fourrés et d'ourlets neutro-acidiclines spécifiques. En plein cœur de cet espace, des zones humides (fossés, prairies humides, zone de bas-marais alcalin) viennent diversifier la richesse naturelle de cet ensemble.

Les espèces patrimoniales sont nombreuses. C'est le cas du *Carex appauvri* (*Carex depauperata*) et de la *Gentiane pneumonanthe* (*Gentiana pneumonanthe*), toutes deux protégées au niveau régional. Sont également présents : le *Nard raide* (*Nardus stricta*) et l'*Ophioglosse commun* (*Ophioglossum vulgatum*).

Les cortèges entomologiques sont très variés, avec près de 200 espèces observées, comme l'*Agrion de Mercure* (*Coenagrion mercuriale*), espèce remarquable et protégée. Des Hyménoptères rares sont observés : du *Bourdon variable* (*Bombus humilis*, seule mention connue dans le Parc) ou du *Nysson variable* (*Nysson variabilis*), de même que des Orthoptères peu communs, comme le *Criquet de la Palène* (*Stenobothrus lineatus*) ou le *Gomphocère tacheté* (*Myrmeleotettix maculatus*).

Le site est connu pour la présence d'Amphibiens tels que le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) et le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520015095 « Bois et Landes de Rou-Marson ».

Enjeux

- Mosaïque de milieux (de la pelouse sèche sableuse aride à la tourbière de fond de vallon, en passant par une gamme d'espaces boisés variés).
- Prairies (fauche favorisant la diversité de la flore et de l'entomofaune).

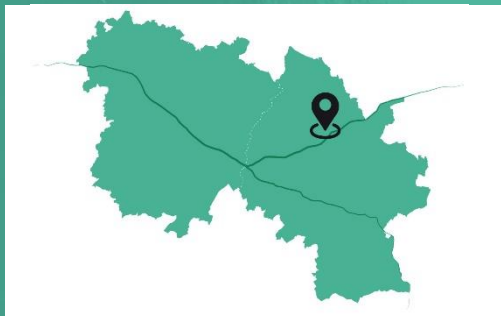
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Entretien des espaces ouverts sensibles à des périodes inadaptées.
- Activités sportives, de loisir de plein air et de tourisme si elles ne prennent pas en compte l'exceptionnelle biodiversité du site.

Pistes de travail

- Préserver le paysage et les milieux (boisements, haies et bosquets) autour de l'hippodrome.
- Assurer une gestion différenciée des milieux ouverts patrimoniaux pour permettre aux espèces d'accomplir leur cycle de reproduction.

RB prioritaire n°20 : Boisements, coteaux et carrières des Forges

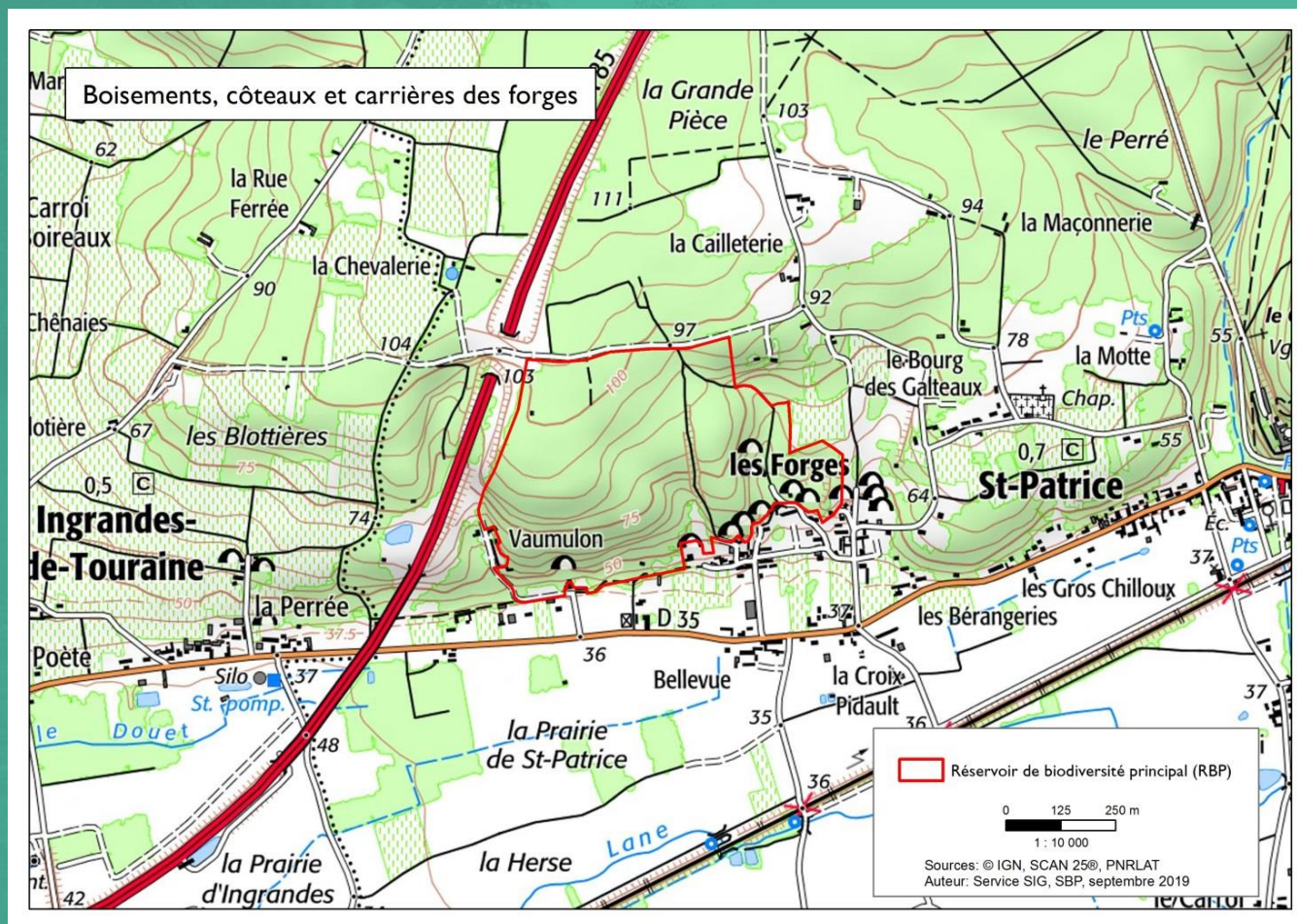


Commune concernée : COTEAUX-SUR-LOIRE (SAINT-PATRICE)
(37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois, Le Val de Loire en Anjou

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :



Le site est composé de plusieurs anciennes carrières d'extraction de tuffeau et d'anciens habitats troglodytiques situés dans un coteau boisé surplombant Saint-Patrice. L'ensemble constitue un site d'hibernation de Chiroptères d'importance nationale.

Trois principales cavités sont présentes sur le site. Leurs entrées sont plus ou moins comblées par des effondrements, mais sont très propices à l'accueil des Chiroptères grâce aux boisements naturels présents. Les espèces les plus représentées sont le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) avec jusqu'à 300 individus sur site et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) dont les effectifs peuvent atteindre 110 individus.

Le site est également utilisé pendant la période estivale, notamment par le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) dont une vingtaine d'individus ont pu être recensés dans les troglodytes abandonnés. Le boisement du coteau recouvrant les carrières assure la dispersion des individus qui peuvent sortir par les différents effondrements présents.

L'A85 est très proche et longe le site. Elle constitue une barrière probable à la dispersion des Chiroptères. C'est aussi potentiellement une cause de mortalité par collision, malgré l'existence d'un passage « faune » à proximité qui s'est révélé peu fréquenté lors de points d'écoute.

Enfin, il faut noter la présence de l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) sur les pelouses sèches en transition entre les boisements et les vignes.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

Enjeux

- Chiroptères.
- Azuré du serpolet.

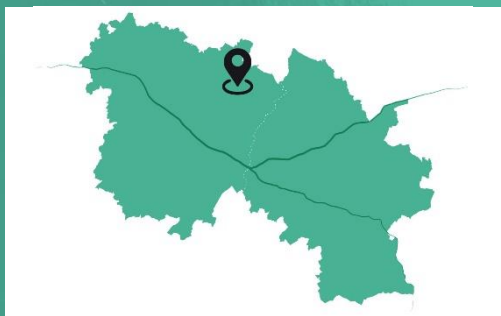
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Risques d'effondrement.
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Travaux inadaptés d'entretien ou d'aménagement des cavités et de leurs abords immédiats (confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagements de parties de cave, ventilation, accès aux gîtes...)
- Modification ou aménagement de l'environnement proche (coupes à blanc des boisements, suppression des haies et bosquets, nouveaux éclairages...).
- Dérangements par des visites en périodes sensibles pour les cycles des Chiroptères.
- Présence de l'A85 qui limite les déplacements et peut entraîner des mortalités par collisions.

Pistes de travail

- Prendre en compte l'environnement proche des gîtes et préserver les corridors biologiques (boisements, haies...).
- Suivre l'impact de l'A85 (points d'écoute, recherche de mortalité, identification des axes de transit des Chiroptères).
- Maintenir et sécuriser les accès aux gîtes.
- Faire des acquisitions conservatoires selon opportunité.
- Classer partiellement le site par un Arrêté de protection de biotope (APB).
- Poursuivre le travail réalisé par les associations (LPO, Groupe Chiros, Association Caudalis, Spéléo-club) en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier de la colonie (comptage hivernal).

RB prioritaire n°21 : Château de Jalesne et caves du Cavier

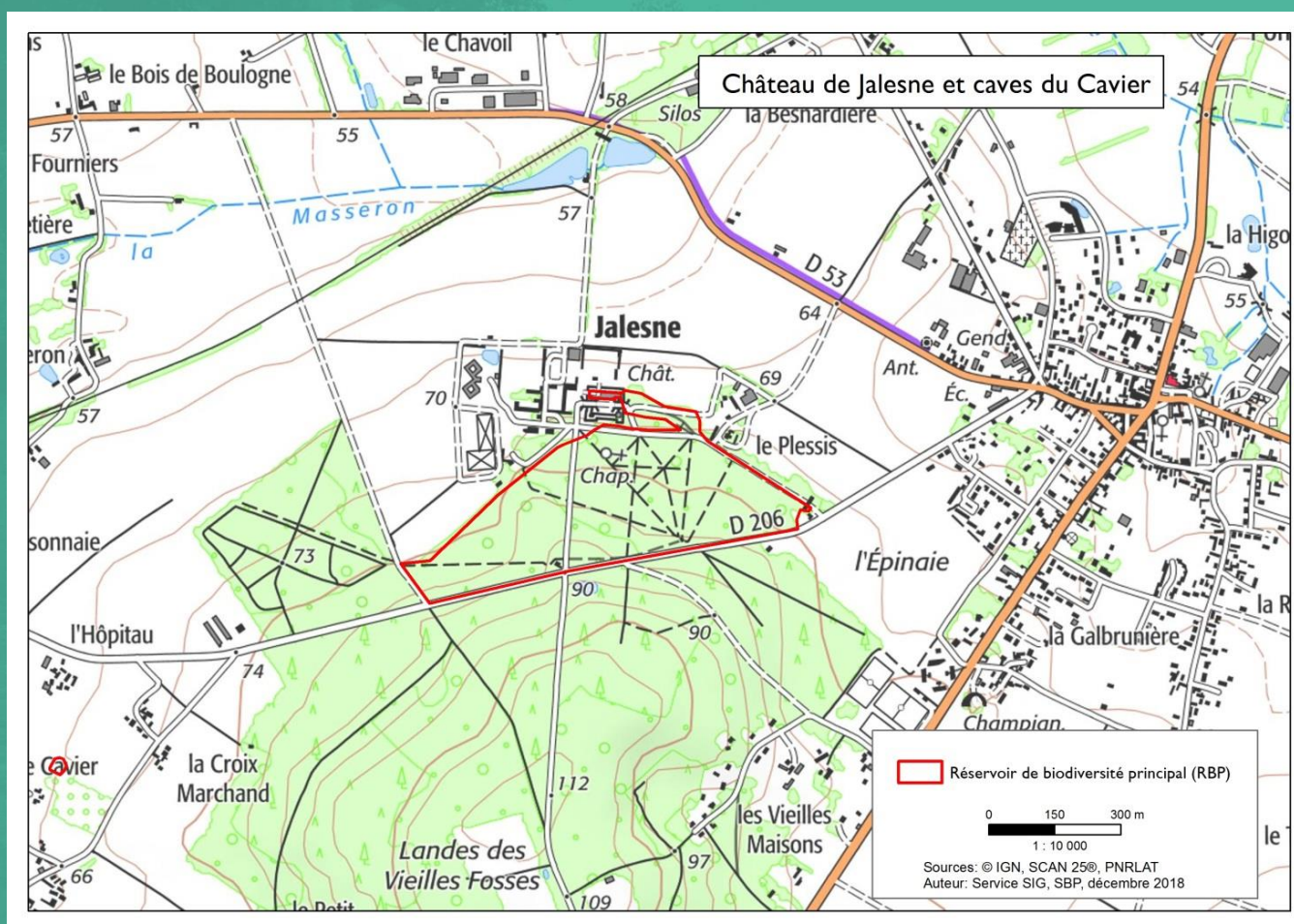


Commune concernée : VERNANTES (49)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :  



Le site, d'importance nationale, est composé de trois cavités d'hibernation pour les Chiroptères, auxquelles se rajoutent les combles du château qui abritent une colonie de mise-bas de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). La particularité du site réside dans la diversité d'habitats souterrains : grands développés, petits boyaux... Le château a fait récemment l'objet d'une restauration pour y développer un lieu de réception et séminaires ainsi que des logements saisonniers. Les deux principales cavités identifiées aux inventaires régionaux sous le nom de « Caves de Jalesne » et « Caves du Cavier » sont situées sous le boisement proche du château. Les Chiroptères l'utilisent comme zone de dispersion et de chasse.

Les autres souterrains débutent depuis les douves du château. Environ une douzaine d'espèces de Chiroptères (en général 200 à 250 individus) utilisent le site pour l'hibernation. Il s'agit principalement du Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), du Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), du Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) et du Grand murin (*Myotis myotis*). D'autres espèces fréquentent le site, mais irrégulièrement et en petit nombre. La colonie de mise-bas de Grands rhinolophes présente dans les combles du château accueille 20 à 40 femelles. À l'occasion des derniers travaux réalisés sur commande des nouveaux propriétaires, des passages adaptés aux chauves-souris ont été aménagés. L'ensemble du site fait l'objet d'actions de conservation depuis les années 2000.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520016268 « Combles et caves du château de Jalesne ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004475 « Massif forestier de la Breille, de Pont-Ménard, de la graine de Sapin, zone de transition et lac de Rillé ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêt avoisinante ».
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) aux abords du château de Jalesne.

Enjeux

- Chiroptères.

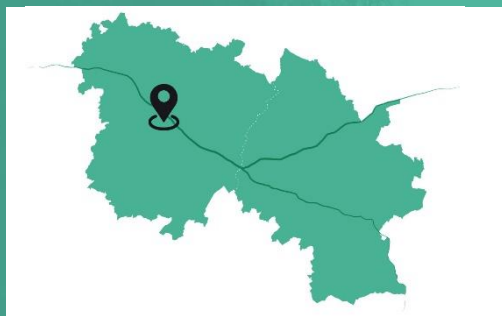
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Risques liés à la modification ou à l'aménagement des bâtiments (ventilation, accès aux gîtes...) ou de l'environnement proche (éclairage, haies...).
- Entretien des bâtiments (toiture notamment) non respectueux des périodes d'interventions.
- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation pour les cavités et combles l'été).
- Modification des souterrains : fermeture d'entrées, aménagement des lieux et travaux...
- Altération de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...) et des combles (traitement, aménagements...).
- Dégradation de l'environnement voisin des cavités (haies, boisements) et des combles modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter la colonie.
- Garantir la prise en compte de la colonie dans tous projets proches du gîte.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Surveiller le maintien des accès au gîte.
- Préserver le paysage comme les milieux (haies et bosquets) autour des accès aux cavités et limiter la pollution lumineuse à proximité.
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) pour éviter les intrusions dans les cavités.
- Classer le site en Natura 2000.
- Assurer une protection réglementaire du site par Arrêté de protection de biotope (APB).
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier des gîtes : comptage hivernal et estival.

RB prioritaire n°22 : Caves Prieur et château de Cunault

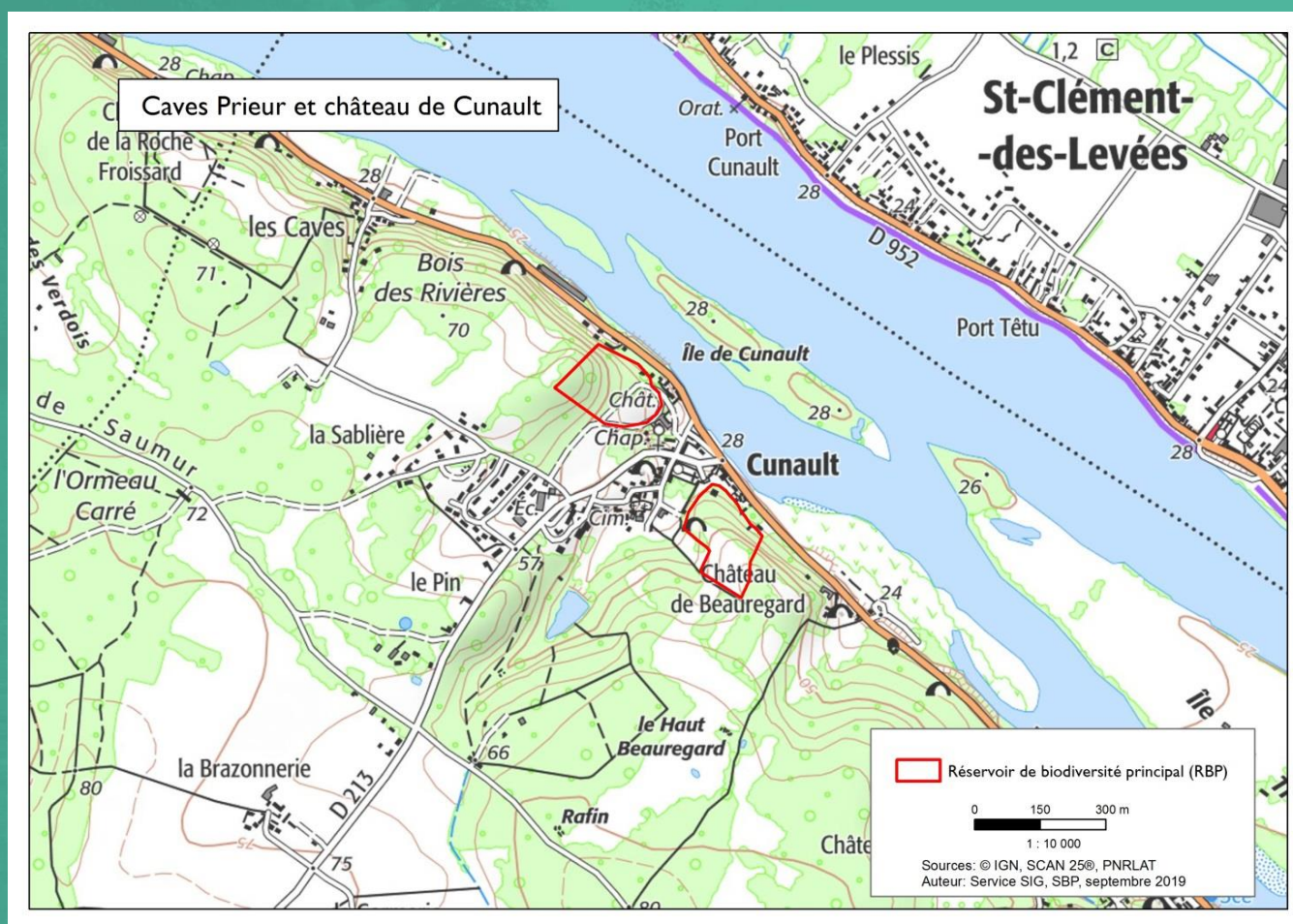


Communes concernées : GENNES-VAL-DE-LOIRE (CHÊNEHUTTE-TRÈVE-CUNAUT) (49)

Unités paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, Les contreforts boisés de la Loire

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :



Le site, composé de deux cavités d'hibernation d'intérêt national pour les Chiroptères, est classé Natura 2000. Les effectifs hivernants sont principalement composés d'un nombre remarquable de Grands rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*, plus de 400 parfois), de Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), de Petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*), de Grands murins (*Myotis myotis*), de Murins à moustaches (*Myotis mystacinus*) et très régulièrement du très rare Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*). D'autres espèces les accompagnent en petit nombre. La « cave du château » est une ancienne carrière d'extraction du tuffeau située sous le château et comptant, en période hivernale, plusieurs espèces de Chiroptères en hibernation (jusqu'à une centaine d'individus).

La « cave souterraine du Prieur » fait partie des quinze sites les plus importants de la région pour l'hibernation des Chiroptères. Il s'agit d'une ancienne carrière d'extraction de tuffeau servant de site d'hibernation pour une douzaine d'espèces, dont des effectifs importants de Grands rhinolophes. En été, ils se mélangent avec quelques Rhinolophes euryales et sont près d'une cinquantaine dont certaines femelles mettant bas.

L'accès à la cave a fait l'objet de plusieurs chantiers de mise en sécurité : périmètres grillagés sur les effondrements du dessus, fermeture par une porte en tôle ajourée et installation d'une grille de petite taille aux écartements de barreaux adaptés aux chauves-souris. Le site fait l'objet d'actions de conservation depuis les années 1990.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015300 « Caves du château de Cunault ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015301 « Cave souterraine du Prieuré ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 5200636 « Cave Prieur et caves du château de Cunault ».
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Chênehutte-Trèves-Cunault.
- Site patrimonial remarquable de Chênehutte-Trèves-Cunault.
- Monuments classés et inscrits au titre des Monuments Historiques (château de Cunault, église Notre-Dame, église Saint-Maxenceul, Maison du Prieur).

Enjeux

- Chiroptères.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation et reproduction).
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagements de la cave...
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.

Pistes de travail

- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Maintenir, voire renforcer, les protections physiques (grilles, en particulier périmètre grillagé) pour éviter les intrusions.
- Soutenir la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000.
- Assurer une protection réglementaire du site par Arrêté de protection de biotope (APB).
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier des gîtes

Des actions de conservation sont engagées sur le gîte principal depuis la fin des années 2000 : pose de bâche, nettoyage annuel, protection d'un passage vouté, accompagnement de réfection de toiture.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030083 « Comble d'une maison particulière, rue de l'église à Mouliherne ».
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Mouliherne.
- Monument classé (église) et inscrit (manoir de la Touche) au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.

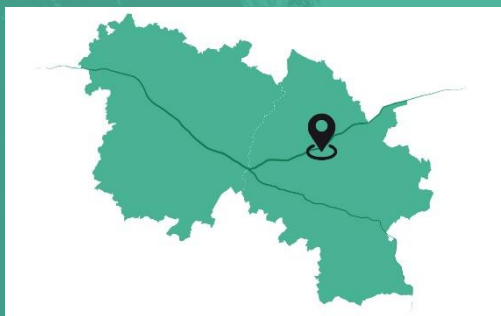
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Modification ou aménagement des bâtiments (ventilation, accès au gîte...).
- Altération de l'environnement proche (éclairage, haies, boisements...).
- Entretien des bâtiments non respectueux des périodes d'interventions souhaitables (toitures, traitement de charpentes...).
- Visites inadaptées des gîtes.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les colonies.
- Veiller au nettoyage périodique des gîtes (guano).
- Garantir la prise en compte des colonies dans tous projets proches des gîtes.
- Prendre en compte l'environnement proche des gîtes, préserver les corridors biologiques (boisements, haies...) et anticiper toutes modifications de l'éclairage urbain.
- Intégrer le site au périmètre Natura 2000.
- Assurer une protection réglementaire du site par Arrêté de protection de biotope (APB).
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Surveiller le maintien des accès au gîte.
- Assurer un suivi régulier de la colonie (comptage estival).

RB prioritaire n°24 : Coteau de Rigny-Ussé

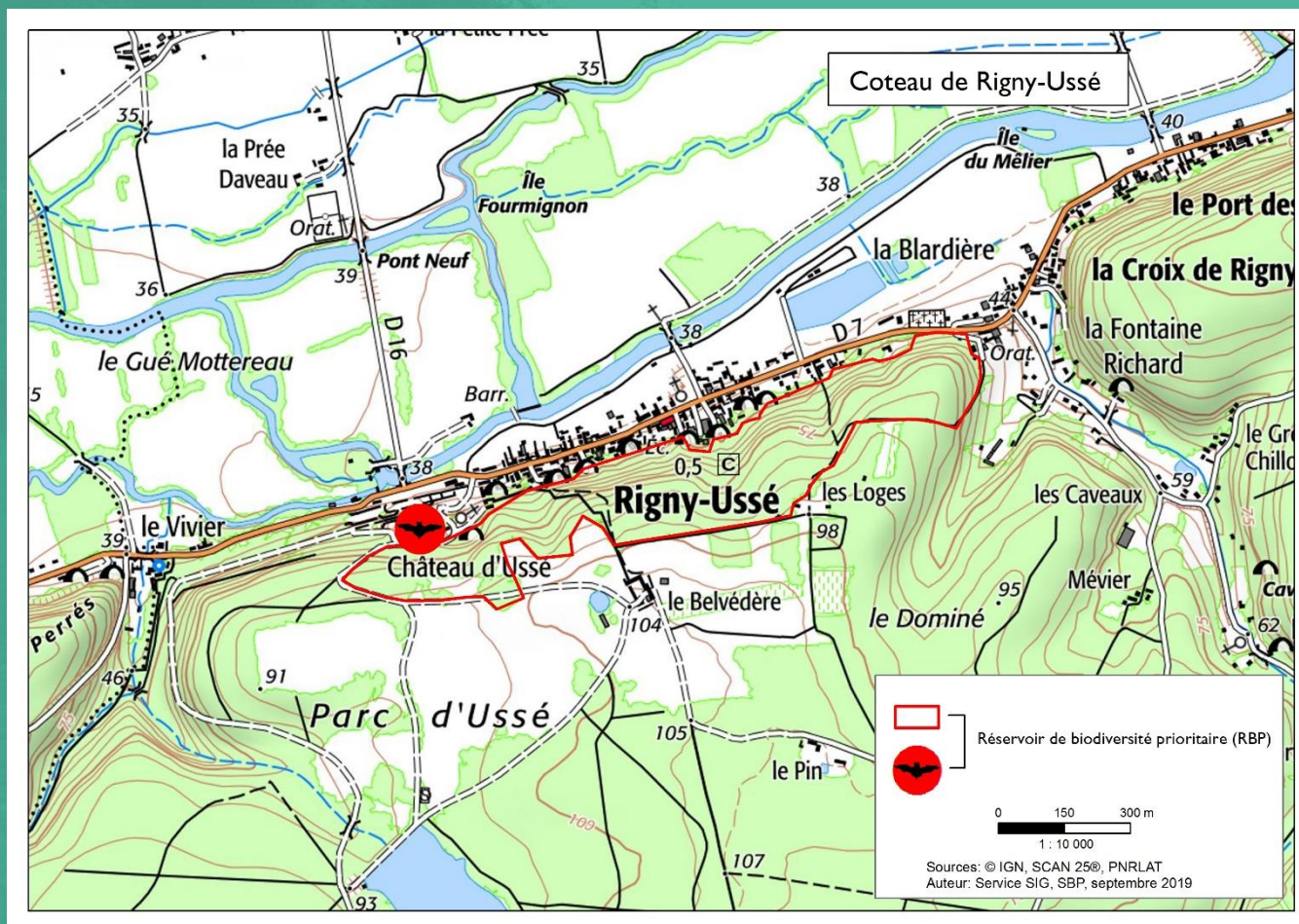


Commune concernée : RIGNY-USSÉ (37)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :



Le château d'Ussé est situé au bord de l'Indre à la lisière de la forêt de Chinon et date, pour le début de sa construction, du XV^e siècle. Son parc est un vaste espace constitué d'une grande diversité de milieux : bois de plateau et de pente présentant une gamme variée de groupements végétaux allant de la chênaie acidiphile à la chênaie pubescente. Il accueille des arbres remarquables tels que des Cèdres du Liban (*Cedrus libani*) offerts au châtelain en 1805 par Chateaubriand. Le site est composé d'un important réseau de cavités communicant entre-elles et constituant un site d'hibernation d'importance nationale pour les Chiroptères. L'une des cavités, nommée « cave de la Blardière » abrite jusqu'à 8 espèces de chiroptères dont une importante population de Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*), estimée entre 90 et 160 individus selon les années. Il s'agit du plus gros gîte d'hibernation pour cette espèce sur le Parc et l'Indre-et-Loire. Elle est d'ailleurs classée « Vulnérable » sur la liste rouge de la Région Centre-Val de Loire.

Les autres espèces sont : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum* – jusqu'à 330 individus), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand murin (*Myotis myotis*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*). Un réseau important de caves communique avec celle de la Blardière. Plusieurs « cheminées » et cônes d'effondrement ressortent dans le coteau boisé, permettant aux Chiroptères une circulation sur tout le site pour rejoindre les zones de chasse.

Il est possible que le site serve aussi pour le swarming (lieux de regroupement en période de reproduction) lors des accouplements automnaux. Cette cave présente un certain risque d'effondrement ; certaines zones se sont déjà effondrées et sont instables. Une convention est signée entre le propriétaire, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Touraine, des spéléologues et le Parc afin de permettre la pose d'un portail sécurisé pour une des entrées. Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire a acquis une partie du site. Le château accueille également une importante colonie de reproduction de Grands rhinolophes. Des écoutes acoustiques ont permis d'identifier la présence du Rhinolophe euryale qui pourrait également se reproduire dans les combles. Enfin, l'Orge d'Europe (*Hordelymus europaeus*), plante d'affinité montagnarde et espèce protégée en région Centre-Val de Loire est présente. Historiquement citée par Tourlet sur le parc d'Ussé en 1908, cette station, la seule connue sur l'Indre-et-Loire, existe toujours.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031514 « Coteau boisé du parc d'Ussé ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031730 « Étangs du parc de Rigny-Ussé ».
- Site « Abords du château de Rigny-Ussé » classé au titre de la loi du 2 mai 1930 (90 ha).
- Site préservé du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire « Caves aux Belles dormantes ».

Enjeux

- Chiroptères.

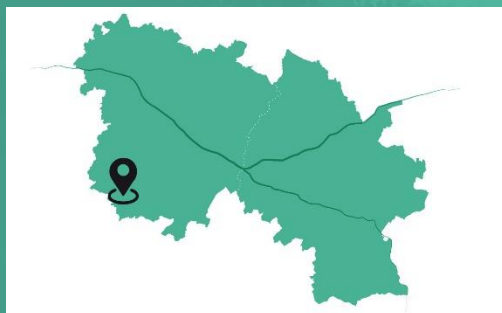
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Risques d'effondrement.
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Aménagements inadéquats autour des sites (ventilation, accès aux gîtes...) et altération de l'environnement proche (éclairages, haies, bosquets...).
- Dérangements par des visites en période sensible pour les cycles des Chiroptères.
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagements de parties de la cave.
- Travaux au château (ventilation, accès au gîte, éclairage des façades du château...).
- Entretien du château non respectueux des périodes d'interventions (toitures, traitement de charpentes...).

Pistes de travail

- Prendre en compte l'environnement proche des gîtes, préserver les corridors biologiques (boisements, haies...) et anticiper toutes modifications de l'éclairage urbain ou du château.
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) et/ou entretenir ces dernières pour éviter les intrusions.
- Surveiller le maintien des accès au gîte.
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Assurer une protection réglementaire du site par Arrêté de protection de biotope (APB).
- Poursuivre le travail réalisé par les partenaires en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier de la colonie (comptage hivernal et estival).

RB prioritaire n°25 : Combles et dépendances du Château d'Échuilly

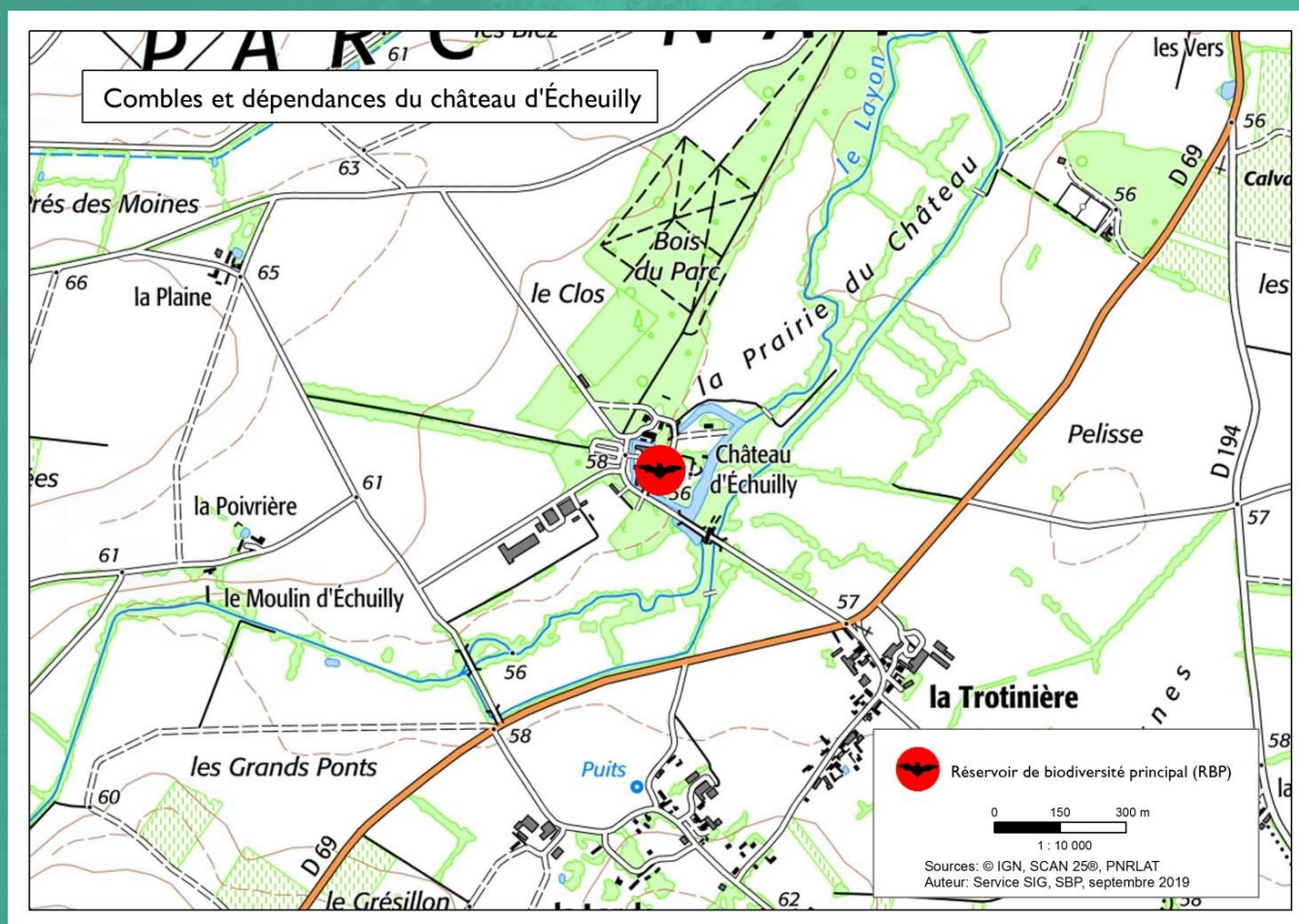


Commune concernée : DOUÉ-EN-ANJOU (LES VERCHERS-SUR-LAYON) (49)

Unité paysagère concernée : Les coteaux du Layon

Propriété : Propriété privée

Intérêt du site :



Il s'agit d'un gîte remarquable pour la reproduction de deux espèces de Chiroptères : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*). Pour le Grand rhinolophe, le site est l'une des cinq nurseries les plus peuplées du territoire national et la plus importante de la région, avec un record à plus de 650 femelles. Le site est donc logiquement classé d'importance nationale. D'autres espèces se reproduisent sur place, mais en nombre beaucoup plus réduit : Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Oreillard gris (*Plecotus austriacus*).

La principale colonie de mise-bas s'installe dans les combles d'une des dépendances du château. Les Petits rhinolophes naviguent dans les autres combles et les Oreillards gris semblent affectionner le pigeonnier.

Des suivis par radiopistage, effectués par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en 2012, permettent de mettre en exergue l'importance de la rivière « Layon » et de sa ripisylve, comme axe de circulation des Grands rhinolophes.

La forêt de Brignon sert alors de zone de nourrissage principale. Avec l'aide du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Chizé, la LPO a complété cette première approche en 2018 par un important travail de relevés acoustiques et une modélisation autour du gîte afin de caractériser notamment l'effet des ruptures de connectivité.

Découvert très tardivement, le site ne fait l'objet d'actions de conservation que depuis le début des années 2010.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030079 « Combles et dépendances du château d'Écheuilly ».
- Château et abords inscrits au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.

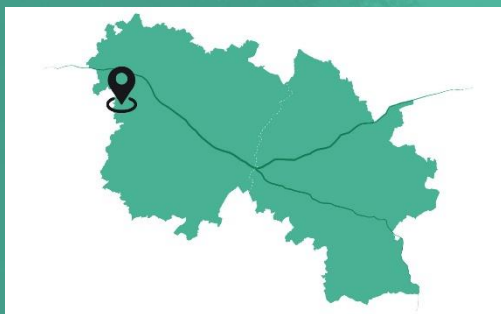
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Aménagements inadéquats des bâtiments (ventilation, accès au gîte...).
- Modification de l'environnement proche (éclairage, haies, boisements...).
- Entretien des bâtiments non respectueux des périodes d'interventions (toiture, clocher...).
- Visites inadaptées du gîte.

Pistes de travail

- Accompagner le propriétaire en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter la colonie.
- Garantir la prise en compte de la colonie dans tous projets proches du gîte.
- Prendre en compte l'environnement proche du gîte, maintenir et conforter les corridors biologiques (ripisylves, haies...).
- Surveiller le maintien des accès au gîte.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer une protection réglementaire : périmètre Natura 2000 et Arrêté de protection de biotope (APB).
- Réaliser un suivi régulier de la colonie (comptage estival).

RB prioritaire n°26 : Cavités souterraines du Buisson et de la Seigneurie

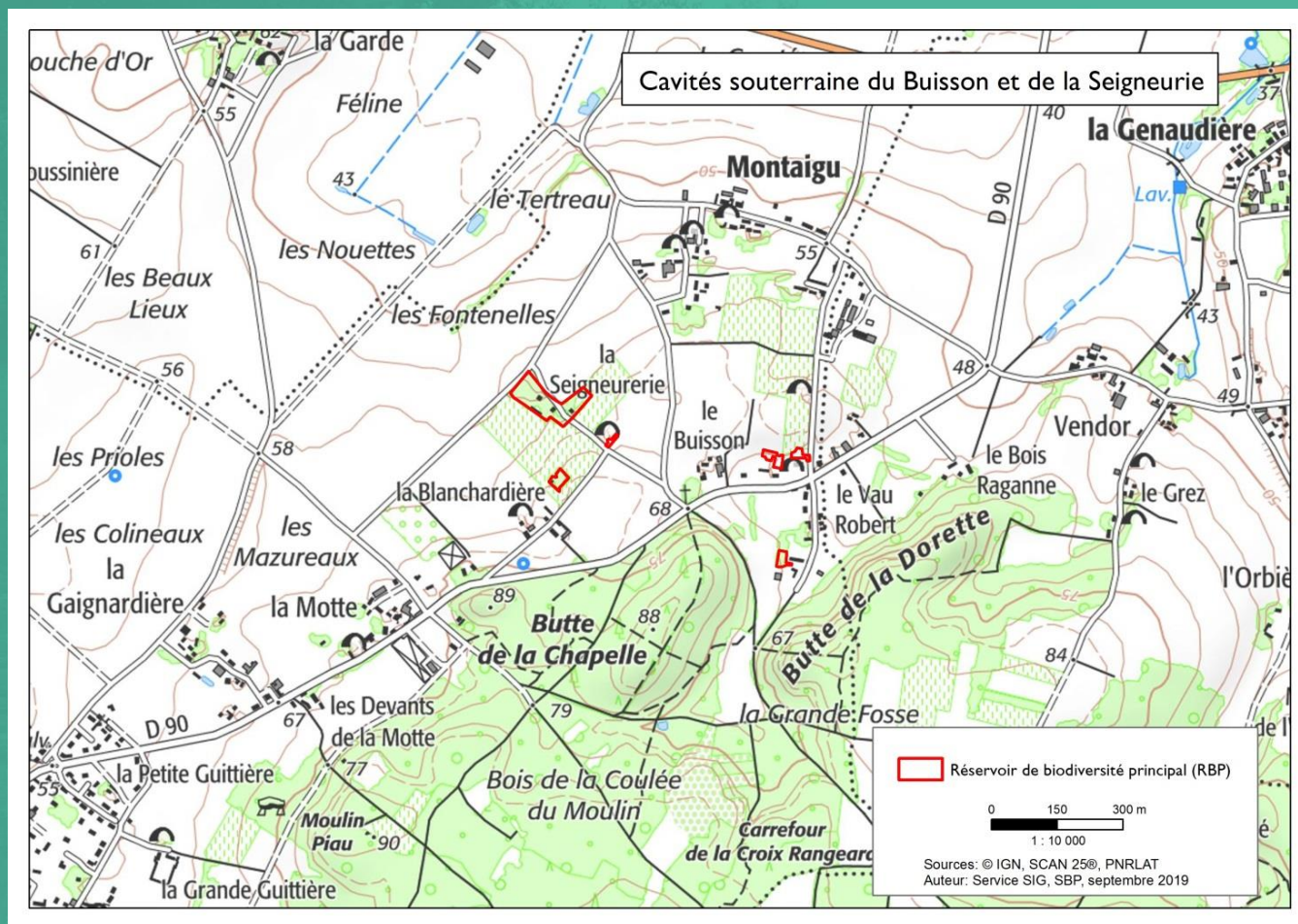


Commune concernée : BRISSAC-LOIRE-AUBANCE (CHEMELLIER)
(49)

Unité paysagère concernée : Les contreforts boisés de la Loire

Propriété : Propriété privée

Intérêt du site : 



Le site se compose d'un ensemble d'anciennes carrières d'extraction de tuffeau, voisines les unes des autres et plus ou moins connectées entre elles. Peu utilisées aujourd'hui, certaines parties servent tout de même pour le stockage de vin et de matériel. Ces cavités abritent un nombre important d'espèces de chauves-souris, dont 7 d'intérêt communautaire, avec des effectifs importants en période hivernale. Référencées comme l'un des dix sites les plus importants des Pays de la Loire pour l'hivernation des chauves-souris, ces cavités ont un intérêt national pour les Chiroptères et sont classées site Natura 2000.

Les espèces les mieux représentées sont le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) puis, dans une moindre mesure, le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*). D'autres espèces sont présentes, mais en moindre nombre et de façon irrégulière. C'est le cas du très rare et menacé Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).

Le site fait l'objet d'actions de conservation depuis les années 1990. L'usage d'une des caves pose problème pour la pérennité des colonies. Des grilles anti-intrusions sont posées sur l'une d'elles. Enfin, les caves sont concernées par le risque d'éboulement ou d'effondrement.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I n° 520015304 « Cavité souterraine le Buisson ».
- Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I n° 520015305 « Cavité souterraine la Seigneurie ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 5200633 « Cavités souterraines le Buisson et la Seigneurie ».

Enjeux

- Chiroptères.

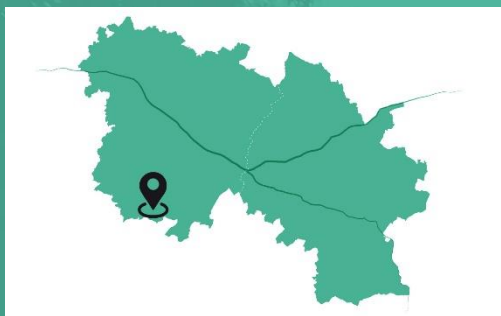
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation et reproduction).
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates...
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies, boisements, prairies) impactant les corridors de circulation des Chiroptères.

Pistes de travail

- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Soutenir les actions du Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- A minima, assurer la pose de grilles anti-intrusion supplémentaires et travailler sur l'utilisation de la cavité pour diminuer les dérangements hivernaux liés à l'activité viticole.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer une protection réglementaire : périmètre Natura 2000 et Arrêté de protection de biotope (APB).
- Assurer un suivi régulier des cavités (comptage).

RB prioritaire n°27 : Caves du Puy-Notre-Dame

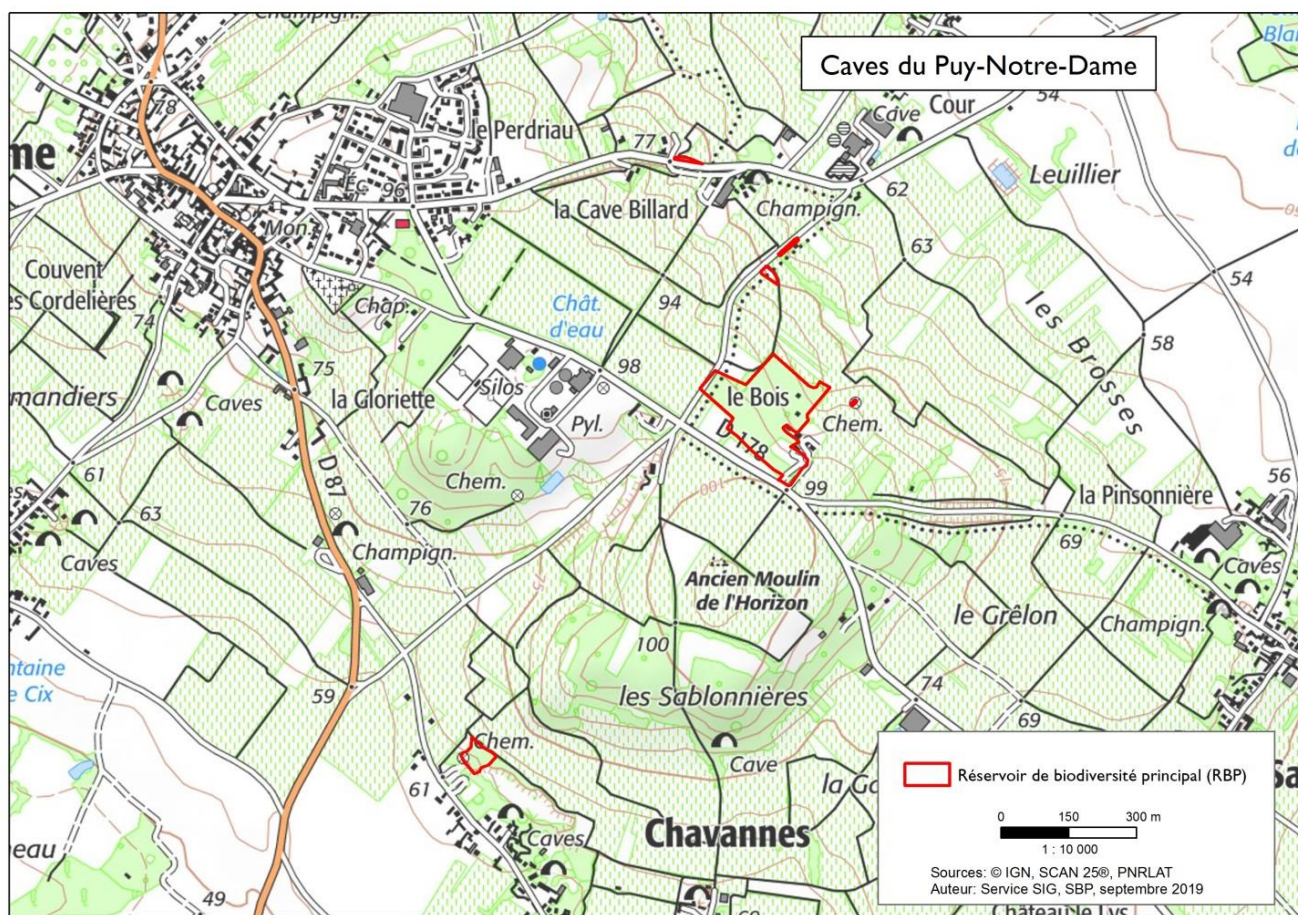


Communes concernées : LE PUY-NOTRE-DAME (entrée et réseau souterrain) et VAUDELNAY (réseau souterrain) (49)

Unité paysagère concernée : Les coteaux du Layon

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :  



Le site est composé de deux cavités distinctes. La première, dénommée « **cave Billard** » est une très grande cavité souterraine (estimée à 9 ha), créée par l'extraction de tuffeau puis utilisée comme champignonnière et, aujourd'hui, investie en partie par un viticulteur propriétaire de l'entrée et de la moitié du réseau. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) est propriétaire du reste de la cavité et des principales cheminées d'aération. La particularité du site est d'être localisé dans un contexte très ouvert, au milieu des étendues de vignes. La partie LPO du site est classée en Arrêté de Protection de Biotope depuis le 8 février 2013 et l'ensemble du site est intégré au réseau Natura 2000. Il constitue le gîte d'hivernation le plus important de Maine-et-Loire et le second à l'échelle de la Région. Jusqu'à 10 espèces viennent y hiberner, mais le site est également utilisé l'été où une colonie de 60 à 130 Grands rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*) vient s'y reproduire et/ou y passer la saison chaude. Avec une nette tendance à la hausse, le site dépasse désormais les 2000 individus comptabilisés chaque hiver, soit presque 10 % des effectifs régionaux.

Les décomptes sont remarquables pour le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) avec plus de 1000 individus, et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) avec jusqu'à 860 individus.

Le reste des effectifs se compose principalement de Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et de Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*). Le rarissime Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) y est noté sporadiquement, ainsi que l'ensemble des autres chauves-souris rencontrées plus ou moins régulièrement et en petit nombre en cavité souterraine. Depuis 2015, un programme de suivi des populations de Grand rhinolophe a été lancé avec un tropisme sur le centre ouest de la France. Ce site participe activement à ce programme puisqu'il fait partie de ceux où des individus sont équipés de transpondeurs sous-cutanés et qu'une antenne de lecture automatique de ces marquages individuels a été déployée. Les premiers contrôles des « puces » apportent des informations quant à l'origine des individus provenant principalement de colonies des Deux-Sèvres ainsi que de quelques sites angevins, vendéens et poitevins. La cavité joue donc un rôle important dans le réseau de déplacements des populations de Grand rhinolophe à l'échelle interdépartementale. Enfin, le site fait l'objet d'actions de conservation depuis le début des années 2000. Une seconde cavité vient le compléter, il s'agit de la « Cave Lepidi » qui constitue également un site d'hibernation d'intérêt régional pour les chiroptères et en particulier les Grands rhinolophes. Il a fait l'objet d'un classement en Arrêté de Protection de Biotope le 30 avril 2019. Les 2 sites fonctionnent en « réseau », car des déplacements de Grands rhinolophes ont été observés entre les deux caves.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type I n° 520220077 « La cave Billard ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 5202001 « La cave Billard ».
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° 2013039-0006 « Cavité souterraine de la cave Billard au Vaudelnay » du 8 février 2013.
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° DDT49/SEEF/UCVB 2019-11 « Cave Lepidi au Puy-Notre-Dame » du 30 avril 2019.
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) du Puy-Notre-Dame.

Enjeux

- Chiroptères.

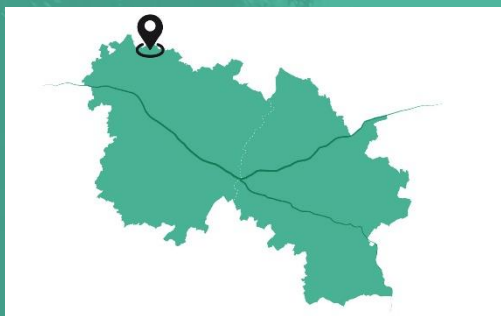
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation et reproduction).
- Développement de l'activité viticole, notamment le stockage du vin dans la cavité et la circulation (cave Billard), créant un dérangement potentiellement fort des réseaux accueillant les Chiroptères.
- Confortement des cavités en relation avec le réseau routier du dessus et l'urbanisation de la commune.
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies, boisements, prairies) impactant les corridors de circulation des Chiroptères.

Pistes de travail

- Préserver le paysage et les milieux (haies, bosquets) autour des accès des cavités.
- Limiter les activités viticoles dans le réseau souterrain : en accord avec l'exploitant, délimitation de secteurs non utilisés, pose de grilles anti-intrusion supplémentaires et travail sur l'utilisation de la cavité pour diminuer les dérangements hivernaux liés à l'activité viticole (cave Billard).
- Mener les actions du DOCOB (cave Billard).
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Améliorer les périmètres Natura 2000.
- Assurer un suivi régulier des cavités : comptage hivernal et estival, suivi du système de transpondage et de ses résultats.

RB prioritaire n°28 : Butte de Milon

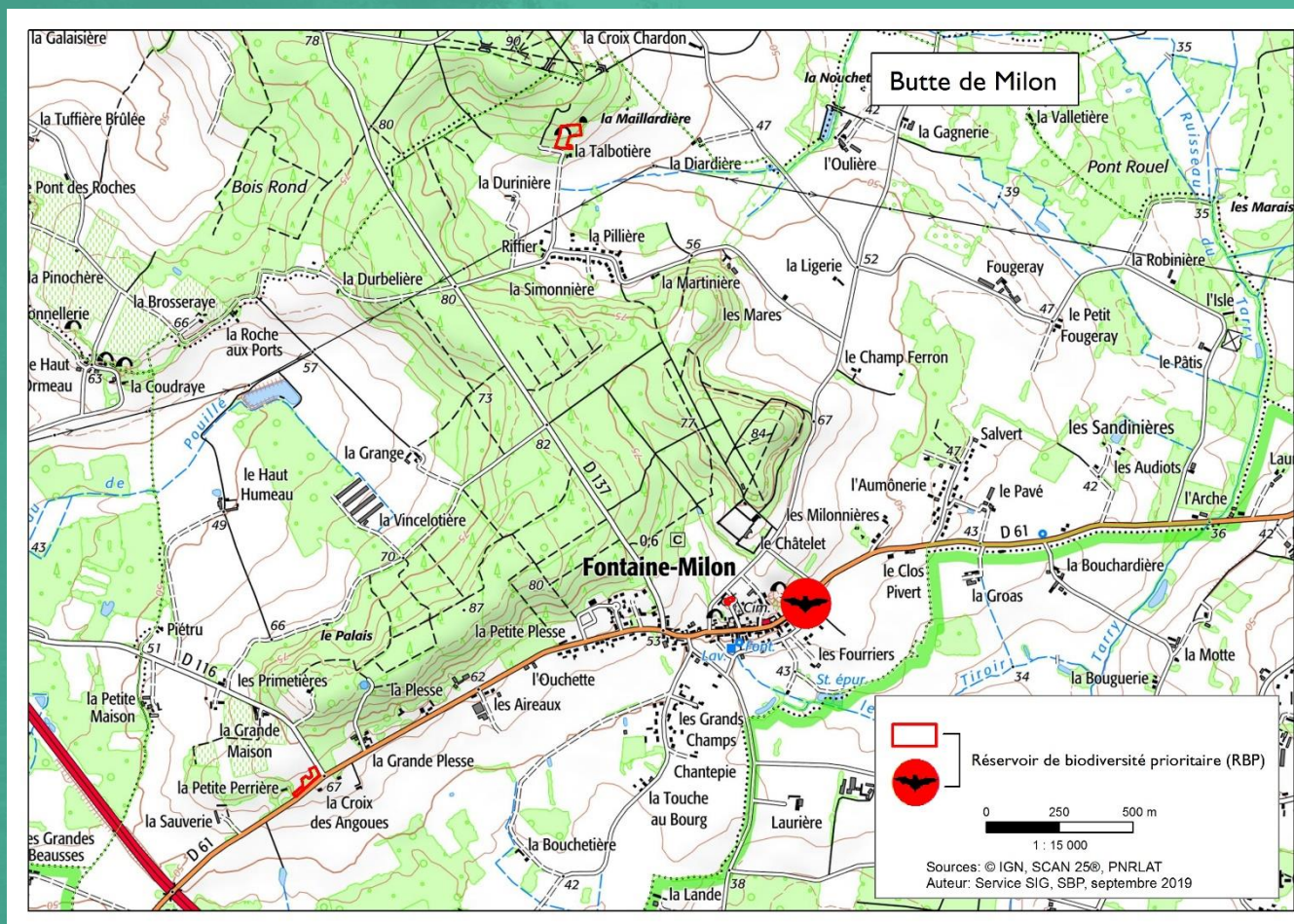


Commune concernée : MAZÉ-MILON (FONTAINE-MILON) (49)

Unité paysagère concernée : Les buttes boisées du Baugeois

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :   



Le site est composé de deux cavités (anciennes champignonnières) d'intérêt national pour les Chiroptères et d'une colonie de reproduction d'importance nationale de Grands murins (*Myotis myotis*) dans les combles de l'église Notre-Dame à Milon.

La « cavité de la Plesse » est une cave d'hibernation de Chiroptères. Au moins 8 espèces sont recensées dont le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) avec plus de 200 individus, le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*). Cette cavité a fait l'objet d'une protection physique avec la pose d'une grille anti-intrusion et d'un périmètre grillagé autour des deux principales entrées.

La « cavité de la Talbotière » est une cave d'hibernation accompagnée d'anciens habitats troglodytes situés en lisière forestière et abritant une diversité intéressante de Chiroptères forestiers, pouvant atteindre une quarantaine d'individus.

Les combles de l'église et la cavité de la Plesse sont classés en Arrêté de protection de biotope (APB) depuis le 8 février 2013.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I n° 520220078 « Cave de la Plesse ».
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° 2013039-0007 « Cavité souterraine de la Plesse à Fontaine-Millon ».
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° 2013039-0003 « Combles de l'église de Fontaine-Millon ».
- Manoir du Châtelet inscrit au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.

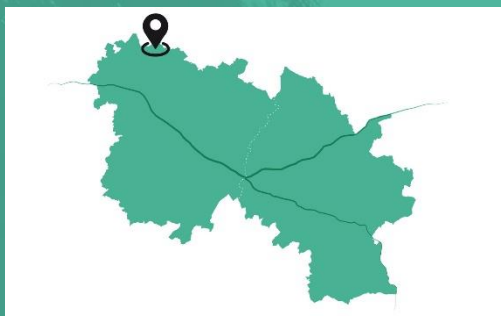
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en périodes sensibles (hibernation ou reproduction).
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.
- Aménagements inadéquats de l'église (ventilation, accès au gîte...) et de l'environnement proche (éclairage, haies...).
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Préserver le paysage et les milieux (haies et bosquets) autour des accès aux cavités.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Gérer et entretenir l'église en tenant compte du cycle biologique des Chiroptères (pas d'interventions entre mars et octobre).
- Maintenir, voire renforcer, les protections physiques (grilles, en particulier périmètre grillagé) pour éviter les intrusions.
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Améliorer les périmètres Natura 2000.
- Classer des parties complémentaires en Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB).
- Assurer un suivi régulier des gîtes : comptage hivernal et estival.

RB prioritaire n°29 : Butte de Cornillé

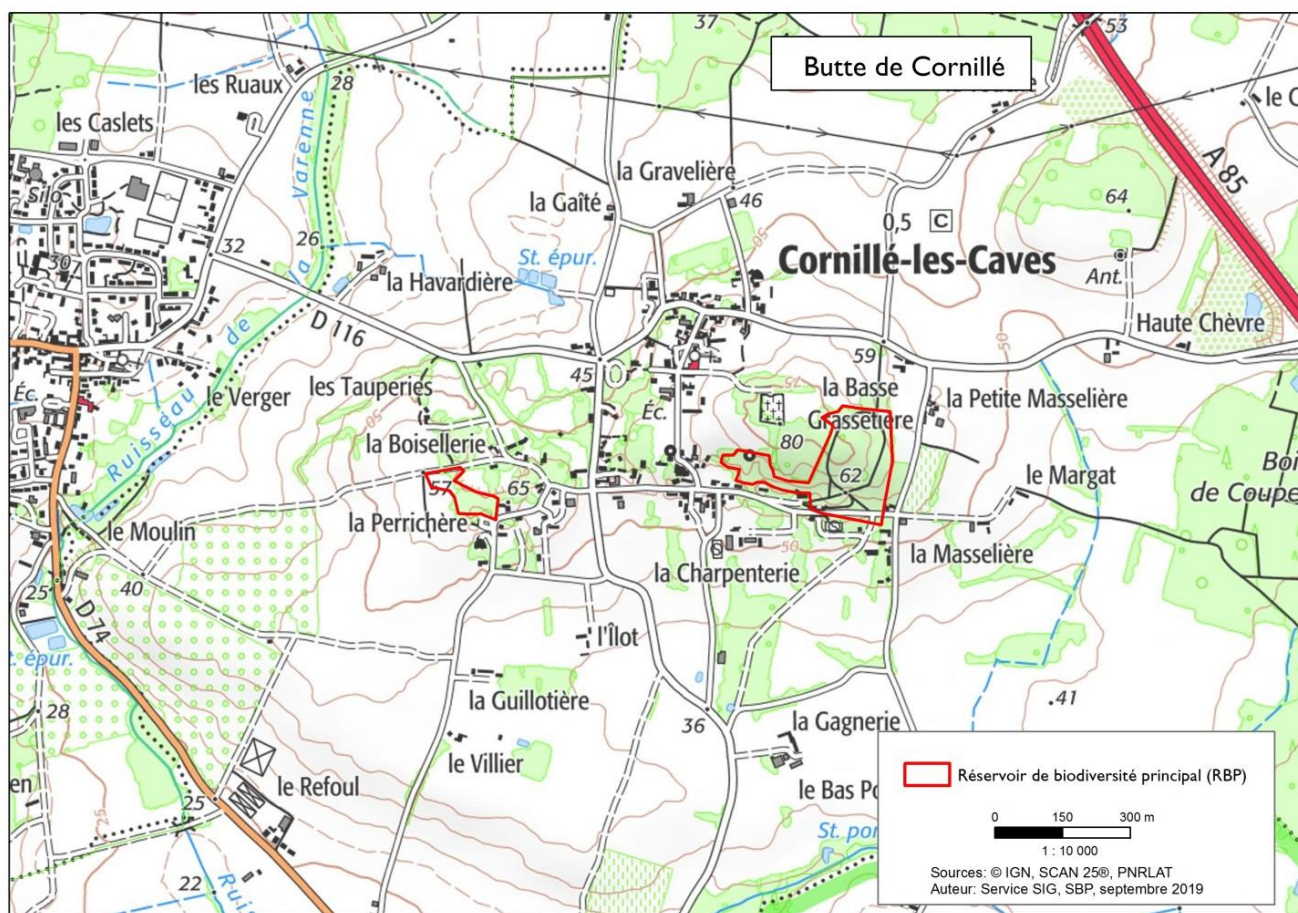


Commune concernée : CORNILLÉ (49)

Unité paysagère concernée : Les buttes boisées du Baugeois

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :  



Le site de la « butte de Cornillé » est composé de quatre cavités d'intérêt national pour les Chiroptères.

Les espèces recensées sont nombreuses, notamment : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand murin (*Myotis myotis*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastellus barbastella*) et le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).

La « cave de 'la Tour' » est une ancienne carrière souterraine d'extraction de tuffeau ayant servi autrefois de champignonnière et utilisée actuellement comme site d'hibernation par 12 espèces de Chiroptères (principalement Grand rhinolophe). Cette cavité est particulièrement intéressante pour le Rhinolophe euryale qui l'utilise comme site de mise-bas hypogée avec le Grand rhinolophe (colonie mixte). Il s'agit de l'un des rares sites de reproduction pour cette espèce classée « en danger critique d'extinction » (CR) sur la liste rouge des mammifères de la Région des Pays de la Loire.

La « cave de Beaurepos » et la « cave de Masselière » sont deux autres sites d'hibernation des Chiroptères.

À l'ouest du bourg, se trouve une quatrième cavité, « la Perrichère », site d'hibernation fonctionnant lui aussi probablement en réseau avec les autres cavités de la « butte de Cornillé ». Le site fait l'objet d'actions de conservation depuis les années 2000, principalement autour de la « cave de la Tour ».

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type I n° 520016131 Cave souterraine « La Tour ».
- Site urbain inscrit Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) « Village de Cornillers-les-Caves et ses abords ».
- Monument inscrit (La Masselière) au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.

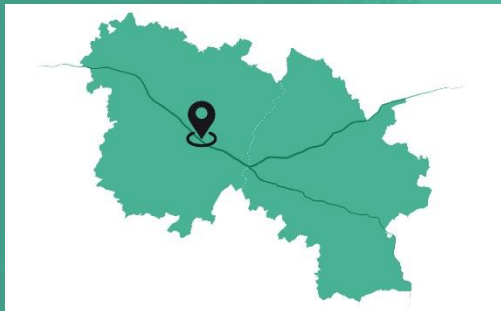
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation et reproduction).
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagements de certaines parties de la cave...
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Préserver le paysage et les milieux (haies et bosquets) autour des accès aux cavités et limiter la pollution lumineuse à proximité.
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- A minima, étudier la faisabilité de poser des grilles anti-intrusion supplémentaires ou de mettre en place des périmètres grillagés.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer une protection réglementaire : périmètre Natura 2000 et Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB).
- Réaliser un suivi régulier des cavités : comptage hivernal et estival.

RB prioritaire n°30 : Cavités de Coteau Bizeau et de l'impasse de la Cure

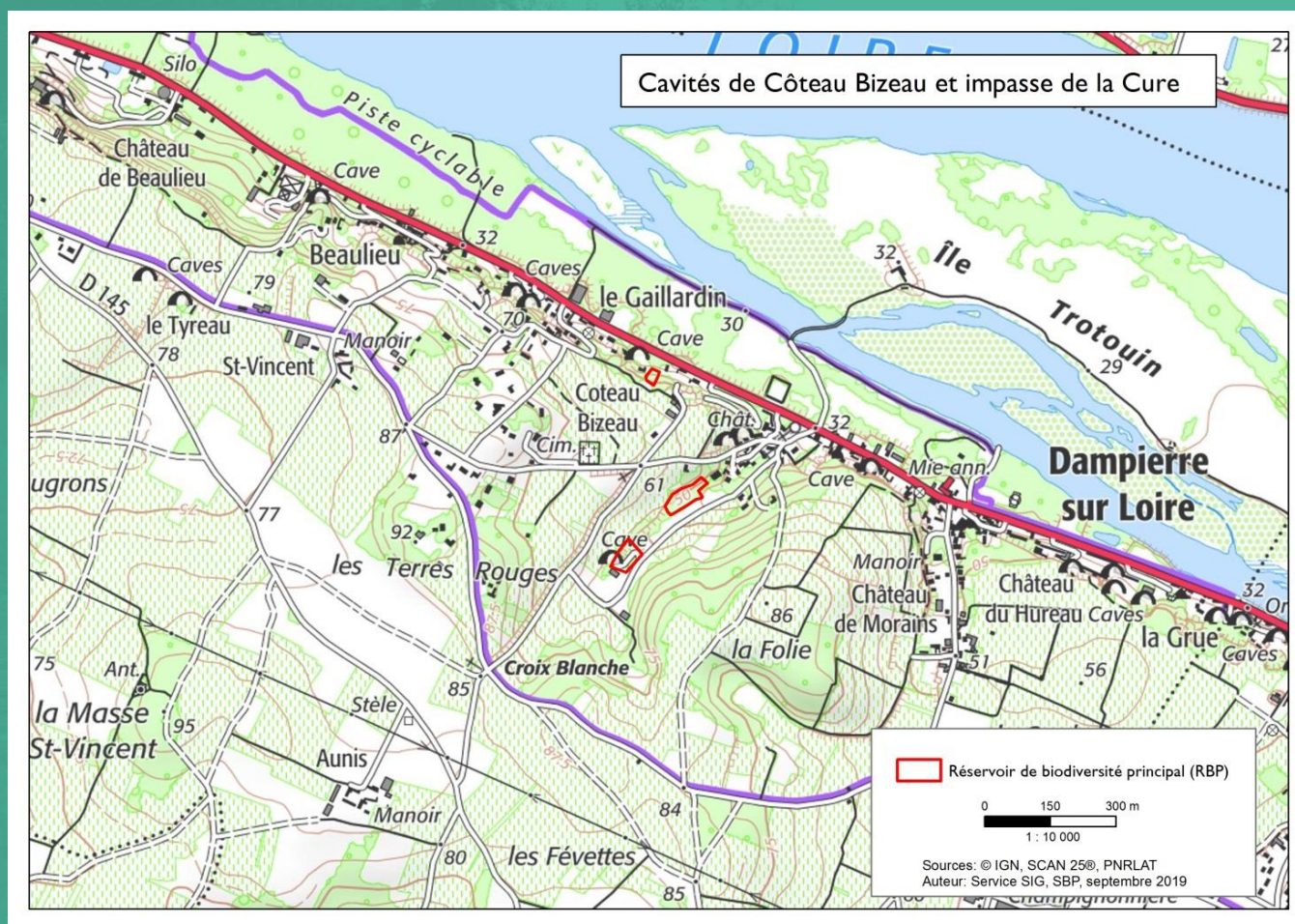


Commune concernée : SAUMUR (DAMPIERRE-SUR-LOIRE) (49)

Unités paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, Le Saumurois viticole

Propriété : Propriété privée

Intérêts du site :  



Composé de deux anciennes cavités d'extraction de tuffeau, ce site servant à l'hibernation est d'intérêt national pour les Chiroptères. Ces caves hébergent principalement des Murins à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), des Grands rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*) et des Grands murins (*Myotis myotis*). D'autres espèces y sont présentes en effectifs plus réduits, comme le très rare Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*). L'état sanitaire de la plus grande partie de ces caves est particulièrement mauvais.

La « cave de coteau Bizeau » accueille le plus grand nombre d'individus, entre 250 et 400. Très profonde, il est particulièrement difficile d'y réaliser des comptages exhaustifs. La « cave de l'impasse de la Cure » offre l'hospitalité à un effectif moyen d'une centaine d'individus. L'entrée principale bénéficie d'une protection grâce à un périmètre grillagé et à la signature d'une convention avec le propriétaire privé, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou et le Parc.

Situées l'une au-dessus de l'autre, ces cavités fonctionnent en réseau permettant aux Chiroptères d'utiliser l'une ou l'autre selon les années. Le site fait l'objet d'actions de conservation depuis la fin des années 2000.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030022 « Cave impasse de la Cure ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030017 « Cave Bizeau ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 5200629 « Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 512003 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ».
- Site inscrit au titre des grands paysages « Abords RN147 de Saumur à Montsoreau et l'Île de Souzay ».
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Saumur.
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPA) de Saumur.
- Monument inscrit (église) au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.

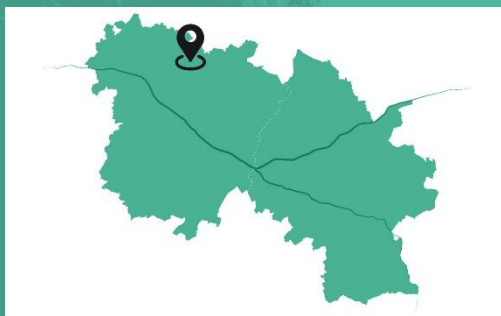
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Classées en zone 3 « secteur instable » du Plan de prévention des risques (PPR) « Mouvement de terrain », les caves sont jugées dangereuses par rapport au risque d'effondrement sur une partie du réseau. Des travaux inadaptés de confortement et d'entretien sont à craindre.
- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation).
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Préserver le paysage et les milieux (haies et bosquets) autour des accès aux cavités et limitation de la pollution lumineuse à proximité.
- A minima, étudier la faisabilité de poser des grilles anti-intrusion adaptées à Coteau Bizeau.
- Faire des acquisitions conservatoires des entrées du réseau selon les opportunités.
- Poursuivre le travail réalisé par la LPO en collaboration avec les propriétaires.
- Classer des parties par Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB).
- Assurer un suivi régulier des cavités : comptage hivernal.
- Élaborer une méthodologie pour la prise en compte des Chiroptères lors des travaux de confortements à venir.

RB prioritaire n°31 : Butte de Brion

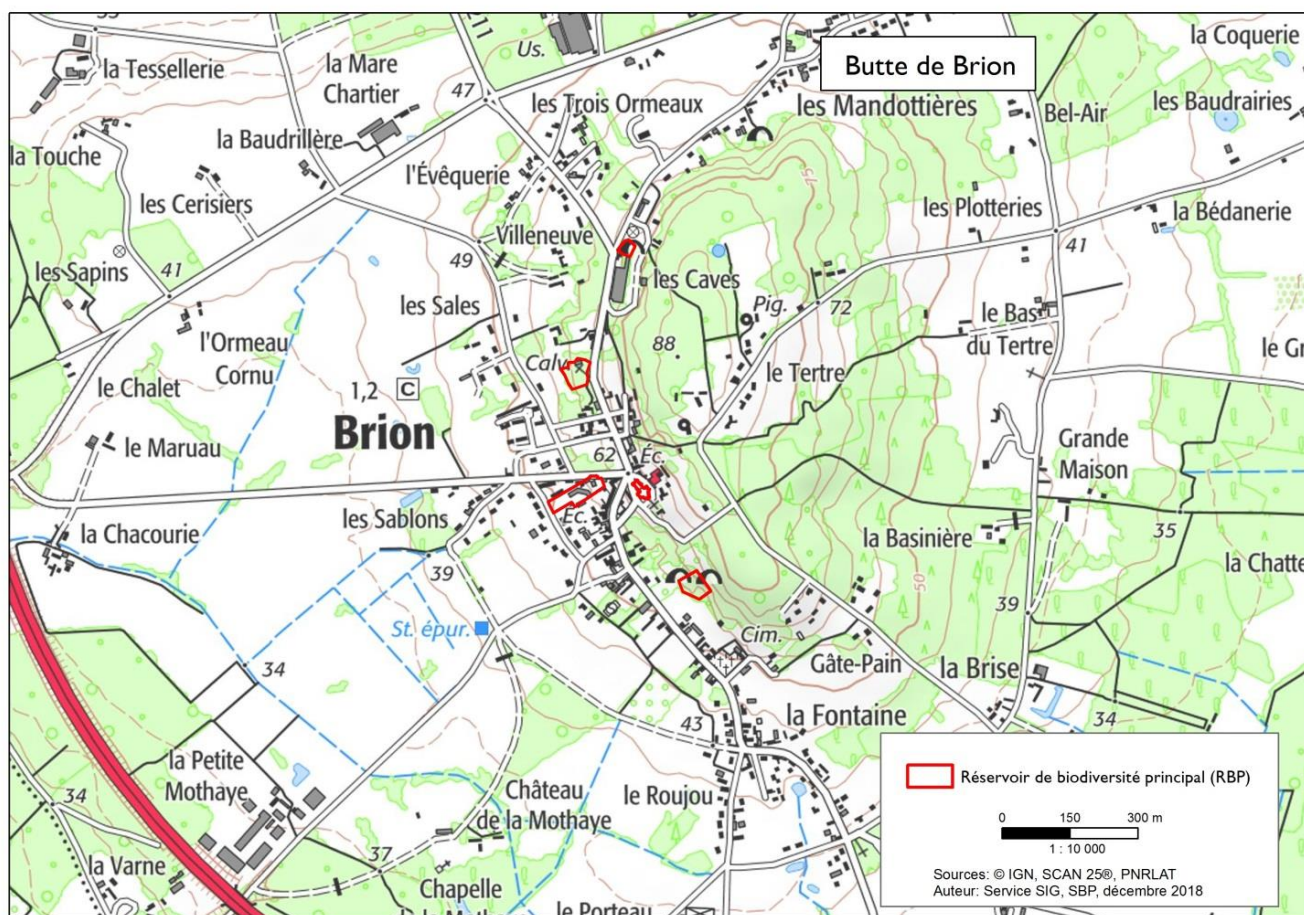


Commune concernée : LES-BOIS-D'ANJOU (BRION) (49)

Unité paysagère concernée : Les buttes boisées du Baugeois

Propriété : Propriétés privées et communales

Intérêts du site :



Le site est composé de trois cavités d'intérêt national pour la préservation des Chiroptères. Elles fonctionnent en réseau entre elles et avec deux autres sites de reproduction de Grands murins (*Myotis myotis*) : un site à l'école et un autre à l'église de la commune historique de Brion. La « cave de Boiron » accueille surtout une colonie mixte de reproduction hypogée de Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*, jusqu'à 500 femelles), Grands rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*, maximum 80 femelles) et Rhinolophe euryales (*Rhinolophus euryalus*). La présence de cette dernière espèce, classée « en danger critique d'extinction » (CR) sur la liste rouge des mammifères des Pays de la Loire, représente un enjeu majeur. L'hiver, la cavité héberge une cinquantaine de Chiroptères pour l'hibernation. Elle présente un risque partiel d'effondrement qui a déjà nécessité l'intervention du Département pour sécuriser la voirie passant au-dessus.

Un passage « expérimental », mis en place à l'époque, doit permettre la circulation des chauves-souris malgré l'aménagement. La « cave des Mandottières » est une ancienne carrière au nord du bourg de Brion. Elle sert de site d'hibernation d'intérêt national pour une dizaine d'espèces de Chiroptères (environ 200 individus) dont le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Murin à oreilles échancrées. La « cave de Gâte-Pain » est située au sud du bourg. Cette ancienne carrière est la plus petite des cavités du site « Butte de Brion ». Elle accueille pour l'hibernation une population de Chiroptères plus réduite (environ 30 individus), répartie en cinq à six espèces (essentiellement des Grands murins).

Elle est en moins bon état (effondrement des entrées) et a servi un temps de décharge sauvage. L'église et l'école de Brion abritent une importante colonie de mise-bas de Grands murins. Le gîte de l'école primaire est actuellement le plus important avec des comptages dépassant les 300 individus (femelles). Les combles de l'église sont un gîte plus ancien qui hébergeait autrefois de 20 à 50 femelles. Ces dernières années, il est resté moins utilisé, mais demeure un gîte important en réseau avec celui de l'école. Ce dernier a été réaménagé en 2016 pour permettre le maintien en bon état de la colonie et assurer une meilleure cohabitation entre les Chiroptères et les élèves. Les deux gîtes bénéficient d'une convention entre l'école, la mairie, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou et le Parc. Un Arrêté de préfectoral de protection de biotope (APB) est pris depuis 2018 sur l'église et l'école.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030018 « Cave Boiron ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030054 « Cave des Mandottières ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030096 « Eglise de Brion ».
- Arrêté de préfectoral de protection de biotope (APB) n° DDT49/SEEF/UCVB 2018-05 en date du 8/02/2018.
- Monuments (logis de la Cuche, logis de la Rosellière, église) et leurs abords inscrits au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en périodes sensibles (hibernation et reproduction).
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagements de parties de la cave...
- Entretien des bâtiments non respectueux des périodes d'interventions (toiture, clocher...).
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Gestion de l'aménagement sous la route départementale.
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Préserver le paysage et les milieux (haies et bosquets) autour des cavités/gîtes et limiter la pollution lumineuse à proximité.
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) pour éviter les intrusions.
- Maintenir, voire renforcer les protections physiques (grilles, en particulier périmètre grillagé) pour éviter les intrusions.
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Classer par Arrêté de préfectoral de protection de biotope (APB) et Natura 2000 d'autres gîtes.
- Poursuivre le travail réalisé par la LPO Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Évaluer l'effet du passage sous voirie sur les colonies.
- Assurer un suivi régulier des cavités et gîtes : comptage hivernal et estival.

L'ensemble de la butte peut potentiellement servir de site de swarming pour les Chiroptères : elle est boisée et a de nombreuses entrées de cavités éparpillées. Enfin, l'avifaune comprend des espèces peu communes des landes ou futaies : 16 espèces menacées y sont recensées.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520220007 « Butte de Saint-Georges-du-Bois ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 520015288 « Cavité souterraine de la Demaisonnerie ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 520016132 « Cavité souterraine les Aireaux ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 520015289 « Cavité souterraine des Mothayes ».
- Monument (église) et ses abords classés au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.
- Flore calcicole ou silicicole de la butte.

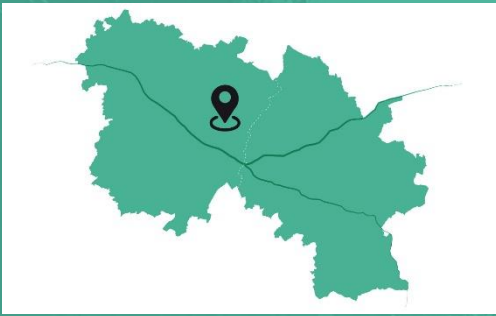
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation).
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagement de certaines parties de la cave.
- Disparition ou réduction des landes et pelouses calcicoles.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) sur les cavités non protégées pour éviter les intrusions.
- Réaliser une protection réglementaire : périmètre Natura 2000 et Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB).
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Poursuivre le travail réalisé par la LPO Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier des gîtes : comptage hivernal et estival.

RB prioritaire n°33 : Cave Loco

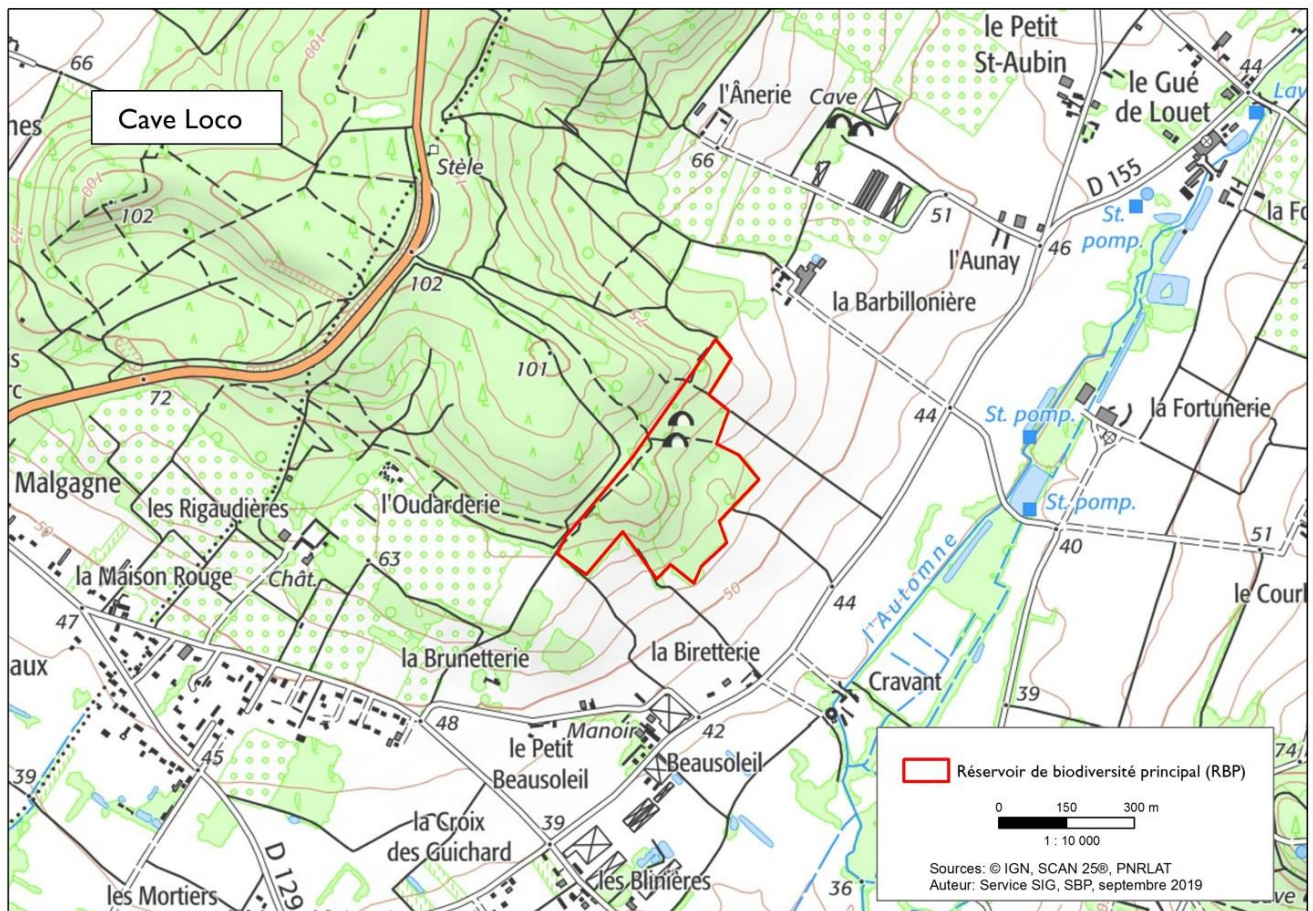


Commune concernée : ALLONNES (49)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Propriété : Propriétés privées

Intérêts du site :



Le site est une ancienne carrière d'extraction de tuffeau, utilisée autrefois en champignonnière et servant aujourd'hui de site d'hibernation d'importance nationale pour les chiroptères.

Une dizaine d'espèces sont recensées chaque hiver en hibernation, principalement des Murins à oreilles échanrées (*Myotis emarginatus*) et des Grands rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type I n° 520015296 « Les caves Loco ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004475 « Massif forestier de la Breille, de Pont Menard, de la graine de sapin, zone de transition et lac de Rillé ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) FR 2410016 « Lac de Rillé et forêt avoisinante ».
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Brain-sur-Allonnes.

Enjeux

- Chiroptères.

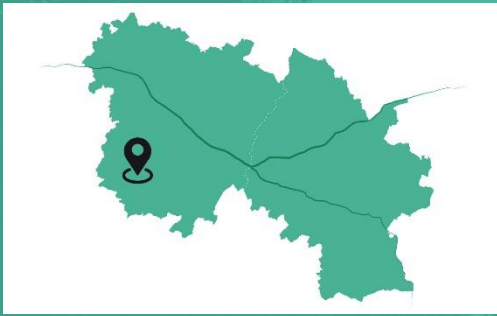
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation).
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagement de certaines parties de la cave.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) sur les cavités non protégées pour éviter les intrusions.
- Réaliser une protection réglementaire par Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB).
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier des gîtes : comptage hivernal.

RB prioritaire n°34 : Caves de Douces

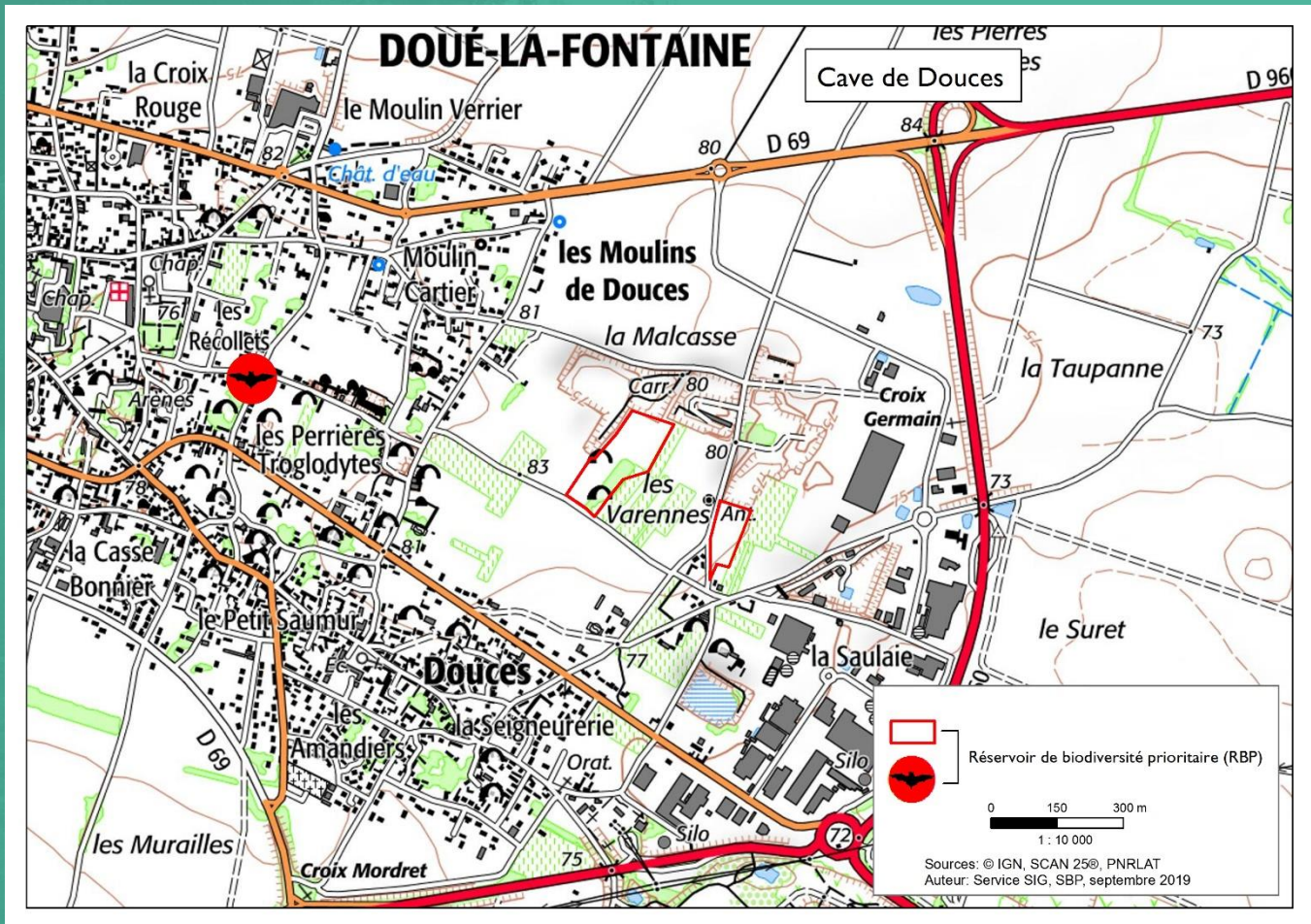


Commune concernée : DOUÉ-EN-ANJOU (DOUÉ-LA-FONTAINE) (49)

Unité paysagère concernée : La plaine céréalière du Douessin

Propriété : Propriétés privées

Intérêts du site :



Le site est composé de quatre anciennes cavités d'extraction de faluns, de type « caves cathédrales ». Le cumul d'un effectif remarquable en hibernation (l'un des quinze gîtes les plus importants de la région) et d'une nurserie donne à ce site un niveau d'importance nationale pour les Chiroptères.

Les trois premières cavités, nommées « Petit Saurmur » sont des gîtes d'hibernation de plusieurs espèces de Chiroptères pouvant accueillir plus de 600 individus. Sont principalement représentés : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*, plus de 400 individus), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*, jusqu'à 100 individus) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*, une quarantaine d'individus).

Deux cavités font l'objet d'une convention entre les propriétaires, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou et le Parc pour la pose de deux grilles anti-intrusions en 2011. À noter : une cavité, dont l'entrée était comblée, est rouverte en 2010. La colonie de reproduction dite de la « rue de Douces » se situe dans la zone urbaine de Doué-la-Fontaine. Découverte plus récemment, elle constitue l'une des cinq plus importantes colonies de reproduction de Grand murins de la région. Près de 350 femelles mettent bas et élèvent leurs petits au plafond d'une « cave cathédrale ». Les actions de conservation sont engagées sur le site depuis 2000.

Avec le grand nombre de souterrains voisins inexplorés, il existe très probablement des gîtes de report à proximité. En 2019, deux Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB) sont pris, l'un pour les « caves du Petit Saumur » et l'autre pour celle des « caves de Douces ».

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030014 « Cavités souterraines des Varennes ».
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° DDT49/SEEF/UCVB 2019-14 « Rue de Douces à Doué-la-Fontaine » en date du 30 avril 2019.
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° DDT49/SEEF/UCVB 2019-10 « Cave du Petit Saumur à Doué-la-Fontaine » en date du 30 avril 2019.
- Site urbain inscrit (rue des Perrières).
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Doué-la-Fontaine.

Enjeux

- Chiroptères.

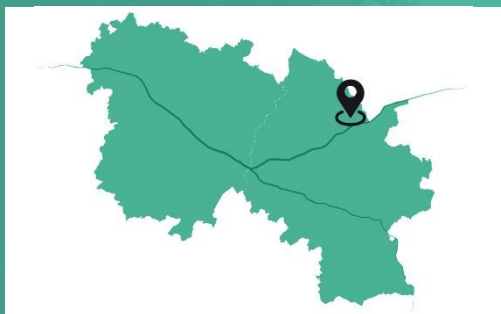
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Aménagement autour des sites (ventilation, accès aux gîtes...), modification de l'environnement proche (éclairages, haies, bosquets...).
- Dérangements par des visites en période sensible pour les cycles biologiques des Chiroptères.
- Altération de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Destruction de gîtes de report non connus.
- Emploi de phytosanitaires sur les zones d'alimentation en plaines agricoles de proximité.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les colonies.
- Garantir la prise en compte des colonies dans tout projet à proximité des gîtes.
- Préserver l'environnement proche des gîtes, préserver les corridors biologiques (boisements, haies...) et maîtriser l'éclairage urbain.
- Surveiller le maintien des accès aux gîtes.
- Assurer un suivi régulier des colonies (comptages).
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) et/ou entretenir ces dernières pour éviter les intrusions.
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Intégrer le site au réseau Natura 2000.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.

RB prioritaire n°35 : Cavités, coteaux et tunnel de Langeais

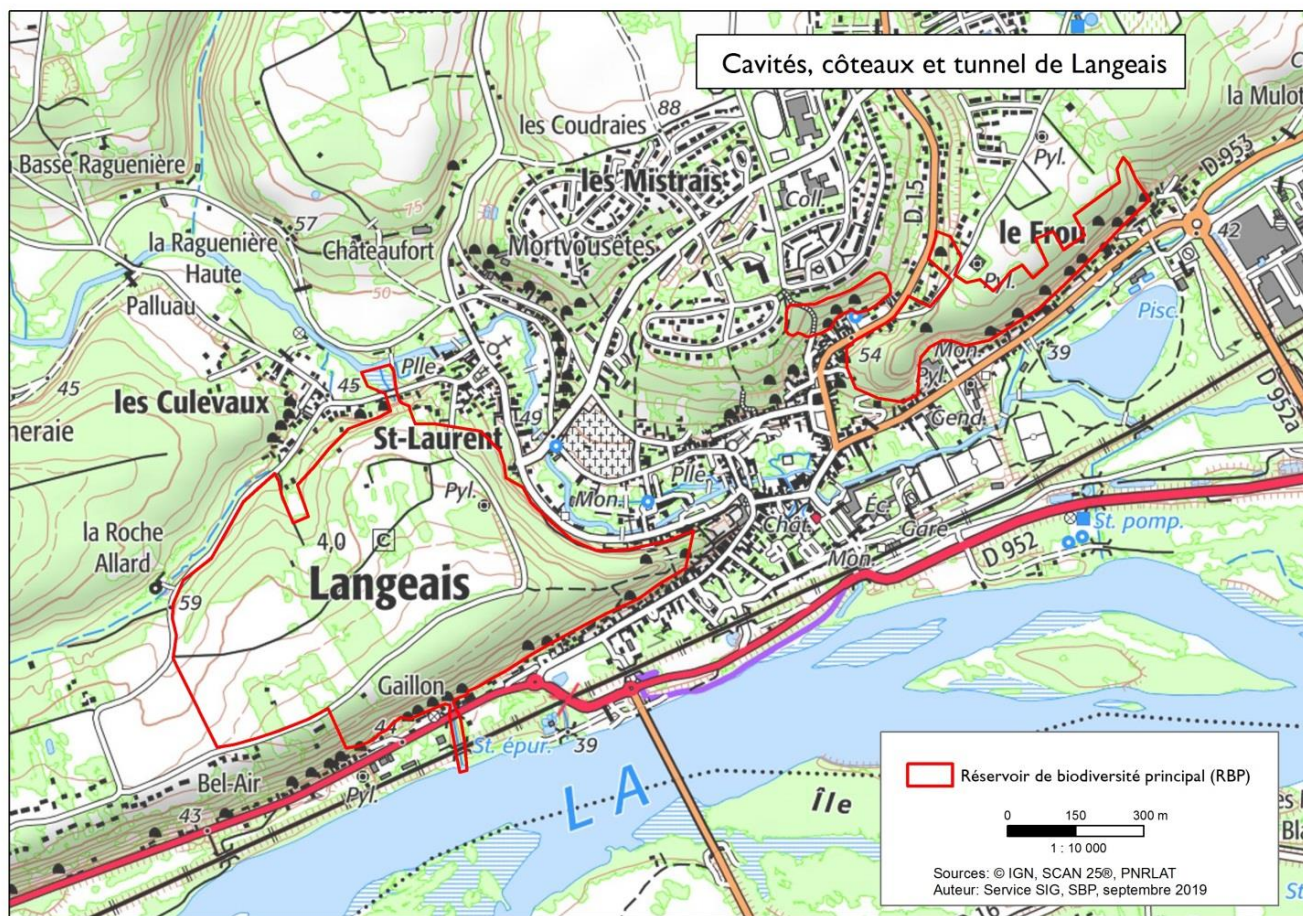


Commune concernée : LANGEAIS (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois, La vallée de la Loire et ses affluents

Propriété : Propriétés privées et communales

Intérêts du site :



Le site est composé d'un important réseau de cavités, présentes en différents points des coteaux de Langeais et complétées par un tunnel utile à l'écoulement de la Roumer. L'ensemble constitue un site d'hibernation et de reproduction d'importance nationale pour les Chiroptères.

La cavité située à l'ouest de la commune fonctionne en réseau avec le tunnel de la Roumer, ce dernier permettant le déplacement des Chiroptères vers la Loire. La cavité, ancienne carrière d'extraction de tuffeau, sert de site d'hibernation et de reproduction pour trois espèces : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*, jusqu'à 130 individus), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*, jusqu'à 230 individus) et le très rare Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*, plusieurs dizaines d'individus). Le boisement des coteaux, recouvrant la carrière où se situe la colonie, sécurise la dispersion des individus qui sortent par les effondrements présents sur le site.

À l'est de la commune, un second secteur présente deux cavités. L'une d'elles, baptisée « **carrière de Frou** », accueille des effectifs intéressants de Grands rhinolophes et de Petits rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*) avec une cinquantaine d'individus de chaque espèce en hibernation.

En 2015, cette dernière cavité devait accueillir près de 200 participants pour un jeu de rôle et un paintball. L'événement ne s'est finalement pas déroulé, car, suivant les périodes et les secteurs concernés, de telles activités peuvent représenter un fort risque pour les populations de Chiroptères si elles ne sont pas bien encadrées. Depuis, la colonie est préservée, bien que demeurant sensible et fragile.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Abords de monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques (gisement paléolithique de la Roche-Cotard, le Château de Langeais (XVe), église Saint-Laurent-de-Langeais (XI-XIIème), église Saint-Jean-Baptiste de Langeais (XII, XV et XIXe), maison de Rabelais (26 rue Gambetta, XVIe), maisons anciennes (14 rue Anne de Bretagne ; 18 rue de la Corne-de-cerf ; du XVIe)).

Enjeux

- Préservation des chiroptères.

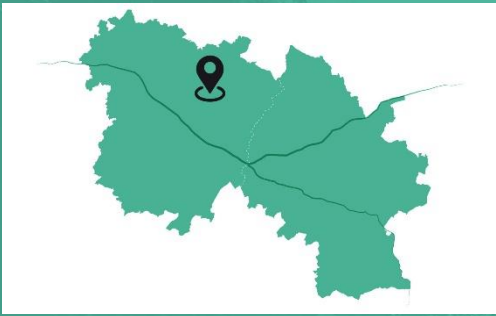
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Risque d'effondrement de falaise ou enrichissement.
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Aménagement autour des sites (ventilation, accès aux gîtes...) et altération de l'environnement proche (éclairages, haies, bosquets...).
- Dérangements par des visites en période sensible pour les cycles biologiques des Chiroptères.
- Activités de loisirs inadaptées et non encadrées.
- Travaux inadéquats d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures, aménagements de certaines parties des caves.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Préserver l'environnement proche des gîtes, préserver les corridors biologiques (boisements, haies...) et maîtriser l'éclairage urbain.
- Surveiller le maintien des accès aux gîtes.
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) et/ou entretenir ces dernières pour éviter les intrusions.
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Classer partiellement le site par Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB).
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Touraine en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier des colonies (comptage hivernal et estival).

RB prioritaire n°36 : Butte de Blou

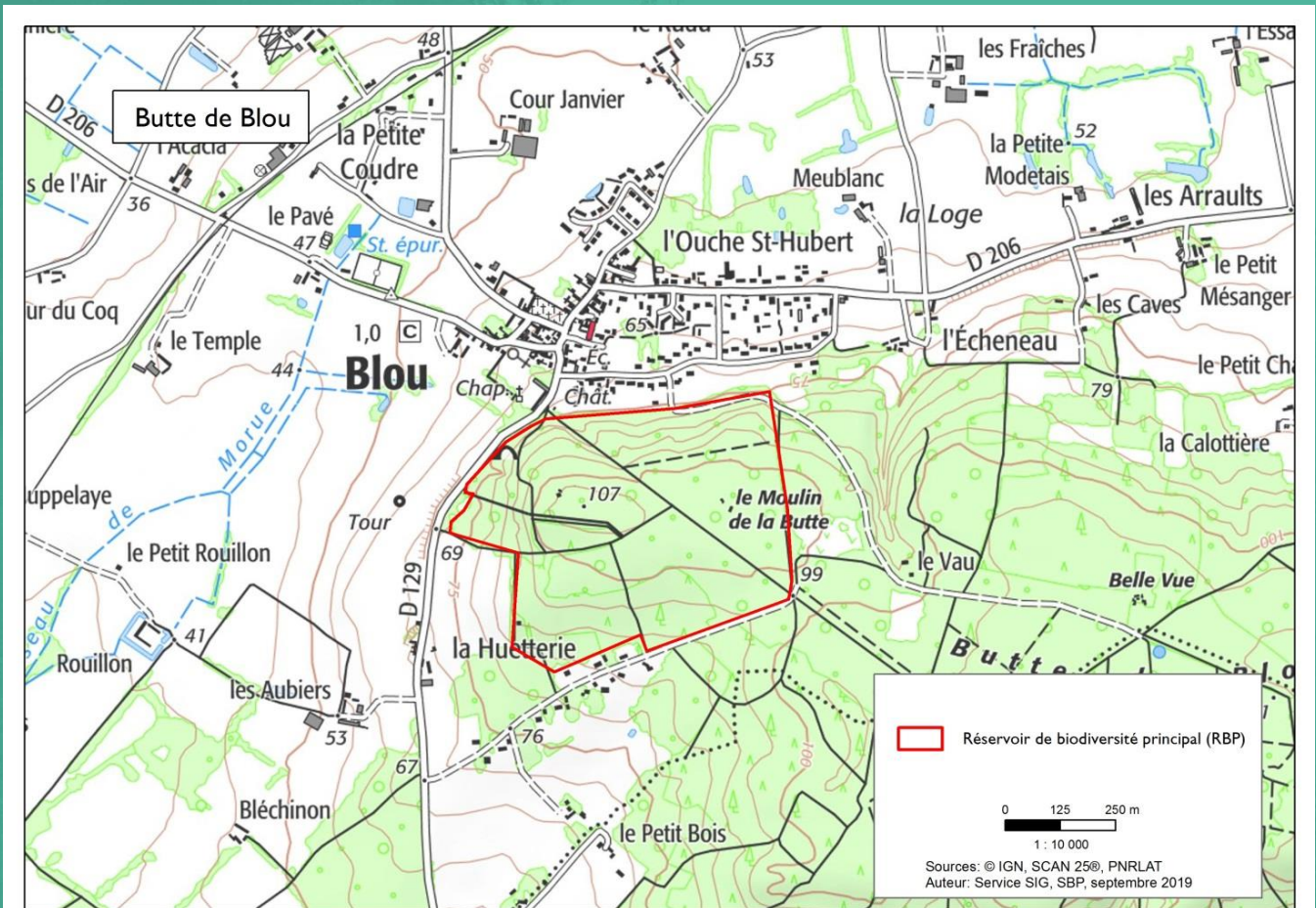


Commune concernée : BLOU (49)

Unité paysagère concernée : Les buttes boisées du Baugeois

Propriété : Propriétés privées et communales

Intérêts du site :



Le site est composé de deux cavités d'importance nationale pour l'hibernation et la reproduction des Chiroptères.

La « **cave dite champignonnière communale** » est une ancienne carrière abandonnée, utilisée autrefois pour la production de champignons. Elle accueille en hibernation et en reproduction des effectifs intéressants de Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). Sont également recensés en hibernation : le Grand murin (*Myotis myotis*) et le Murin à moustache (*Myotis mystacinus*).

La « cave du moulin de la Butte » se situe à proximité de la première cavité. Elle accueille les mêmes espèces en hibernation, mais en plus petite quantité.

L'ensemble du site fonctionne en réseau pour l'hibernation et la reproduction des Chiroptères. Les boisements permettent la circulation des Chiroptères entre ces gîtes.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030020 « Champignonnière communale ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015293 « Cavité souterraine du moulin de la Butte ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004475 « Massif forestier de la Breille, de Pont-Ménard, de la graine de Sapin, zones de transition et lac de Rillé ».
- Monument classé (église Notre-Dame) avec ses abords au titre des Monuments Historiques.
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Blou.

Enjeux

- Chiroptères.

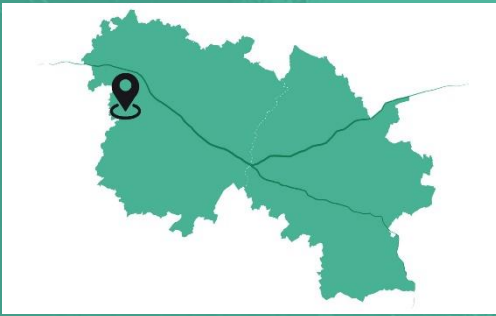
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en périodes sensibles (hibernation et estivage).
- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.
- Travaux inadaptés d'entretien des cavités : confortements, nouvelles ouvertures ou fermetures inadéquates, aménagements de certaines parties de la cave.

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) et/ou entretenir ces dernières pour éviter les intrusions.
- Assurer une protection réglementaire : classement du site par Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) et en Natura 2000.
- Faire des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Poursuivre le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier des gîtes (comptages hivernal et estival).

RB prioritaire n°37 : Cave du Sablon

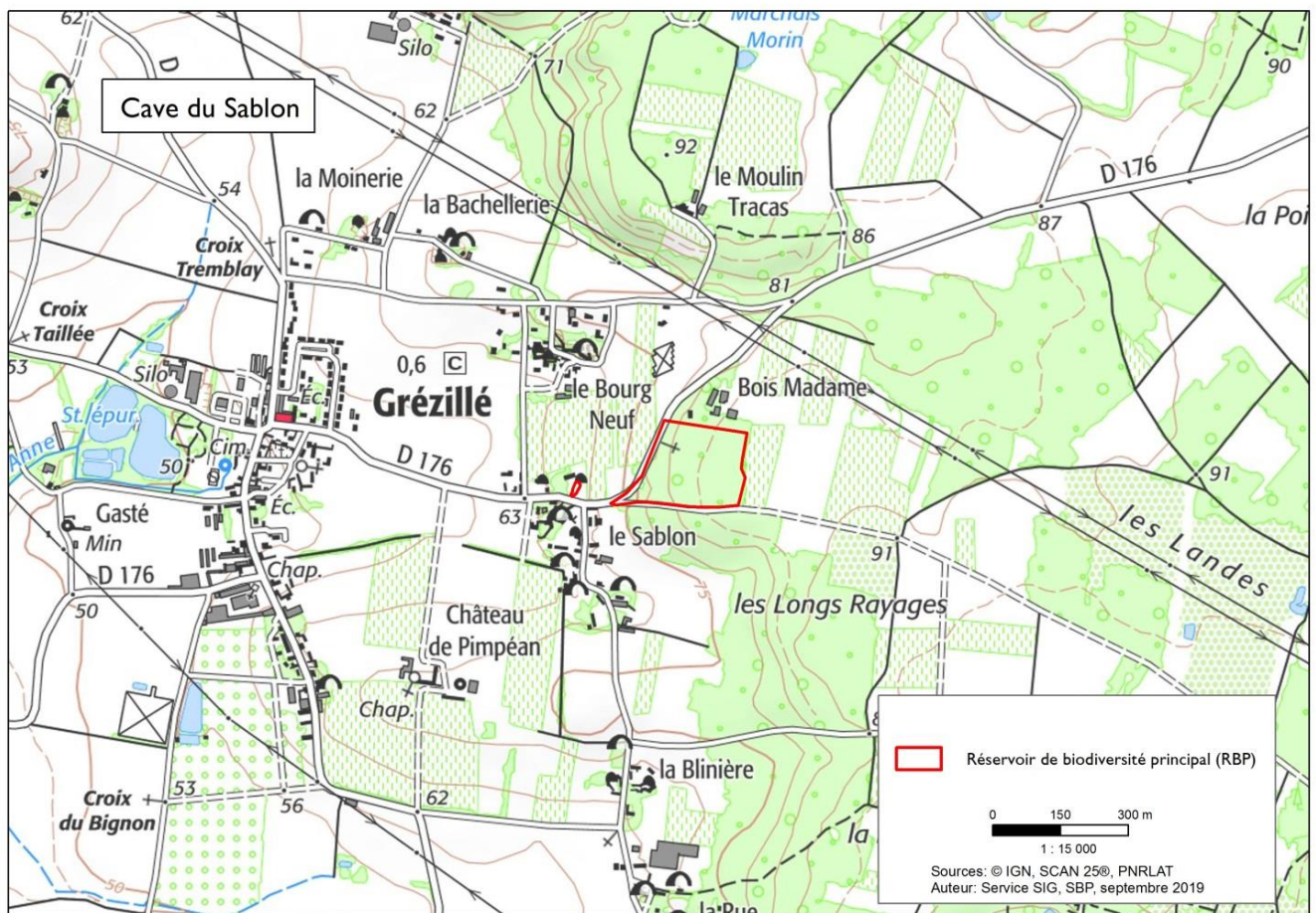


Commune concernée : GENNES-VAL DE LOIRE (GRÉZILLE) (49)

Unité paysagère concernée : Les contreforts boisés de la Loire

Propriété : Propriétés privées

Intérêts du site :  



Le site est composé d'une cavité d'importance régionale pour l'hibernation des Chiroptères. C'est une ancienne carrière, utilisée autrefois comme cave à champignons et à vin, aujourd'hui abandonnée. Elle accueille en hibernation des effectifs intéressants de Grands rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*, 150 à 200 individus recensés chaque hiver), de Murins à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et de Murins à moustaches (*Myotis mystacinus*). Entre 200 à 400 individus, répartis sur environ huit espèces, sont recensés tous les hivers.

Le site fonctionne en réseau avec les autres cavités d'hibernation du secteur (Chemellier, Cunault...). Il héberge l'une des populations de Grands rhinolophes les plus importantes de la région.

En 2012, cette cavité fait l'objet d'un conventionnement entre le propriétaire, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou et le Parc pour permettre la pose d'une grille de protection anti-intrusions. En 2019, la LPO acquiert l'entrée principale de la cavité et le réseau souterrain correspondant.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) n° DDT49/SEEF/UCVB 2019-12 « Cave des Sablons à Grézillé » en date du 30 avril 2019.
- Monument (château de Pimpéan) avec ses abords classés au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Chiroptères.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en période sensible (hibernation).
- Modification de l'intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Altération de l'environnement proche des cavités (haies et boisements) modifiant les corridors de circulation des Chiroptères.
- Travaux inadaptés dans la cavité, notamment en lien avec la sécurisation de la route départementale (RD 176) passant au-dessus (risque sur la stabilité du plafond de la cave).

Pistes de travail

- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les gîtes.
- Surveiller la stabilité de la cave au niveau de la RD 176 et intervenir de façon raisonnée en cas de travaux à réaliser par les services du Département.
- Améliorer l'environnement des cavités (qualité du bocage, réduction des pesticides, prise en compte de la trame noire...).
- Accompagner le travail réalisé par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Anjou.
- Assurer un suivi régulier des gîtes (comptage hivernal).

RB secondaire n°1 : Vallée de la Loire.....	85
RB secondaire n°2 : Vallée de la Vienne tourangelle	89
RB secondaire n°3 : Basse vallée de l'Indre	91
RB secondaire n°4 : Basse vallée du Thouet, marais de Distré et marais de Baffou	93
RB secondaire n°5 : Vallée de la Roumer	95
RB secondaire n°6 : Vallée de la Riasse et marais des Rouches	97
RB secondaire n°7 : Vallée du Changeon.....	99
RB secondaire n°8 : Vallée du Courtineau	101
RB secondaire n°9 : Vallée de la Riverolle.....	103
RB secondaire n°10 : Ruisseau de l'Avort	105
RB secondaire n°11 : Ruisseau de la Fontaine de l'Enfer	107
RB secondaire n°12 : Étangs de Jumelles.....	109
RB secondaire n°13 : Étang de la Barre.....	111
RB secondaire n°14 : Étangs forestiers de Brain-sur-Allonnes et de la Breille-les-Pins.....	113
RB secondaire n°15 : Plan d'eau des Cossonnières	115
RB secondaire n°16 : Plan d'eau des Youis.....	117
RB secondaire n°17 : Anciennes Falunnières	119
RB secondaire n°18 : Marais de Courchamps.....	121
RB secondaire n°19 : Bocage et marais de Loire-Authion et Mazé-Milon	123
RB secondaire n°20 : Bocage du champ des Tessiers	125
RB secondaire n°21 : Prairies humides du Bas Chizenay	127
RB secondaire n°22 : Prairies des Montils, du Buteau et des Essarts.....	129
RB secondaire n°23 : Prairies des Rondettes et du vallon de la Besnardière.....	131
RB secondaire n°24 : Prairie alluviale inondable de Pont-de-Ruan.....	133
RB secondaire n°25 : Pelouses des Sablonnières	135
RB secondaire n°26 : Pelouses de Messemé	137
RB secondaire n°27 : Coteaux du Layon	139
RB secondaire n°28 : Pelouses sèches des coteaux de la Vienne.....	141
RB secondaire n°29 : Carrières de la Butte, des Vannes et du Suret.....	144
RB secondaire n°30 : Pelouses sablo-calcaires de Maisons Rouges	146
RB secondaire n°31 : Bois thermophiles et pelouses calcaires de Juche-Pie, de l'Arpentis et de Beaupuits	148
RB secondaire n°32 : Bois thermophiles et pelouses sèches des Mal Garnis.....	150
RB secondaire n°33 : Bois et pelouses de Braslou	152
RB secondaire n°34 : Camp des Romains.....	154
RB secondaire n°35 : Coteau de Carabin	156
RB secondaire n°36 : Bois de Lançon et de Méron.....	158
RB secondaire n°37 : Bois des Monteaux	160
RB secondaire n°38 : Coteau boisé du Thoureil.....	162
RB secondaire n°39 : Bois de Frau.....	164
RB secondaire n°40 : Bois des Brûlis et abords	166

RB secondaire n°41 : Bois de Louzaie.....	168
RB secondaire n°42 : Boisement et plan d'eau de Pincemaille.....	170
RB secondaire n°43 : Parc et château de Villandry	172
RB secondaire n°44 : Bois Maurice, Bois de Briançon et Bois de Mont.....	174
RB secondaire n°45 : Bois et landes de Saint-Martin.....	176
RB secondaire n°46 : Bois et landes du massif de Fontevraud.....	178
RB secondaire n°47 : Bois, landes et plans d'eau de Marson.....	180
RB secondaire n°48 : Lande du bois de la Couarde.....	182
RB secondaire n°49 : Landes des Petites Ricordières	184
RB secondaire n°50 : Landes de la Soubrossière et de la Bagouloir.....	186
RB secondaire n°51 : Boisements et vallons de Montgoger.....	188
RB secondaire n°52 : Massif forestier et landes du Gennois	190
RB secondaire n°53 : Forêt de Brossay.....	193
RB secondaire n°54 : Forêt de Monnaie	195
RB secondaire n°55 : Forêt de Courcy	197
RB secondaire n°56 : Ruisseau et forêt de Pont Ménard.....	199
RB secondaire n°57 : Massif forestier de Chinon et zones humides associées.....	201
RB secondaire n°58 : Sites d'hibernation et de reproduction des Chiroptères	204

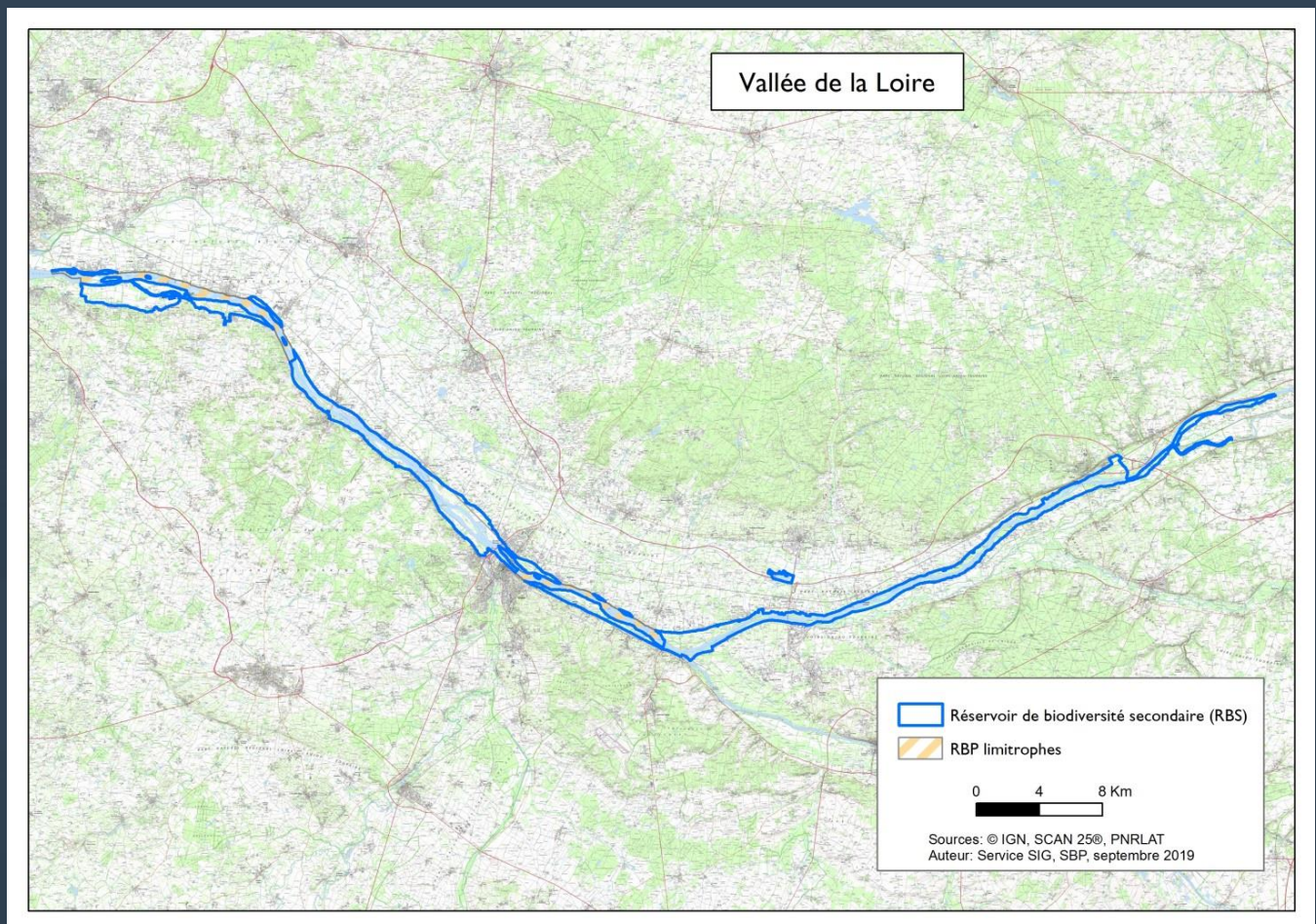
RB secondaire n°1 : Vallée de la Loire

Communes concernées : 49 : BLAISON-SAINT-SULPICE (SAINT-SULPICE, BLAISON-GOHIER), BRISSAC-LOIRE-AUBANCE (SAINT-RÉMY-LA-VARENNE, SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE), LES GARENNES-SUR-LOIRE (JUIGNÉ-SUR-LOIRE, SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS), GENNES-VAL-DE-LOIRE (LE THOUREIL, GENNES, CHÊNEHUTTE-TRÈVES-CUNAUT, LES ROSIERS-SUR-LOIRE, SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE), LOIRE-AUTHION (LA DAGUENIÈRE, LA BOHALLE, SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE), LA MÉNITRÉ, MONTSOREAU, PARNAY, LES PONTS-DE-CÉ, SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES, SAUMUR, SOUZAY-CHAMPIGNY, TURQUANT, VARENNES-SUR-LOIRE et VILLEBERNIER

37 : AVOINE, BOURGUEIL, BRÉHÉMONT, BERTHENAY, CANDÉS-SAINT-MARTIN, CHOUZÉ-SUR-LOIRE, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, LA CHAPELLE-SUR-LOIRE, COTEAUX-SUR-LOIRE, HUISMES, LANGEAIS, RIGNY-USSÉ, SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL, SAVIGNY-EN-VÉRON ET VILLANDRY

Unités paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, Les contreforts boisés de la Loire, La vallée de la Vienne, La confluence Loire-Vienne, La vallée de la Loire et ses affluents.

Intérêts du site :   



Ce réservoir de biodiversité, à cheval sur l'Anjou et la Touraine, comprend le Val de Loire endigué, entre Les Ponts-de-Cé et Berthenay, ainsi que des plans d'eau et zones humides voisins, abritant pour partie les mêmes espèces : le site des Ténières (Bourgueil, Chouzé-sur-Loire, St-Nicolas de Bourgueil) et l'étang de la Brèche à Villebernier. Le Val de Loire est ici caractérisé par de nombreuses îles, bordé de coteaux et enfin élargi par l'arrivée des affluents importants que sont : le Cher, l'Indre, la Vienne, le Thouet et l'Authion.

Entre les digues et coteaux, la Loire conserve une dynamique fluviale active et exprime une large palette de milieux naturels, des bancs de sables nus et des végétations pionnières des zones exondées jusqu'à la forêt alluviale (ex. Bois Chéri, le Garaud), selon la variation annuelle et interannuelle des niveaux d'eau.

De nombreux habitats naturels patrimoniaux sont présents : forêts mixtes de Chênes, Ormes et Frênes, pelouses sablo-calcaires (parmi les plus grands ensembles de la Loire moyenne), gazons amphibies annuels septentrionaux, roselières basses, saussaies de plaines, prairies de fauche atlantiques, végétations aquatiques, groupements de Bidents à feuilles tripartites (*Bidention tripartitae*)...

Parmi les très nombreuses espèces remarquables, les plus emblématiques sont : le Castor d'Europe (*Castor fiber*), les poissons migrateurs tels le Saumon atlantique (*Salmo salar*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) et l'Anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*). Sont également à noter des insectes saproxyliques comme le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) et des odonates comme le Gomphe serpentín (*Ophiogomphus cecilia*) et le Gomphe à patte jaune (*Gomphus flavipes*). Pour la flore, le site accueille : la Pulicaire vulgaire (*Pulicaria vulgaris*), la Scutellaire à feuilles hastées (*Scutellaria hastifolia*), l'Inule britannique (*Inula britannica*), la Laïche de Loire (*Carex ligERICA*), la Potentille couchée (*Potentilla supina*), l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*), le Souchet de Micheli (*Cyperus michelianus*) et la Prêle de Moore (*Equisetum x moorei*).

Par ailleurs, il constitue une zone majeure pour les Chiroptères, que ce soit pour l'hivernage, la reproduction ou l'alimentation. Les boisements alluviaux, ripisylves, haies d'arbres têtards, prairies de la vallée et coteaux calcaires aux nombreuses cavités (anciennes carrières d'extraction du tuffeau offrant des gîtes favorables) sont des milieux essentiels à leur existence. À titre d'exemple, la « cave Préban » de Chênehutte-Trèves-Cunault (commune de Gennes-Val de Loire), site d'intérêt régional pour leur hibernation, accueille 60 à 80 chauves-souris dont quelques Rhinolophes euryales (*Rhinolophus euryale*), espèce particulièrement rare et sensible en Pays de la Loire.

La Loire et ses « satellites » sont enfin des zones humides d'importance majeure pour de nombreux oiseaux, sédentaires ou migrateurs, comme : les Sternes pierregarin et naines (*Sterna hirundo* et *S. albifrons*), la Mouette mélanocéphale (*Ichthyaeetus melanocephalus*), les Ardéidés avec la reproduction d'effectifs d'importance départementale (Aigrette garzette — *Egretta garzetta*, Héron cendré — *Ardea cinerea* et depuis peu Héron garde-bœufs -*Bubulcus ibis*) et le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) qui vient s'alimenter dans le fleuve. Le Combattant varié (*Philomachus pugnax*), la Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*), la Guifette noire (*Chlidonias niger*) sont présents en passage migratoire, alors que l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), la Grande aigrette (*Ardea alba*), le Fuligule milouin (*Aythya ferina*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) et le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) sont présents en hivernage.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

En 49 :

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520013069 « Vallée de la Loire à l'amont de Nantes ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015397 « Lit mineur, berges et îles de Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030019 « Cave Préban ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015300 « Caves du château de Cunault ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015301 « Cavité souterraine du Prieuré ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 5212003 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 5200629 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ».
- Espace naturel sensible du « Val de Loire ».
- Zone humide d'importance majeure « Loire entre Vienne et Maine ».

En 37 :

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I n° 240009710 « Îles de Chouzé ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I n° 240009705 « Îles du Néman ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I n° 240009709 « Forêt alluviale du Bois Chétif et Iles Jean Lelaid ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I n° 240009806 « La Loire entre l'Île de la Providence et l'Île du Passeur ».
- ZNIEEF de type I n° 240031325 « Île Budan et llots de l'Aireau des poulets ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 n° 240031295 « Loire tourangelle ».
- Espace naturel sensible « Étang des Ténières ».
- Espace naturel sensible « Bois Chétif ».
- Espace naturel sensible de « Île Bourdon ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2400548 « La Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire ».
- Aire de protection de biotope (APB) FR3800055 « Amont de l'île Garaud ».
- Site localement géré par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire « Val de Langeais ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Fonctionnalité écologique de la Loire comme corridor biologique.
- Économique : équilibre préservation/activités/fréquentation.
- Eau (qualité et quantité).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Prélèvements d'eau excessifs (niveaux directement liés au niveau de la nappe).
- Pollution des eaux (organique, matières en suspension, hydrocarbures...).
- Perturbations de la quiétude de l'avifaune de Loire par les activités humaines (tourisme et activités de loisirs) en période de reproduction et de repos migratoire.
- Prise en compte insuffisante des enjeux de conservation de la biodiversité dans les plans et pratiques d'entretien des berges du fleuve et des digues.
- Effets cumulés des perturbations humaines mal intégrés.
- Fermeture des milieux riverains liée notamment à l'abandon de l'élevage herbager et des activités agricoles sur les bords de Loire.
- Exploitation des boisements alluviaux spontanés.
- Invasions biologiques (Ragondin, Écrevisse de Louisiane, Jussies) et potentielles (Xénope lisse...).
- Modification du régime hydraulique du fleuve, notamment avec le changement climatique.

Pistes de travail

- Valoriser certains secteurs propices, en veillant à la quiétude des oiseaux (cheminements, observatoires...).

- Consolider le travail de communication/sensibilisation auprès des propriétaires riverains, des usagers et des gestionnaires de l'espace (tourisme, agriculture, sylviculture...).
- Renforcer la cohérence des actions d'animation sur les sites Natura 2000 Loire 37 et 49 sur le territoire du Parc.
- Assurer une gestion concertée de la ressource en eau (quantité et qualité).
- Encadrer la restauration et l'entretien des berges, des îlots favorables à la nidification des Laridés et des prairies bocagères.
- Conserver les boisements alluviaux spontanés (saulaies, frênaies-ormaies...).
- Contrôler les espèces exotiques envahissantes.
- Participer à la mise en place d'outils de protection en faveur d'habitats et d'espèces patrimoniales en lien avec les partenaires locaux.
- Accompagner la mise en œuvre d'initiatives en faveur d'une agriculture extensive et d'un retour du pastoralisme en bord de Loire (ex. : Pasto'Loire) en lien avec les partenaires locaux.
- Collaborer avec les gestionnaires du lit et des digues pour encadrer et définir les conditions de réalisation de travaux d'entretien compatibles avec la préservation de la biodiversité emblématique.

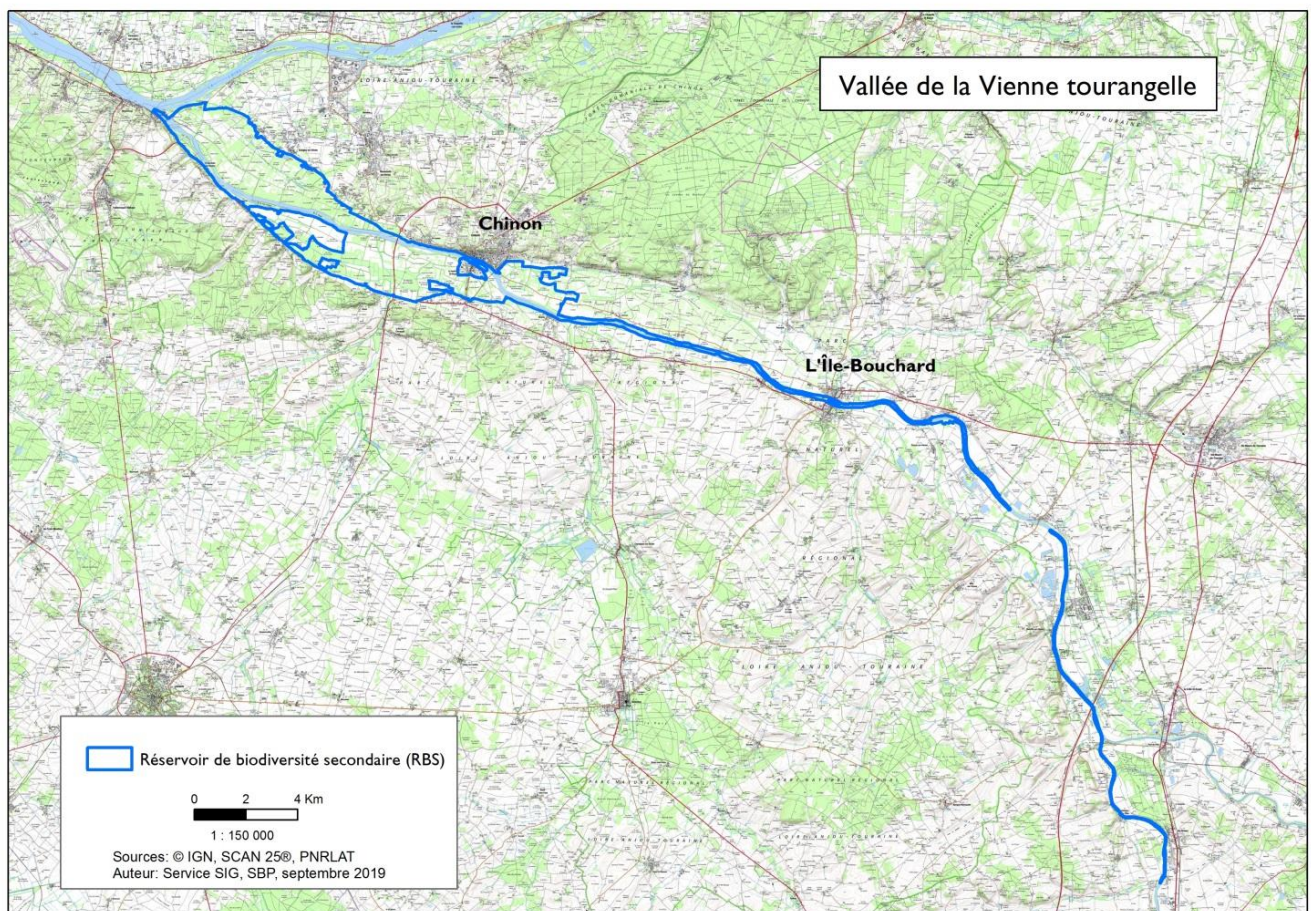
RB secondaire n°2 : Vallée de la Vienne tourangelle



Communes concernées : 49 : ANCHÉ, ANTOGNY-LE-TILLAC, BEAUMONT-EN-VÉRON, CANDES-SAINT-MARTIN, CHINON, CINAIS, COUZIER, CRAVANT-LES-COTEAUX, CROUZILLES, LA ROCHE-CLERMAULT, L'ÎLE BOUCHARD, MARCILLY-SUR-VIENNE, PANZOULT, PARÇAY-SUR-VIENNE, PORTS-SUR-VIENNE, PUSSIGNY, RIVIÈRE, SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE, SAVIGNY-EN-VÉRON, SAZILLY, TAVANT, THENEUIL, THIZAY et TROGUES

Unités paysagères concernées : La vallée de la Vienne, La confluence Loire-Vienne

Intérêts du site :



Cette zone correspond à un vaste secteur de bocage, boisements et prairies inondables à proximité de la confluence de la Vienne et de la Loire. Une partie de ces parcelles est également occupée par des cultures et des plantations de peupliers. En rive droite de la Vienne, les prairies de Saint-Mexme (Chinon) et le bocage du Véron présentent un réseau encore dense de haies d'arbres têtards (essentiellement des Frênes) et de prairies humides pâturées par des bovins et/ou fauchées. C'est probablement le plus bel ensemble bocager lié à la Loire en région Centre-Val de Loire. Parmi la vingtaine d'espèces végétales protégées présentes s'illustrent : la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) en population importante et la Gratiola officinale (*Gratiola officinalis*) dans les boires et fossés. En rive gauche, le bocage est beaucoup plus lâche et les prairies inondables sont essentiellement dédiées à la fauche.

Les zones humides et aquatiques sont exploitées par de nombreuses espèces d'oiseaux (Ardéidés, Anatidés, Laridés, Cigognes, Rapaces...) en période de migration, d'hivernage ou de nidification. Le Castor d'Europe (*Castor fiber*) occupe la Vienne et ses affluents. Le Brochet (*Esox lucius*) trouve encore en Val de Vienne des zones favorables pour frayer et de nombreux poissons migrateurs y transitent ou s'y reproduisent (Saumon atlantique, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, Anguille européenne, Mulet porc...). La Grande mulette (*Margaritifera auricularia*), mollusque très menacé et protégé au niveau national, y est encore présente ponctuellement, mais en très faible effectif. La richesse entomologique n'est pas en reste avec une diversité importante en insectes du fait de la présence de vieux arbres têtards propices au développement de la faune saproxylique. Plusieurs centaines d'espèces de Coléoptères y sont recensées.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240009425 « Bocage du Véron ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 240030188 « Île Boiret ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 240009427 « Lac de Tétine ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031295 « Loire tourangelle ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 240030977 « Pelouse sablo-calcaire de Mougou ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410011 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2400548 « Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes-sur-Loire ».
- Site préservé par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire « Bocage du Véron ».
- Site classé de la « Confluence Loire-Vienne ».
- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Paysage.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Abandon des pratiques de création et d'entretien des arbres têtards.
- Coupe et arrachage des haies.
- Chalarose (maladie fongique provoquant le dépérissement des Frênes).
- Régression de l'élevage et des systèmes herbagers avec disparition des prairies humides.
- Cultures céréalières et plantations de ligneux sur les prairies existantes.

Pistes de travail

- Développer une filière durable d'exploitation du bois bocager (bois énergie) pour inciter au maintien du maillage bocager.
- Réaliser et animer des Plans d'aménagement et de gestion durable des haies.
- Soutenir l'activité d'élevage herbager : incitations financières, structuration, circuits courts...
- Réaliser des suivis scientifiques réguliers sur la biodiversité et l'avifaune en particulier.
- Poursuivre le travail d'animation et de conseil sur les bonnes pratiques agro-environnementales (fauches tardives, mise en défens, utilisation de barres d'envol...).
- Assurer la conciliation entre activités nautiques et préservation de la biodiversité aquatique.

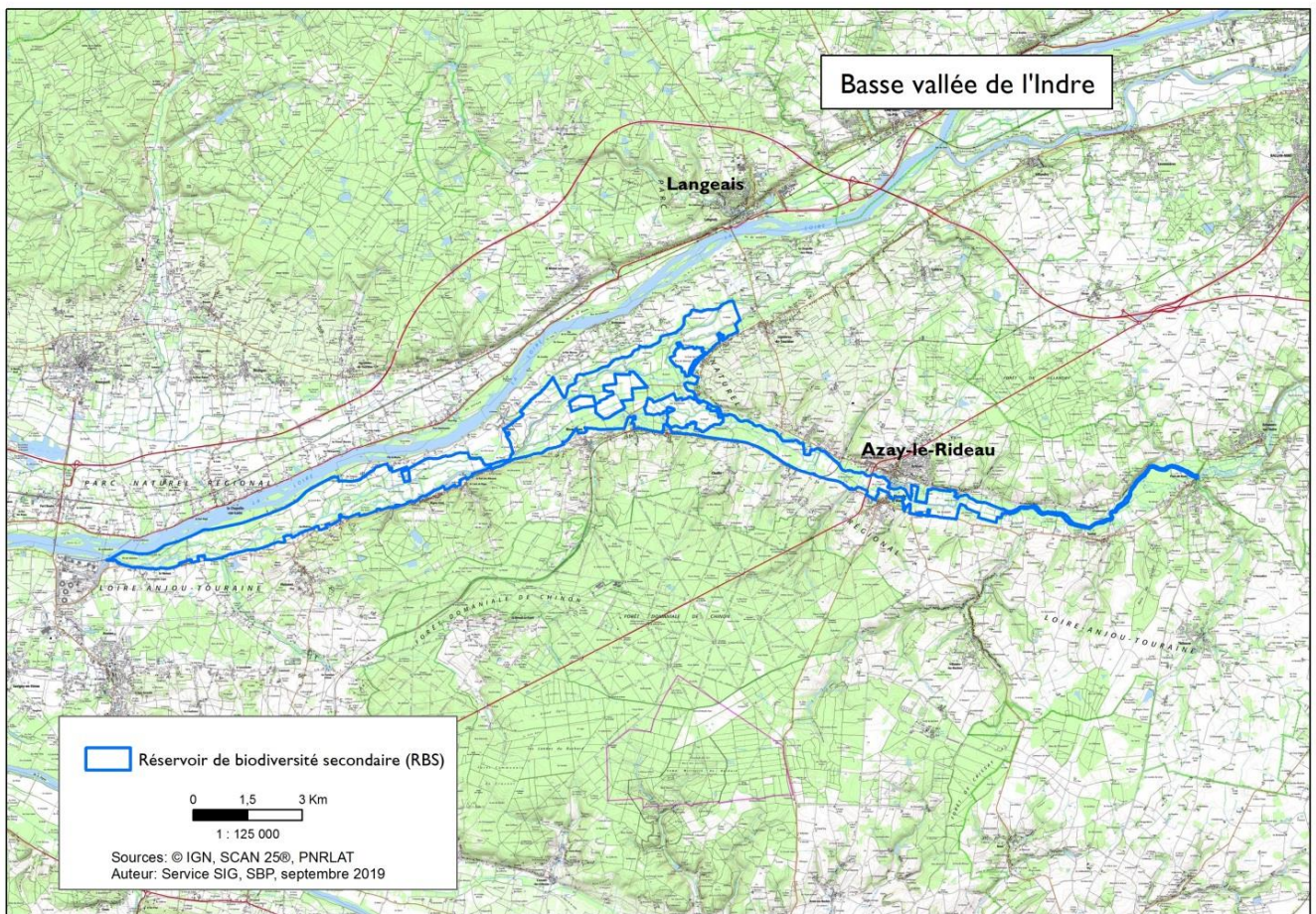
RB secondaire n°3 : Basse vallée de l'Indre



Communes concernées : AZAY-LE-RIDEAU, LIGNIÈRES-DE-TOURAINNE, BRÉHÉMONT, LA CHAPPELLE-AUX-NAUX, CHEILLÉ, RIVARENNES, RIGNY-USSÉ, LA CHAPPELLE-SUR-LOIRE, HUISMES et AVOINE (37)

Unités paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, La vallée de la Loire et ses affluents, La vallée de l'Indre

Intérêts du site :



Près de sa confluence avec le fleuve, d'Azay-le-Rideau au Néman (Avoine), la vallée de l'Indre suit un parcours parallèle à la Loire en se divisant en des bras multiples (anastomose). Elle présente encore un complexe bocager intéressant, composé de prairies, haies d'arbres têtards et dépressions humides. En amont, les prairies se font plus rares suite à la mise en culture et à la plantation de peupliers. Le secteur de Bois Chétif comporte une importante zone de forêt alluviale en libre évolution entre Loire et Indre. Quelques petites roselières se développent dans les dépressions humides.

Cette mosaïque de milieux se traduit par une diversité biologique importante avec la présence d'espèces végétales remarquables et protégées comme la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioGLOSSIFOLIUS*), l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) et la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

Les nombreux bras de l'Indre constituent des habitats intéressants pour la faune piscicole et sont bordés ponctuellement de boisements naturels d'intérêt européen (aulnaie-frênaie et aulnaie marécageuse).

À l'instar de la vallée de la Vienne, l'avifaune présente une grande richesse : Milan noir (*Milvus migrans*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), Busards Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et cendré (*Circus pygargus*), Chouette chevêche (*Athene noctua*)...

Le Castor d'Europe (*Castor fiber*) et la Loutre (*Lutra lutra*) s'hébergent sur l'Indre et ses affluents. Une observation ponctuelle de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est signalée. Les invertébrés sont moins bien connus sur le site, mais, parmi les espèces remarquables, plusieurs odonates sont à noter tels que la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*). Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est mentionné de manière localisée.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240009709 « Forêt alluviale du Bois Chétif et Iles Jean Lelaid ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031295 « Loire tourangelle ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410011 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre ».
- Espace naturel sensible des « Bardeaux de l'Indre ».
- Espace naturel sensible de « Bois Chétif ».

Enjeux

- Habitats et espèces liés aux milieux alluviaux (forêts, bocages prairies, zones humides).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Abandon des pratiques de création et d'entretien des arbres têtards.
- Coupe et arrachage des haies d'arbres têtards.
- Chalarose (maladie fongique provoquant le dépérissement des Frênes).
- Régression de l'élevage et des systèmes herbagers avec disparition des prairies humides.
- Cultures céréalières et plantations de ligneux sur les prairies existantes.

Pistes de travail

- Développer une filière durable d'exploitation du bois bocager (bois énergie) pour inciter au maintien du maillage bocager.
- Réaliser et animer des Plans d'aménagement et de gestion durable des haies.
- Soutenir l'activité d'élevage herbager : incitations financières, structuration, circuits courts...
- Assurer des suivis scientifiques réguliers sur la biodiversité et l'avifaune en particulier.
- Poursuivre le travail d'animation et de conseil sur les bonnes pratiques agro-environnementales (fauches tardives, mise en défens, pâturage extensif, utilisation de barres d'envol...).

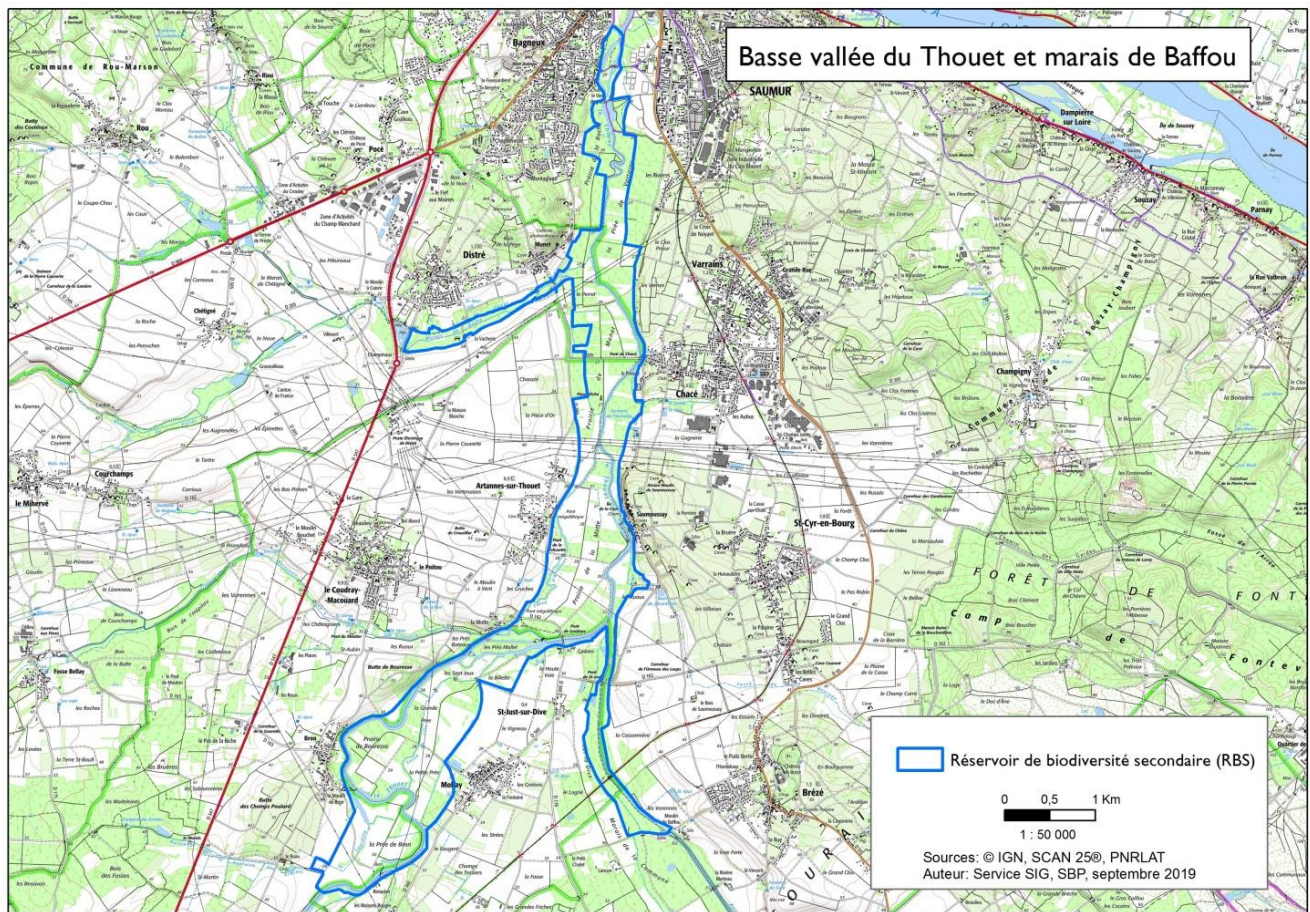
RB secondaire n°4 : Basse vallée du Thouet, marais de Distré et marais de Baffou



Communes concernées : SAUMUR, VARRAINS, DISTRÉ, CHACÉ, ARTANNES-SUR-THOUE, COURCHAMPS, COUDRAY-MACOUARD, SAINT-JUST-SUR-DIVE et BRÉZÉ (49)

Unités paysagères concernées : La plaine céréalière du Douessin, Les contreforts boisés de la Loire, Le Saumurois viticole

Intérêts du site :



• Vallée du Thouet

La Basse vallée du Thouet comprend les prairies alluviales humides et les zones cultivées bordant la rivière, ainsi que le Marais de Distré, zone humide relictuelle formée par le ruisseau du Douet et un ensemble de fossés parallèles à celui-ci. Malgré une régression déjà marquée des habitats naturels riverains, notamment dans le marais de Distré, la vallée du Thouet comprend encore plusieurs espèces peu communes ou fragiles. Elle héberge une avifaune nicheuse remarquable, caractéristique des milieux prairiaux humides et des ripisylves boisées, dont une partie des espèces de la vallée de la Loire à proximité. Une grande diversité d'odonates s'y épanouit, dont deux espèces protégées : l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*), à fort enjeu régional. La rivière et ses annexes sont une zone importante pour les poissons : reproduction du Brochet (*Esox lucius*), présence de Loche de rivière (*Cobitis taenia*), Bouvière (*Rhodeus amareus*) et Anguille (*Anguilla anguilla*). Enfin, le Castor d'Europe (*Castor fiber*) et la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) occupent le Thouet et ses affluents, notamment la Dive. Du fait des modifications culturelles, la diversité floristique n'a cessé de diminuer.

Sont malgré tout remarquables quelques plantes aquatiques menacées, comme le petit Nénuphar (*Nymphoides peltata*), des Renoncles aquatiques et la Populage des marais (*Caltha palustris*).

- **Marais de Baffou**

Situé sur la commune de Brézé, dans le lit majeur de la Dive, le marais de Baffou constitue une zone humide de fond de vallée inondable d'environ 10 ha. Après plusieurs décennies de culture de peupliers, sur une zone naturellement occupée par des mégaphorbiaies et des roselières, la zone humide fait l'objet en 2014 de travaux de restauration écologique et d'une réouverture au public. À l'initiative de la commune, après exploitation de la peupleraie, 4 ha sont restaurés en mégaphorbiaies, avec création de trois mares et d'un platelage en bois pour la valorisation pédagogique du site. Depuis cette restauration, la biodiversité du site augmente de façon notable, notamment pour les odonates (25 espèces présentes), les amphibiens et la flore (présence de Characées). À terme, après l'exploitation des peupliers restants, l'ensemble du site doit être reconverti en mégaphorbiaies, avec une partie exploitée en pâturage extensif.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I n° FR520004433 « Basse vallée du Thouet ».
- Zone tampon du Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants (pour partie).
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Saumur.
- Plusieurs zones de protection au titre des Monuments Historiques avec leurs abords à Bagneux, Artannes-sur-Thouet, Chacé et Distré.
- Espace naturel sensible (ENS) « Vallée du Thouet et marais de Distré ».
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) du marais de Distré du 20-09-1996 (FR3800450).

Enjeux

- Prairies alluviales.
- Habitats de transition : mégaphorbiaies, roselières...
- Zones de marais fonctionnelles (marais de Distré et de Baffou).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Mise en culture ou boisement (plantation ou spontané) des prairies et milieux ouverts.
- Abandon des pratiques d'élevage herbager extensif.
- Drainage et/ou remblaiement de zones humides.
- Développement d'espèces exotiques envahissantes.
- Décharges sauvages.
- Gestion inadaptée des berges des ruisseaux.

Pistes de travail

- Reconquérir le bon état écologique du Thouet et de ses affluents.
- Soutenir les pratiques d'élevage extensif herbager.
- Accompagner les projets de restauration de prairies.
- Sensibiliser les élus, riverains et usagers à l'intérêt de la biodiversité.
- Mettre en œuvre une gestion adaptée du marais de Distré.

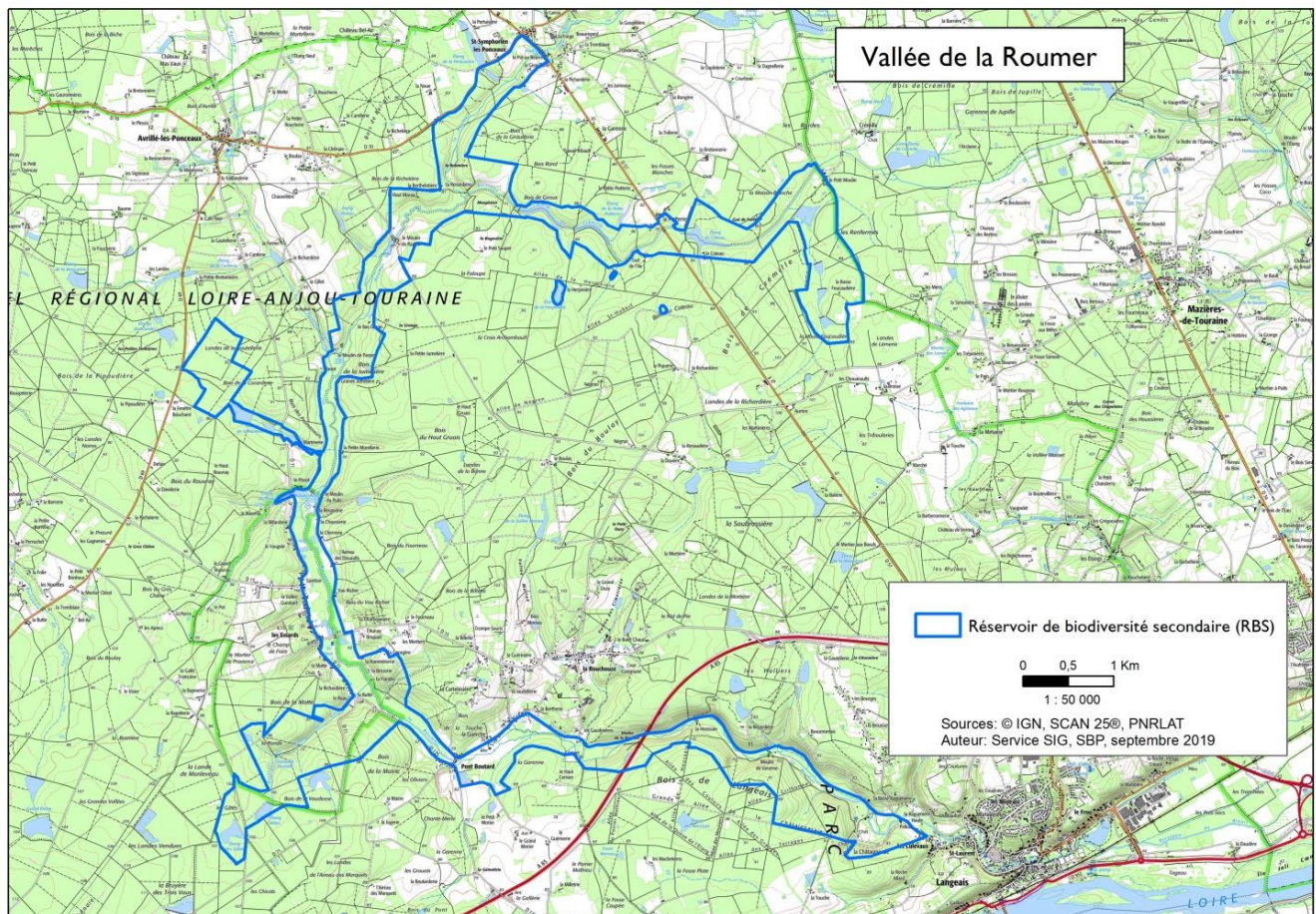
RB secondaire n°5 : Vallée de la Roumer



Communes concernées : AVRILLÉ-LES-PONCEAUX, COTEAUX-SUR-LOIRE et LANGEAIS (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêt du site :



La vallée de la Roumer parcourt le plateau tourangeau occidental, dans la partie sud du bassin de Savigné-sur-Lathan, avant de rejoindre 27 km plus loin la Loire à Langeais. Elle forme une vallée assez étroite ; les alluvions fluviales et un faible débit de la rivière favorisent le développement de zones marécageuses où s'exprime une biodiversité riche. La vallée est majoritairement boisée en feuillus (chênaies sessiliflores, peupleraies, aulnaies-frênaies) et ponctuée d'une dizaine de moulins. Les zones ouvertes, beaucoup plus rares, sont constituées de prairies humides pâturées, comme à Pont-Boutard ou au Moulin de Raguin, et de mégaphorbiaies, plus ponctuellement de magnocariçaiies, phragmitaiies et saulaies marécageuses.

Traversée par l'autoroute A85 au niveau de Langeais, la Roumer accueille plusieurs espèces piscicoles d'intérêt européen : Chabot (*Cottus gobio*), Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et Bouvière (*Rhodeus sericeus*). Les zones marécageuses abritent l'une des plus importantes populations d'Aconit napel (*Aconitum napellus*) de la région Centre-Val de Loire. Le Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) est exceptionnellement en place sur une station tourbeuse de la vallée et le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est potentiellement présent dans quelques prairies humides et mégaphorbiaies de la vallée.

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est assez abondant. Sont recensés également le Scirpe cespiteux (*Trichophorum cespitosum*) et des Rossolis sur le lieu-dit de la Martinerie, ou encore la Leucorrhine à la large queue (*Leucorrhinia caudalis*) sur le ruisseau de l'étang de Crémille. Enfin, dans les landes à l'ouest de Pont Boutard, s'épanouissent la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009759 « Landes du Bois de la Bousachère et Etang de Crémille ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031724 « Prairies du Moulin de Raguin et de la Renardière ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009754 « Etang du Pissot ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009753 « Etangs de la Martinerie ».
- Projet de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 « Vallée de la Roumer et ses affluents ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuité écologique.
- Eau (qualité).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture des habitats prairiaux et des mégaphorbiaies par abandon des pratiques d'élevage herbager en vallée alluviale.
- Plantations d'arbres.

Pistes de travail

- Favoriser le développement de la végétation palustre (qui se rapporte au marais).
- Assurer des suivis scientifiques sur l'évolution de la population d'Aconit napel.
- Limiter le développement des boisements marécageux (saulaies).
- Araser les seuils hydrauliques.
- Acquérir et gérer des sites à fort enjeu de conservation.

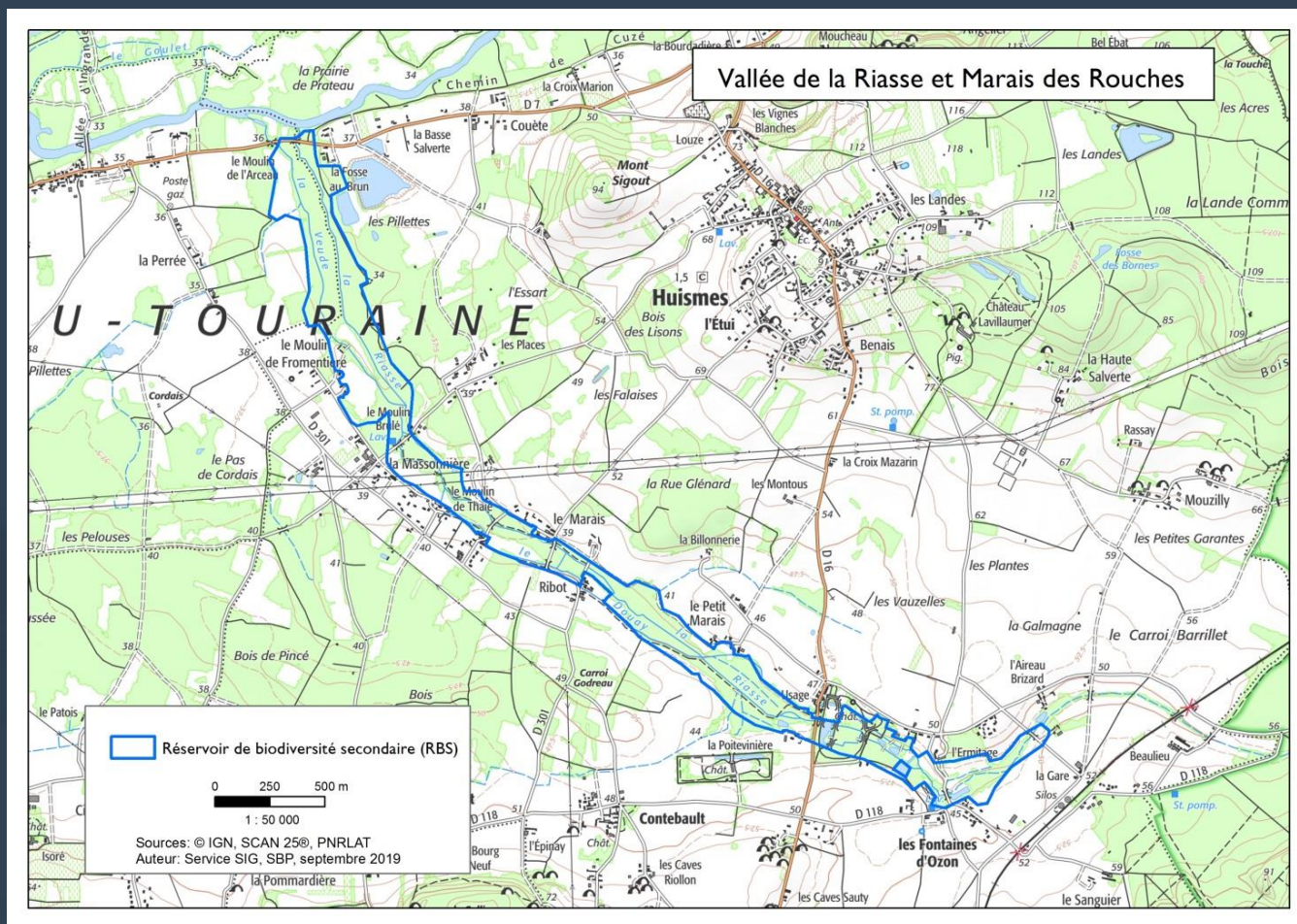
RB secondaire n°6 : Vallée de la Riasse et marais des Rouches



Communes concernées : AVOINE et HUISMES (37)

Unités paysagères concernées : La confluence Loire-Vienne, La forêt de Chinon et les landes du Ruchard, Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :  



La vallée de la Riasse est constituée de prairies humides pâturées, de « friches » ou d'accruës forestières (ourlets forestiers, fructicées s'épaississant), de ripisylves et de peupleraies. La plupart des parcelles sont bordées par des fossés temporairement en eau. Parmi les espèces patrimoniales, sont présents : la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Chabot (*Cottus gobio*), la Loche de rivière (*Cobitis taenia*) et le Castor d'Europe (*Castor fiber*). Les prairies marécageuses sont régulièrement fréquentées par les Anatidés et la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*). En aval, la Riasse est doublée sur l'ensemble de son cours par un bief (le Douay) qui autrefois alimentait des moulins.

Le marais des Rouches se situe à l'extrémité aval de cette vallée et s'étend sur la surface comprise entre le bras principal et son bief. Côté Est, le site est entièrement bordé de peupliers. Côté Ouest, de part et d'autre de la route départementale, subsistent encore quelques parcelles prairiales entrecoupées de haies relictuelles. Ces prairies à Scilles d'automne (*Prospero autumnale*) et à Colchiques (*Colchicum autumnale*) présentent un certain intérêt écologique. Le site est ensuite bordé par des cultures. Le marais joue un rôle de zone d'expansion des crues et de dénitrification des eaux du bassin versant.

Même si ce site n'abrite pas d'espèces rarissimes, son intérêt réside plus dans ses caractéristiques écologiques originales et préservées qui offrent de grandes potentialités d'accueil pour certaines espèces patrimoniales, telles que la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*) ou la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*). Concernant les odonates, au moins trois espèces patrimoniales s'y reproduisent, dont l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), protégé aux niveaux européen et national. Une restauration écologique du marais des Rouches a été réalisée par le Parc en 2009 (déboisement, ouverture des milieux). Une partie du site est mise en pâturage bovin pour en assurer l'entretien. Aujourd'hui, la zone ne fait plus l'objet d'un entretien agricole régulier en raison de l'enneigement du site causé par des barrages de Castors sur le cours d'eau. Des chantiers d'insertion bénévoles réguliers sont organisés par le CPIE Touraine-Val de Loire pour éviter la fermeture du milieu.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 40030010 « La Veude des fontaines d'Auzon ».

Enjeux

- Zones humides fonctionnelles pour la biodiversité, l'écrêtage des crues et la filtration épuratrice.
- Habitats et espèces.

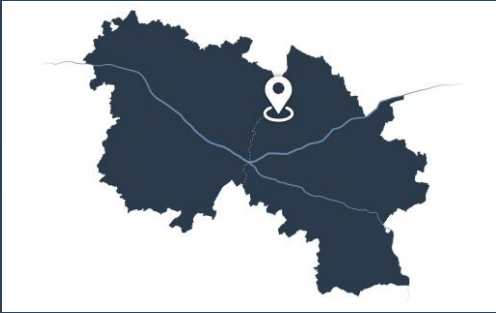
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Travaux d'aménagement hydraulique (rectifications du lit, reprofilage des berges, curage du fond) provoquant des écoulements lents et peu diversifiés, une faible épaisseur d'eau ainsi qu'un colmatage.
- Homogénéisation des habitats et des écoulements.
- Manque d'entretien de la végétation rivulaire. Problèmes de répartition des flux : division du débit entre les biefs et le lit naturel, préjudiciable à la vie aquatique.
- Dégradation de la qualité de l'eau : pollution d'origine domestique liée au relargage des eaux usées dans le milieu naturel, présence de particules fines.
- Colmatage du fond du cours d'eau du fait du réseau de fossés.
- Fermeture des milieux.

Pistes de travail

- Rétablir et entretenir la végétation des berges (débroussaillage manuel, élagage, recépage, plantations...).
- Restaurer le lit afin de diversifier les écoulements et les habitats par la mise en place de blocs, de déflecteurs et d'épis.
- Réhabiliter des ouvrages afin d'assurer un partage des eaux entre le bief et la Riasse qui permette le développement d'une vie aquatique de qualité et une alimentation suffisante des biefs aux abords des moulins.
- Mettre en place des dispositifs faisant appel aux pouvoirs filtrant et épurateur des végétaux pour améliorer la qualité des eaux (bandes enherbées en complément de la ripisylve, bassins de décantation).
- Conserver des prairies de fond de vallées par une gestion durable (fauche/pâturage).
- Accompagner pour faire évoluer les pratiques actuelles (restauration de marais et de prairies, respect de la réglementation en termes de traitements phytosanitaires).
- Permettre un cheminement le long de sections (droit de passage et création d'un chemin rural).
- Valoriser le site.

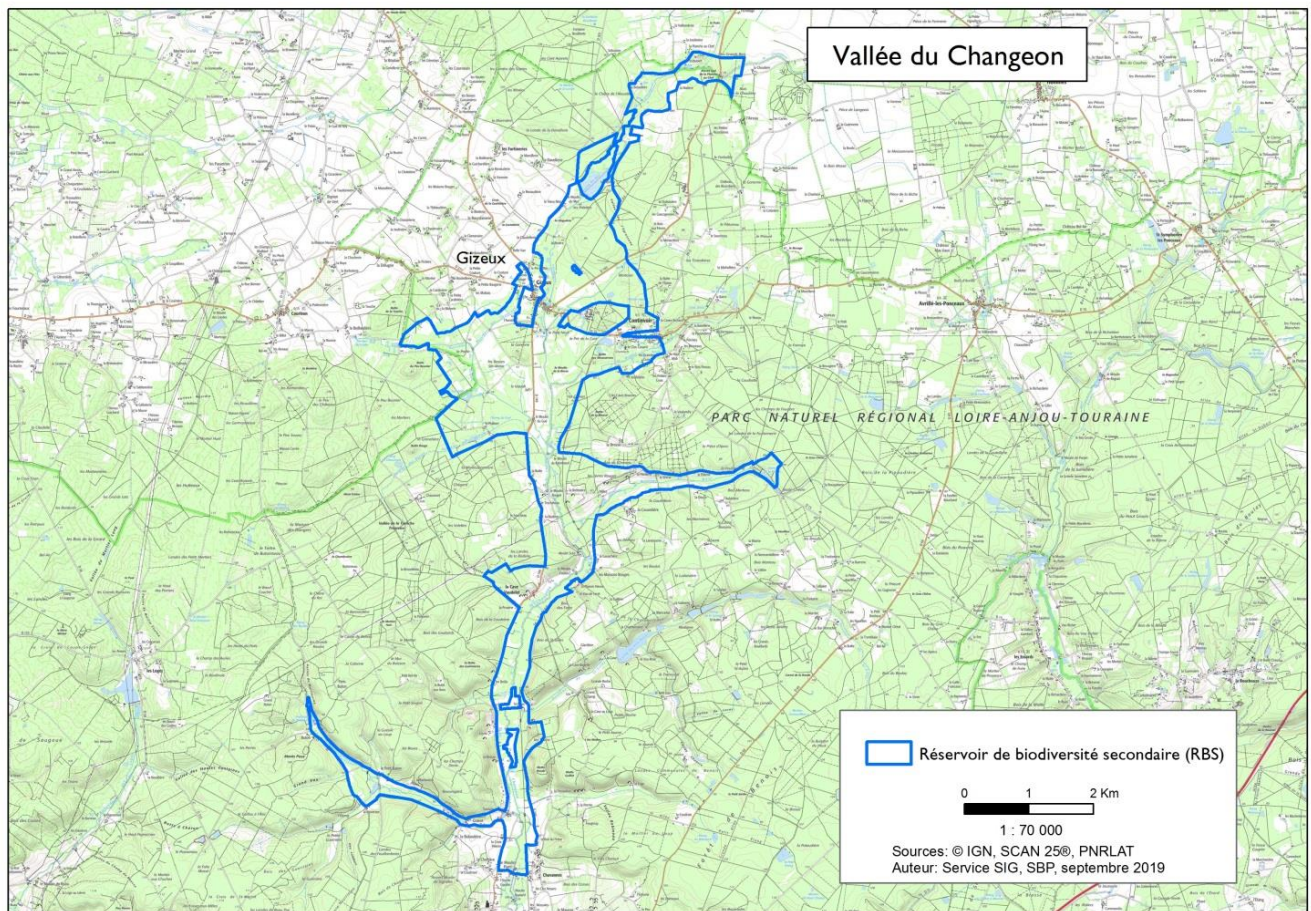
RB secondaire n°7 : Vallée du Changeon



Communes concernées : BENAIS, BOURGUEIL, CONTINVOIR, GIZEUX, HOMMES, RILLÉ et SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois, Les terrasses viticoles de Bourgueil

Intérêts du site :  



Cette petite vallée traverse le Bourgueillois, du nord au sud, sur des sols tourbeux et para tourbeux d'une grande richesse écologique. Sur ses flancs, elle accueille des zones forestières (massif de Bourgueil), des étangs marécageux (ex. : étang du Mur et étang de Saint Philbert à Gizeux) et quelques pelouses sèches sablo-calcaires relictuelles, d'un grand intérêt floristique et faunistique.

Cette mosaïque de milieux permet la coexistence de nombreuses espèces végétales protégées en région Centre-Val de Loire telles que l'Aconit napel (*Aconitum napellus* subsp. *tabernaemontanum*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Iberis amer (*Iberis amara*), la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*) ou la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*). L'intérêt entomologique de l'endroit est élevé avec la présence de Papillons très menacés, comme le rarissime Azuré de la sanguisorbe (*Phengaris teleius* – une des dernières populations du Grand Ouest de la France) ou le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), et d'Orthoptères tels que le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*). La Cigogne noire (*Ciconia nigra*) niche dans les forêts environnantes et fréquente régulièrement le site pour s'alimenter. C'est aussi le seul site connu en Touraine de reproduction de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*). Le Changeon et ses affluents abritent à certains endroits des espèces piscicoles patrimoniales comme le Chabot (*Cottus gobio*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et la Bouvière (*Rhodeus sericeus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone spéciale de protection (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 40550002 « Landes de la Briche ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 40550003 « Landes Nord Vau Rozé ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 40550004 « Tourbière de Gizeux ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 40760001 « Tourbières du Petit Buton ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 40920000 « Pelouses de Continvoir ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 41020001 « Landes de Bourgueil ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 41020002 « Landes de Graffin ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 41020003 « Landes de Chaumont-les-Loges Saint-Nicolas-de-Bourgueil ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 42700001 « Vallée du Changeon de Besselière à Gravoteau ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 42700002 « Étang du Mur et marais ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 42710001 « Étang de la Douce ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 42770000 « Ruisseau de Graffin et tourbière du Gué ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuités écologiques.
- Eau (quantité et qualité).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture des milieux remarquables du fait de la régression de l'élevage herbager et de l'abandon des pratiques d'entretien extensif des prairies.
- Création de plans d'eau et extraction de la tourbe.
- Drainage et curage.
- Augmentation des dégâts du gros gibier sur les milieux ouverts.
- Déboisement sur de grandes surfaces de bois surplombant la vallée.
- Développement de la populiculture.
- Extension de carrière.
- Comblement de zones humides et dépôts de gravats.

Pistes de travail

- Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage des zones humides exceptionnelles par un gestionnaire d'intérêt public.
- Restaurer les pelouses sèches ou les prairies en cours d'abandon et de fermeture.
- Accompagner le maintien ou le retour de l'élevage.
- Gérer durablement la ressource en eau.
- Réaliser des travaux de restauration écologique des cours d'eau.
- Réguler efficacement les populations de Sanglier.

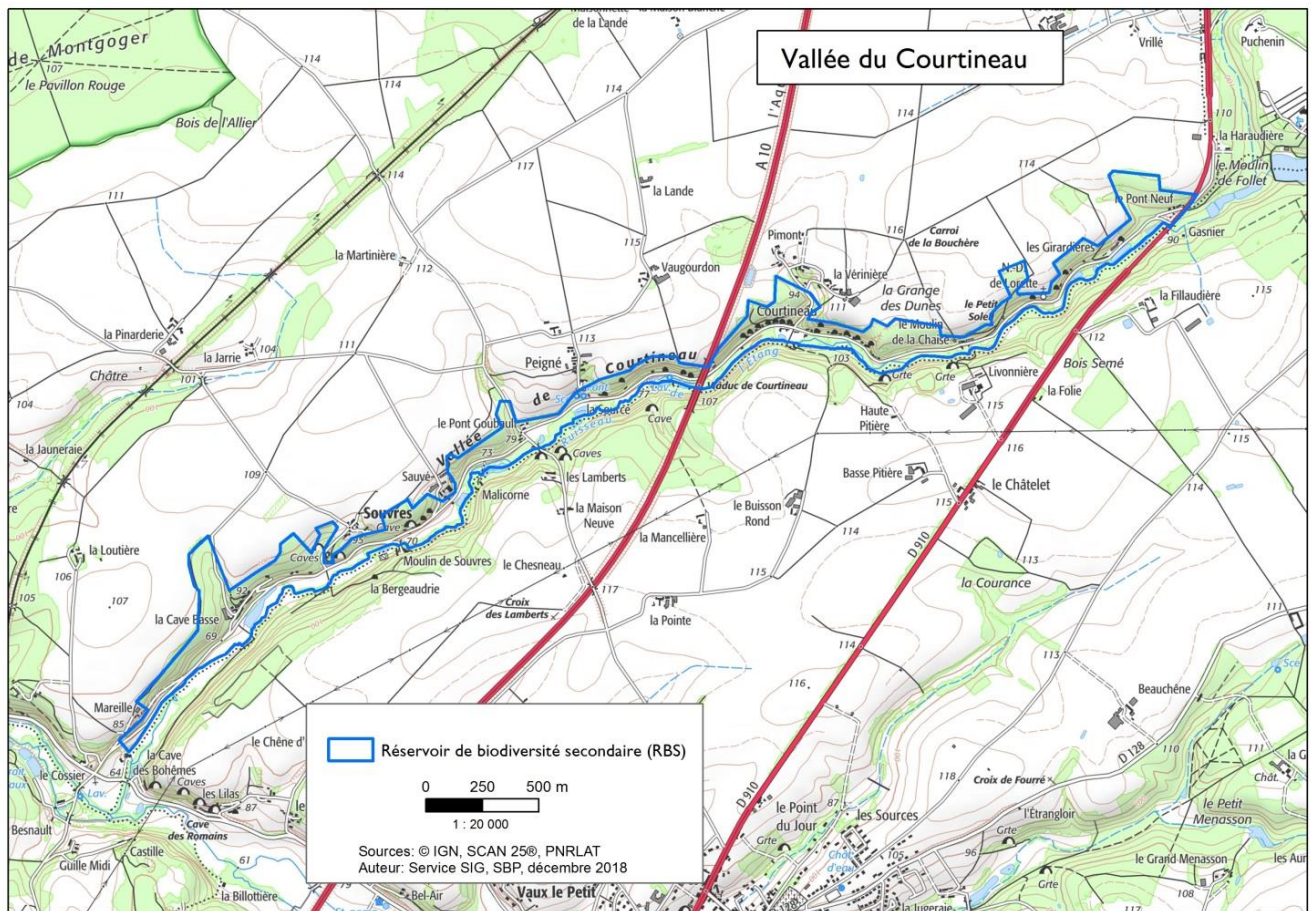
RB secondaire n°8 : Vallée du Courteineau



Commune concernée : SAINT-ÉPAIN (37)

Unités paysagères concernées : Le plateau agricole du centre Touraine. La vallée de la Vienne

Intérêts du site :  



La vallée de Courteineau traverse le plateau de Sainte-Maure-de-Touraine d'est en ouest, depuis Sainte-Catherine-de-Fierbois jusqu'à la confluence avec la Manse, à la frontière des communes de Sainte-Maure-de-Touraine, Saint-Épain et Noyant-de-Touraine. Seule la rive droite du ruisseau de l'Étang concerne la commune de Saint-Épain.

La vallée est occupée par le ruisseau de l'Étang, des prairies de fauche, des habitations dispersées et quelques boisements et étangs. Sur ses versants, des boisements et de nombreuses caves sont présents. L'autoroute A10 traverse le ruisseau à l'extrême est de Saint-Épain.

Le site accueille des zones patrimoniales diversifiées, mais dispersées, allant des gazons amphibies ou tapis de Characées en fond de vallée aux pelouses médioeuropéennes et boisements thermophiles des coteaux. Les inventaires de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ont permis de mettre en évidence la présence de 5 habitats déterminants. 11 espèces déterminantes, voire protégées, sont recensées comme la Samole de Valérand (*Samolus valerandi* - protégée au niveau régional), le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) et l'Azuré des Cytises (*Glaucopteryx alexis*). La faune de cette vallée reste encore assez méconnue.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240009682 « Vallée de Courtineau ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture des prairies et zones ouvertes suite à un abandon d'entretien.
- Coupes à blanc importantes sur les boisements des versants.
- Traitements phytosanitaires et fertilisation.

Pistes de travail

- Informer les propriétaires sur la valeur écologique de la vallée.
- Mener une gestion adaptée pour favoriser le développement de la biodiversité.
- Rétablir et entretenir des milieux ouverts.
- Compléter les inventaires, en particulier sur la faune.
- Restaurer le cours d'eau.

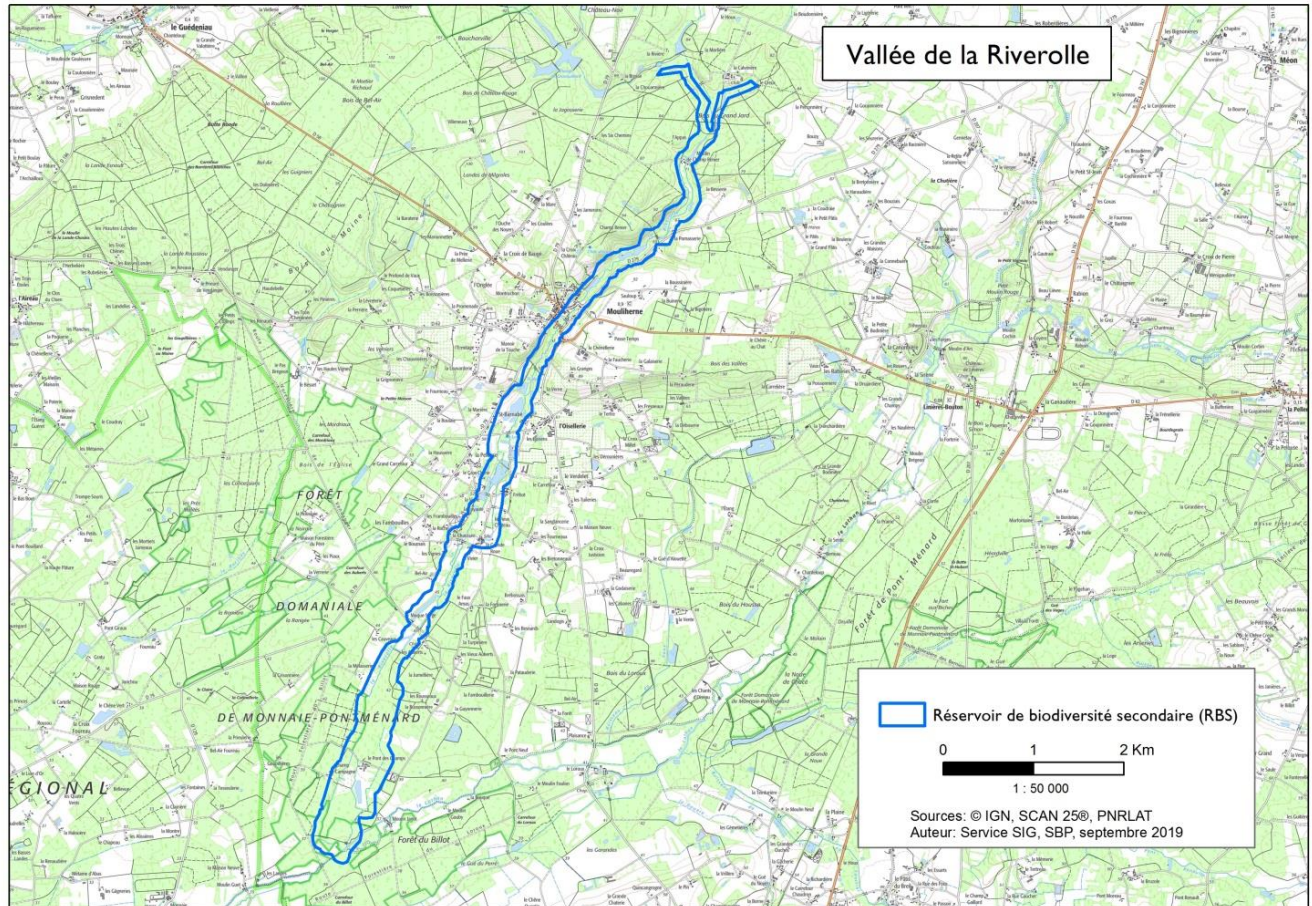
RB secondaire n°9 : Vallée de la Riverolle



Commune concernée : MOULIHERNE (49)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois, Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :



Ce vallon humide se compose d'étangs, de vastes zones de saulaie, d'aulnaies marécageuses, de quelques secteurs de prairies naturelles et de boisements de feuillus. De nombreux ouvrages hydrauliques (principalement des moulins) sont présents sur le ruisseau de la Riverolle, posant des problèmes de continuités écologiques, piscicoles et sédimentaires.

Au niveau floristique, plusieurs espèces patrimoniales sont recensées, telles que l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), l'Inule à feuilles de saule (*Inula salicina*), la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*), l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*). Mais aussi, le Fragon (*Ruscus aculeatus*), le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) et la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*).

Concernant la faune, de nombreuses espèces protégées sont présentes sur ce site. Tout d'abord, des Poissons comme la Truite fario (*Salmo trutta*), la Vandoise (*Leuciscus leuciscus*) et le Chabot commun (*Cottus gobio*). Puis, plusieurs Amphibiens protégés, tels que l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*).

De nombreux Chiroptères fréquentent également ce site : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Murin d'Alcathoë (*Myotis alcatoe*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Un grand nombre d'oiseaux sont inventoriés sur ce secteur, comme l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), le Tarin des Aulnes (*Carduelis spinus*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*).

Enfin, quelques reptiles sont à noter, tels que l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520220001 « Vallon du ruisseau de la Riverolle et bois voisins ».
- Espace naturel sensible (ENS) du département de Maine-et-Loire « Ruisseau de la Riverolle ».
- Église et ses abords classés au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuités écologiques dont piscicoles et sédimentaires.
- Eau (quantité et qualité).

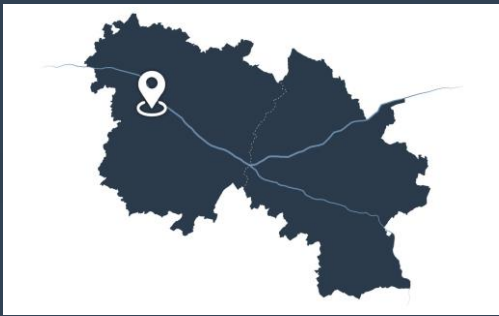
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Atterrissement et envasement des étangs.
- Présence d'ouvrages hydrauliques infranchissables.
- Mise en culture des zones humides et des prairies.
- Dynamique de végétation tendant à faire disparaître les milieux ouverts au profit de boisements.
- Développement de la populiculture.

Pistes de travail

- Poursuivre le rétablissement des continuités écologiques sur le ruisseau de la Riverolle (bras de contournement, arasement et effacement).
- Accompagner les propriétaires dans la bonne gestion des zones humides et prairies.
- Améliorer les connaissances naturalistes sur ce secteur.

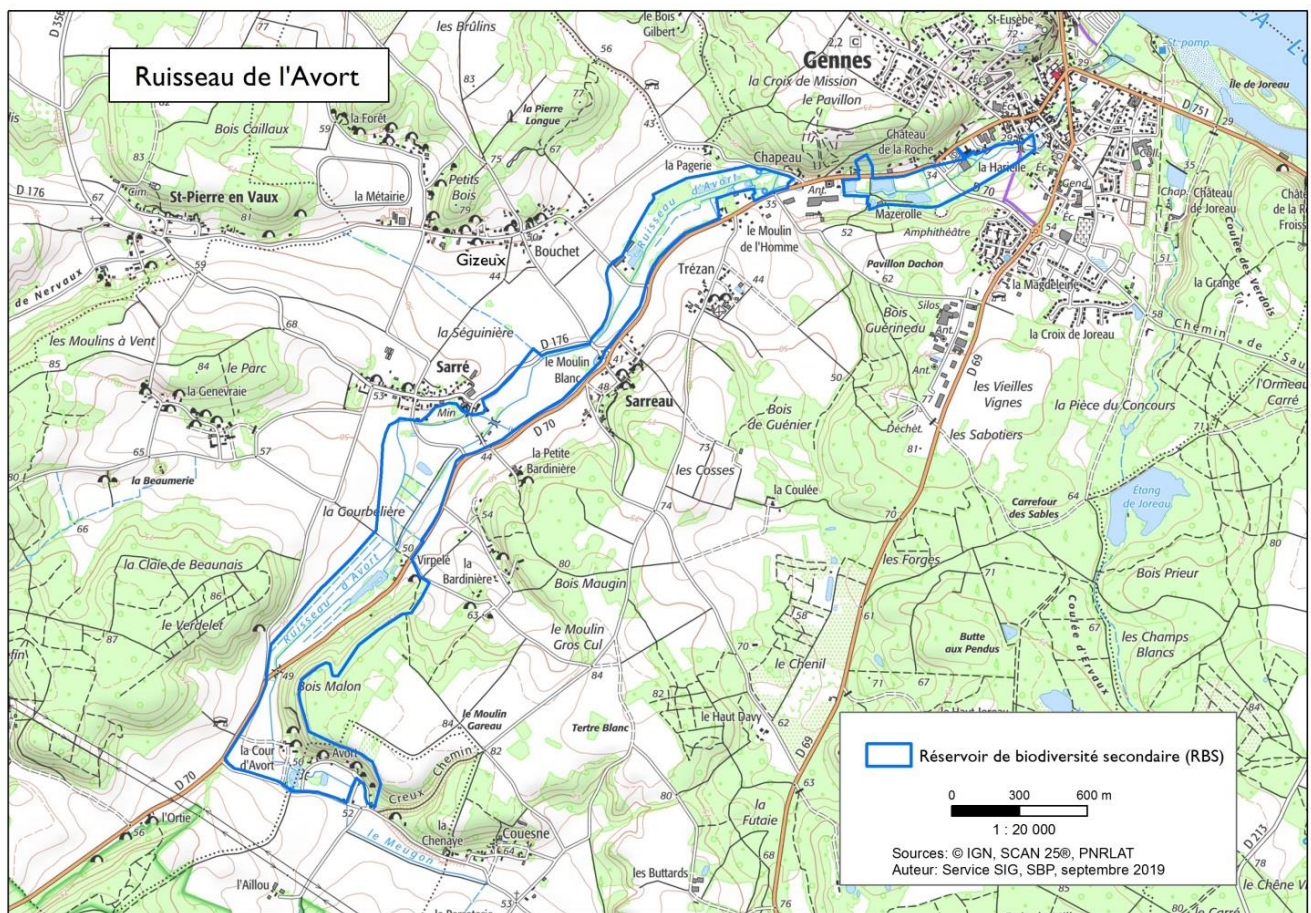
RB secondaire n°10 : Ruisseau de l'Avort



Commune concernée : GENNES-VAL-DE-LOIRE (49)

Unité paysagère concernée : Les contreforts boisés de la Loire

Intérêts du site :



Le ruisseau de l'Avort est un petit cours d'eau bordé de prairies plus ou moins humides, de phragmitaies et de zones arbustives, avec une ripisylve encore bien conservée. Cette succession de micro-milieus est à l'origine d'une diversité biologique importante. Le fond de vallon accueille une grande diversité d'habitats naturels humides, de la roselière à l'aulnaie marécageuse à *Ophioglosse commune* (*Ophioglossum vulgatum*).

Le site héberge une vingtaine d'espèces d'odonates, dont l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) en reproduction, espèce protégée au niveau national et inscrite à l'annexe I de la directive Habitats, Faune, Flore.

Quelques espèces d'oiseaux peu communes, liées aux milieux humides, nichent sur le site, comme la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) et la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*).

Les cavités de l'Arche d'Avort forment un réseau d'anciennes carrières de tuffeau accueillant des populations intéressantes de Chiroptères pour l'hibernation, dont des effectifs importants de Grands rhinolophes (*Rhinolophus ferrumequinum*). Le site est jugé d'enjeu régional pour la conservation des Chiroptères et bénéficie d'une protection partielle (clôtures de protection et conventionnement).

Enfin, ce même secteur présente un intérêt paléontologique. Les caves troglodytiques ont permis de découvrir ces dernières années un fossile complet de Plésiosaure, unique en Europe !

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520016118 « Ruisseau d'Avort ».
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Gennes.
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Gennes

Enjeux

- Habitats, en particulier les espaces en herbe et marécages ou encore les boisements et haies autour des cavités de l'Arche d'Avort.
- Chiroptères

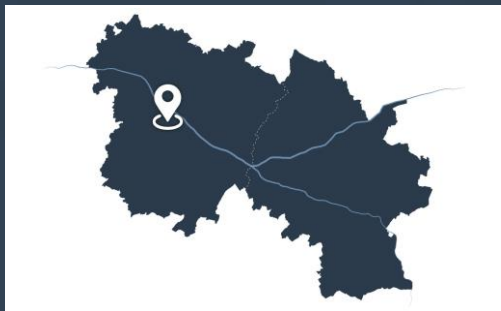
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Drainages, comblements et/ou mise en cultures jusqu'en haut de berge.
- Évolution boisée des secteurs marécageux, lente, mais certaine, si aucune gestion à but conservatoire n'est engagée.
- Abandon de l'entretien des prairies humides.
- Pression urbaine importante aux abords de Gennes (jardins et surentretien des berges).
- Fermetures d'entrées de cavités troglodytiques et/ou dérangements préjudiciables aux Chiroptères.
- Développement par endroits de plantations monospécifiques.
- Aménagement et/ou entretien inadapté des rives pour les loisirs.

Pistes de travail

- Sensibiliser les élus à l'intérêt de la biodiversité.
- Restaurer des prairies humides et soutenir les pratiques d'élevage extensif à l'herbe.
- Assurer un suivi des Chiroptères (comptages).

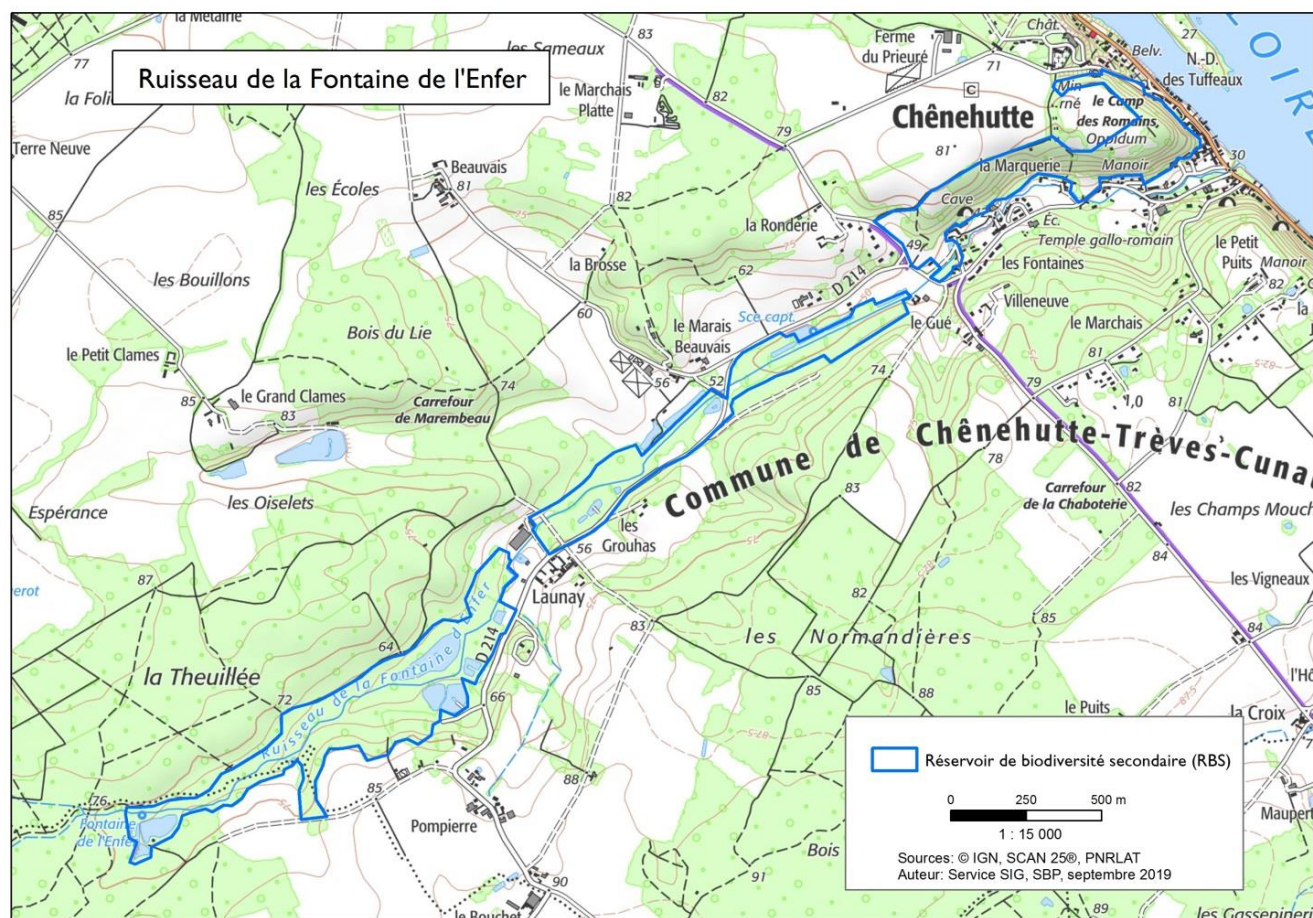
RB secondaire n°11 : Ruisseau de la Fontaine de l'Enfer



Communes concernées : GENNES-VAL DE LOIRE et VERRIE (49)

Unités paysagères concernées : Les contreforts boisés de la Loire, Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :



Le ruisseau de l'Enfer prend sa source dans les bois, à l'est du massif forestier de Milly. Il s'écoule jusqu'à la Loire en empruntant un fond de vallon humide étroit, majoritairement forestier et privé. Par conséquent, il reste très difficile d'accès.

Cette vallée constitue en réalité le prolongement du site « Massif forestier et landes du gennois » (ou Tilleulée sur les cartes IGN), à cheval sur les communes historiques de Verrie et de Chênehutte-Trèves-Cunault. Elle forme néanmoins une entité écologique bien distincte, essentiellement composée de milieux humides (cours et plans d'eau, ripisylves, végétations humides riveraines...). En partie incluse dans un périmètre Espace naturel sensible (ENS) et Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), la portion de ruisseau située en aval de la source de la Fontaine d'Enfer circule sur un socle géologique composé de marnes calcaires et de sables ; le tout à travers des habitats humides tout à fait remarquables : aulnaies marécageuses, étangs à végétations aquatiques et rivulaires fourrées, mégaphorbiaies, bois frais de charmes et de chênes...

La valeur floristique patrimoniale du site a été sommairement évaluée au cours des dernières décennies et reste largement méconnue, au même titre que la diversité entomologique et fongique du secteur. De nombreux suintements d'eau, chargée en calcaire, sont à l'origine de la formation d'un bas-marais alcalin dans le fond de vallon, en grande partie dégradé suite au creusement de nombreux étangs de loisir (pêche et chasse). Néanmoins, quelques secteurs de marais relictuels permettent le développement de plusieurs espèces patrimoniales, témoignage de la nature physico-chimiques des sols : Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), Mouron délicat (*Anagallis tenella*), Laïche à beaux fruits (*Carex lepidocarpa*), Samole de Valérand (*Samolus valerandi*).

Dans la partie aval, le cours du ruisseau recalibré s'écoule en suivant une trajectoire linéaire dans une vallée plus ouverte, où alternent les prairies humides, les plantations de ligneux et quelques boisements spontanés : sous-bois frais à Ail des ours (*Allium ursinum*), nombreuses mares végétalisées, Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*) et forte diversité d'Orthoptères des prairies humides.

La pérennité des habitats, voire leur restauration à moyen terme, permet d'envisager le maintien d'une continuité écologique majeure entre les boisements de Milly et la vallée de la Loire.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520220025 « Forêt de Milly et Bois de la Tilleulée »
- Espace naturel sensible (ENS) du département du Maine-et-Loire « Bois de la fontaine de l'enfer »
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Chênehutte-Trèves-Cunault.
- Site patrimonial remarquable de Chênehutte-Trèves-Cunault.
- Monuments (manoir de Grissay, église des Tuffeaux, oppidum protohistorique) et leurs abords inscrits et classés au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Eau (quantité et qualité).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Assèchement régulier des plans d'eau et zones humides connexes, lié aux pompages agricoles et au manque de pluviométrie sur le bassin.
- Atterrissements et envasement des plans d'eau.
- Comblement, drainage et poldérisation des zones humides.
- Modification du profil des berges, remblais ou déblais.
- Fermeture spontanée de la ceinture de végétation des étangs.
- Dérangement de l'avifaune.

Pistes de travail

- Mener un entretien doux de la végétation pour rajeunir les milieux humides et limiter la fermeture des pourtours des étangs.
- Limiter les prélèvements en eau sur le bassin.
- Curer les plans d'eau pour limiter l'envasement, si nécessaire.

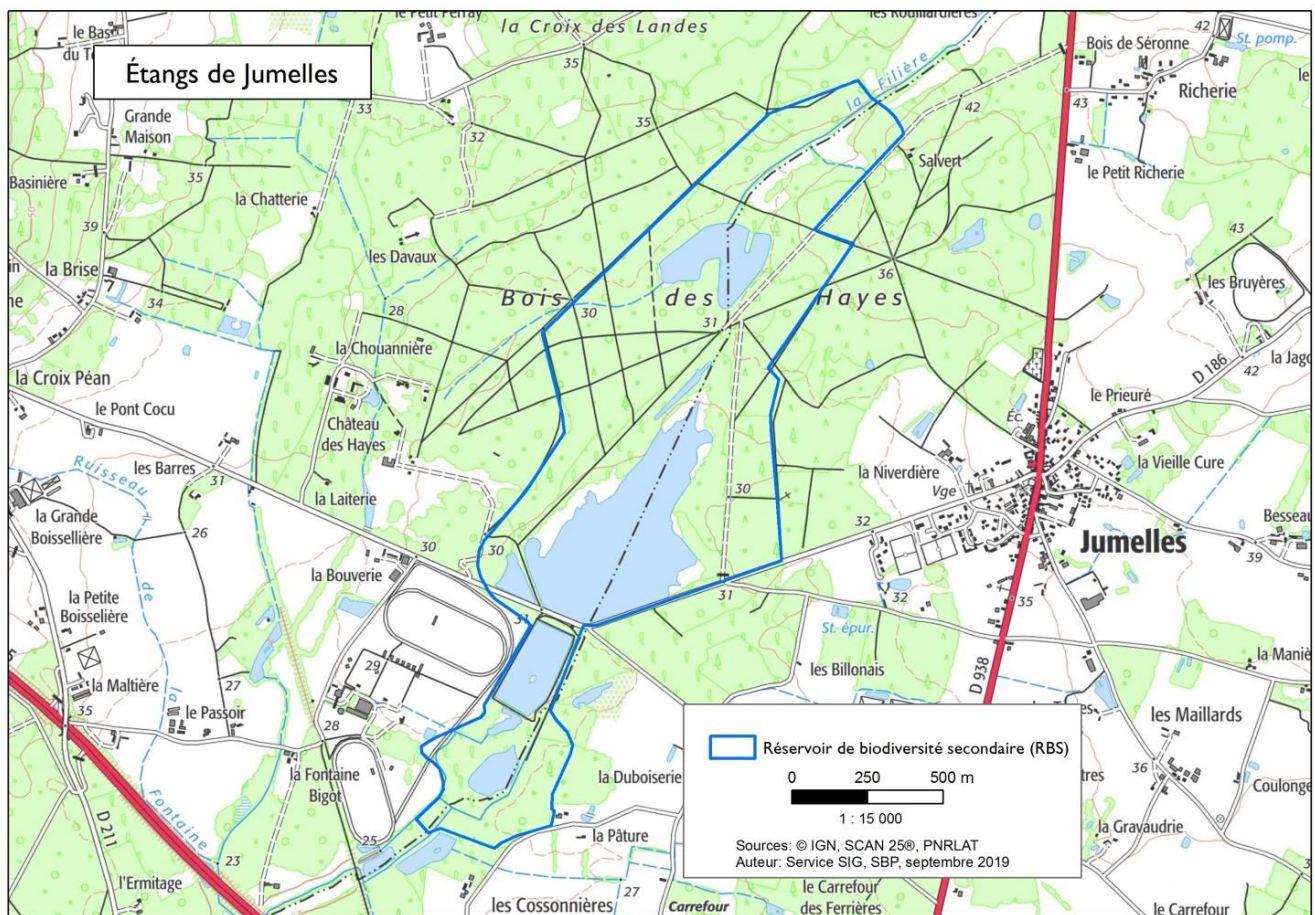
RB secondaire n°12 : Étangs de Jumelles



Communes concernées : BRION et LONGUÉ-JUMELLES (49)

Unité paysagère concernée : Les buttes boisées du Baugeois

Intérêts du site :



Le site est composé d'une succession d'étangs artificiels réalisés sur l'ancien cours d'un ruisseau. Le plus grand d'entre eux a une superficie d'environ 28 ha.

Ces étangs sont intéressants pour leurs ceintures de végétations, comportant des Phragmitaies avec présence de la Marisque (*Cladium mariscus*) et l'avifaune associée. De nombreux Anatidés fréquentent le site, comme le Fuligule milouin (*Aythya ferina*) et le Fuligule morillon (*Aythya fuligula*). C'est également le cas des Ardéidés avec notamment le Héron pourpré (*Ardea purpurea*). Plusieurs boisements autour des étangs sont constitués d'abord d'une ceinture de saules puis de bois de peupliers, pins ou chênes. La flore sur le site est remarquable et plusieurs espèces protégées, au niveau national ou régional, sont recensées comme la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*) et le Faux-nénuphar (*Nymphoides peltata*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n°520015351 « Étang des Hayes ».

Enjeux

- Habitats et espèces dont avifaune.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Introduction d'espèces exotiques envahissantes (Jussies et Écrevisses américaines).
- Coupe de bois en période de nidification.
- Dérangement éventuel de l'avifaune par les activités humaines.

Pistes de travail

- Mener une concertation avec les chasseurs pour la définition de zones de réserve afin de limiter les perturbations néfastes à l'accueil de l'avifaune.
- Protéger les sites de reproduction, notamment d'Ardéidés, en cas de coupe de bois.

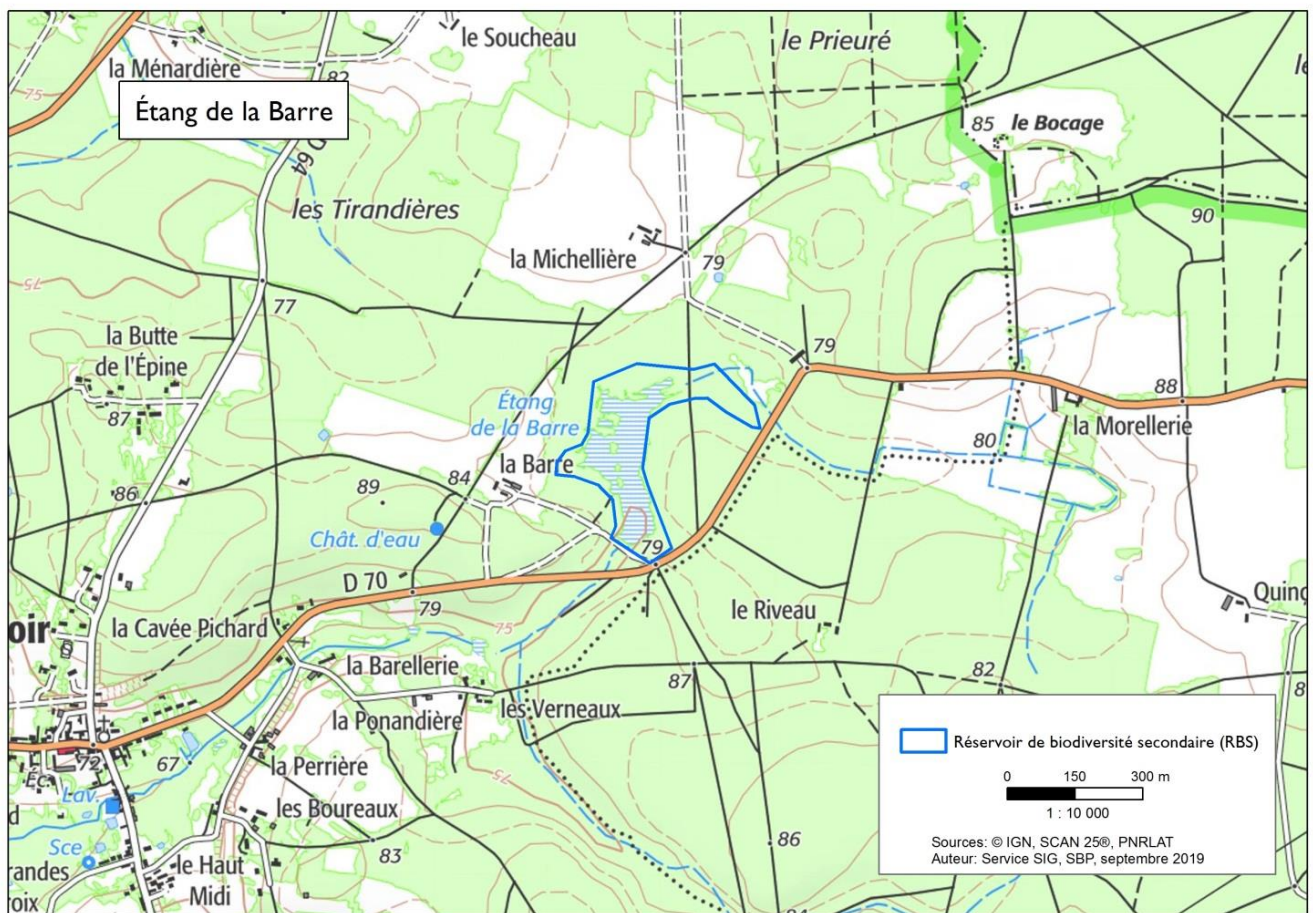
RB secondaire n°13 : Étang de la Barre



Commune concernée : CONTINVOIR (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêts du site : 



Au nord-est du bourg de Continvoir, ce plan d'eau privé d'un peu plus de 6 ha présente un intérêt botanique certain. Ses eaux oligotrophes et le battement important de la nappe d'eau (assèchements estivaux) en font un site propice pour les végétations amphibies qui ceignent l'étang. Sont notamment présents des gazons amphibies annuels septentrionaux, des gazons des bordures d'étangs acides et des groupements à *Bident tripartita* (*Bidens tripartita*). Ils ont conduit à intégrer cette zone au site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer ». Une partie du site est colonisée par les roseaux et les saules.

Parmi les espèces végétales patrimoniales présentes, sont remarquées : l'Ansérine rouge (*Chenopodium rubrum*), la Potentille couchée (*Potentilla supina* - protection régionale), la Cotonnière blanc-jaunâtre (*Pseudognaphalium luteoalbum*), la Samole de Valérand (*Samolus valerandi* - protection régionale) et la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera* - protection nationale).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 24000975 I « Étang de la Barre ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».

Enjeux

- Habitats et espèces dont avifaune.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture des abords de l'étang.
- Enrichissement des eaux (eutrophisation).
- Envasement de la pièce d'eau.
- Stabilisation du niveau d'eau (préjudiciable à la flore amphibie).
- Ressource en eau (manque de quantité).

Pistes de travail

- Entretien régulièrement des bordures de l'étang pour maintenir la ceinture végétale patrimoniale.
- Éviter l'enrichissement volontaire des milieux (ex. : introduction de poissons fouisseurs).
- Mener un curage doux en plusieurs étapes du plan d'eau, si nécessaire.

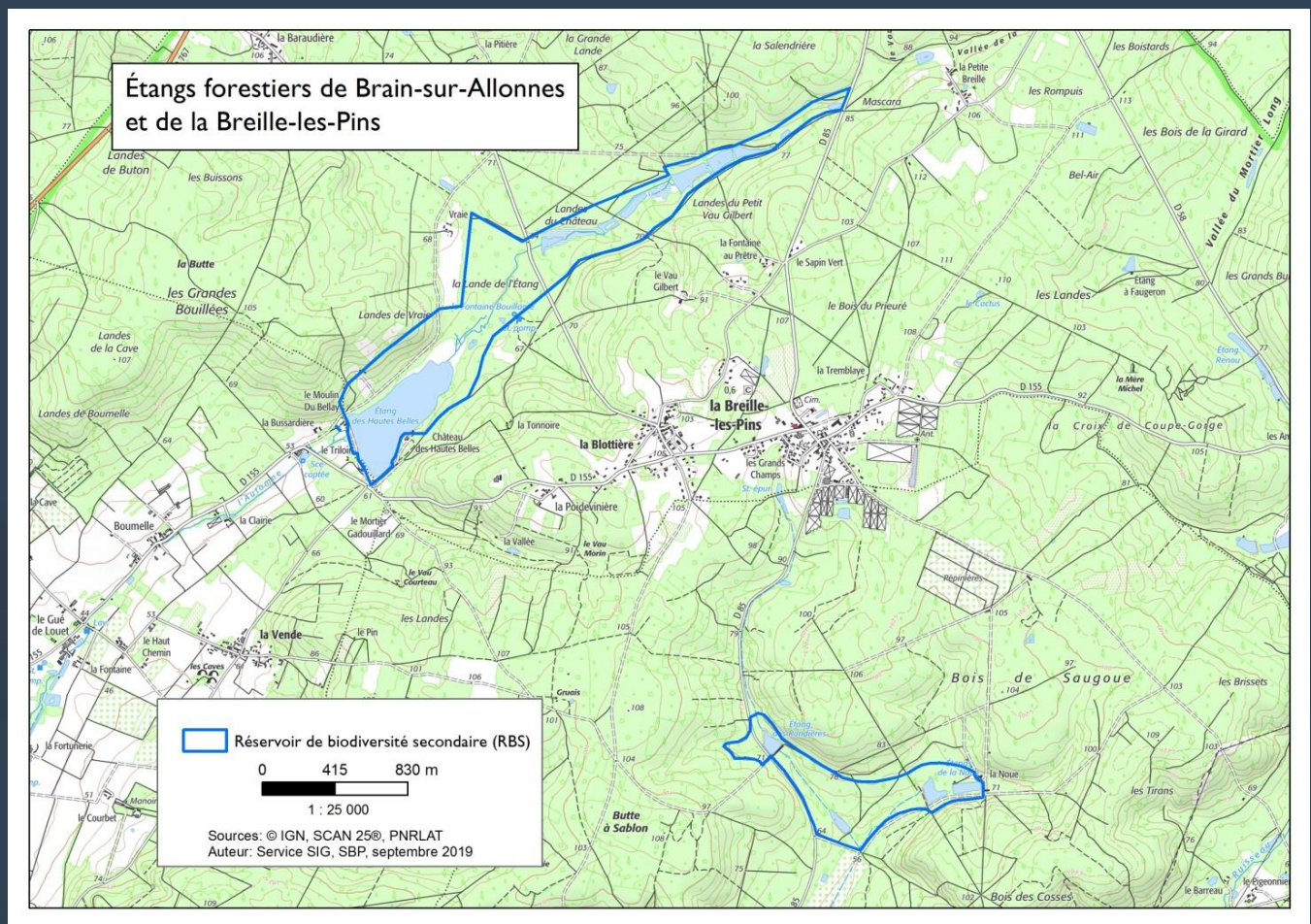
RB secondaire n°14 : Étangs forestiers de Brain-sur-Allonnes et de la Breille-les-Pins



Communes concernées : Brain-sur-Allonnes et La Breille-les-Pins (49)

Unités paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêts du site : 



Ce zonage est composé d'un réseau d'étangs privés, inclus dans la partie sud du grand massif forestier de Bourgueil, au niveau du Bois de Saugoue. On distingue deux entités :

Au nord-ouest, le ruisseau de l'Automne (affluent de l'Authion) traverse des pinèdes et alimente en tête de bassin un chapelet de plans d'eau de taille modeste, construits en barrage directement sur le cours d'eau. Le plus grand d'entre eux est l'étang des Hautes-Belles (18 ha) en aval. Il accueille une avifaune riche en périodes de reproduction, de migration et en hivernage, grâce à une ceinture de végétation favorable (roselière) : Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), Grande aigrette (*Ardea alba*), Fuligule milouin (*Aythya ferina*), passereaux paludicoles... Les petits étangs en amont présentent en bordure de petites zones tourbeuses intéressantes avec des espèces végétales parfois rares et protégées : Sphaignes (*Sphagnum spp.*), Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*) et à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), Laîche à deux nervures (*Carex binervis*), Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*)...

Ces plans d'eau sont également reconnus pour leur richesse en insectes, en particulier pour les Odonates, comme l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) et la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*). La rare Cigogne noire (*Ciconia nigra*) vient s'alimenter régulièrement sur ces superficies humides. Quelques petites zones de landes humides et sèches relictuelles sont à signaler sur le vallon. En aval de l'étang, la très rare Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est *a priori* présente (cf. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE).

Au sud-est, les étangs de la Noue et l'étang de la Rondière sont situés sur deux petits vallons tourbeux des sources de la Fontaine Saint-Maurille. Reconnus avant tout pour leur richesse botanique, ils hébergent une importante station d'Osmonde royale (*Osmunda regalis*) et de Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) protégée en Pays de la Loire. Les petites zones tourbeuses accueillent le Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*). Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) est régulièrement observé sur la zone.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520012913 « Étang des Hautes-Belles et étangs voisins ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520220002 « Étang de la Noue, Étang de la Rondière ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004475 « Massif forestier de la Breille-les-Pins, de Pont-Ménard, Bois de la Graine de sapin, zones de transitions et Lac de Rillé ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Étang des Hautes-Belles ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Étangs forestiers de Brain-sur-Allonnes ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».

Enjeux

- Habitats et espèces dont avifaune.
- Eau (quantité et qualité).

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Assèchement régulier des plans d'eau et zones humides connexes, lié aux pompages agricoles et au manque de pluviométrie sur le bassin.
- Atterrissements et envasement des plans d'eau.
- Comblement, drainage et poldérisation des zones humides.
- Modification du profil des berges, remblais ou déblais.
- Fermeture spontanée de la ceinture de végétation des étangs.
- Dérangement de l'avifaune.
- Évolutions liées au changement climatique (augmentation température de l'eau...).

Pistes de travail

- Mener un entretien doux de la végétation pour rajeunir les milieux humides et limiter la fermeture des pourtours des étangs.
- Limiter les prélèvements en eau sur le bassin.
- Curer les plans d'eau pour limiter l'envasement, si nécessaire.

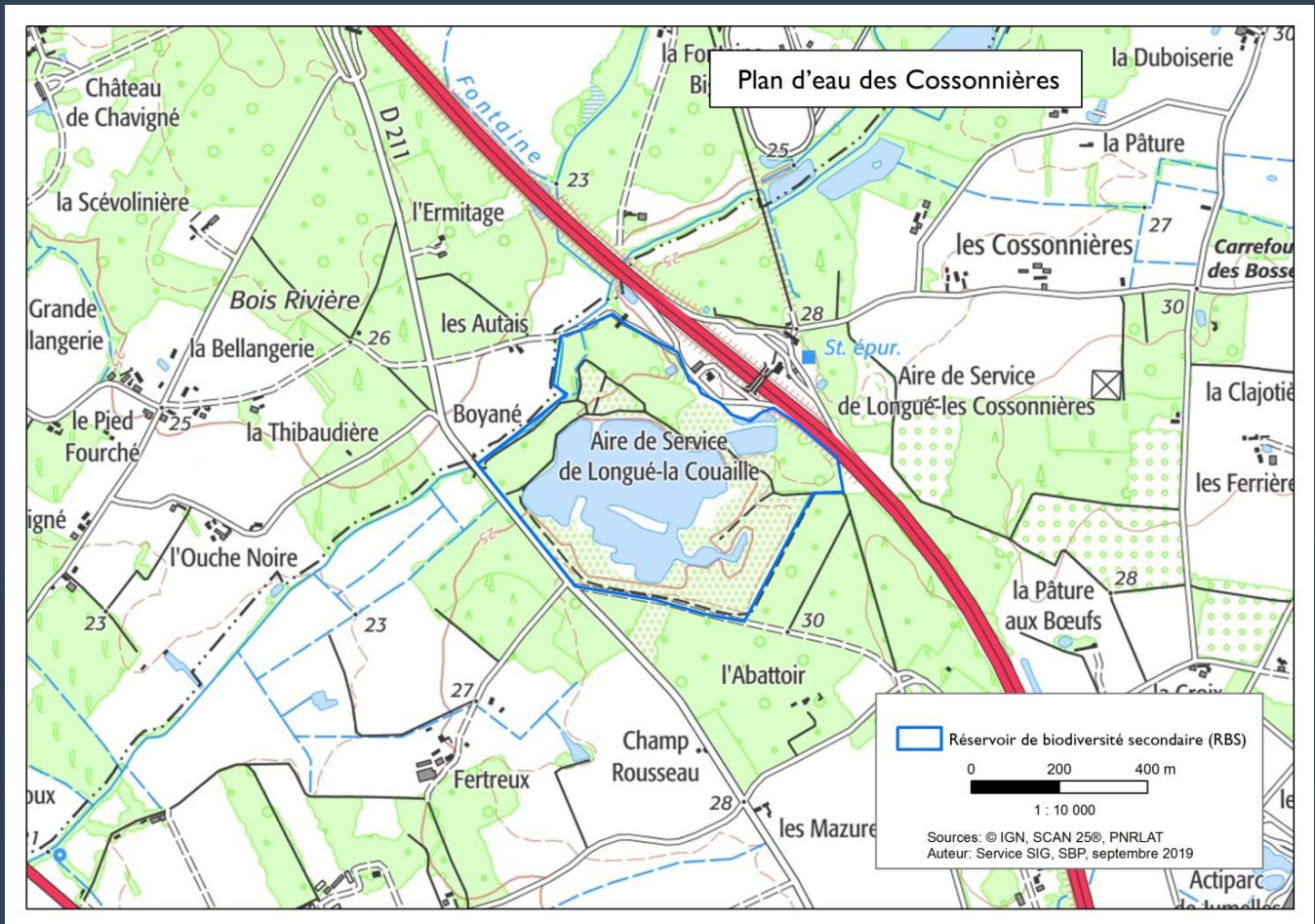
RB secondaire n°15 : Plan d'eau des Cossonnières



Commune concernée : LONGUÉ-JUMELLES (49)

Unité paysagère concernée : Les buttes boisées du Baugeois

Intérêts du site :



Le plan d'eau des Cossonnières est vaste d'environ 16 ha. Il est issu de l'exploitation de sédiments dans le cadre de la création de l'autoroute, contiguë sur le flanc nord du site. Outre les eaux mortes liées au plan d'eau, cet espace présente, sur ses marges, de petites zones de pelouses sèches sableuses et des landes sèches en voie de fermeture, en raison du développement du manteau boisé. La faune du site révèle quelques éléments remarquables, tels que le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*), l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*), le Sympétrum sanguin (*Sympetrum sanguineum*), l'Aeshne affine (*Aeshna affinis*) et l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*). Côté flore, la Potentille négligée (*Potentilla neglecta*), le Trèfle aggloméré (*Trifolium glomeratum*) et la Potentille droite (*Potentilla recta*) sont intéressants.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Longué-Jumelles.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Développement d'espèces invasives (Lupin).
- Fermeture des pelouses sèches.
- Exploitation intensive du plan d'eau pour la pêche.

Pistes de travail

- Accompagner le propriétaire dans le cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter le site.
- Gérer les espèces invasives.
- Créer une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

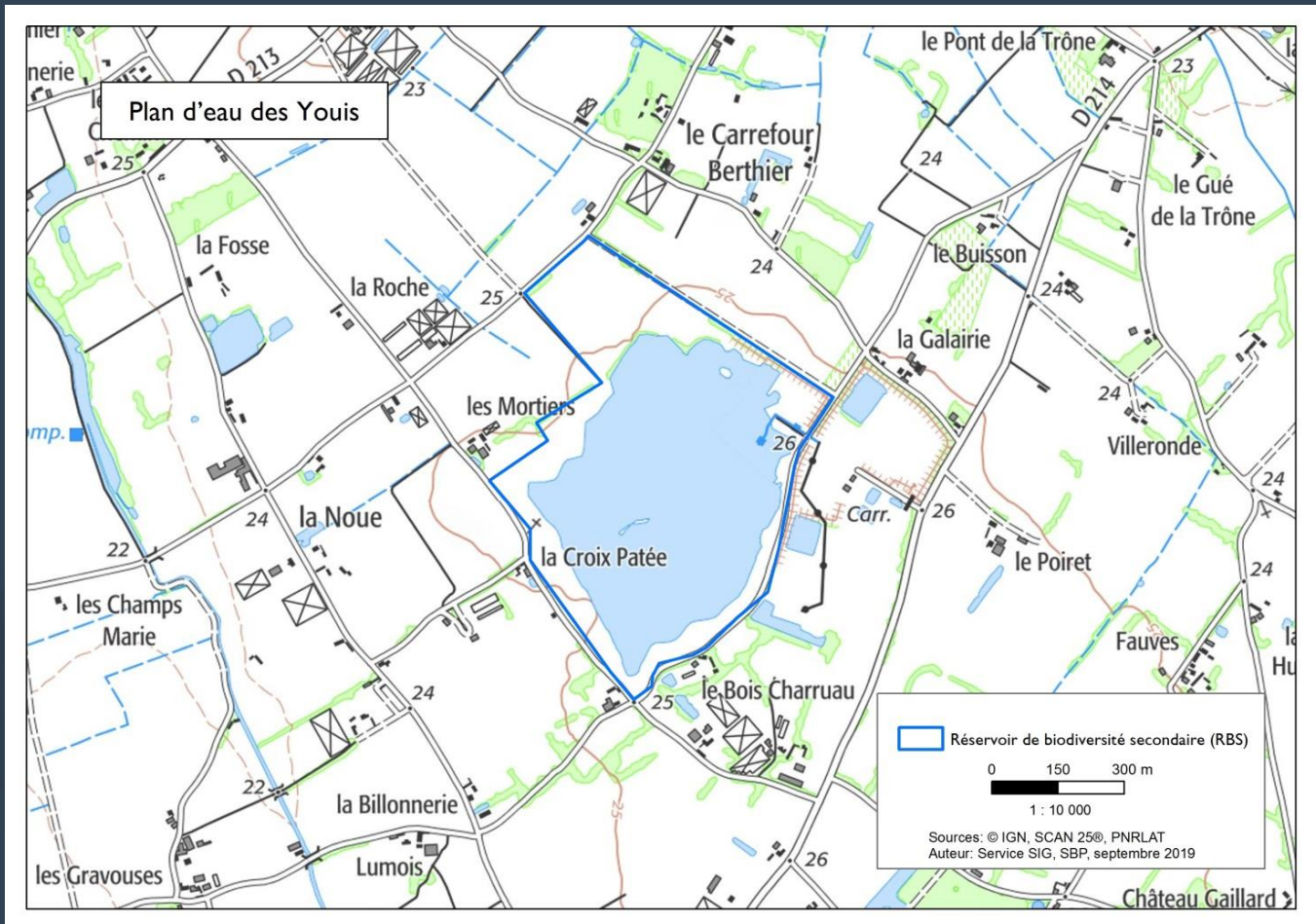
RB secondaire n°16 : Plan d'eau des Youis



Commune concernée : LONGUÉ-JUELLES (49)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :  



Le plan d'eau des Youis est vaste d'environ 10 ha. Il résulte de l'exploitation pendant plusieurs décennies de sédiments par la société Ragonneau pour la création de l'autoroute A85 située à quelques kilomètres au nord-est. Dans le cadre de la rétrocession du site, de nombreux suivis scientifiques ont permis de mieux évaluer la valeur écologique.

Outre les eaux mortes liées au plan d'eau, cet espace accueille sur ses marges des pelouses sèches sableuses et des landes sèches en voie de fermeture, en raison du développement du manteau boisé. Le site est utile pour la nourriture, le repos et le passage migratoire de l'avifaune. 135 espèces sont observées dont de nombreux canards (souchet, colvert, pilet...), les Petit et Grand gravelots (*Charadrius dubius* et *Ch. hiaticula*), de nombreux Laridés tels que la Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*), le Goéland brun (*Larus fuscus*), le Goéland leucophée (*Larus michahellis*) et plusieurs rapaces comme le Faucon émerillon (*Falco columbarius*) et le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*).

Le plan d'eau héberge également plusieurs espèces de Characées, comme la Nitelle hyaline (*Nitella hyalina*). Parmi les Amphibiens, le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) est très abondant.

Au niveau de la flore psammophile, plusieurs espèces de Pieds d'oiseaux (*Ornithopus spp.*) sont présentes. De nombreuses messicoles profitent des sols, régulièrement labourés et non traités chimiquement sur le pourtour du site, permettant leur développement opportuniste. Dans les cortèges de messicoles, le Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*) et l'Amsinckie velue (*Amsinckia micrantha*) sont à signaler. Sur les marges du plan d'eau, une scirpaie est constituée de Souchet piquant (*Schoenoplectus pungens*), seule station régionale. De même, nombre d'hyménoptères psammophiles sont mentionnés, dont plusieurs pour lesquels il s'agit du seul site connu en région.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Espace naturel sensible (ENS) du plan d'eau des Youis du Département de Maine-et-Loire.

Enjeux

- Habitats et espèces.

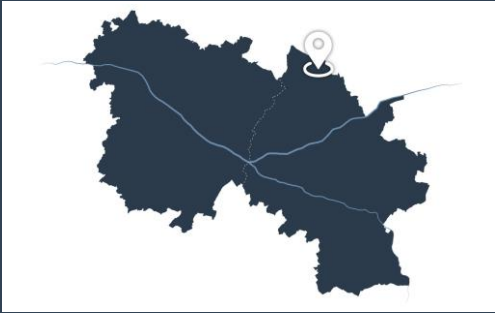
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Gestion inadaptée du plan d'eau, de ses marges et des espaces enherbés.
- Prolifération des espèces exotiques envahissantes (Jussies, Brome cathartique, Élodée de Nuttall...).
- Activités sportives, de loisir de plein air et de tourisme qui ne prendraient pas en compte l'exceptionnelle biodiversité du site.
- Fermeture des pelouses sèches.
- Exploitation intensive du plan d'eau pour de la pêche et/ou la chasse.

Pistes de travail

- Accompagner le propriétaire dans le cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter le site.
- Gérer les espèces invasives.
- Créer une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).
- Valoriser le site.

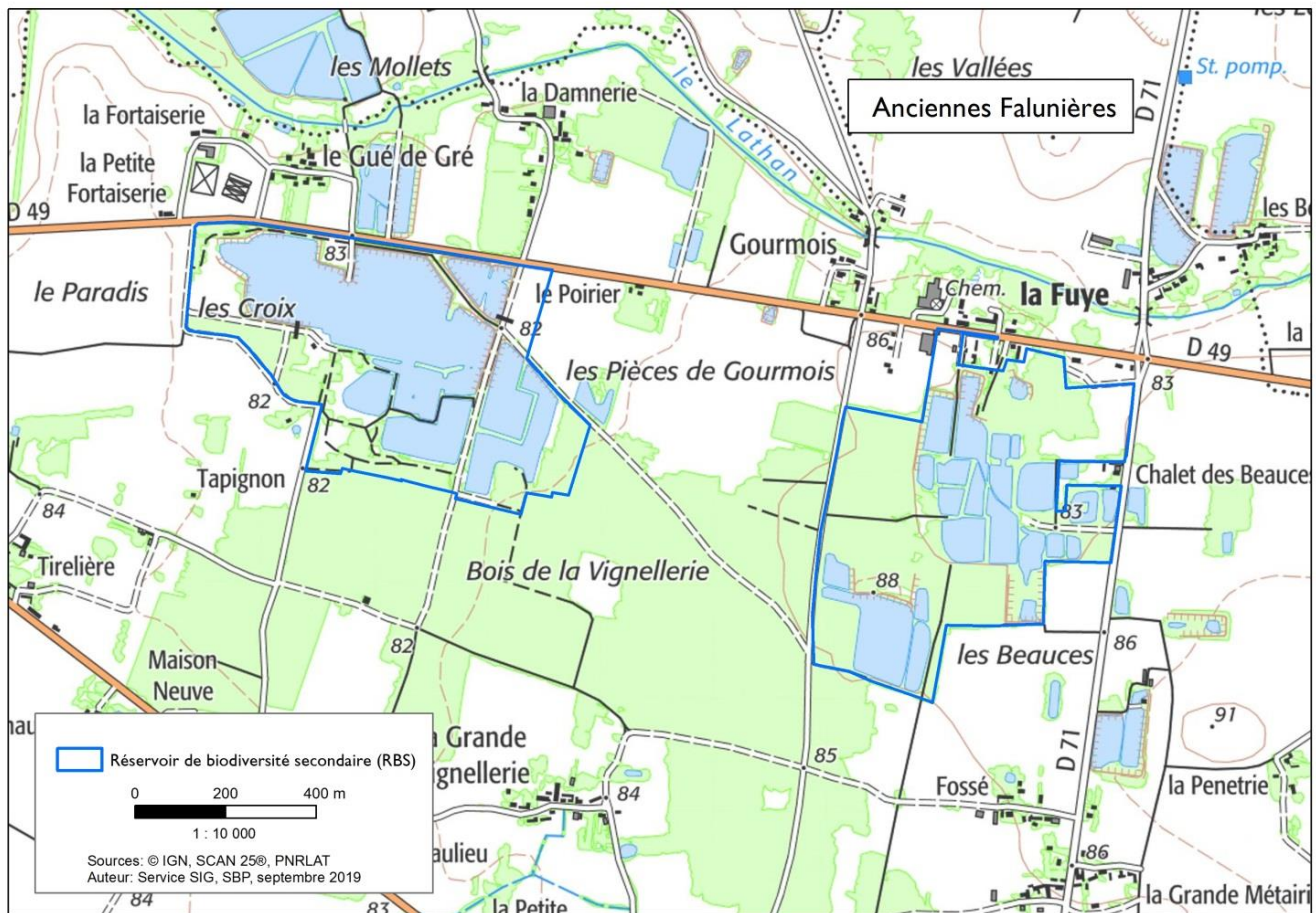
RB secondaire n°17 : Anciennes Falunières



Commune concernée : HOMMES (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêts du site :



A l'ouest, les plans d'eau d'Hommes sont d'anciennes falunières converties en base de loisirs, utilisées pour des usages récréatifs : pêche, vélo, baignade, plongée, loisirs nautiques, aéromodélisme... Le site est en partie propriété du Département d'Indre-et-Loire depuis le début des années 80. Il accueille une flore de pelouses sableuses xériques subatlantiques Acidiclinales caractéristiques, plusieurs espèces remarquables comme le Silène conique (*Silene conica*), le Crépis fétide (*Crepis foetida*) et l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*).

Les plans d'eau présentent des caractéristiques écologiques propres avec de beaux herbiers à Characées, notamment la très rare Nitelle obtuse (*Nitellopsis obtusa*). Lorsque les Characées sont très développées, elles peuvent faire l'objet de faucardages afin qu'elles n'entravent pas les activités nautiques.

Des populations de petite méduse craspédote (*Craspedacusta sowerbii*), espèce exotique aquatique, explosent certaines années dans le bassin de baignade.

A l'est, la pâture de la Fuye est une petite entité constituée d'une pâture et d'un talus routier, localisés le long d'une ferme. Deux milieux originaux et rares s'y côtoient tels que l'*Armerionion elongatae* et le *Sileno conicae* – *Cerastion semidecandri*.

Le site demeure peu connu. Les inventaires révèlent néanmoins la présence de quelques plantes devenues rares, mais non protégées, telles que l'Alysson à calice persistant (*Alyssum alyssoides*), l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), la Luzerne naine (*Medicago minima*), le Silène conique (*Silene conica*) et l'Espargoute à cinq étamines (*Spergula pentandra*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031358 « Pâture de la Fuye ».
- Espace naturel sensible (ENS) du Département d'Indre-et-Loire « Espace naturel et de loisirs des Plans d'eau d'Hommes » (2 zones de préemption distinctes : bassins privés et base de loisirs aménagée).

Enjeux

- Habitats et espèces.

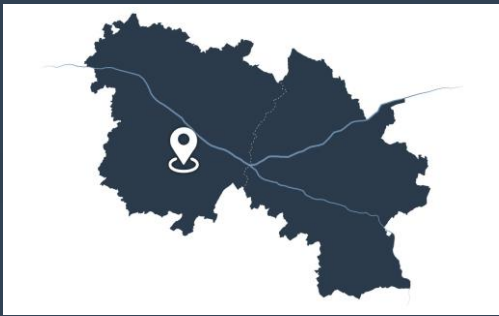
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Abandon du pâturage et fermeture du milieu.
- Risque de dégradation d'habitats par des activités de loisirs non maîtrisées.
- Surpâturage.

Pistes de travail

- Accompagner propriétaires et gestionnaires dans le cas de projets de travaux d'entretien pouvant impacter le site (ex. : herbiers à Characées, flore des pelouses sèches, etc.).
- Maîtriser le cas échéant les espèces exotiques envahissantes.

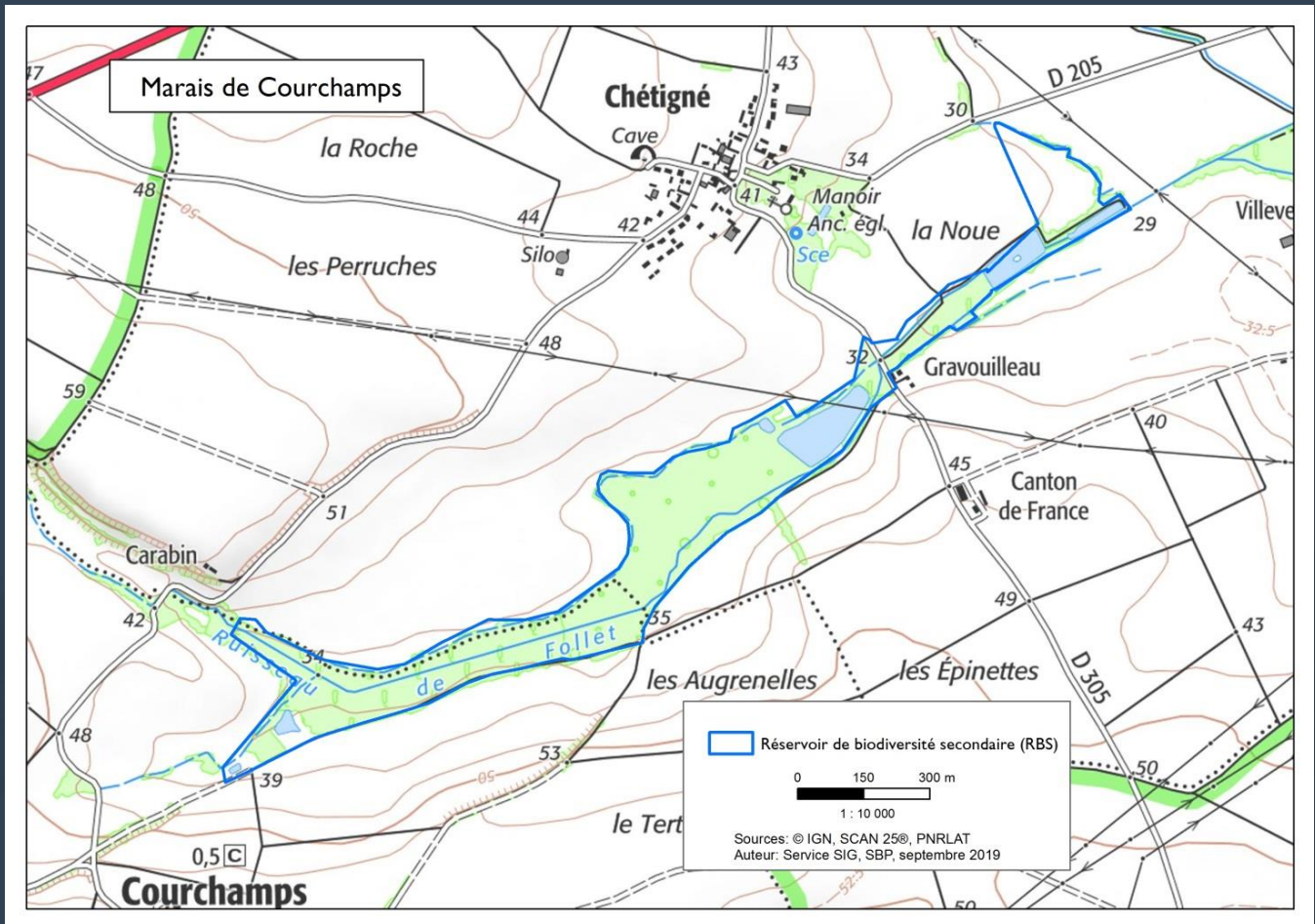
RB secondaire n°18 : Marais de Courchamps



Communes concernées : DISTRÉ et COURCHAMPS (49)

Unités paysagères concernées : La plaine céréalière du Douessin

Intérêts du site :



Le marais de Courchamps, aussi appelé « marais du Follet », est une zone humide relictuelle de fond de vallon, située dans le plateau Douessin, au milieu de grandes cultures. Il est menacé par la plantation de peupliers et en voie de fermeture, l'accès étant limité par les ronces et prunelliers. Dans la zone de jeune peupleraie, quelques espèces sont d'intérêt : Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), Gomphocère roux (*Gomphocerippus rufus*) et Petit Sylvain (*Limenitris camilla*). Dans les secteurs encore préservés, des espèces végétales patrimoniales sont encore présentes : Populage des marais (*Caltha palustris*), Marisque (*Cladium mariscus*) et Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

Malheureusement, le site est fortement boisé depuis les années 90 par le développement de peupleraies et de denses fruticées. Des travaux de sauvegarde sont indispensables pour lui redonner sa splendeur passée.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004433 « Basse vallée du Thouet ».
- Monuments (église et presbytère) et leurs abords inscrits au titre des Monuments Historiques.
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Distré.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuité écologique.
- Eau.
- Zones humides fonctionnelles.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Mise en culture et/ou plantation de ligneux.
- Disparition des prairies et zones herbacées par abandon des terres et/ou modification des usages.
- Drainage, modification des cours d'eau et zones humides.
- Absence de mise en œuvre de gestion ou gestion inadaptée des berges du ruisseau.

Pistes de travail

- Restaurer des prairies humides et soutenir les pratiques d'élevage extensif.
- Informer/sensibiliser les élus à l'intérêt de la biodiversité.

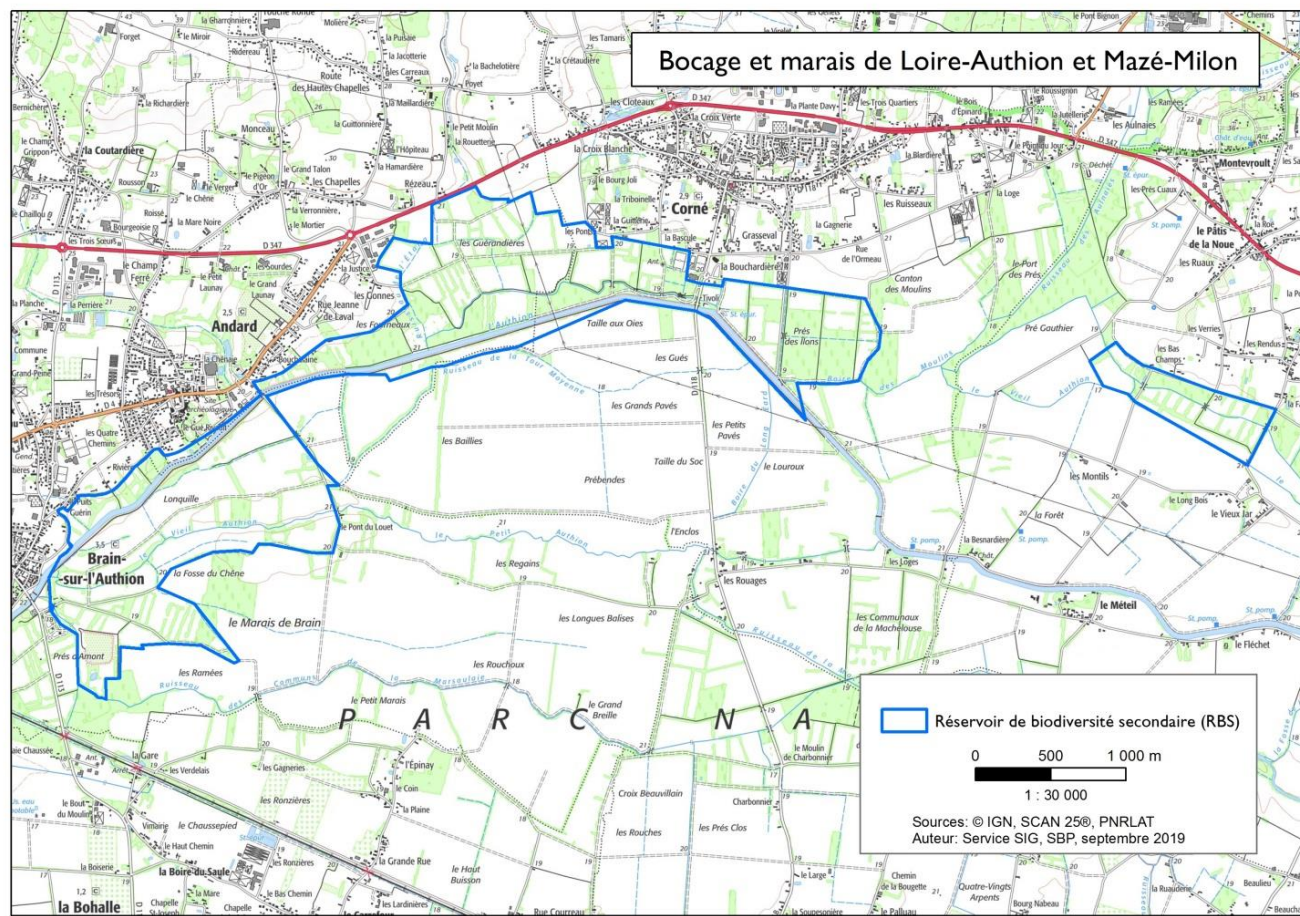
RB secondaire n°19 : Bocage et marais de Loire-Authion et Mazé-Milon



Communes concernées : LOIRE-AUTHION (BRAIN-SUR-L'AUTHION, ANDARD, CORNÉ) et MAZÉ-MILON (49)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :



Le site est constitué d'une zone relictuelle de l'ancien bocage du val d'Authion. Il comprend un ensemble de petites zones humides et prairies, aujourd'hui devenues rares dans le val, parcouru d'un maillage de haies souvent adossées aux fossés. Ce bocage est plus ou moins préservé.

Le site est réparti de chaque côté de l'Authion et présente 2 entités assez distinctes, mais fonctionnant en réseau.

• Marais de Brain-sur-l'Authion et d'Andard

La partie du marais de Brain-sur-l'Authion, d'une superficie d'environ 156 ha, est composée en majorité de prairies humides, cultures et haies. Ces prairies sont implantées dans un réseau bocager bien préservé. On y retrouve également le site des « Prés d'Amont », ancien plan d'eau abandonné et restauré en zone humide avec l'aide du Parc entre 2009 et 2010. Les parcelles les plus humides sont utilisées pour l'élevage (pâturage et fauche) et accueillent des belles populations de Fritillaires pintades (*Fritillaria meleagris*), en régression ces dernières années. Le reste du site est très favorable aux Amphibiens, comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*) ou la Rainette arboricole (*Hyla arborea*), et à l'avifaune bocagère et humide, avec notamment la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*) et le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*). La partie du marais d'Andard, d'une surface d'environ 56 ha, comprend essentiellement des roselières et des prairies bocagères. Ces dernières ont un fort intérêt par la diversité des habitats, notamment pour l'avifaune, avec des effectifs importants de Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), et pour les Amphibiens. Un premier plan de gestion mis en œuvre avec l'assistance de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Anjou, entre 2013 et 2017, concerne la restauration d'habitats, la réalisation d'inventaires et d'animations...). La Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*) est également présente dans les vieux frênes du site.

• Système bocager

Un réseau dense de haies et de bosquets est encore visible. Le complexe bocager (prairies/haies/mars) est important et favorise le maintien d'une biodiversité en perte de vitesse dans le val d'Authion, ce secteur étant soumis au développement de grandes cultures. De 2013 à 2017, des travaux de restauration de prairies bocagères ont été réalisés par les communes historiques de Corné et Mazé avec l'aide du Parc. Ils concernent la création et la restauration de plus de 35 ha de prairies, 10 km de haies, 2 ha de bosquet et 3 mars. D'un point de vue écologique, plusieurs espèces remarquables, voire protégées, s'illustrent, comme la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et le Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*). De plus, la présence de mars et canaux permet d'observer différents Amphibiens tels que le Crapaud épineux (*Bufo spinosa*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type 2 n° FR520030065 « Marais de l'Authion à Andard ».
- Abords de l'église inscrite au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuité écologique.
- Eau.
- Zones humides fonctionnelles.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Modification des berges et des digues, assèchement et modification des zones humides.
- Mise en culture des prairies et/ou plantations sylvicoles.
- Suppression des haies, arbres têtards et bosquets.
- Abandon des systèmes d'élevage extensif herbagé.

Pistes de travail

- Développer la connaissance naturaliste.
- Encourager les conditions de maintien de l'élevage extensif.
- Maintenir et valoriser le bocage, voire le développement de filières bocagères.
- Intégrer l'agroforesterie et agroécologie sur les parcelles cultivées.
- Mettre en œuvre les actions du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE Authion).
- Inciter à la réduction des prélèvements d'eau.
- Stopper les boisements et les mises en culture des prairies.
- Gérer de façon conservatoire les zones humides et les haies.
- Valoriser le site.

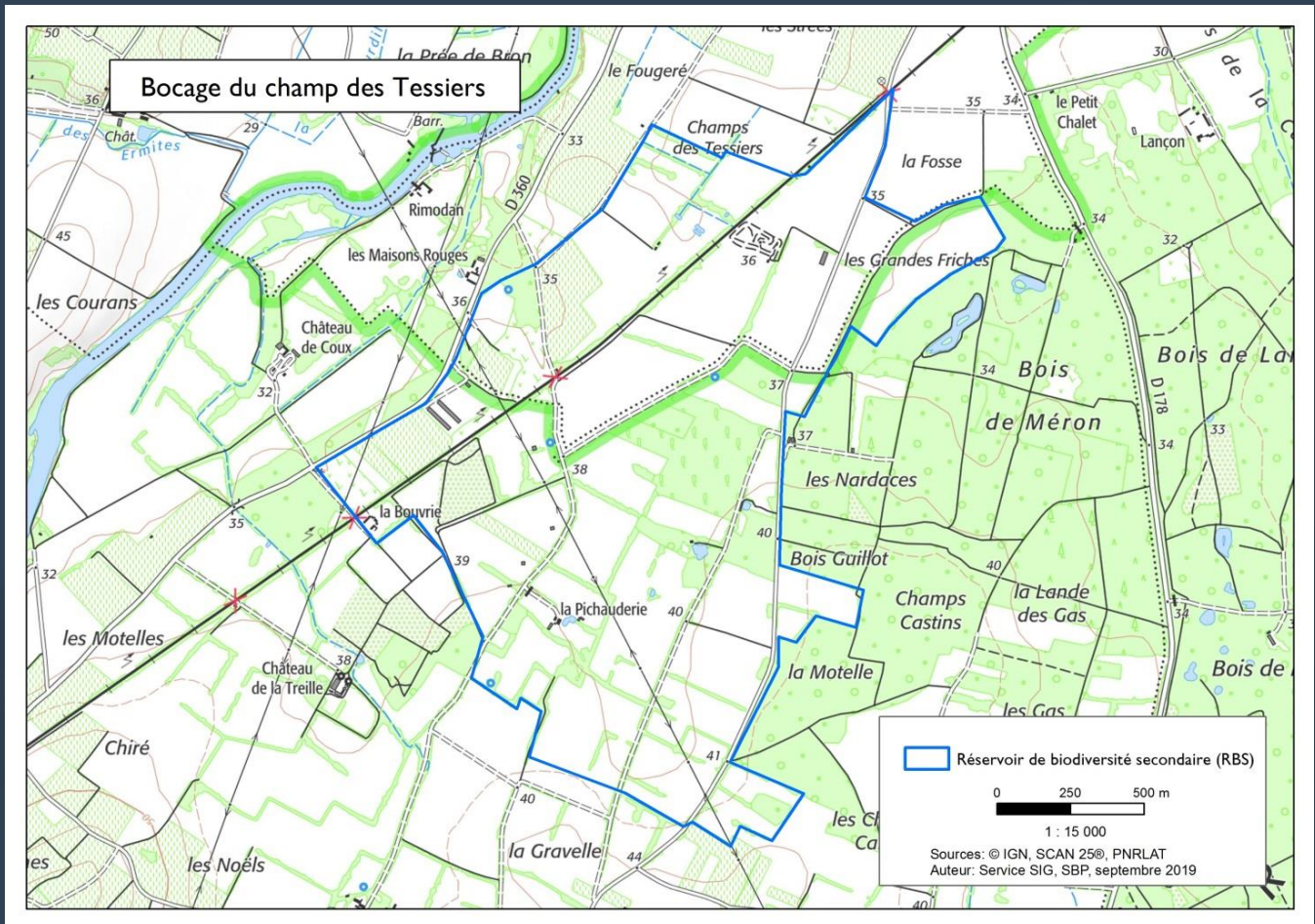
RB secondaire n°20 : Bocage du champ des Tessiers



Commune concernée : SAINT-JUST-SUR-DIVE (49)

Unité paysagère concernée : La plaine céréalière du Douessin

Intérêt du site :



Ce secteur bocager préservé s'étend sur plus de 230 ha d'un seul tenant, en marge des bois de Méron, de Meigné et de Lançon. Il comprend un vaste ensemble de prairies naturelles, entretenues par des pratiques d'élevage extensif (fauche ou pâturage bovin et équin), de prairies naturelles (prairies maigres sur sols légers) et d'un réseau de haies arbustives à arborées. Il est caractérisé par des terrains limoneux très humides en hiver et parcourus par un réseau dense de fossés longuement inondés. Le maillage discontinu de haies offre à la fois des linéaires arbustifs propices aux espèces des milieux semi-ouverts (passereaux insectivores) et des haies âgées, denses et multi-strates.

Cette zone bocagère forme une continuité écologique essentielle au carrefour de plusieurs entités paysagères d'un grand intérêt biologique et retenues dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire (vallée du Thouet et de la Dive, plaine de Méron, bois de Brézé).

Son intérêt majeur réside principalement dans la présence de vastes prairies naturelles sur sol maigre (communautés mésotrophes des sols acides à neutres) et d'un réseau dense de zones humides (fossés et mares prairiales).

L'ensemble, bien conservé, comprend un réseau hydrographique complexe et de nombreuses mares pour l'abreuvement du bétail. Des cultures annuelles de céréales, des vignes, des fourrés et de jeunes boisements spontanés complètent la mosaïque de milieux.

Une avifaune prairiale et bocagère peu commune s'y maintient : Milan noir (*Milvus migrans*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), Caille des blés (*Coturnix coturnix*), Bruant proyer (*Emberiza calandra*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Tarier pâtre (*Saxicola-rubicola*), Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), Huppe fasciée (*Upupa epops*), Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)... L'ensemble prairial, peu dégradé, garantit une disponibilité alimentaire abondante (invertébrés, graines et baies), complétée, pour certaines espèces, par les cultures céréalières à proximité. La diversité en Amphibiens n'est pas à ce jour échantillonnée (Pélodyte ponctué - *Pelodytes punctatus - a minima*), mais la multiplicité des milieux aquatiques et la proximité d'habitats forestiers et prairiaux en bon état de conservation rendent probable qu'elle soit élevée. De même, la diversité floristique des prairies, évaluée au cours d'inventaires antérieurs, laisse présager une grande richesse entomologique. Enfin, la présence de l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*) et de la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) est remarquable pour le secteur.

Non inclus dans une zone de protection environnementale en raison manifestement d'un manque d'informations sur son intérêt biologique, ce secteur mérite d'être désigné en Réservoir biologique secondaire. Il dispose d'une surface importante de milieux naturels, entretenus de longue date par des activités agropastorales extensives. Il présente également un intérêt paysager certain et des habitats privilégiés pour une flore/faune des milieux prairiaux, particulièrement vulnérables à l'échelle du Parc.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun, mais à proximité de la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) n° 520004433 « Basse vallée du Thouet ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuité écologique.
- Eau et zones humides fonctionnelles.

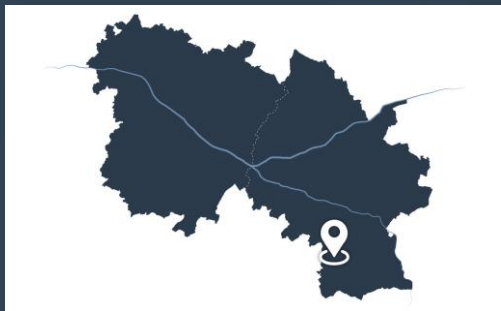
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Risque de disparition des prairies (mise en culture, accrus forestiers, plantation de ligneux) et de la trame bocagère.
- Eutrophisation des prairies naturelles.
- Curage des fossés.
- Pollution des eaux de surface (rejets dans les fossés).
- Gestion inadaptée des accotements routiers.
- Développement de boisements.

Pistes de travail

- Informer/sensibiliser les élus, habitants et agriculteurs à l'intérêt de la biodiversité, au maintien des éléments paysagers et aux pratiques favorables à leur entretien.

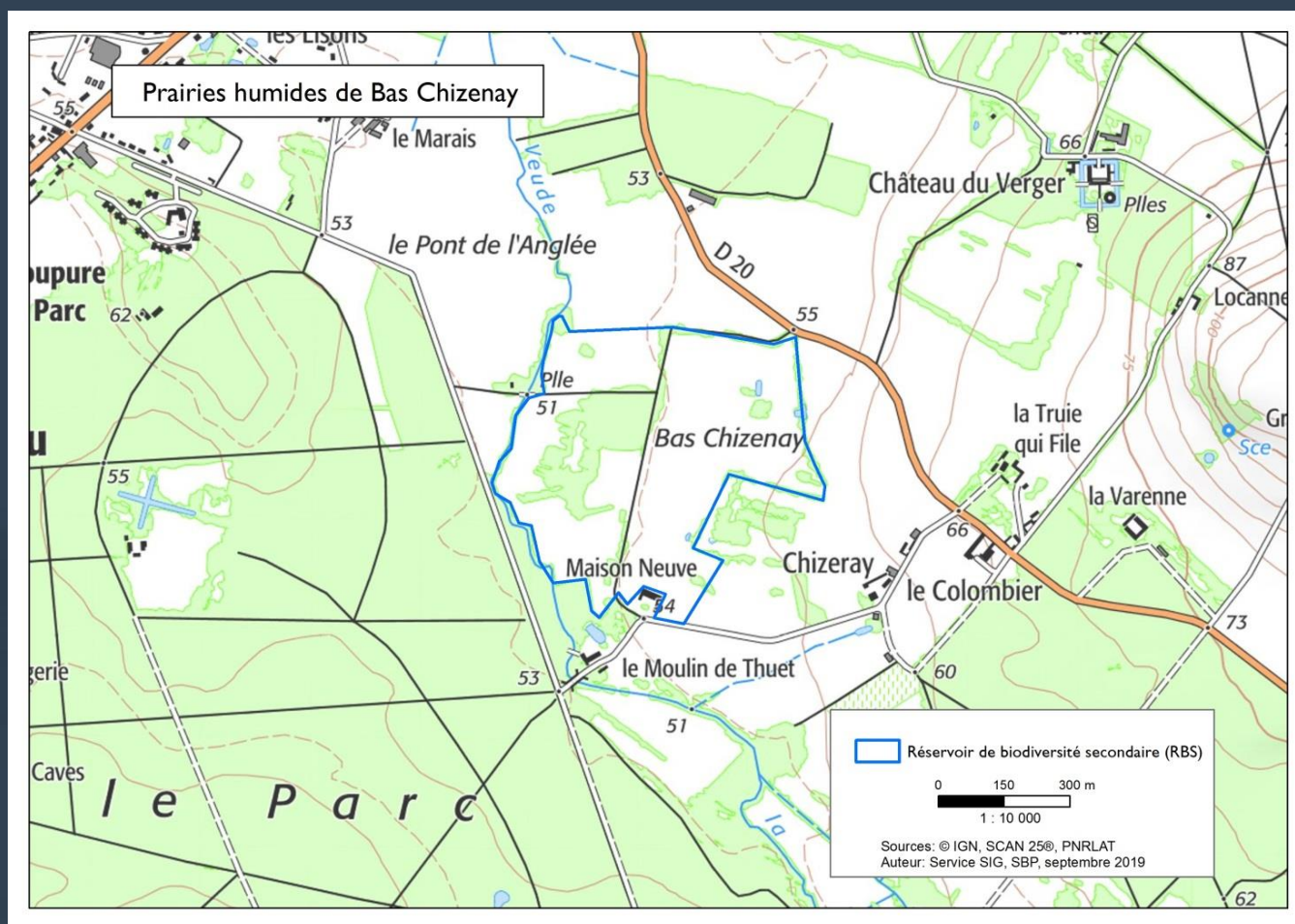
RB secondaire n°21 : Prairies humides du Bas Chizenay



Commune concernée : CHAVEIGNES (37)

Unité paysagère concernée : Les plateaux cultivés du Richelais

Intérêt du site :



Le site est une mosaïque de prairies humides de types atlantique et subatlantique, mêlées de bas-marais alcalins à Marisque, de zones tourbeuses et de zones plus sèches, comme des pelouses siliceuses à thérophytes et Orchidées du *Thero-Airion*, habitats déterminants de la région Centre-Val de Loire.

En termes de faune, sont signalées récemment sur ce site : la Thécla de l'orme (*Satyrion w-album*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), le Criquet pansu (*Pezotettix giornae*), le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*) et plusieurs couples de Pies grièches écorcheurs (*Lanius collurio*).

La flore n'est pas en reste. Sont observés : la Laïche à épis distants (*Carex distans*), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), la Marisque (*Cladium mariscus*), l'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), l'Oenanthe de Lachenal (*Oenanthe lachenalii*), le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*) et l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031716 « Prairies de Bas Chizenay ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuités écologiques.
- Eau.
- Zones humides fonctionnelles.

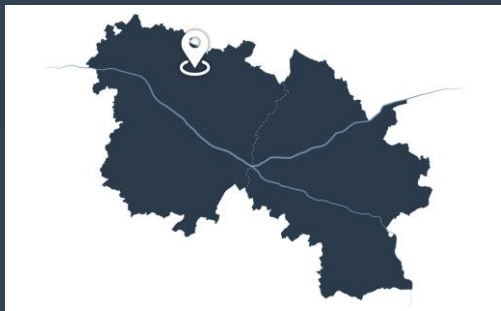
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Mise en culture ou plantation de ligneux.
- Disparition de haies.
- Drainage des zones humides.
- Surpâturage.

Pistes de travail

- Restaurer des prairies humides et soutenir les pratiques d'élevage extensif à l'herbe.
- Informer/sensibiliser les élus et habitants à l'intérêt de la biodiversité.

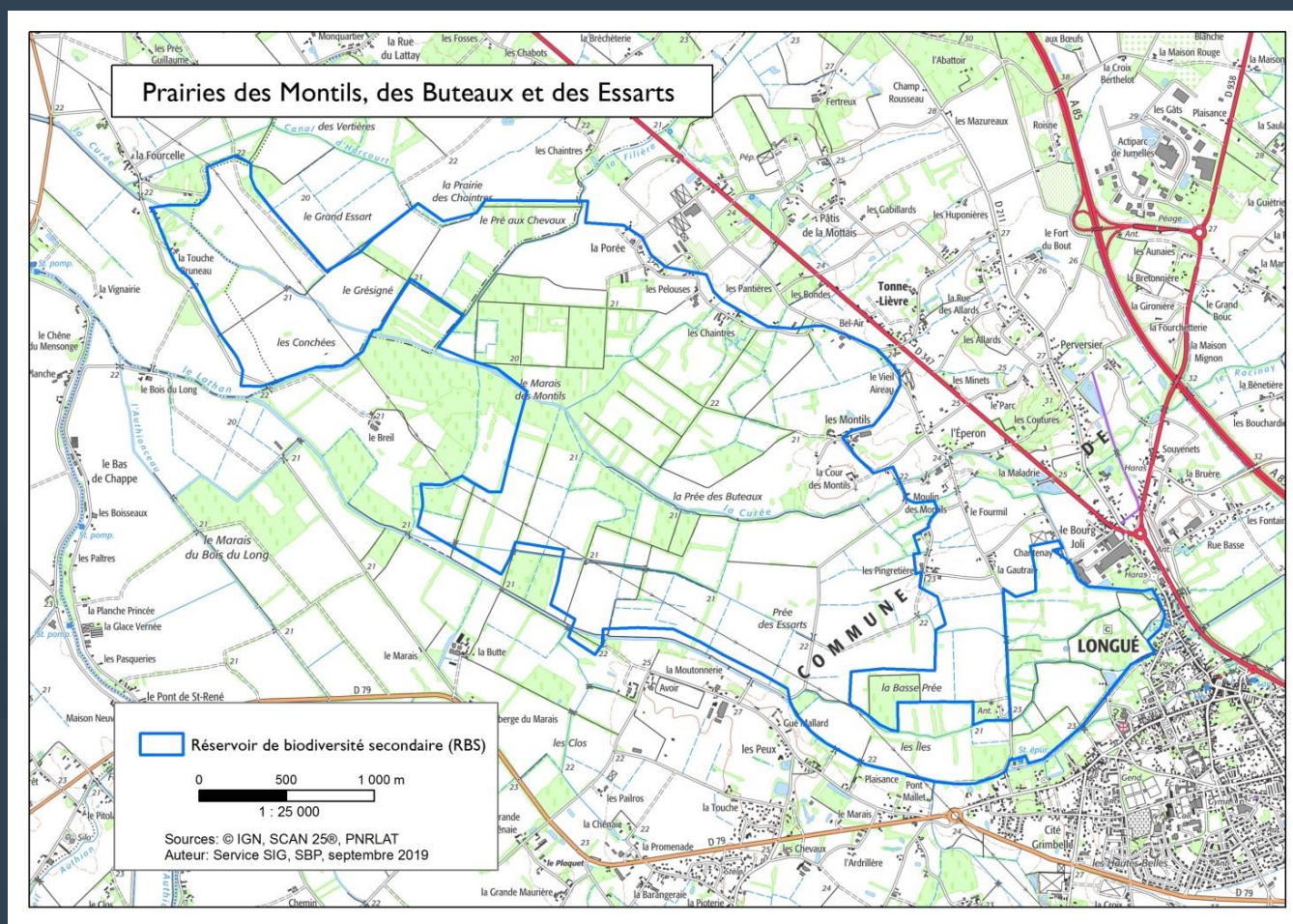
RB secondaire n°22 : Prairies des Montils, du Buteau et des Essarts



Communes concernées : LONGUÉ-JUELLES et BRION (49)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Intérêt du site :



Ce site fait office de zone relictuelle : la vallée est telle qu'elle était avant les grands travaux hydrauliques des années 60. Elle se compose de divers milieux, prairies humides bocagères de fauche ou de pâturage, peupleraies et cultures. Le maillage de haies reste encore préservé au cœur du marais, mais, dans sa périphérie, la populiculture et le drainage des parcelles souvent mises en culture (principalement de maïs) font évoluer drastiquement le paysage bocager. Enfin, un réseau hydrographique dense comprenant de nombreux fossés, canaux et cours d'eau fait de cet espace une zone d'expansion des crues très importante.

D'un point de vue écologique, diverses espèces floristiques patrimoniales sont recensées, comme la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) et l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*).

De nombreux oiseaux sont aussi inventoriés dans ces prairies et milieux annexes, comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et la Chouette chevêche (*Athene noctua*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004440 « Prairies des Montils ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuités écologiques.
- Eau.
- Zones humides fonctionnelles.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Utilisation intensive des réseaux hydrographiques comme canaux d'irrigation.
- Mise en culture et/ou plantation de ligneux.
- Suppression des haies et des bosquets, remembrement.
- Surpâturage.
- Abandon des systèmes d'élevage pastoraux.
- Apparition de friches (fermeture des prairies par évolution spontanée de la végétation vers le boisement).

Pistes de travail

- Informer/sensibiliser les élus et habitants à l'intérêt de la biodiversité.
- Restaurer des prairies humides.
- Soutenir le maintien de l'élevage et les pratiques d'élevage extensif.
- Limiter la conversion des prairies en boisement et en terre arable au sein du site.
- Reconstituer un réseau de haies opérationnel (Trame verte et bleue).
- Promouvoir les mesures agro-environnementales.

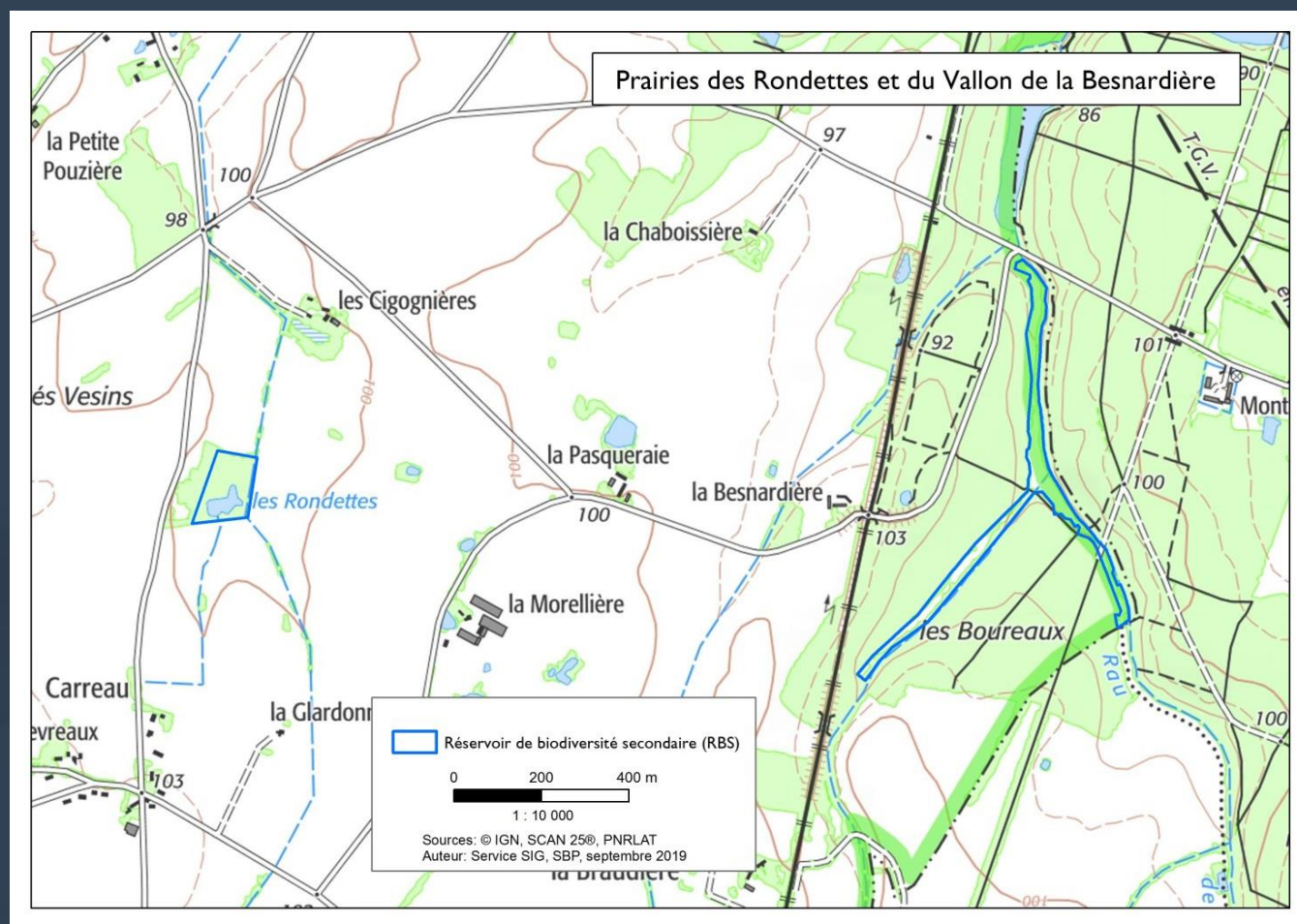
RB secondaire n°23 : Prairies des Rondettes et du vallon de la Besnardière



Commune(s) concernées : THILOUZE, SORIGNY (hors PNR) et VILLEPERDUE (hors PNR).

Unité(s) paysagère(s) concernée(s) : Le plateau agricole du centre Touraine

Intérêt du site : 



Ce réservoir est constitué de deux unités distinctes :

- **Prairies des Rondettes**

Le site est constitué d'une mare ceinturée d'une saulaie à Saule cendré (*Salix cinerea*) et d'une prairie humide de type atlantique à subatlantique. Il s'agit d'une zone humide relictuelle, isolée au sein de grands plateaux cultivés du canton de Sainte-Maure-de-Touraine. Bien que méconnu, cet espace est identifié comme Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) du fait de la présence de quelques espèces protégées et remarquables : Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) et Renoncule à feuilles d'Ophiglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*).

- **Vallon de la Besnardière**

Parmi les espèces remarquables, se distinguent : des Amphibiens protégés dont le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) ou encore l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031706 « Prairies du vallon de la Besnardière ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240030178 « Prairie des Rondettes mares ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuités écologiques.
- Eau.
- Zones humides fonctionnelles.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Déboisements.
- Disparition des prairies par changement d'affectation ou abandon d'entretien.
- Drainage ou remblaiement de zone humide.
- Plantation d'arbres exotiques.

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance naturaliste.
- Informer/sensibiliser les élus et habitants à l'intérêt de la biodiversité.
- Mettre en œuvre un plan de gestion concerté avec la commune et les riverains sur chaque entité.

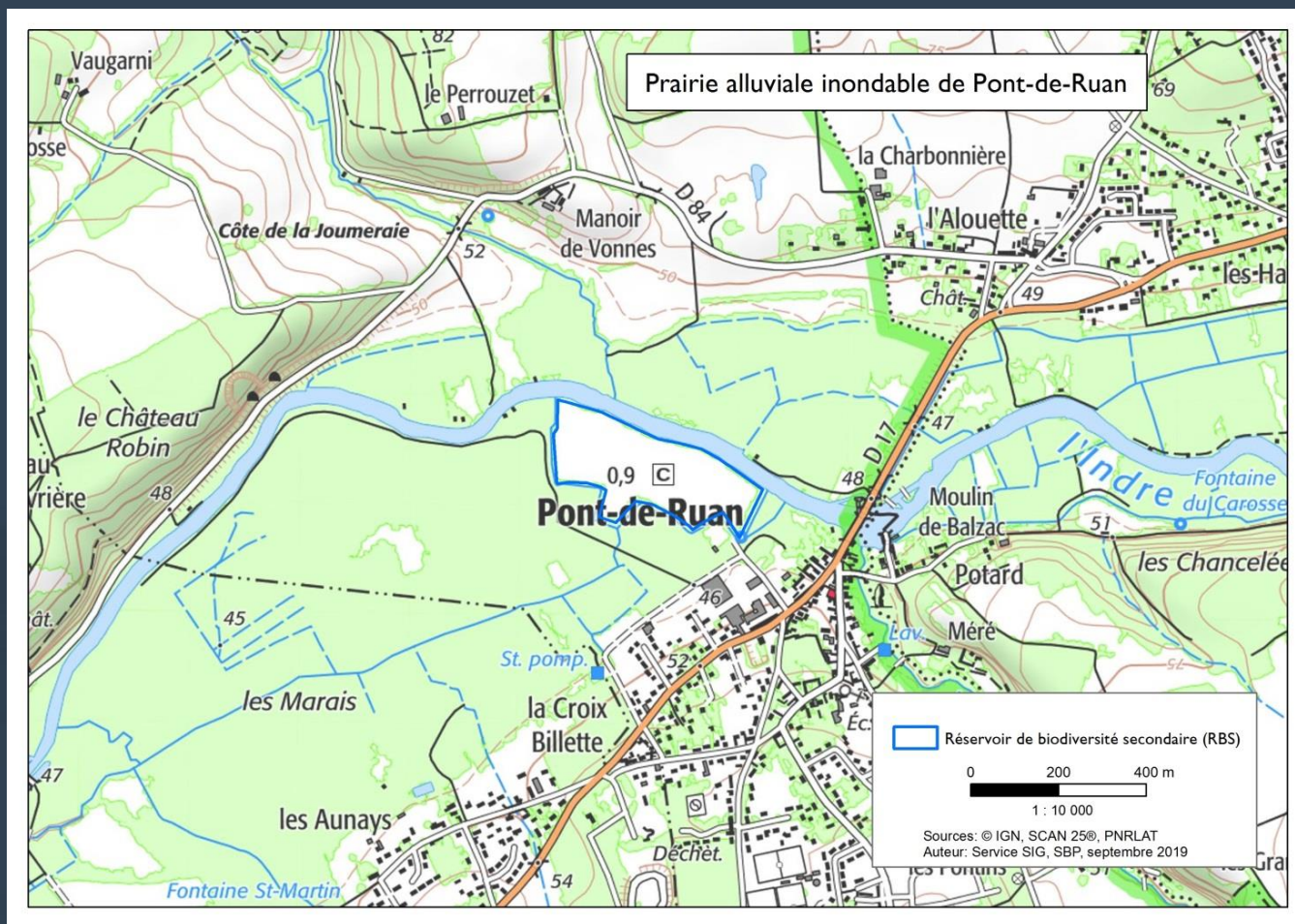
RB secondaire n°24 : Prairie alluviale inondable de Pont-de-Ruan



Commune concernée : PONT-DE-RUAN (37)

Unité paysagère concernée : La vallée de l'Indre

Intérêt du site : 



Le site est une prairie humide d'environ 7,5 ha, située en rive sud de l'Indre. Cet espace, entretenu par fauche, compte plusieurs espèces patrimoniales dont la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), protégée en Centre-Val de Loire et le Sénéçon aquatique (*Jacobaea aquatica*), assez rare au niveau régional. Pour la faune, la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ou encore le Héron cendré (*Ardea cinerea*) fréquentent le site.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031602 « Prairie alluviale inondable de Pont-de-Ruan ».

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Continuités écologiques.
- Eau.
- Zones humides fonctionnelles.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Mise en culture de l'espace prairial ou, à l'inverse, abandon des pratiques de fauche.
- Drainage de la zone humide.
- Fermeture du milieu (boisement spontané ou anthropique).

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance naturaliste.
- Informer/sensibiliser les élus, usagers et habitants à l'intérêt de la biodiversité.
- Mettre en œuvre un plan de gestion durable (en lien avec le propriétaire ou l'exploitant).

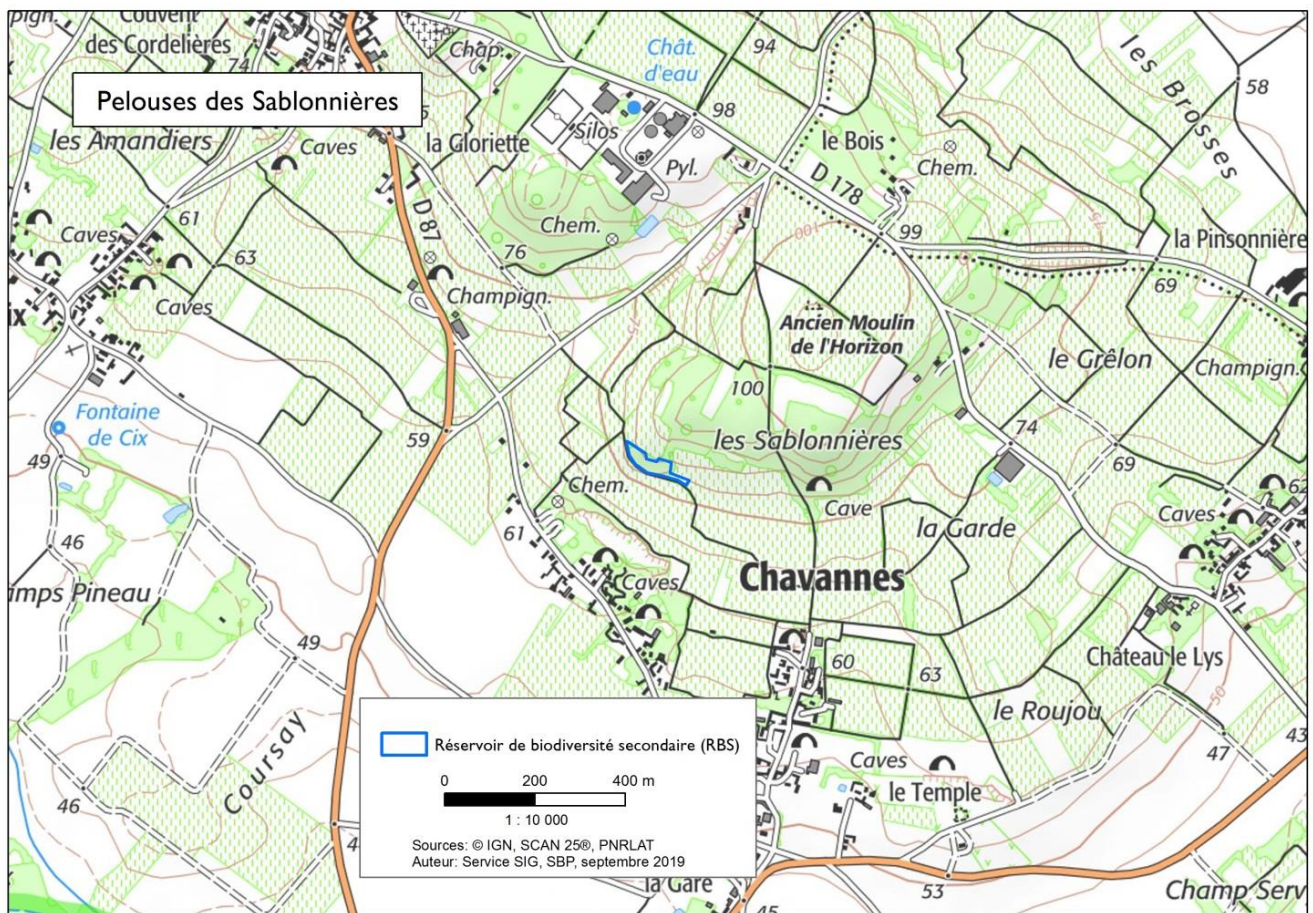
RB secondaire n°25 : Pelouses des Sablonnières



Commune concernée : LE PUY-NOTRE-DAME (49)

Unité paysagère concernée : Les Coteaux du Layon

Intérêts du site :



Seules des zones herbacées entretenues (talus, délaissés...) et d'anciennes pelouses aujourd'hui fortement envahies par les ligneux (Chêne chevelu, Aubépine, Cornouiller...) sont retenues pour former ce Réservoir de biodiversité localisé sur le versant sud-est du bourg. Il s'agit d'un secteur de pelouses sablo-calcaires, de faible superficie et en mauvais état de conservation, au milieu d'un environnement viticole intensif.

Cette pelouse calcaire remarquable subsiste sur un replat au nord du lieu-dit de Chavannes. Elle présente une végétation ouverte dominée par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et le Brome érigé (*Bromopsis erecta*), colonisée en partie basse par divers arbustes pionniers, ainsi qu'un affleurement de calcaire du Cénomaniens où semble se développer des espèces caractéristiques des prairies sèches appartenant au Xerobromion (Thym, Bugle petit-pin, Campanule agglomérée, Germandrée petit-chêne). Les inventaires naturalistes succincts menés précédemment révèlent la présence d'espèces thermophiles particulièrement rares dans le secteur comme le Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), le Lin à feuilles ténues (*Linum tenuifolium*), la Bugrane jaune (*Ononis natrix*)..., laissant également présager une forte diversité entomologique.

Malgré sa très faible superficie et un contexte viticole intensif, où les milieux herbacés constituant des réservoirs biologiques sont rares et doivent être préservés, le site offre une importante richesse faunistique et floristique associée à des habitats originaux.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) du Puy-Notre-Dame.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Impacts des produits phytosanitaires en provenance des cultures proches.
- Fermeture du milieu (développement des fourrés).
- Pollution diffuse et comblement (dépôts sauvages de déchets et décharge, feux).
- Exposition à des produits phytosanitaires (environnement viticole).
- Plantations de vignes.

Pistes de travail

- Approfondir les connaissances naturalistes.
- Informer/sensibiliser les propriétaires et élus sur l'intérêt des pelouses sèches, de la faune et de la flore associées.

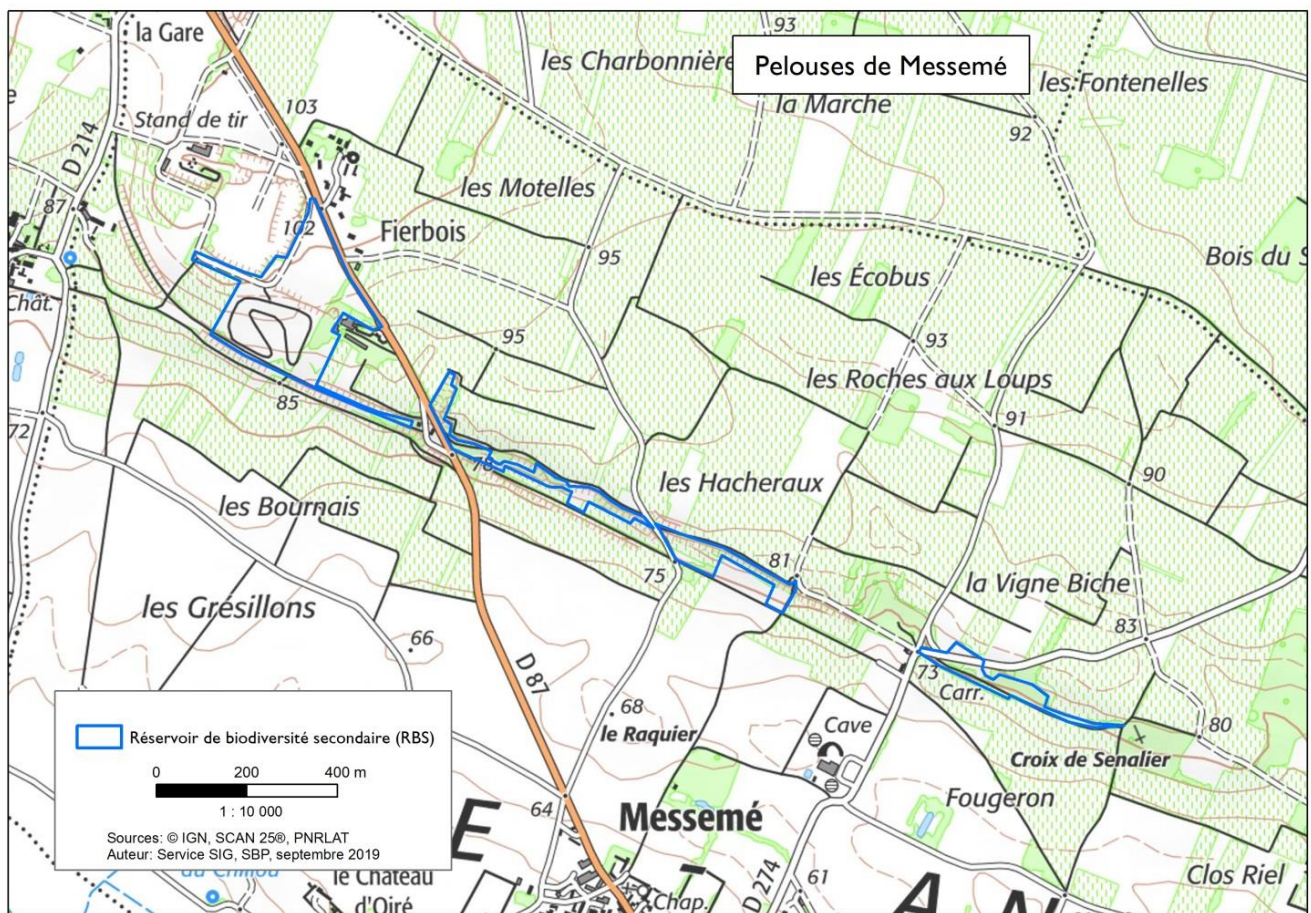
RB secondaire n°26 : Pelouses de Messemé



Commune concernée : Doué-en-Anjou (49)

Unité paysagère concernée : Les Coteaux du Layon

Intérêts du site :



Cet espace est géographiquement éclaté et composé de petites entités de faible superficie. Il s'agit d'un ensemble de pelouses calcaires et de milieux thermophiles, le long du talweg marquant la faille géologique de Montreuil-Bellay et du tracé d'une ancienne voie ferrée, au nord du bourg de Messemé, entre les lieux-dits « Fierbois » et « la Croix de Sernalier ».

Exposé au sud, ce large talus sur calcaire jurassique, isolé au sein d'un environnement viticole intensif, forme une continuité écologique majeure pour de nombreuses espèces de la trame sèche. Des zones herbacées, plus ou moins abandonnées (terrain de motocross, talus, pelouses relictuelles...), sont en contact avec des pelouses sèches colonisant les terrains décapés au nord du site de l'Agence nationale pour la formation professionnelle (centre de formation aux engins de terrassement), des friches thermophiles composées d'arbustes à baies (Troène, Cornouiller, Prunellier...) et de plusieurs secteurs réduits d'affleurements rocheux particulièrement intéressants pour l'entomofaune et la flore calcicole.

Le périmètre proposé intègre également une ancienne carrière de calcaire, dédié à la production de chaux au lieu-dit « Fierbois » ; elle est inscrite à l'Inventaire du patrimoine géologique des Pays de la Loire.

Les différents inventaires naturalistes confirment la présence de pelouses sèches du *Mesobromion* et témoignent du fort intérêt écologique de certains milieux sablo-calcaires, formant une trame en pas japonais tout au long du talweg. Plusieurs espèces thermophiles rares sont identifiées, telles que la Bugrane naine (*Ononis pusilla*), l'Oeillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*), la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), la Mantispe commune (*Mantispa styriaca*), la Crépide élégante (*Prenanthes paniculata*), la Gesse à graines sphériques (*Lathyrus sphaericus*), Bugrane jaune (*Ononis natrix*), Trèfle à feuilles étroites (*Trifolium angustifolium*), la Fléole de Boehmer (*Phleum phleoides*), la Cigale rouge (*Tibicina heamatodes*)... L'abondance de l'Origan et de l'Hippocrépide laisse présager la présence de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion* - espèce protégée) et d'un cortège de papillons rhopalocères diversifié.

L'état de conservation de ce secteur est fortement dégradé, du fait notamment de comblements par des gravats et du développement des vignes. Par ailleurs, les patchs relictuels de pelouses évoluent lentement sous l'effet des contraintes édaphiques fortes (exposition, aridité...) et sont progressivement envahis par des ligneux pionniers (Prunellier, Cornouiller...).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun. La zone est située en dehors de tout périmètre environnemental et l'intérêt biologique du site reste pour l'heure largement méconnu. Des inventaires complémentaires devraient y être programmés rapidement.

Enjeux

- Habitats et espèces, dont la question du non-enrésinement des boisements.

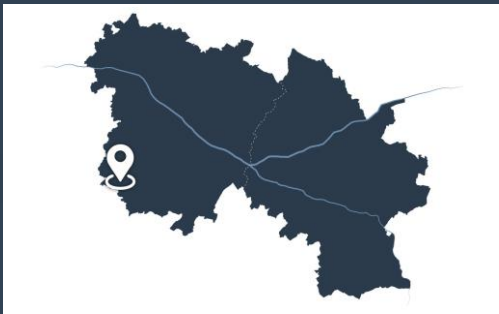
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture du milieu par la dynamique naturelle de végétation (progression des fourrés et boisement).
- Exposition à des produits phytosanitaires (environnement viticole).
- Fauche des accotements routiers.
- Intensification agricole.
- Modification des pratiques culturales (...) et sylvicoles.
- Pollution diffuse et comblement (dépôts sauvages de déchets et décharge, feux).
- Plantations forestières sur les zones ouvertes.

Pistes de travail

- Développer les connaissances naturalistes.
- Accompagner les carriers dans leurs projets de réaménagement écologique des parcelles exploitées.
- Assurer des recommandations aux gestionnaires sur l'entretien du parc du château.
- Conseiller les forestiers et proposer des plans de gestion.
- Informer/sensibiliser les propriétaires et élus sur l'intérêt des pelouses sèches, de la faune et de la flore associées.

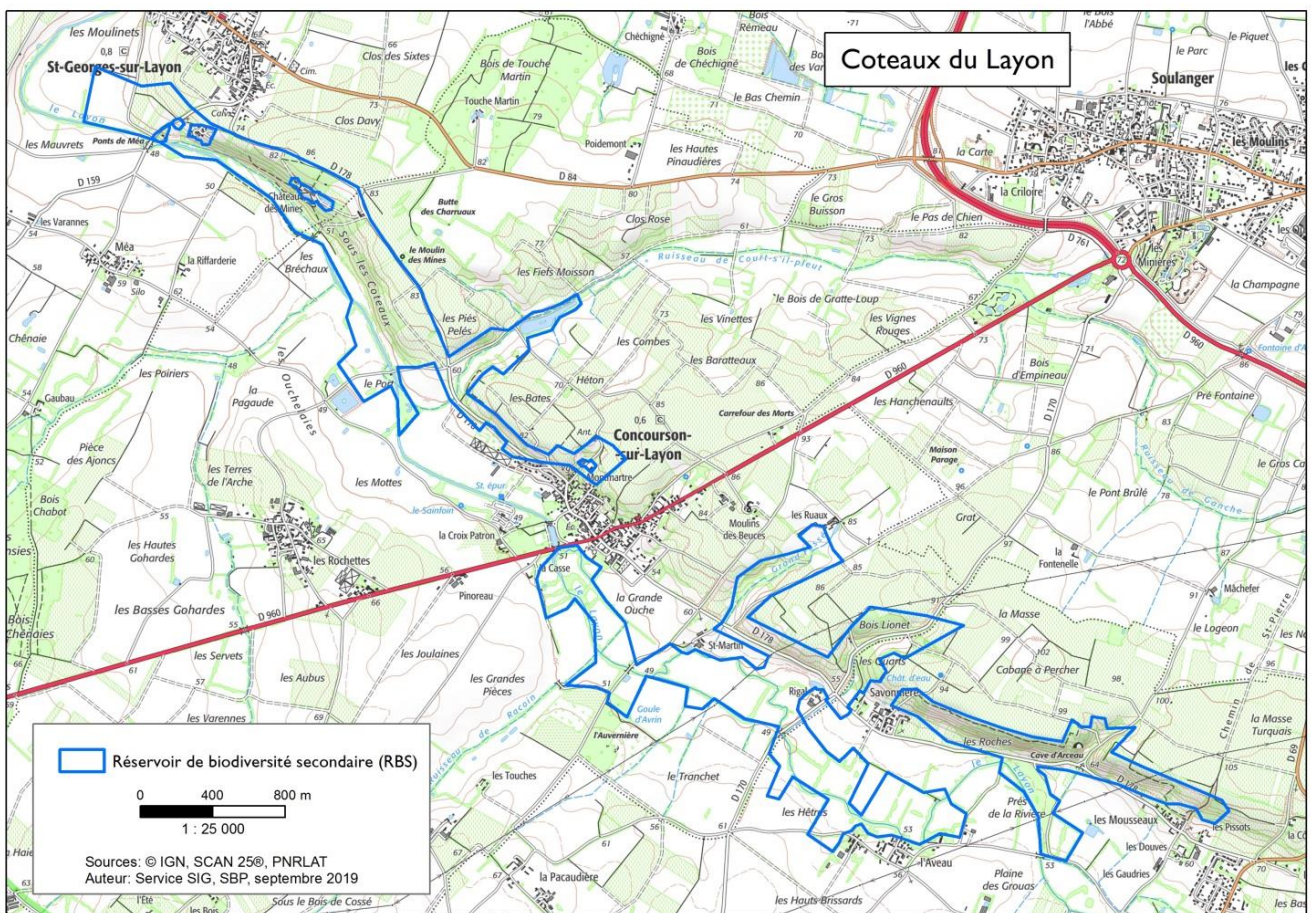
RB secondaire n°27 : Coteaux du Layon



Communes concernées : DOUÉ-EN-ANJOU (LES VERCHERS-SUR-LAYON, CONCOURSON-SUR-LAYON et SAINT-GEORGES-SUR-LAYON) (49)

Unités paysagères concernées : Les coteaux du Layon

Intérêts du site :



La dépression du Layon s'est formée sur une faille géologique ancienne dont l'origine est un petit rift. Le secteur présente une grande complexité géologique où zones calcaires et non calcaires se juxtaposent, créant une mosaïque écologique intéressante et diversifiée. Dans le fond de vallée perdue un ensemble de prairies bocagères, assez bien préservées, tandis que sur les contreforts se développe une végétation thermophile et saxicole caractéristique. Sur les contreforts, l'influence géologique des prémices du Massif armoricain se ressent dans le développement de la flore avec l'Oenanthe safranée (*Oenanthe crocata*), le Séséli des montagnes (*Seseli montanum*), l'Orpin rougeâtre (*Sedum rubens*), la Vesce jaune (*Vicia lutea*), la Véronique à feuilles d'acinos (*Veronica acinifolia*), le Fenouil sauvage (*Foeniculum vulgare*) et le Passerage des champs (*Lepidium campestre*).

Plusieurs Orchidées sont aussi recensées : l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*) et l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*). L'espace accueille une grande diversité faunistique, avec par exemple la présence de : l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), le Caloptène ochracé (*Calliptamus barbarus*), l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*), la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) ou encore le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Espace naturel sensible (ENS) « Coteaux du Layon » du Département de Maine-et-Loire.
- Monuments inscrits (ancienne commanderie, château d'Echully, domaine du château de Bussy-Fontaines, moulin à vent des Bleuces, manoir de Châtelaison) et leurs abords au titre des Monuments Historiques.
- Mine de charbon : concession de Doué.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Disparition des zones humides présentes en fond de vallon du fait de drainages.
- Enfrichement des éperons rocheux.
- Fermeture des pelouses et landes sèches.

Pistes de travail

- Réaliser des inventaires et diagnostics écologiques.
- Informer/sensibiliser les élus sur la valeur exceptionnelle du site et ses différents habitats.
- Animer une concertation locale sur la gestion des milieux.

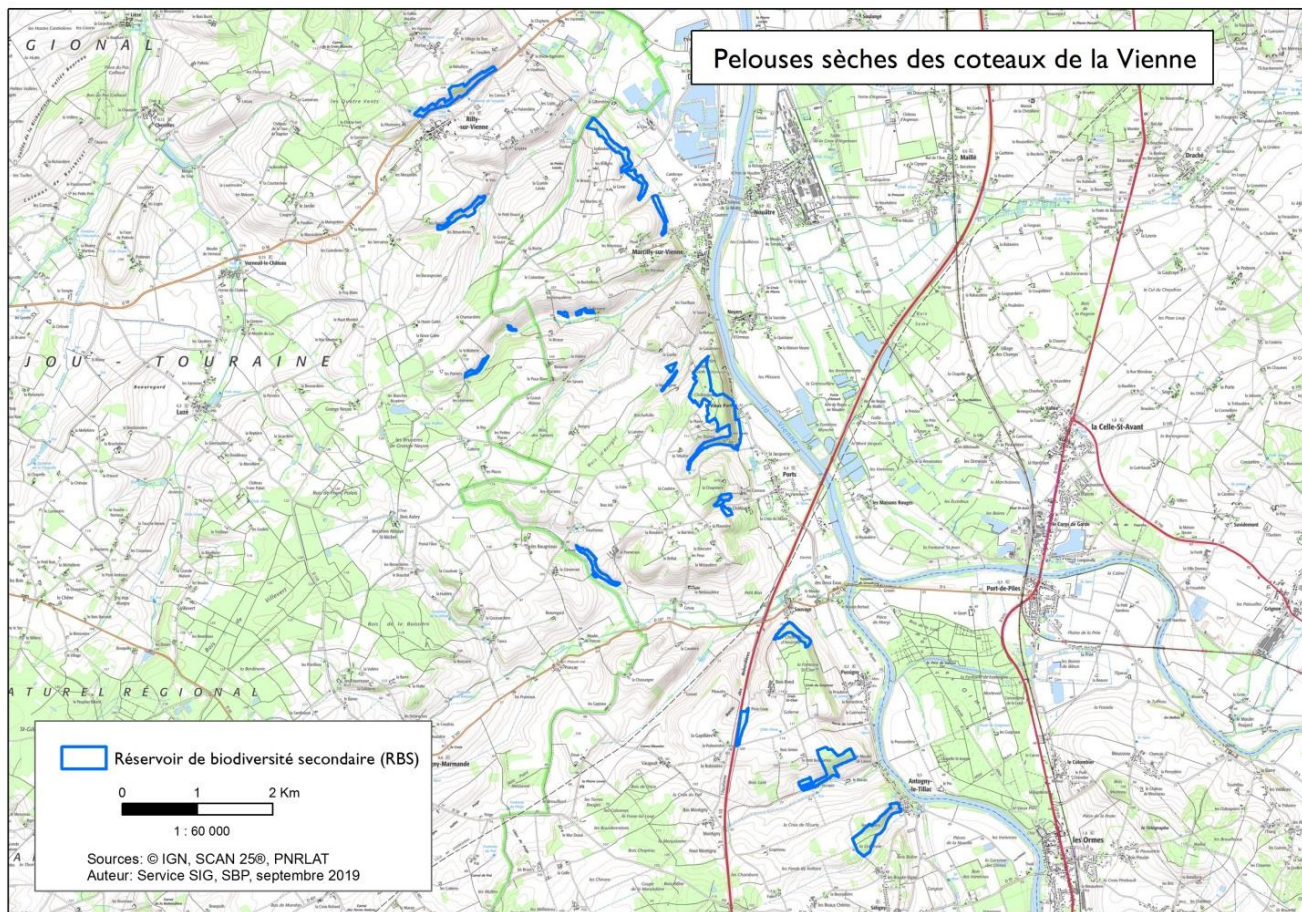
RB secondaire n°28 : Pelouses sèches des coteaux de la Vienne



Commune(s) concernées : RILLY-SUR-VIENNE, MARCILLY-SUR-VIENNE, PORTS, PUSSIGNY et ANTOGNY-LE-TILLAC (37)

Unité(s) paysagère(s) concernée(s) : Les plateaux cultivés du Richelais, La vallée de la Vienne

Intérêts du site :



Ce réservoir comprend quatre sous-ensembles, distingués selon les limites communales :

- **Pelouses de Rilly-sur-Vienne**

La commune possède deux espaces de pelouses sèches. Le premier se situe sur un coteau de la Vienne exposé sud-est, le long d'un petit talweg. Ce site, d'une dizaine d'hectares, est constitué d'un ensemble de pelouses du *Xerobromion* et du *Mesobromion erecti* et de pré-bois thermophiles à Genévriers (*Juniperus communis subsp. communis*). De nombreuses Orchidées dont la Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*), l'Epipactis de Müller (*Epipactis muelleri*), l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), l'Ophrys litigieux (*Ophrys araneola*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis des Pyrénées (*Gymnadenia pyrenaica*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), le Limodore avorté (*Limodorum abortivum*) et l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) s'y épanouissent. Sont également présentes : la Bruyère à balai (*Erica scoparia*), l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*), l'Ibérus amer (*Iberis amara*) et le Thé d'Europe (*Buglossoides purpureoacerulea*). Concernant la faune, le site accueille une diversité

de papillons et autres insectes, tels que l'Aube de serpie (*Melipotis amara*), le Petit Sylvain (*Limenitis camilla*)

et le Mélitée des centaurees (*Melitaea phoebe*). Ils sont accompagnés du Caloptène ochracé (*Calliptamus barbarus*), orthoptère protégé en région Centre-Val de Loire.

Le second est un secteur de pelouses et de fructicées, localisé au sein et autour d'un terrain de motocross. Cet espace, d'environ 6 ha, est exposé sud-ouest sur un versant d'un affluent de la Vienne. Malgré l'activité de loisirs motorisés, s'y trouvent des pelouses à *Mesobromion erecti* et des landes à Genévriers. De nombreuses Orchidées sont présentes, dont la Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*), l'Épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*), le Limodore avorté (*Limodorum abortivum*), l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis singe (*Orchis simia*) et l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*). Elles côtoient la Globulaire ponctuée (*Globularia punctata*), l'Ibérus amer (*Iberis amara*) et la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*).

• Pelouses de Marcilly-sur-Vienne

La commune accueille deux sites de pelouses calcicoles. Le premier occupe le versant nord-est de la vallée de la Vienne. La pente y est très forte et le terrain montre de nombreux décrochements. Cette zone comprend des pelouses calcicoles du *Mesobromion erecti* et *Xérobromion*, des landes à Genévriers et des chênaies sessiliflores. D'un point de vue floristique, ce site accueille des espèces rares telles que l'Épipactis des marais (*Epipactis palustris*) ou le Lotier maritime (*Lotus maritimus*). Sont aussi recensées de nombreuses Orchidées comme l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), le Limodore avorté (*Limodorum abortivum*) et la Céphalanthère à feuille étroite (*Cephalanthera longifolia*).

Le second se situe sur un coteau exposé plein sud à moins de 2 km du bourg de Marcilly-sur-Vienne. Cet espace rassemble trois pelouses de faible surface dont l'habitat principal est le *Mesobromion erecti*. Toutefois, des zones en cours de fermeture sont visibles. Celles-ci sont dominées par des Prunelliers et divers ronciers. S'y distinguent la Globulaire ponctuée (*Globularia punctata*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), le Lin souffré (*Linum suffruticosum*) ou encore plusieurs Orchidées, comme la Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) et l'Orchis singe (*Orchis simia*).

• Pelouses de Ports

La commune comporte quatre sites de pelouses calcicoles réparties sur le territoire communal.

Le plus grand (Pelouses et Sources du vieux Ports), d'une surface d'environ 49 ha, regroupe différents habitats : pelouses sur calcaires, landes à Genévrier, chênaie pubescente et chênaie sessiliflore – charmaie. Concernant la flore, la Laiche de Haller (*Carex halleriana*), la Globulaire ponctuée (*Globularia punctata*), l'Épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) et diverses Orchidées comme l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*), l'Ophrys litigieux (*Ophrys araneola*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis singe (*Orchis simia*) et l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) se distinguent. Pour la faune, la présence de Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), du Petit Sylvain (*Limenitis camilla*) et du Flambé (*Iphiclides podalirius*) est constatée. De plus, ce site présente un intérêt régional pour les Chiroptères, avec un ancien site d'extraction de chaux propice à ces mammifères. Sont présents : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), le Murin à moustache (*Myotis mystacinus*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). En hiver, la carrière abrite également des effectifs de Grand murin (*Myotis myotis*), les plus importants d'Indre-et-Loire.

Les trois autres sites ont des surfaces plus restreintes, allant de 1,3 à 4,5 ha. Ces pelouses calcicoles relictuelles se trouvent en lisière de boisement thermophile ou de cultures. Malgré leur faible surface, les risques de fermeture naturelle ou par plantation et de mise en culture, des espèces remarquables sont présentes, telles que la Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*), l'Épipactis rouge sombre (*Epipactis atrorubens*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), diverses Orchidées. Elles sont accompagnées pour la faune du Criquet pansu (*Pezotettix giornae*), du Sylvandre (*Hipparchia fagi*), du Sylvain azuré (*Limenitis reducta*) et de la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*).

• Pelouses de Pussigny – Antogny-le-Tillac

Il s'agit d'un ensemble de pelouses à *Mesobromion erecti*, de landes à Genévrier et de chênaies sessiliflore – charmaie. Elles accueillent de nombreuses Orchidées, comme le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), l'Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) et la Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*). S'y épanouissent l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), l'Azuré des coronilles (*Plebejus argyrognomon*), le Sylvandre (*Hipparchia fagi*), la Mélitée des Centaurees (*Melitaea phoebe*), le Criquet pansu (*Pezotettix giornae*) et la Mante religieuse (*Mantis religiosa*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Rilly-sur-Vienne

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240030944 « Pelouse de la Rebufière ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240030951 « Pelouses des Benarderies ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Coteau de la Rebufière » du Département d'Indre-et-Loire.

Marcilly-sur-Vienne

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031001 « Pelouses de la Boulainerie ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031642 « Pelouses de la Reinerie ».

Ports

- Espace naturel sensible (ENS) « Pelouses sèches de Ports » du Département d'Indre-et-Loire.
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009733 « Pelouses et sources du vieux Port ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240030923 « Pelouses de la Pomeraye ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240030921 « Pelouses de la Plauinière ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240030933 « Pelouses de la Barangerie ».
- Projet d'extension de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Pussigny

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009734 « Pelouses du château d'Amirette ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009735 « Pelouses du marais ».

Antony le Tillac

- Projet d'extension de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture du milieu, développement des végétations pré forestières et boisements.
- Morcellement de la surface patrimoniale par une mise en culture progressive.
- Développement des zones urbanisées.
- Dépôts de matériaux.

Pistes de travail

- Reconquérir l'espace naturel sur les espaces agricoles limitrophes.
- Limiter le développement des boisements pour conserver l'espace ouvert.
- Mettre en place des plans de gestion avec les propriétaires.

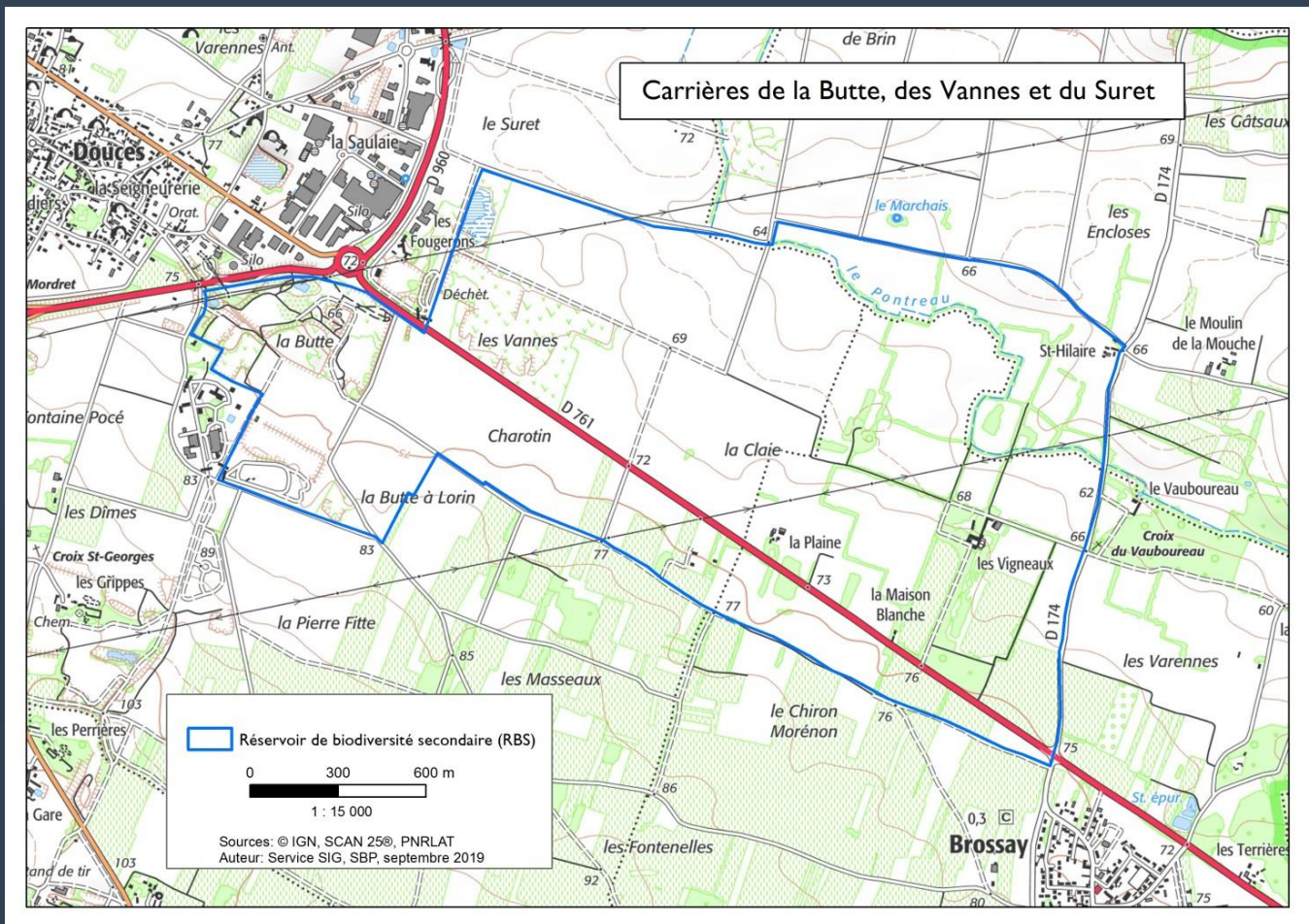
RB secondaire n°29 : Carrières de la Butte, des Vannes et du Suret



Commune concernée : DOUÉ-EN-ANJOU (DOUÉ-LA-FONTAINE)
(49)

Unité paysagère concernée : La plaine céréalière du Douessin

Intérêts du site :



Cette plaine est principalement constituée de steppes herbacées en régression du fait du développement important de fruticées dominées par le Prunellier (*Prunus spinosa*) et les Ronces (*Rubus spp.* et en particulier *Rubus ulmifolius*). Un certain nombre de parcelles sont des anciennes carrières de faluns, extrêmement fossilifères, accueillant des Scutelles (*Scutella spp.*), divers Branchiopodes (*Terebratula spp.*) et de nombreux restes osseux ou cartilagineux fossilisés. Plusieurs oiseaux protégés sont recensés sur ou à proximité de ce site, avec parmi eux : l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) et le Hibou moyen-duc (*Asio otus*). Les invertébrés patrimoniaux sont également abondants. Les Arachnides tels que l'Araignée sauteuse (*Philaeus chrysops*), la Malmignatte balafrée (*Steatoda paykulliana*), l'Enoplognathe (*Enoplognatha latimana*) et *Atypus piceus*, sont accompagnées de quelques insectes rares comme le Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*), le Criquet italien (*Calliptamus italicus*), le Criquet de Palène (*Stenobothrus lineatus*) et la Decticelle chagrinée (*Platycleis affinis*).

Enfin, le site accueille l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*), l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*), le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) et la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*).

Pour la flore, plusieurs espèces protégées au niveau départemental et national s'épanouissent sur le site, telles que le Xéranthème fétide (*Xeranthemum cyclindraceum*), l'Odontite de Jaubert (*Odontites jaubertianus* subsp. *jaubertianus*), l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*) et le Millet scabre (*Milium vernale* subsp. *scabrum*). Elles sont accompagnées de nombreuses Orchidées comme par exemple l'Orchis pyramidal (*Orchis pyramidalis*).

Une partie de ce site a fait l'objet d'une réouverture en 2018-2019 avec l'assistance du Parc. Un exploitant agricole gère dorénavant les pelouses xérophiles par pâturage ovin et équin (ânes) afin de maintenir le milieu ouvert.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520016231 « Plaine et carrières de Douces ».
- Espace naturel sensible (ENS) « Plaine de Douces » du Département de Maine-et-Loire.
- Petite partie des abords d'un monument (La Seigneurie) inscrit au titre des Monuments Historiques.
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) de Doué-la-Fontaine.

Enjeux

- Habitats et espèces.

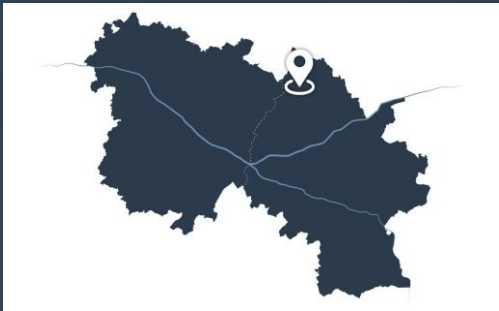
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture du milieu, développement des végétations ligneuses et boisement.
- Dépôts de matériaux et déchets.
- Collecte sauvage de fossiles.

Pistes de travail

- Limiter le développement des boisements et ronciers pour conserver l'espace ouvert.
- Développer un entretien par fauche et pâturage avec export de la matière organique.
- Suivre la gestion de ces espaces pour maintenir la biodiversité remarquable existante.
- Réaliser des inventaires pour suivre l'évolution des effectifs d'espèces patrimoniales.

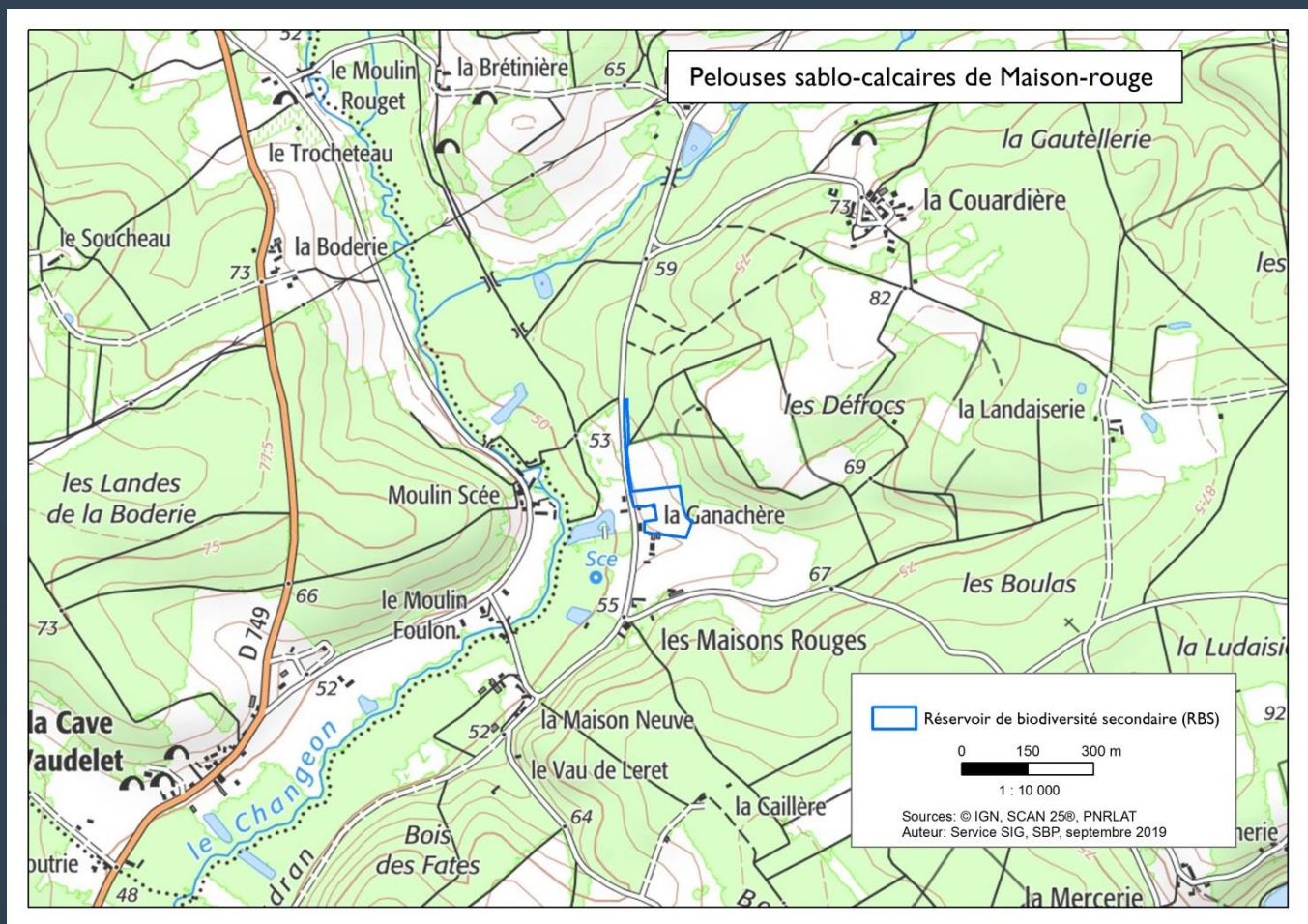
RB secondaire n°30 : Pelouses sablo-calcaires de Maisons Rouges



Commune concernée : CONTINVOIR (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêt du site : 



Surplombant la vallée du Changeon, à 200 m, ce site d'environ 1 ha est constitué de pelouses sèches sablo-calcaires, rencontrées ponctuellement sur le bord de la vallée. Encore assez méconnu, il possède cependant un potentiel écologique certain, notamment floristique avec la présence d'Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), d'Hélianthème à goutte (*Tuberaria guttata*), du Carex humble (*Carex humilis*), de l'Anémone pulsatile (*Anemone pulsatilla*) et de l'Ornithope délicat (*Ornithopus perpusillus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun, mais proposition en 2018 d'une inscription en Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) par la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (SEPANT).

Enjeux

- Habitats et espèces.

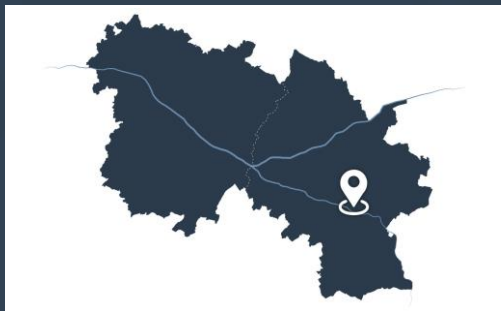
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture spontanée du milieu par abandon.
- Boisement.
- Aménagement urbain.

Pistes de travail

- Informer/sensibiliser les propriétaires et gestionnaires concernés.
- Mettre en œuvre une gestion durable du site par entretien régulier (fauche et/ou pâturage) à des périodes non sensibles pour la faune et la flore.

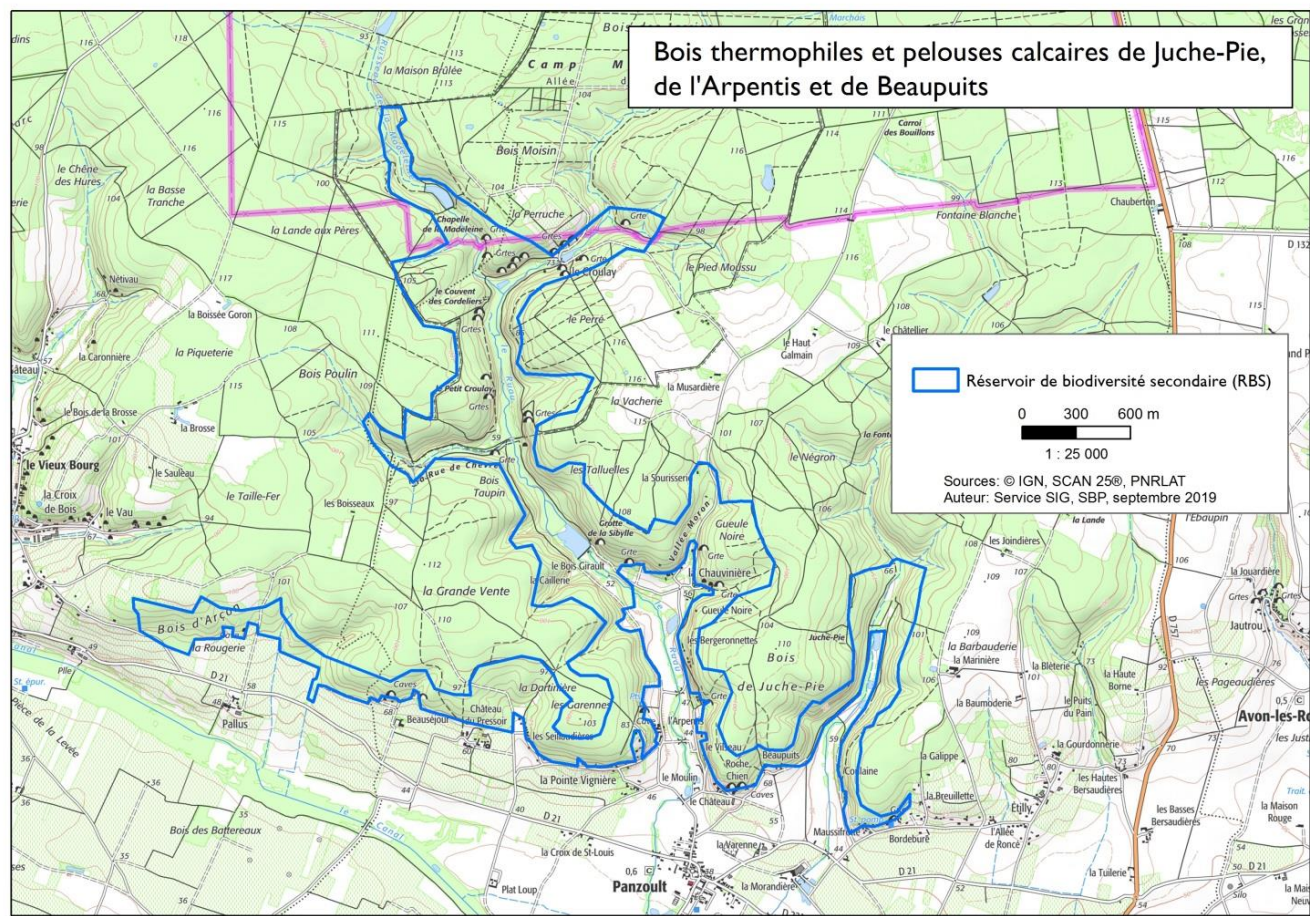
RB secondaire n°31 : Bois thermophiles et pelouses calcaires de Juche-Pie, de l'Arpentis et de Beaupuits



Commune concernée : PANZOULT (37)

Unités paysagères concernées : La forêt de Chinon et les landes du Ruchard. La vallée de la Vienne

Intérêts du site :



Ces vallons forestiers sont localisés au sud du massif forestier de Chinon. Ils sont constitués de chênaies thermophiles et de lambeaux de pelouses sèches particulièrement bien conservées. La valeur écologique du site est apparue au fil des inventaires floristiques conduits par le Parc et ses partenaires dans le cadre de l'Atlas des Orchidées (2018). Il est riche de nombreuses espèces d'Orchidées dont certaines sont protégées. Parmi la flore présente sur le site, s'épanouissent : la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis à pétales étroits (*Orchis x angusticruris*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*), l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*).

En sus des Orchidées, d'autres espèces caractéristiques des pelouses sèches ou boisements thermophiles sont observables, telles que : l'Ancolie (*Aquilegia vulgaris*), la Sanicle d'Europe (*Sanicula europaea*), l'Ornithogale des Pyrénées (*Loncomelos pyrenaicus*), le Bugle petit-pin (*Ajuga chamaepitys*), le Grémil bleu-pourpre (*Buglossoides purpureoerulea*).

Aucun inventaire faunistique n'a encore été réalisé sur ce site.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Création d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique..

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Pratiques sylvicoles inadaptées.
- Plantation d'arbres exotiques.
- Broyage des bermes et pelouses sèches à des périodes sensibles pour la flore et la faune.
- Mise en culture ou abandon des espaces prairiaux.

Pistes de travail

- Réaliser des inventaires complémentaires.
- Mettre en place une gestion différenciée et adaptée sur les bords de routes.
- Mettre en œuvre un plan de gestion concerté avec la commune et les riverains.

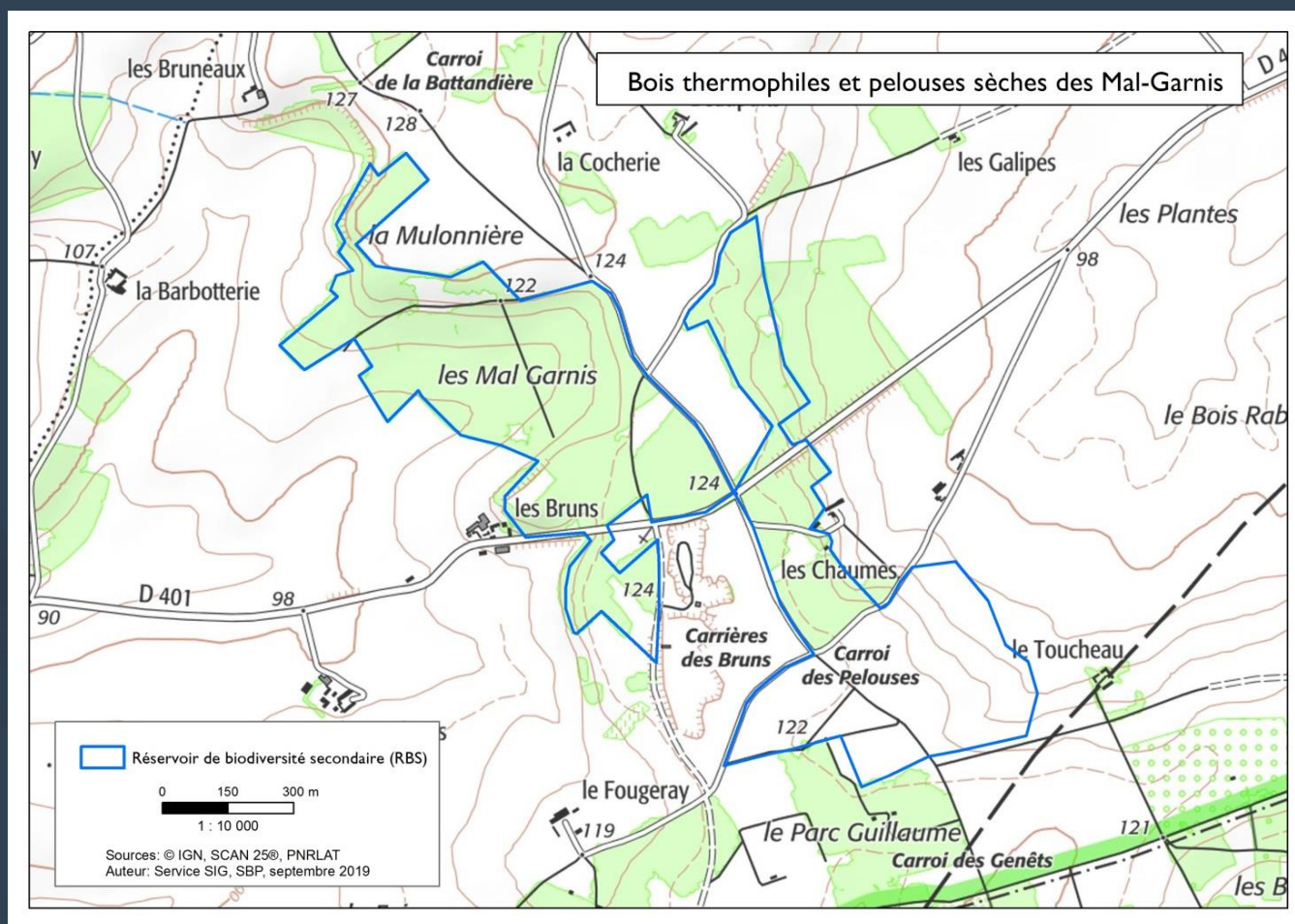
RB secondaire n°32 : Bois thermophiles et pelouses sèches des Mal Garnis



Commune concernée : MARIGNY-MARMANDE (37)

Unité paysagère concernée : Les plateaux cultivés du Richelais

Intérêt du site :



Bel ensemble de bois thermophiles et de pelouses calcaires sur une butte, le site des Mal Garnis est un vaste coteau semi-ouvert, récemment déboisé et occupé par des formations végétales du *Mesobromion*, *Xerobromion*, *Geranion* et *Festuco-Bromete*, en bon état de conservation.

S'y trouvent pêle-mêle des affleurements calcaires, des pelouses écorchées ou encore des cultures présentant des messicoles et des chênaies pubescentes à forts intérêts entomologique, ornithologique et floristique.

La flore présente de beaux cortèges d'Orchidées accompagnées de nombreuses espèces intéressantes ou remarquables, telles que le Séséli des montagnes (*Seseli montanum*), l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium chamaedrys*), l'Herbe à l'esquinancie (*Asperula cynanchica*), le Plantain moyen (*Plantago media*), le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), la pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*), l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*) et l'Alisier de Fontainebleau (*Sorbus latifolia*).

Le site n'a pas encore fait l'objet d'inventaires floristiques.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Fermeture du milieu (embroussaillage).
- Enrésinement ou coupe à blanc sur de grandes surfaces.
- Fauche des accotements routiers selon la période d'intervention.
- Pollution (pesticides).

Pistes de travail

- Compléter les connaissances naturalistes.
- Étudier la faisabilité et assister la mise en œuvre d'une gestion pastorale en mosaïque pelouses/landes à genévriers/chênaies.
- Accompagner les carriers dans leurs projets de réaménagement écologique des parcelles exploitées.
- Conseiller les forestiers et faire des propositions pour les plans de gestion.
- Informer/sensibiliser les propriétaires et élus de l'intérêt des pelouses sèches, de la faune et de la flore associées.

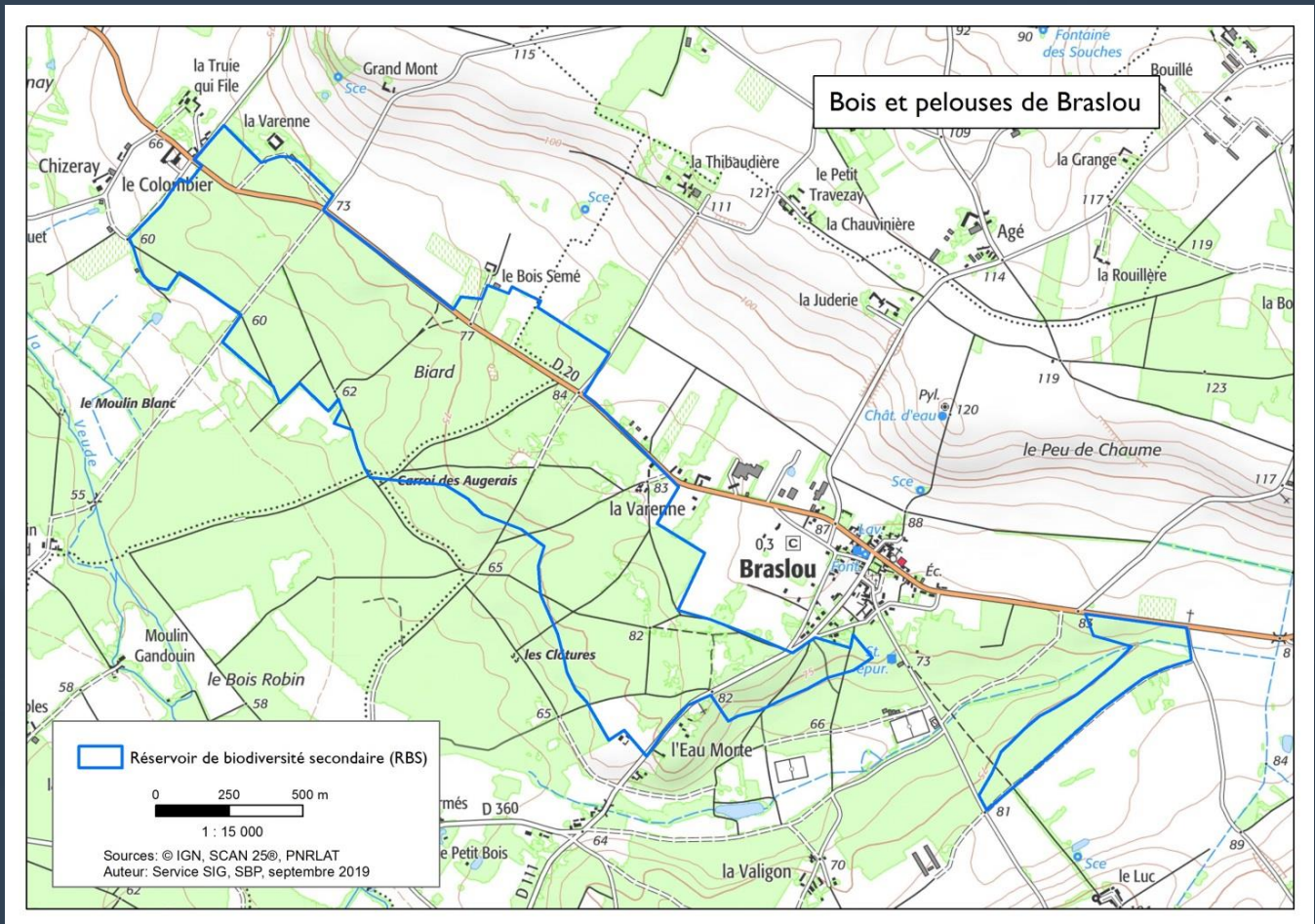
RB secondaire n°33 : Bois et pelouses de Braslou



Communes concernées : CHAVEIGNES et BRASLOU (37)

Unité paysagère concernée : Les plateaux cultivés du Richelais

Intérêts du site :  



Les bois de Biard, de la Varenne et autour du bourg de Braslou sont des boisements clairs et thermophiles au sein desquels les plantes des pelouses sèches et les messicoles sont nombreuses.

Dans les cortèges des pelouses sèches, sont hébergées ponctuellement des populations d'Alysson à calice persistant (*Alyssum alyssoides*), d'Alysson des montagnes (*Alyssum montanum*), d'Armérie faux-plantain (*Armeria alliacea*), de Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) et de Réglisse sauvage (*Astragalus glycyphyllos*). Des peuplements intra forestiers d'Orchidées sont aussi présents, dont certains particulièrement remarquables, comme l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avis*) et le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*).

De plus, des espèces thermophiles accompagnatrices sont bien représentées par le Cirse laineux (*Cirsium eriophorum*), le Corynéphore cendré (*Corynephorus canescens*), l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*) et l'Hippocrépis en ombelle (*Hippocrepis comosa*).

Enfin, même si d'un point de vue ornithologique il existe peu de données sur ce secteur, le Busard cendré (*Circus pygargus*) y est néanmoins observé ces dernières années.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun.

Enjeux

- Habitats et espèces, dont le non-enrésinement des boisements.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Accrue forestière sur les anciennes carrières ou les zones de pelouse sèche.
- Dépôts de gravats et ordures.

Pistes de travail

- Améliorer les connaissances naturalistes.
- Conseiller les forestiers et faire des propositions pour les plans de gestion.
- Informer/sensibiliser les propriétaires et élus de l'intérêt des pelouses sèches, de la faune et de la flore associées.

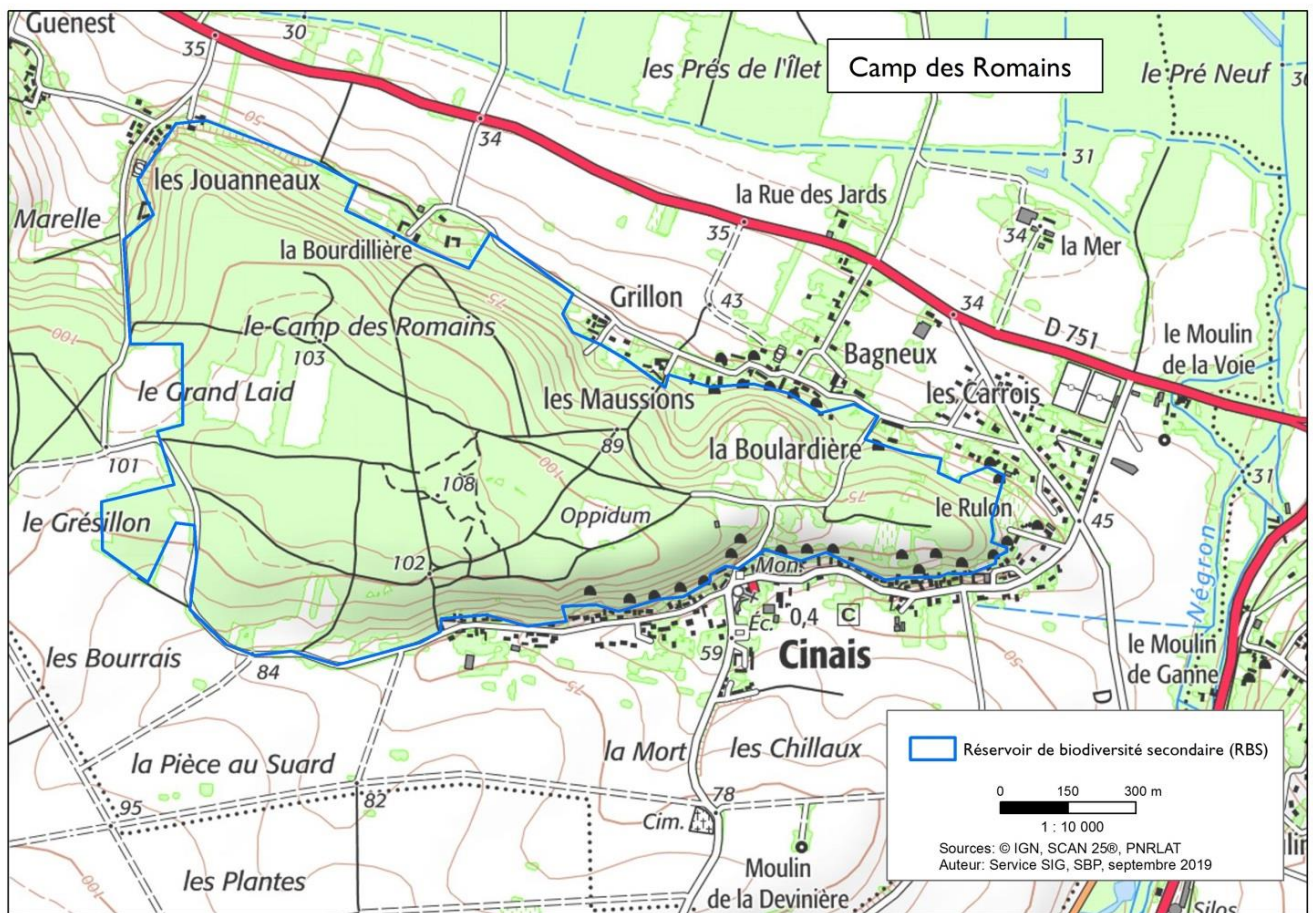
RB secondaire n°34 : Camp des Romains



Commune concernée : CINAIS (37)

Unités paysagères concernées : Les plateaux cultivés du Richelais, La vallée de la Vienne

Intérêts du site :



Le « Camp des Romains » est un plateau calcaire d'environ 25 ha, parsemé de blocs de pierres sur un vaste espace de landes. Outre son intérêt archéologique, le site abrite une faune et une flore remarquables.

Pour la flore, des inventaires révèlent notamment la présence de nombreuses Orchidées, parmi lesquelles : la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), l'Orchis des bruyères (*Dactylorhiza maculata* ssp. *ericetorum*) ou encore l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*). Sur ce site, elles côtoient le Jonc des vasières (*Juncus tenageia*) ou encore la Renoncule des marais (*Ranunculus paludosus*).

La faune est également bien représentée, notamment par : la Cigale à pattes rouges (*Tibicina haematodes*), l'Ephippiger (*Ephippiger ephippiger*), des Rapaces comme le Circaète Jean-le-Blanc (*Circus pygargus*), des Passereaux comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ou des Chiroptères comme le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun.

Enjeux

- Habitats et espèces dont Chiroptères.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Accrue forestière.
- Espèces invasives (Herbe de la pampa).
- Enrésinement (réduction de la diversité forestière).
- Dépôts d'ordures.
- Risques de comblement de mares forestières.
- Dérangement des sites d'hibernation des Chiroptères.
- Modification de l'environnement proche des sites à chiroptères (coupes forestières, éclairages...).

Pistes de travail

- Approfondir les connaissances naturalistes.
- Animer une concertation et encourager le conventionnement avec les différents acteurs locaux.
- Accompagner un plan de gestion avec les différents propriétaires.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030145 « Coteau de Carabin ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Colonisation des pelouses sèches par la végétation ligneuse.
- Eutrophisation de ces pelouses par effet probable de lisière.

Pistes de travail

- Restaurer le site.
- Mettre en place, avec le/les propriétaires du site et un éleveur, un pâturage ovin « léger » et non destructeur.

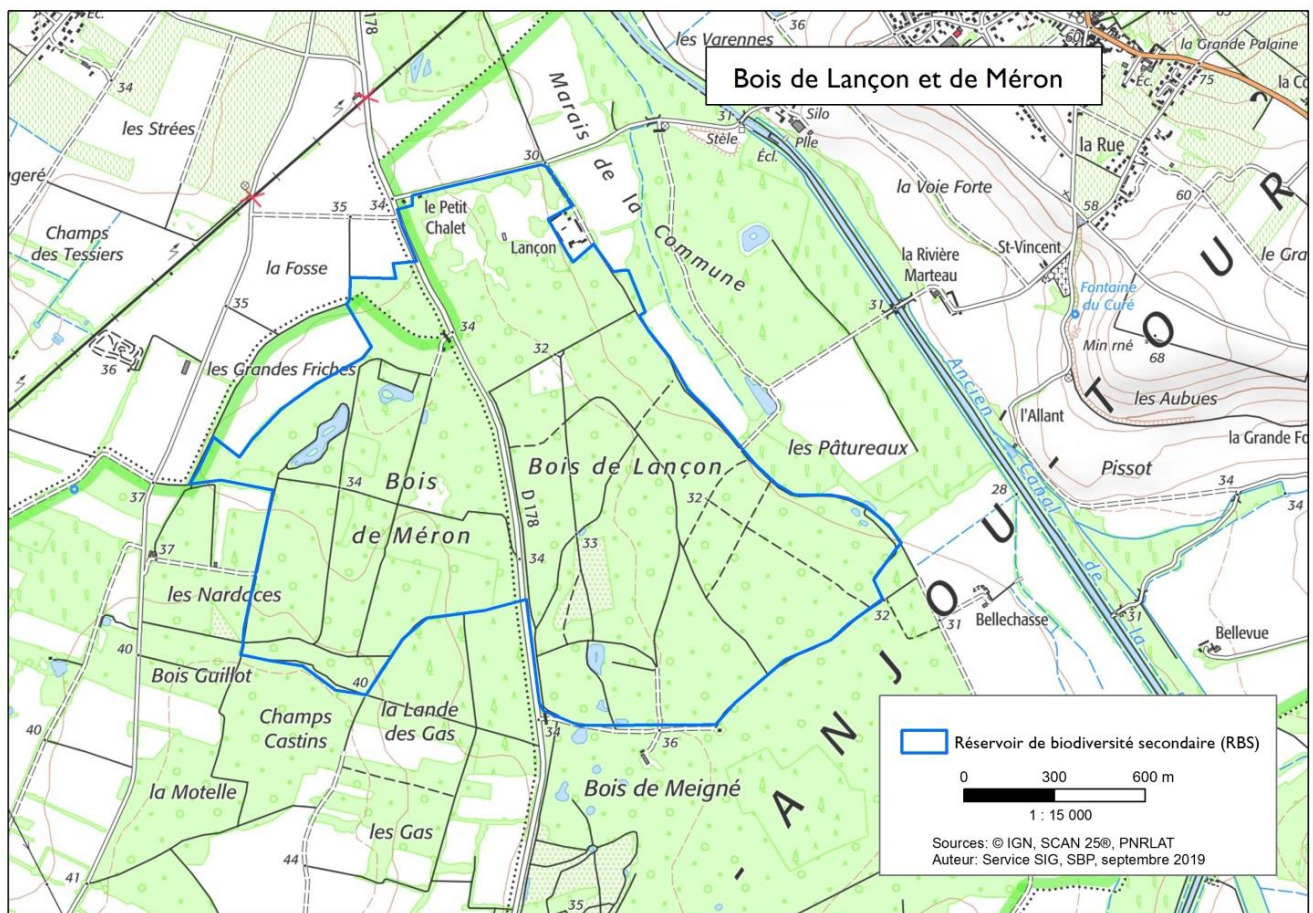
RB secondaire n°36 : Bois de Lançon et de Méron



Communes concernées : MONTREUIL-BELLAY, ÉPIEDS et BRÉZÉ (49)

Unité paysagère concernée : La plaine céréalière du Douessin

Intérêt du site : 



Ce complexe forestier composite présente plusieurs formations de chênaies calcicoles atlantiques à subatlantiques (habitat d'intérêt communautaire) qui se distinguent par l'originalité de la flore et des habitats présents. Au printemps, les sous-bois sont couverts de Jacinthes des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et de Doronics à feuille de plantain (*Doronicum plantagineum*). Par endroits, plusieurs espèces thermophiles rares sont présentes, comme le Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*), la Gesse noirçissante (*Lathyrus niger*) et le Peucédan oréosélinin (*Peucedanum oreoselinum*). Enfin, le site accueille également la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) et diverses Orchidées.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520030066 « Combles et dépendances de la ferme de Lançon ».

Enjeux

- Habitats et espèces dont habitats forestiers atlantiques rares dans ce secteur.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Enrésinement et coupes à blanc sur de grandes surfaces.

Pistes de travail

- Réaliser des inventaires complémentaires, notamment sur la faune.
- Créer une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) pour l'ensemble du site boisé.
- Mener une concertation avec les propriétaires pour : informer les gestionnaires de la nécessaire régénération naturelle associée au maintien d'îlots de vieillissement des arbres et mettre en œuvre un plan de gestion concerté.
- Poursuivre la gestion différenciée des bermes forestières avec le Département.
- Informer/sensibiliser les élus sur la valeur patrimoniale de certaines parcelles boisées.

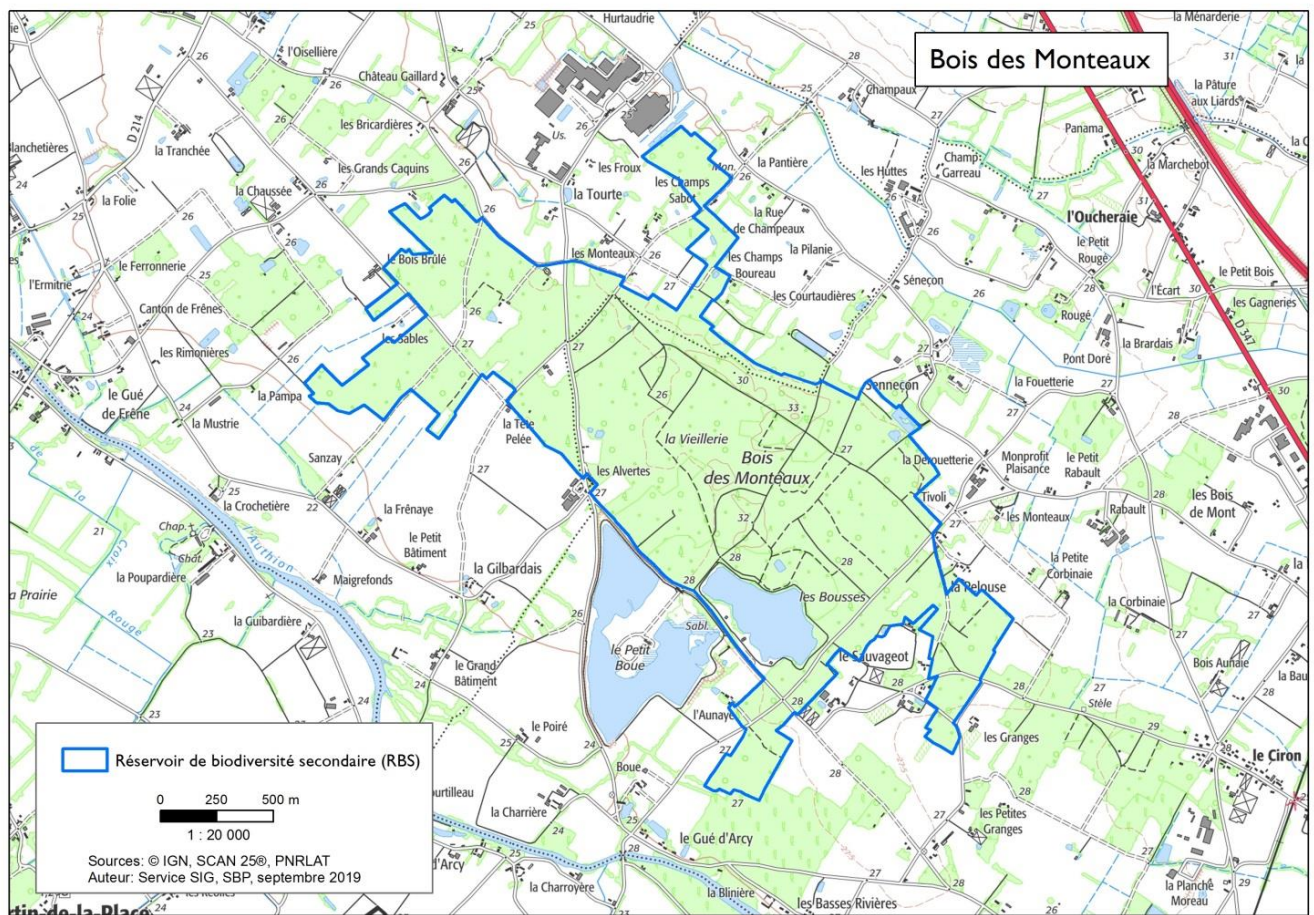
RB secondaire n°37 : Bois des Monteaux



Communes concernées : VIVY et LONGUÉ-JUELLES (49)

Unité paysagère concernée : Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :



Le bois des Monteaux est un boisement thermophile sur sables présentant des landes sèches périphériques ainsi qu'une zone marécageuse et des plans d'eau. De plus, le site comporte aussi une partie enrésinée et des taillis de Robiniers parfois importants, devenant localement dominants.

L'intérêt principal de l'endroit est mycologique, avec la présence de nombreuses espèces caractéristiques des milieux acides et des zones marécageuses para tourbeuse. Ainsi, les champignons les plus remarquables sont l'Hydne scrobiculé (*Hydnellum scrobiculatum*), le Bolet appendiculé (*Boletus appendiculatus*), le Pisolithe des teinturiers (*Pisolithus arhizus*), le Cortinaire à couleur de Rocou (*Cortinarius orellanus*), l'Hydne ferrugineux (*Hydnellum ferrugineum*), l'Entolome violet (*Entoloma euchroum*), l'Étoile de terre (*Geastrum lageniforme*) et le Marasme anormal (*Marasmius anomalus*).

L'alternance de zones de landes, de zones sableuses xériques et de vases exondées permet le développement d'une flore originale et variée, de même qu'une entomofaune diversifiée. Plusieurs Orthoptères remarquables sont observés, tels que le Criquet pansu (*Pezotettix giornae*) ou l'Oedipode soufrée (*Oedaleus decorus*). Pour la flore, quelques espèces rares sur le territoire du Parc sont inventoriées : Astérocarpe blanchâtre (*Sesamoides purpurascens*) et Galéopsis des champs (*Galeopsis segetum*).

De nombreux oiseaux utilisent les plans d'eau pour hiverner, se reproduire ou faire une halte pendant leurs migrations. C'est le cas, par exemple, du Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), du Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*), du Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), de l'Échasse blanche (*Himantopus himantopus*), du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) et de divers Canards.

Enfin, le site présente un intérêt archéologique. De nombreux restes d'habitats et de matériaux paléolithiques ont été découverts à l'occasion des premiers terrassements des carrières contiguës.

À noter : une partie de la zone est concernée par un projet d'exploitation de granulats, lequel fait l'objet d'une dérogation au titre des espèces protégées, assortie de mesures d'évitement, réduction et compensation. Après exploitation, l'état boisé doit être reconstitué et les mares recréées.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520015355 « Bois des Monteaux ».
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).

Enjeux

- Habitats et espèces dont espèces exotiques envahissantes.
- Fréquentation du site.

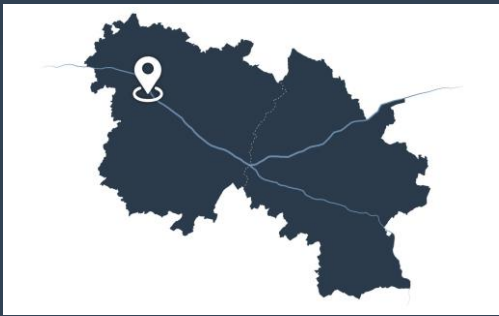
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Extension de la carrière : destruction des landes sèches et boisements périphériques.
- Mitage de l'espace boisé et substitution d'essences feuillues par des résineux.
- Prolifération du Robinier faux-acacia.
- Modification du fonctionnement hydraulique.
- Atterrissement, envasement et assèchement des plans d'eau.
- Anthropisation du milieu forestier par une surfréquentation.
- Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement et à la pratique sportive ou de loisirs de plein air non maîtrisée.

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance naturaliste.
- Mettre en œuvre un plan de gestion permettant de concilier les usages économiques et de loisirs tout en garantissant la préservation de la biodiversité.
- Apporter des conseils pour assurer une exploitation durable du boisement.
- Expérimenter, informer et accompagner les initiatives pour maîtriser la fréquentation.

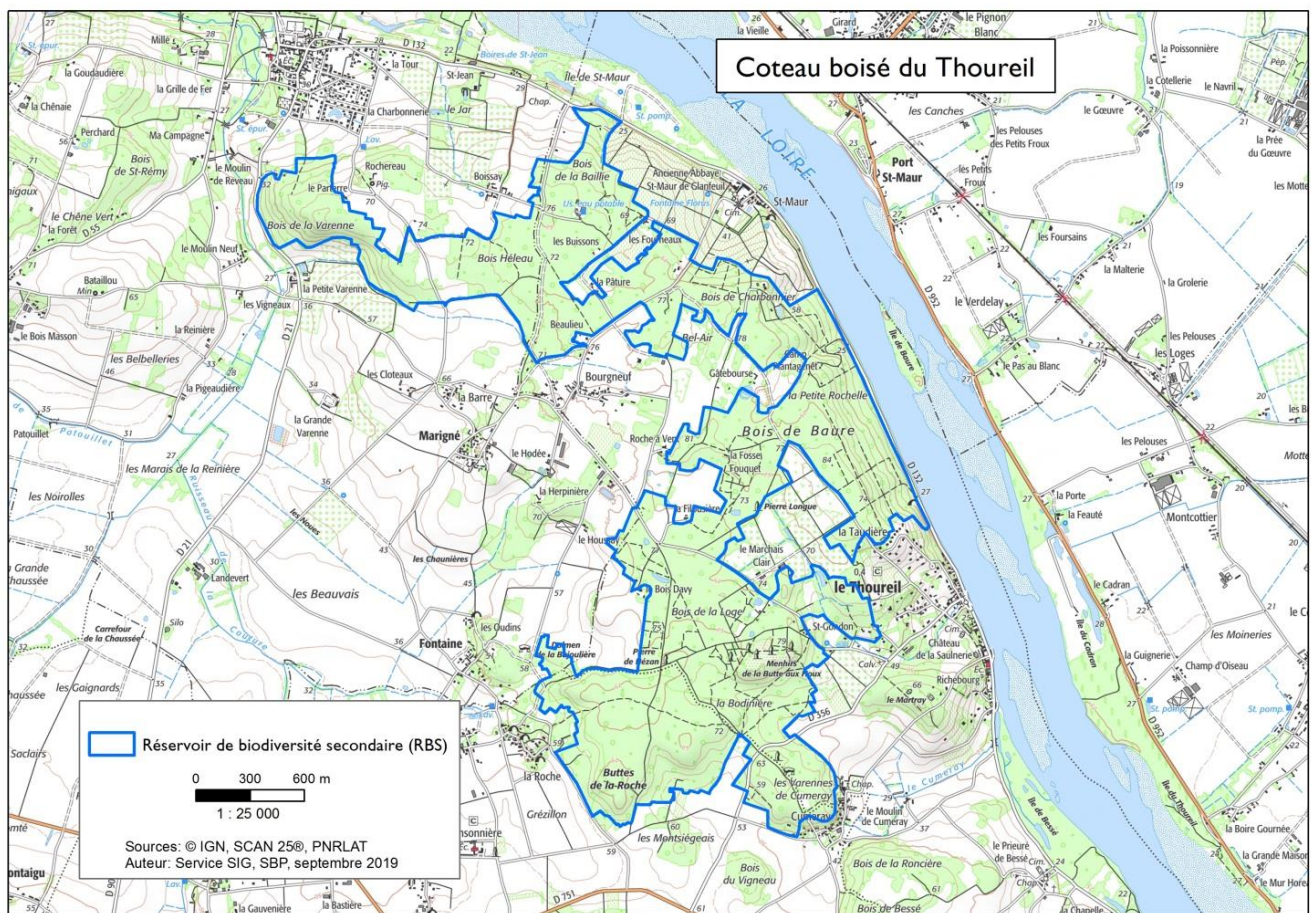
RB secondaire n°38 : Coteau boisé du Thoureil



Commune concernée : GENNES-VAL-DE-LOIRE (49)

Unités paysagères concernées : Les contreforts boisés de la Loire, Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :



Le site forme un grand ensemble boisé thermophile sur un coteau surplombant la Loire. Le substrat calcaire est localement plus ou moins décalcifié (sables éoliens ou tertiaires, grès à *Sabbalithes*). Située sur la ligne des vents qui surplombe la Loire, cette zone recèle de patrimoines archéologiques et historiques, dont nombre de moulins ou encore des dolmens et menhirs.

Le substrat calcaire permet le développement de chênaies thermophiles (chêne pubescent et chêne sessile), accompagnées de landes et de pelouses calcaires subatlantiques. L'ensemble présente un intérêt botanique important. Parmi les nombreuses espèces recensées, dont toutes n'ont cependant pas été revues récemment, sont à noter : Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*), Blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), Mauve hirsute (*Malva hirsuta*), Cirse acaule (*Cirsium acaulon*), Acinos des champs (*Acinos arvensis*), Héliantheme jaune (*Helianthemum nummularium*), Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*), Peucedan oréosélinin (*Peucedanum oreoselinum*), Mélampyre à crête (*Melampyrum cristatum*), Sénéçon à feuille de roquette (*Senecio erucifolius*) et Séséli des montagnes (*Seseli montanum*).

Par ailleurs, ce boisement semble jouer un rôle non négligeable pour de nombreuses espèces plus ou moins forestières, de tous ordres (oiseaux, amphibiens, reptiles, odonates...).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type 2 n° 520004437 « Coteaux calcaires et boisements du Thoureil ».
- Site classé « Les rives de la Loire au Thoureil St-Maur ».
- Site inscrit « Vallée de la Loire du Thoureil à Gennes ».
- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) Gennes-Val de Loire.
- Église Saint Génulf-Saint Charles et ses abords classés au titre des Monuments Historiques.
- Espace naturel sensible (ENS) des Coteaux boisés du Thoureil du Département de Maine-et-Loire

Enjeux

- Habitats et espèces.

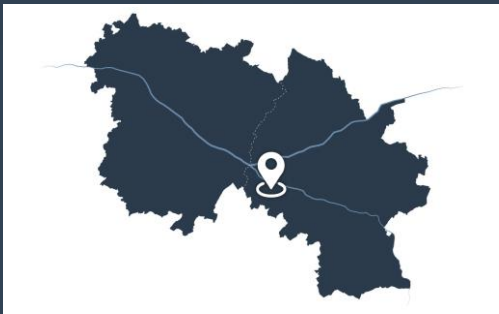
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Morcellement du boisement sous l'effet de l'urbanisation et de l'extension des vignes, de la trufficulture ou des vergers.
- Substitution des essences feuillues par des résineux.

Pistes de travail

- Sensibiliser les élus à la flore patrimoniale et réfléchir aux documents d'urbanisme pour mieux préserver les boisements.
- Animer une réflexion avec les propriétaires et riverains pour mettre en valeur les espèces.
- Engager un travail sur la gestion forestière et la gestion des bords de chemin avec les acteurs compétents.
- Participer à rouvrir ponctuellement des landes.

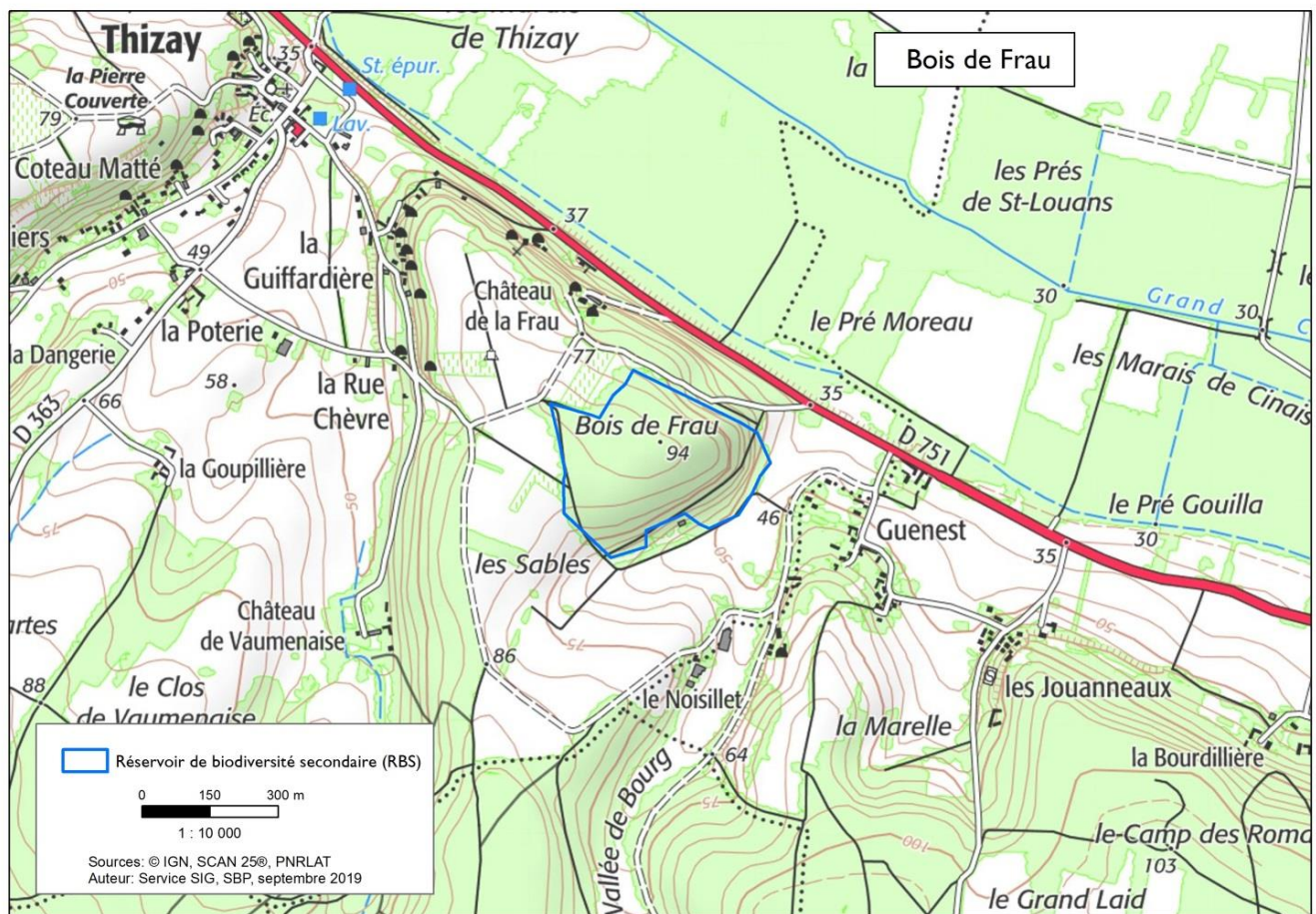
RB secondaire n°39 : Bois de Frau



Commune(s) concernées : THIZAY (37)

Unité(s) paysagère(s) concernée(s) : La vallée de la Vienne

Intérêts du site :



Ce petit espace boisé est localisé sur le coteau sud de la Vienne, à l'est du bourg de Thizay. Il se compose de chênaies et localement de yeuseraies (boisement de Chêne vert). Dans ces boisements thermophiles et sur les marges, de beaux peuplements d'Orchidées s'épanouissent avec, par exemple, le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), l'Orchis singe (*Orchis simia*) et la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*).

L'intérêt orchidologique n'est pas le seul. Il est également possible d'observer : le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*), le Buplèvre en faux (*Bupleurum falcatum*), le Grémil bleu-pourpre (*Buglossoides purpureoacerulea*) et surtout de remarquables Basidiomycètes, tels que l'Amanite épineuse (*Amanita echinocephala*), le Bolet loup (*Boletus lupinus*) et le Bolet de Satan (*Boletus satanas*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Aucun.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Gestion forestière.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Modification des pratiques sylvicoles.
- Espèces invasives.
- Coupes à blanc et enrésinement.
- Dépôts de gravats.

Pistes de travail

- Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes, notamment sur les Cortinaires (champignons), très riches sur ce type d'habitat.
- Informer/sensibiliser les propriétaires et élus sur l'intérêt du site.
- Apporter des conseils aux forestiers dans le cadre de plans de gestion.

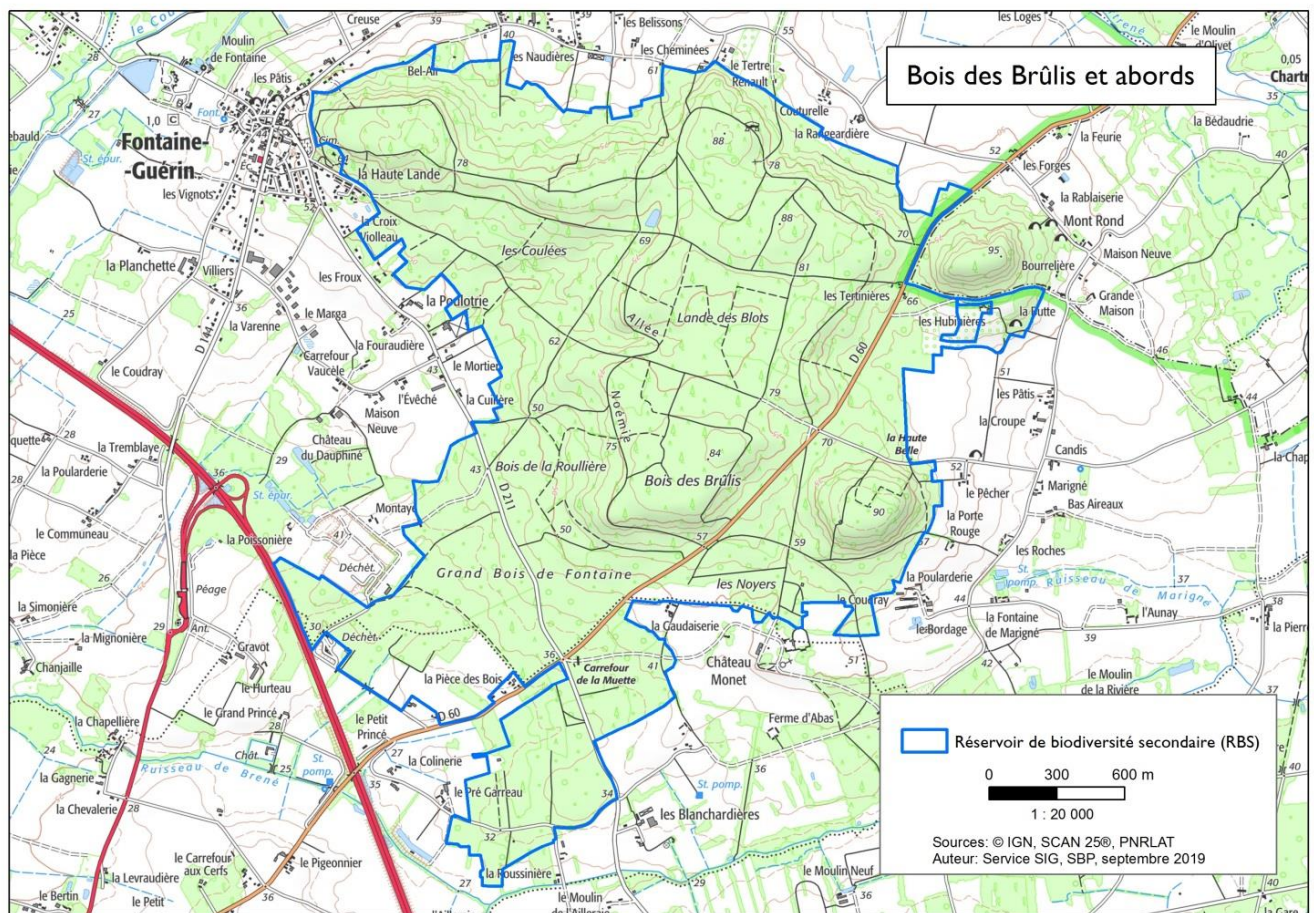
RB secondaire n°40 : Bois des Brûlis et abords



Commune concernée : LES BOIS D'ANJOU (49)

Unité paysagère concernée : Les buttes boisées du Baugeois

Intérêts du site :



Ce site de 663 ha est constitué d'un mélange de pelouses calcaires atlantiques semi-arides et de chênaies acidiphiles. Il comporte également des plantations de résineux, quelques cultures, habitations, prairies et caves.

L'endroit présente des cortèges mammalogiques intéressants avec de nombreuses espèces, telles que le Lérot (*Eliomys quercinus*), rare en Anjou, et 8 espèces de Chiroptères. En termes ornithologiques, les inventaires révèlent, par exemple, la présence du Pic mar (*Dendrocopos medius*), du Pic noir (*Dryocopus martius*), du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) ou encore de la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

Pour la flore, quelques espèces calcaires d'affinité plutôt thermophile se développent, comme la Réglisse sauvage (*Astragalus glycyphyllos*), la Flouve aristée (*Anthoxanthum aristatum*), le Carex blond (*Carex hostiana*), le Muguet (*Convallaria majalis*), le Grémil officinal (*Lithospermum officinale*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), la rare Potentille des montagnes (*Potentilla montana*) et la discrète orchidée Néottie des oiseaux (*Neottia nidus-avis*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). de type 2 n° 21540000 « Bois des Brûlis et abords ».
- Site en partie concerné par les abords d'un monument (église) classé au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Gestion forestière.

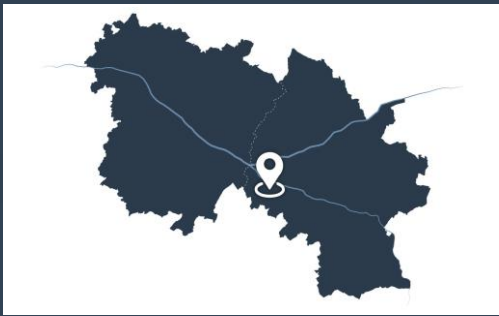
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Modification des pratiques sylvicoles.
- Espèces invasives.
- Travaux forestiers : coupes à blanc, enrésinement intense et régulier en développement.
- Dépôts de déchets.

Pistes de travail

- Améliorer les connaissances naturalistes.
- Informer/sensibiliser les propriétaires et élus sur l'intérêt du site.
- Apporter des conseils aux forestiers dans le cadre de plans de gestion.

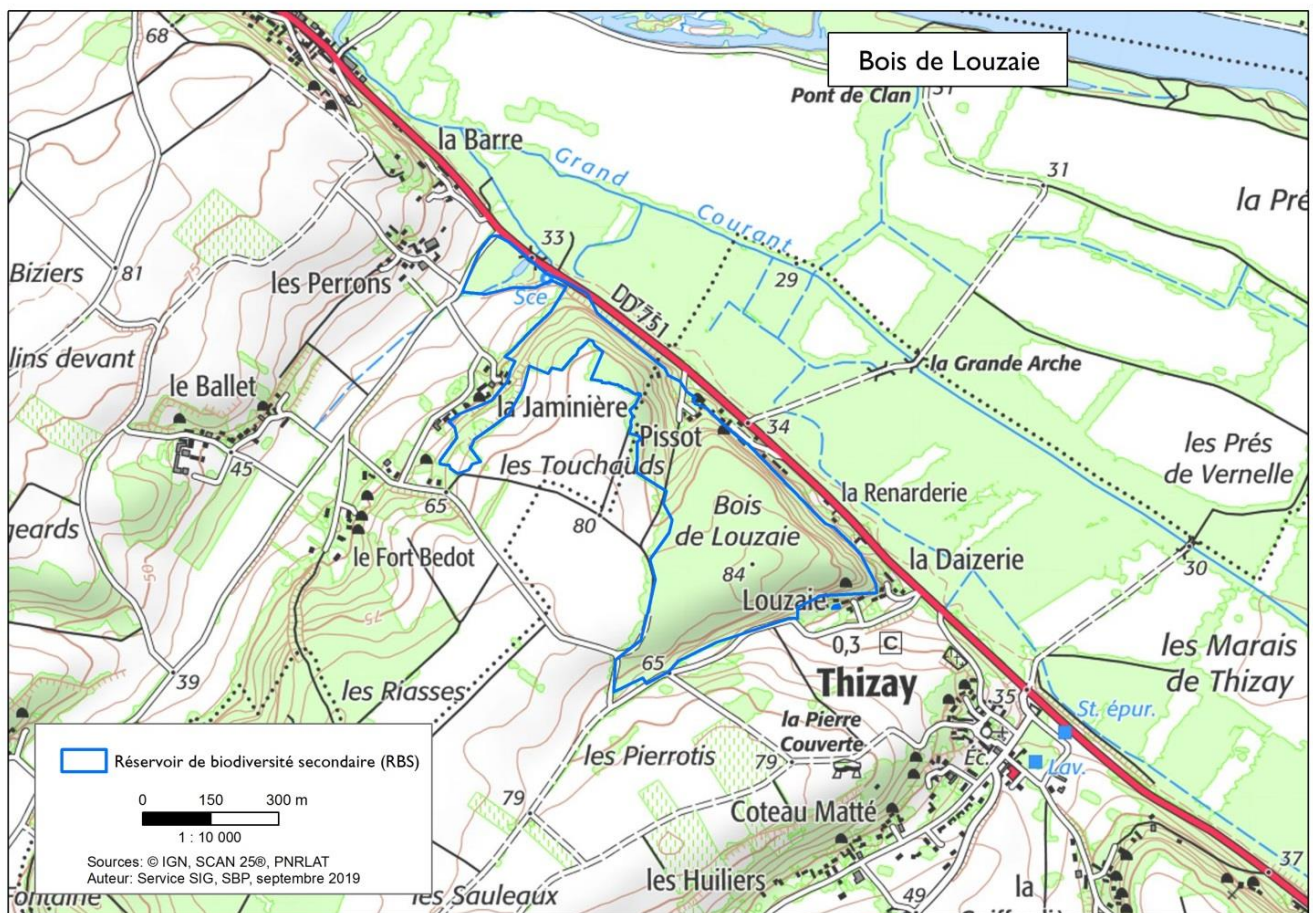
RB secondaire n°41 : Bois de Louzaie



Commune concernée : THIZAY (37)

Unité paysagère concernée : La vallée de la Vienne

Intérêts du site :



Le site se compose d'un ensemble boisé relictuel et singulier de Chênes verts (*Quercus ilex*), mêlé de chênaie sessiliflore calciphile à acidiline thermophile. Il en constitue la localisation la plus septentrionale de France avec la yeuseraie de la forêt de la Barre de Monts en Vendée. Ce massif de Chênes verts est localisé sur la partie nord du bois de Louzaie, à flanc de coteau. Quelques Tilleuls (*Tilia cordata*) y poussent. Le reste du bois est principalement constitué de Châtaigniers (*Castanea sativa*) et de Pins maritimes (*Pinus maritimus*), assortis de Chênes pédonculés et sessiles (*Quercus robur* et *Quercus petraea*), de Jacinthes des bois en sous-bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et de Cornouillers mâles (*Cornus mas*).

Ce milieu accueille de nombreuses espèces d'Orchidées, comme le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), l'Orchis singe (*Orchis simia*) et l'Epipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*). Les champignons ne sont pas en reste avec notamment l'Amanite épineuse (*Amanita echinocephala*) et le Bolet de loup (*Boletus lupinus*).

À ce stade, le niveau de connaissance faunistique est faible et nécessite de futures investigations.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009732 « Bois de Louzaie ».

Enjeux

- Boisement relictuel et résilient, spontané, de Chênes verts.

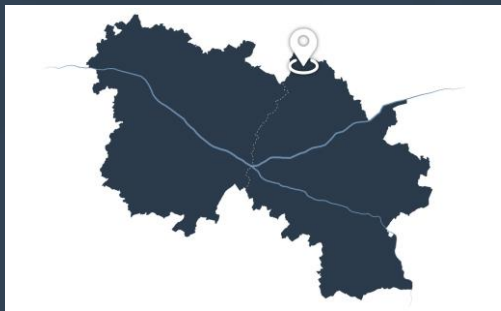
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Habitats et espèces.
- Espèces envahissantes (bambou) ou arbres non spontanés.
- Gestion forestière : coupes à blanc et enrésinement des boisements.

Pistes de travail

- Approfondir les connaissances naturalistes.
- Informer/sensibiliser les propriétaires à la valeur écologique du boisement.
- Conseiller les gestionnaires pour favoriser le développement de Chênes verts aux dépens des Châtaigniers et des Pins.
- Rechercher la présence de Chênes verts sur d'autres sites de proximité.
- Mener une prospection écologique plus approfondie du coteau bordant la Vienne afin de mieux comprendre les interactions de cet habitat avec les autres habitats forestiers environnants.

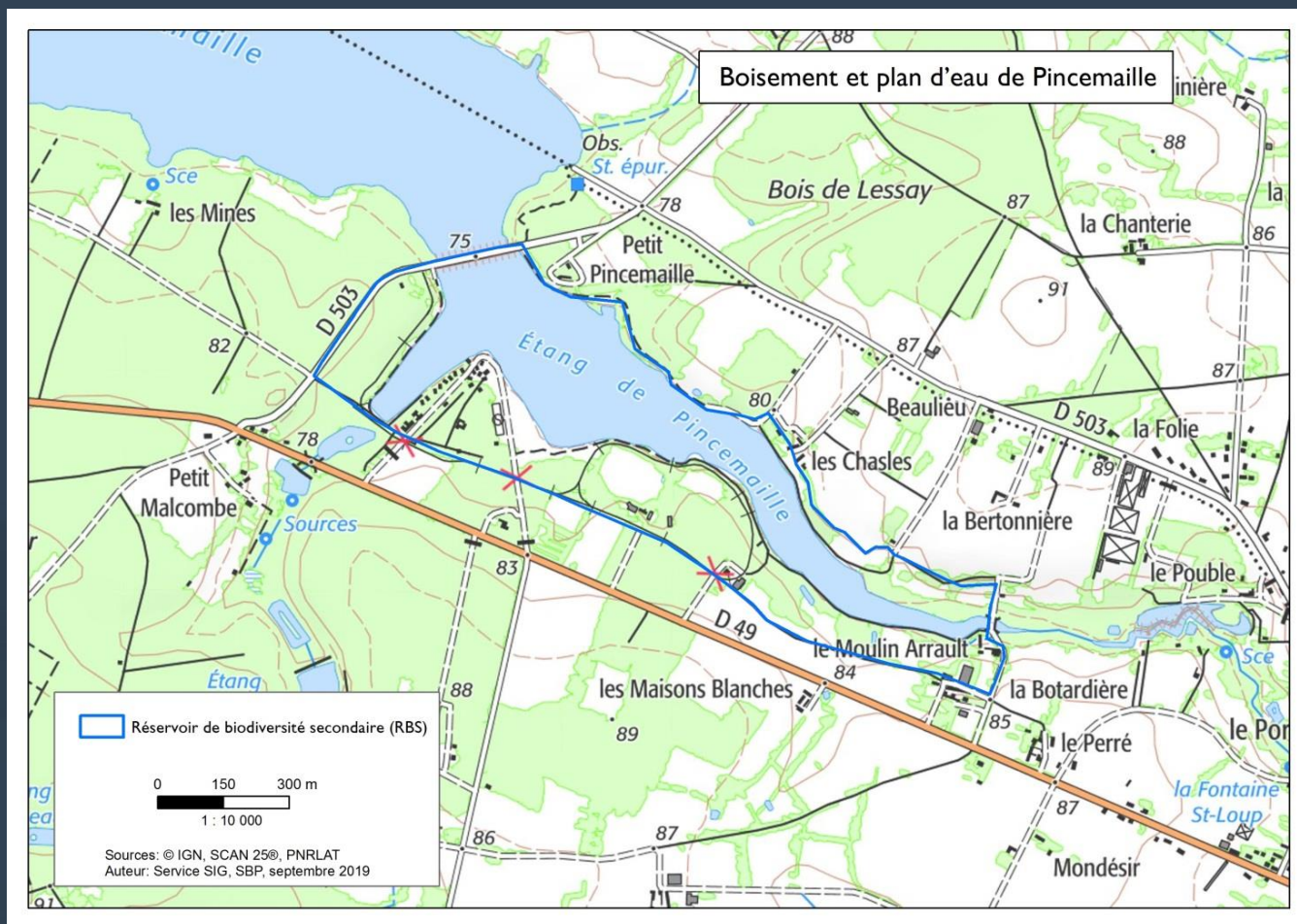
RB secondaire n°42 : Boisement et plan d'eau de Pincemaille



Commune concernée : RILLÉ (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêt du site :



Ce site est composé de l'étang de Pincemaille (24 ha) situé en barrage sur le Lathan, juste en amont du lac des Mousseaux, et de boisements attenants à la retenue.

Aujourd'hui, il accueille de nombreuses activités et équipements de loisirs : pêche, activités pédalos et télési nautique. La baignade y a longtemps été pratiquée avec une plage dédiée, juste à côté d'un camping (Huttopia). Un petit train touristique traverse une partie du site sur environ 1,6 km.

L'endroit présente un intérêt écologique avec des communautés végétales aquatiques, des bords d'eaux diversifiées (phragmitaies, groupements à *Bidens tripartita*, communautés à *Eleocharis*, Saussaies marécageuses...) et des boisements favorables à la faune (nombreux odonates, oiseaux d'eau, Cigogne noire, Balbuzard pêcheur ou Circaète Jean-le-Blanc) dont notamment le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), présent dans les roselières de bordure.

En 2019, la Communauté de communes Touraine-Ouest Val de Loire a étudié la réalisation d'un plan de gestion, compromis essentiel entre les différents enjeux du site.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009762 « Retenue de Pincemaille (Lac de Rillé) ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone de préemption autour de l'étang du Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre des Espaces naturels sensibles (ENS).

Enjeux

- Habitats et espèces.
- Gestion forestière.
- Eau (qualité et quantité).

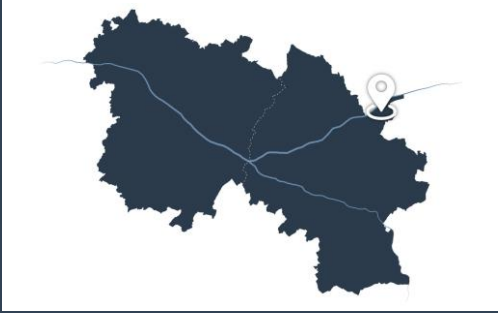
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Extensions et modalités d'entretien des équipements de loisirs.
- Développement d'espèces envahissantes ou d'arbres non spontanés.
- Boisement.
- Perturbation des oiseaux en période de nidification.
- Pratiques sylvicoles inadaptées

Pistes de travail

- Informer les propriétaires sur la valeur écologique du boisement.
- Apporter des conseils au gestionnaire pour favoriser le développement des feuillus.
- Protéger les boisements des coupes à blanc par une gestion sylvicole adaptée.
- Réaliser des actions de gestion différenciée de la végétation rivulaire en tenant compte de la présence d'une avifaune patrimoniale.
- Vidanger et curer le plan d'eau.
- Veiller à rendre compatibles les activités touristiques avec la conservation de la biodiversité (en particulier l'avifaune et la flore).

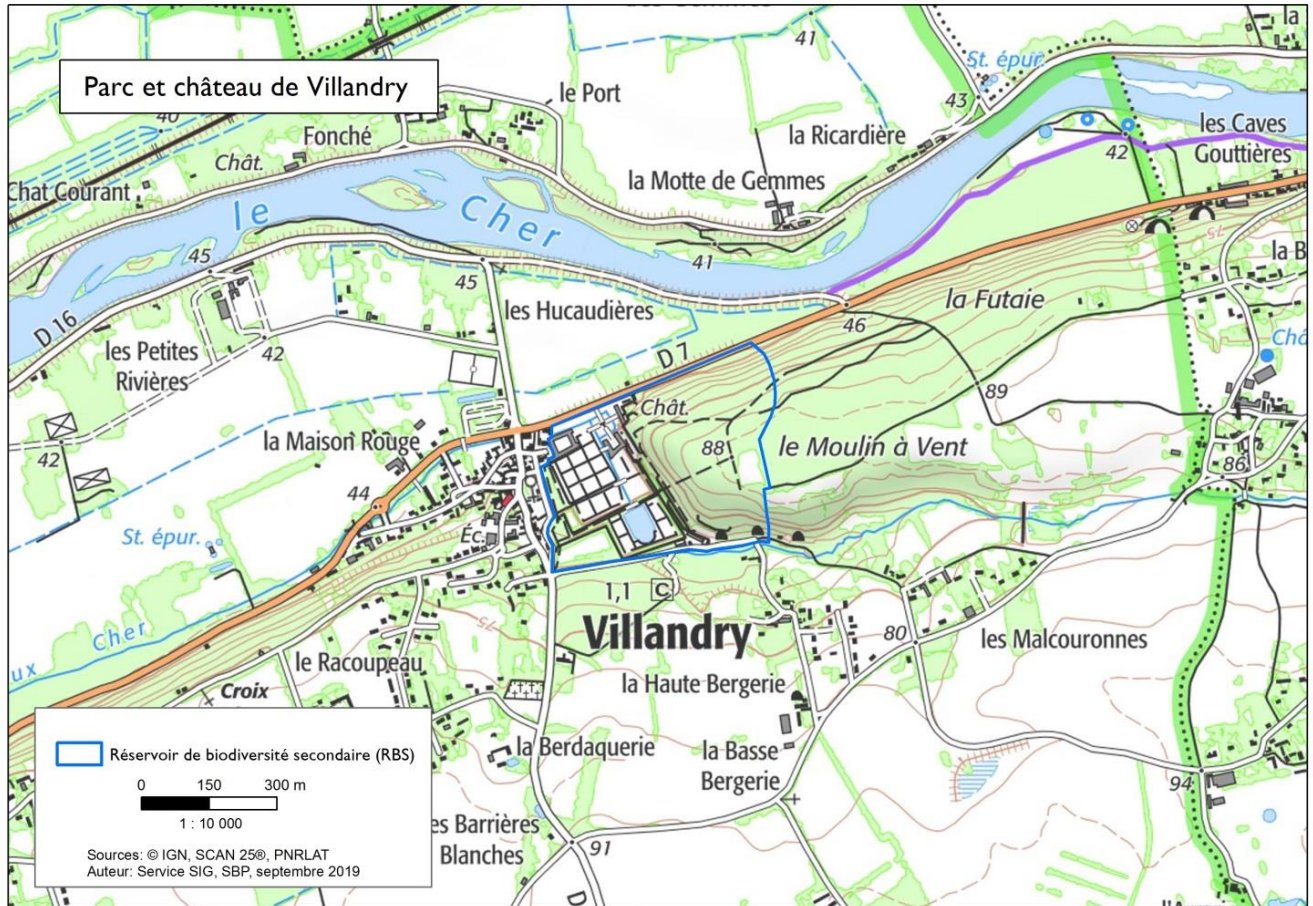
RB secondaire n°43 : Parc et château de Villandry



Commune concernée : VILLANDRY (37)

Unité paysagère concernée : La vallée de la Loire et ses affluents

Intérêts du site :   



Le château de Villandry est considéré comme étant le dernier château de plaisance du Val de Loire, construit à la Renaissance, au XVI^e siècle puis complété au XVIII^e.

Autour du château, les jardins sont une création du D^r Joachim CARVALO (1908 à 1916). Ils se poursuivent par un parc boisé sur le coteau. Ce boisement semi-naturel est constitué d'une chênaie à mélisse uniflore (*Melica uniflora*) et petite pervenche (*Vinca minor*) en sous-strate. Il accueille le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). Quant aux combles du château, ils hébergent une colonie de reproduction d'environ quarante femelles de Grands murins (*Myotis myotis*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Monument inscrit et classé au titre des Monuments Historiques.
- Val de Loire inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels vivants.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

Ce site touristique ne semble pas menacé. Il fait déjà l'objet d'une gestion différenciée.

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance naturaliste.
- Instaurer un dialogue avec le propriétaire.
- Conserver les boisements existants.
- Préserver les populations d'oiseaux, en particulier les hirondelles en façade.
- Protéger les Chiroptères (combles et cavités).

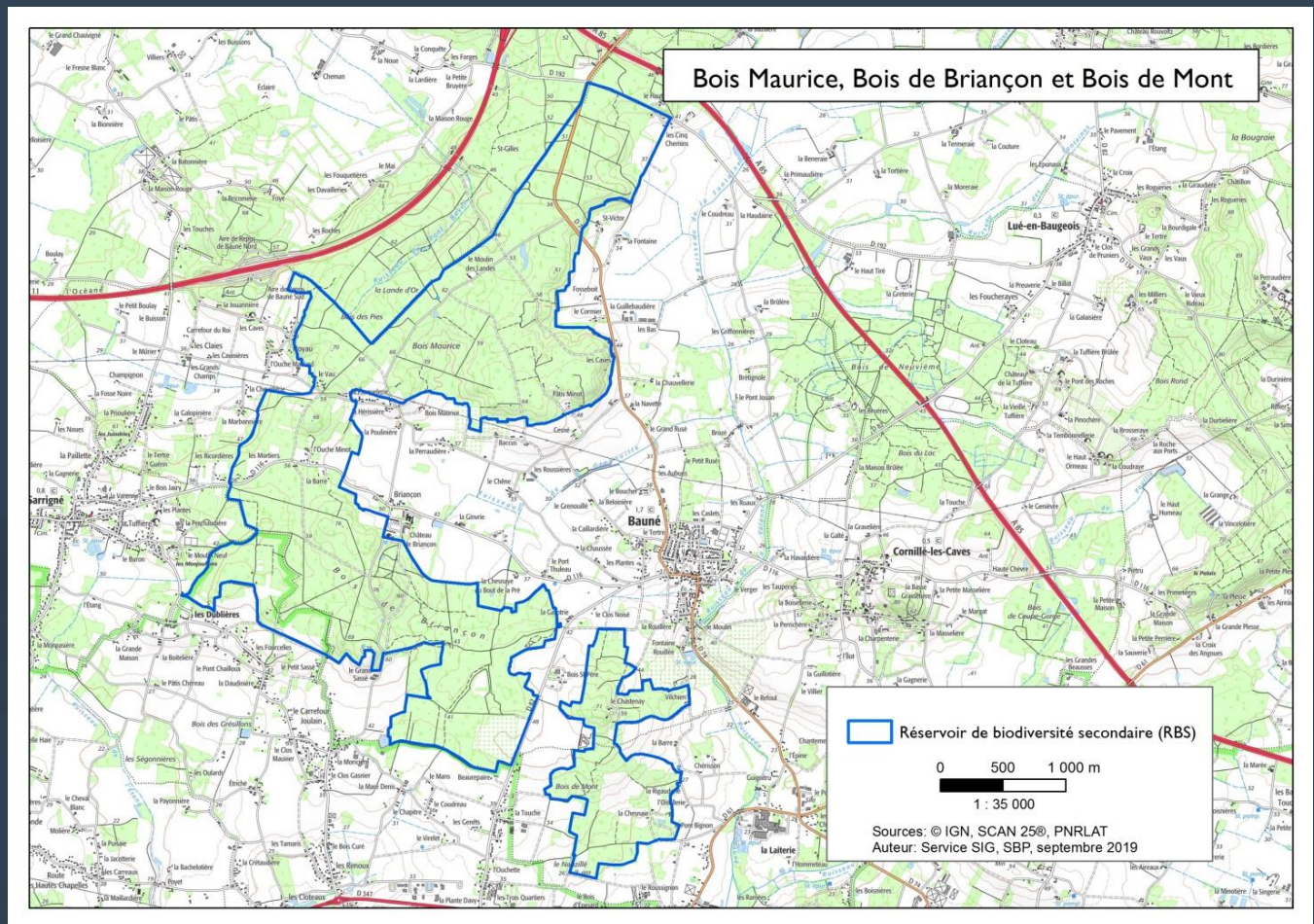
RB secondaire n°44 : Bois Maurice, Bois de Briançon et Bois de Mont



Communes concernées : BAUNÉ et CORNILLÉ-LES-CAVES (49)

Unités paysagères concernées : Les buttes boisées du Baugeois, Le Val de Loire en Anjou

Intérêt du site :



La zone est un ensemble de boisements voisins, de vaste superficie (plus de 900 ha), à Chênes pédonculé, sessile et tauzin. Ces chênaies sont le plus souvent sous forme de taillis. Des plantations de conifères (Pins) sont aussi présentes, laissant ponctuellement quelques espaces de landes. La flore comprend des espèces déterminantes pour la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), comme le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), la Sabline des montagnes (*Arenaria montana*), l'Orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*) et le Jonc capité (*Juncus capitatus*).

L'endroit accueille une avifaune forestière comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire, telles que l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) et le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) qui s'y reproduisent.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520220006 « Bois Maurice, bois de Briançon, bois de mont ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Disparition des landes en cas d'absence d'entretien ou de plantation.
- Déboisements et/ou coupes sur de grandes surfaces.

Pistes de travail

- Sensibiliser les propriétaires à la conservation de la biodiversité.
- Encourager une gestion forestière compatible avec le maintien des habitats et espèces.
- Inciter à l'ouverture et l'entretien des zones de landes.

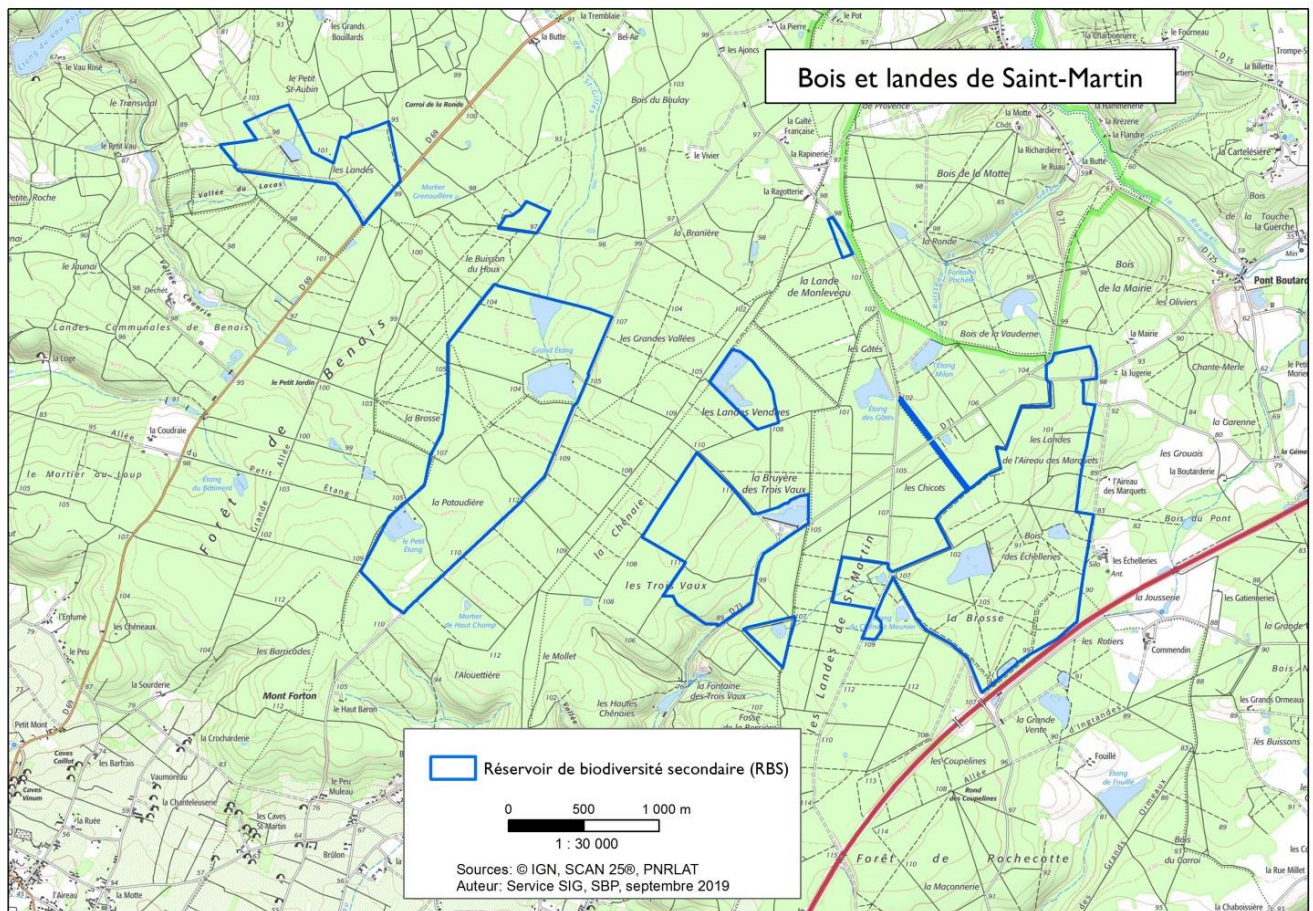
RB secondaire n°45 : Bois et landes de Saint-Martin



Communes concernées : BENAIS, RESTIGNÉ, CONTINVOIR, LANGEAIS et COTEAUX-SUR-LOIRE (Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Patrice, Ingrandes-de-Touraine) (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêt du site : 



Les bois et landes de Saint-Martin sont englobés dans la partie méridionale du plateau forestier situé entre Bourgueil et Langeais. L'intérêt principal de ce secteur réside dans la présence d'importantes surfaces de landes humides et fraîches à Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) qui constituent un habitat d'intérêt européen rare sur le territoire du Parc. Ces milieux sont présents en mosaïque et à l'état relictuel au contact de plantations abondantes de résineux (Pin maritime essentiellement) et des quelques boisements feuillus présents : chênaies sessiliflores ou chênaies à Chêne tauzin (habitat d'intérêt européen). La Bruyère ciliée, la Callune (*Calluna vulgaris*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) y sont caractéristiques. De nombreux chemins et larges pare-feux traversent le massif des formations végétales originales, dont les pelouses à Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*), habitat herbacé continental endémique des landes de Saint-Martin.

Y sont présents outre l'Agrostis de Curtis (*Agrostis curtisii*) : l'Avoine de Loudun (*Helictochloa marginata*), le Siméthis de Mattiazzi (*Simethis mattiazzi*) et la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*). Cette dernière est la plante-hôte de l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*), papillon rare bien présent sur le site où il constitue l'une des plus importantes populations du Centre-Val de Loire.

Enfin, ce secteur comporte de nombreux étangs oligotrophes (eaux acides et pauvres) qui abritent des habitats patrimoniaux, comme les herbiers pionniers à Characées et les végétations amphibies annuelles ou vivaces. Des espèces rares, voire protégées, s'y développent, telles que la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), la Pilulaire à globules (*Pilularia globulifera*), le Flûteau nageant (*Luronium natans*), le Jonc à feuilles variées (*Juncus heterophyllus*), le Carex à deux nervures (*Carex binervis*) ou encore la Baldellie fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 240006269 « Landes de Saint-Martin ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031008 « Bois et landes de Saint-Martin ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

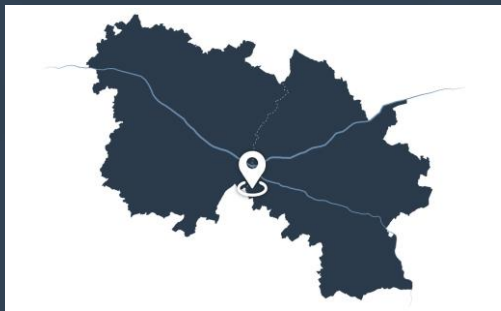
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Assèchement des zones humides (drainage).
- Colonisation des queues d'étangs par les ligneux.
- Dégradation de la qualité de l'eau par eutrophisation des milieux aquatiques.
- Entretien intensif et reprofilage des berges d'étangs non favorable aux espèces des milieux humides et aquatiques.
- Fermeture spontanée avancée de certaines zones par la Molinie, la Bruyère à balais, la Fougère aigle, les Ajoncs ou le Bouleau verruqueux.
- Boisement.
- Travaux forestiers et fauche/broyage des pare-feux aux périodes biologiques sensibles.
- Empierrement des chemins et labours des pare-feux sur les secteurs patrimoniaux.

Pistes de travail

- Mettre en œuvre un plan de gestion différencié pour adapter l'entretien des pare-feux patrimoniaux.
- Favoriser l'entretien ou la restauration de landes en voie de fermeture.
- Promouvoir une maîtrise foncière ou d'usage de zones à fort intérêt écologique.
- Réaliser un entretien écologique des berges des étangs et limiter les apports nutritifs.
- Assurer un suivi scientifique de l'évolution des landes humides et des espèces associées.
- Valoriser le site.

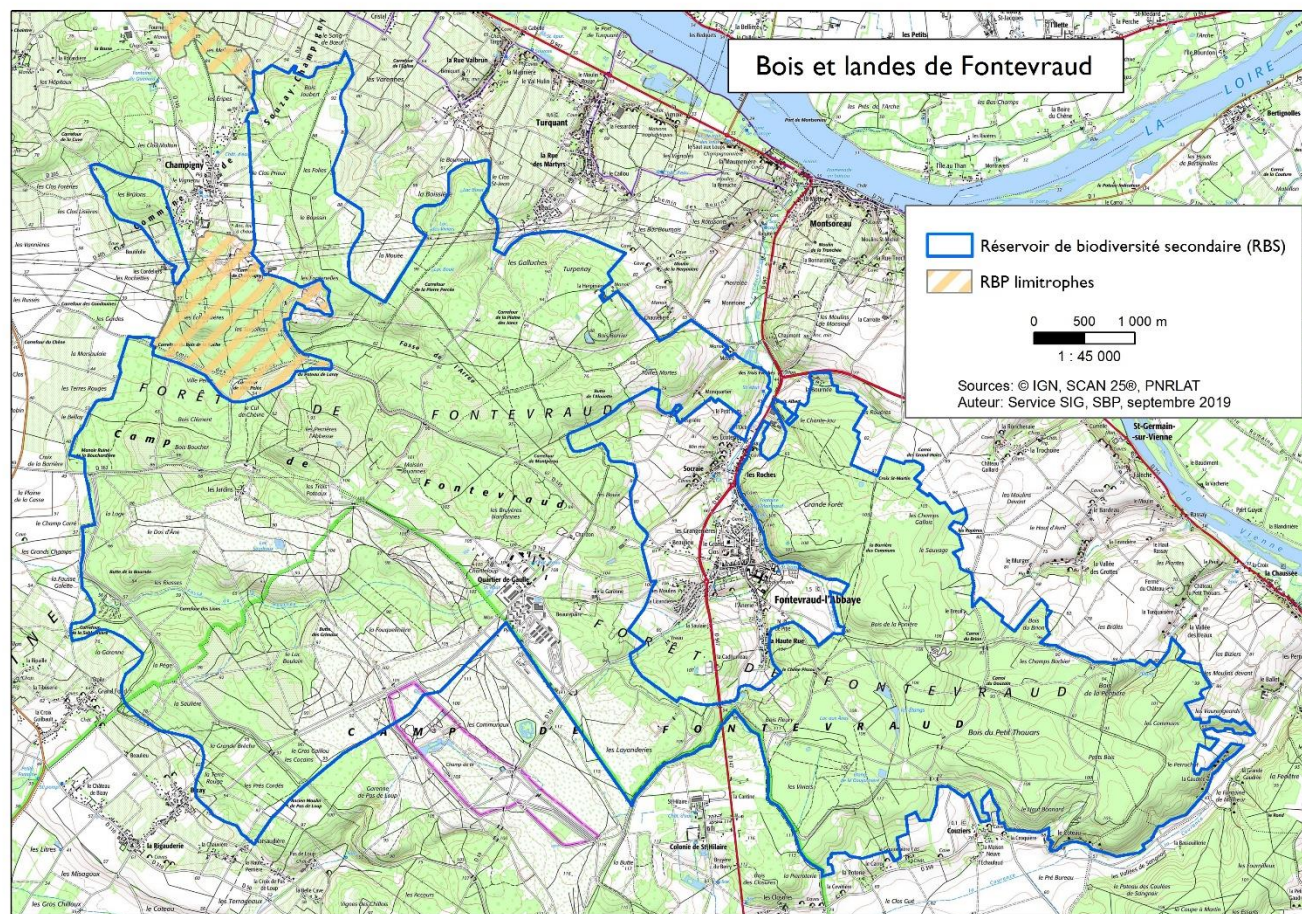
RB secondaire n°46 : Bois et landes du massif de Fontevraud



Communes concernées : SOUZAY-CHAMPIGNY, TURQUANT, PARNAY, BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX (Saint-Cyr-en-Bourg, Brézé), FONTEVRAUD-L'ABBAYE ÉPIEDS (49) et ST-GERMAIN-SUR-VIENNE, LERNÉ, COUZIERS (37)

Unités paysagères concernées : Le Saumurois viticole, Les plateaux cultivés du Richelais, La vallée de la Vienne

Intérêts du site :



Ces landes et boisements accueillent de nombreuses espèces d'Orchidées, rares à l'échelle départementale ou régionale. Sur des pelouses sèches relictuelles ou dans les landes, s'épanouissent le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*), l'Orchis brûlé (*Orchis ustulata*), la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*) et l'Orchis homme-pendu (*Orchis anthropophora*). Ils cohabitent avec des oiseaux rares tels que l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) ainsi qu'une espèce exceptionnelle pour la région, le Moineau soulcie (*Petronia petronia*). Leurs ballets sont complétés par ceux de Papillons remarquables, comme l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*).

Par ailleurs, Fontevraud-l'Abbaye regorge de cavités favorables aux Chiroptères pour leur hibernation. Par exemple, les « Caves Baillargeau », d'intérêt régional, abritent des populations intéressantes de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et de Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

Enfin, le site est ponctué de mares forestières fonctionnelles et d'intérêt patrimonial. Nombre d'espèces protégées, au niveau national ou européen, y sont accueillies, avec notamment des populations remarquables d'Amphibiens : la Rainette verte (*Hyla arborea*), le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031354 « Landes du bois Fleury ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015278 « Landes boisées et pelouses au sud du bourg de Champigny ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004432 « Bois et landes de Fontevault et abords de Champigny ».
- Monuments (église Saint-Martin, château de Chavigny) classés au titre des Monuments Historiques.
- Site inscrit : village de Lerné.
- Site classé de l'Abbaye de Fontevraud et ses abords.
- Site géologique majeur de la région Pays de la Loire : « Calcaire de la carrière Hardouin » (IPG49_FA093) pour sa sédimentologie, paléontologie et ses ressources naturelles.

Enjeux

- Habitats et espèces (dont Chiroptères).

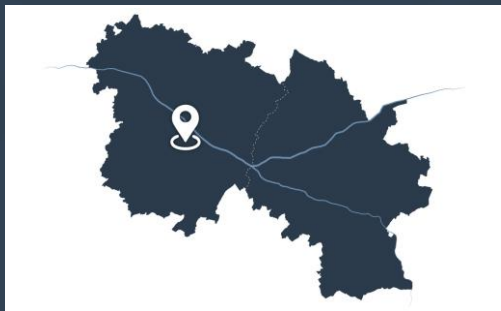
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Accrue forestière.
- Enrésinement des peuplements boisés.
- Dépôts d'ordures.
- Risques de comblement de mares forestières.
- Dérangement des sites d'hibernation des Chiroptères.
- Modification de l'environnement proche des sites à Chiroptères (coupes forestières, éclairage...).

Pistes de travail

- Accroître la connaissance naturaliste.
- Mettre en œuvre un plan de gestion concerté avec les différents propriétaires.
- Conserver la diversité des habitats et leurs fonctionnalités : préserver les mares forestières et leur biodiversité ; limiter la fermeture des pelouses sèches relictuelles.
- Protéger un site d'hibernation hypogé à enjeu régional pour plusieurs Chiroptères.
- Établir des conventions de gestion/partenariat avec l'Armée, le Réseau de transport d'électricité (RTE) et l'Office national des forêts (ONF).

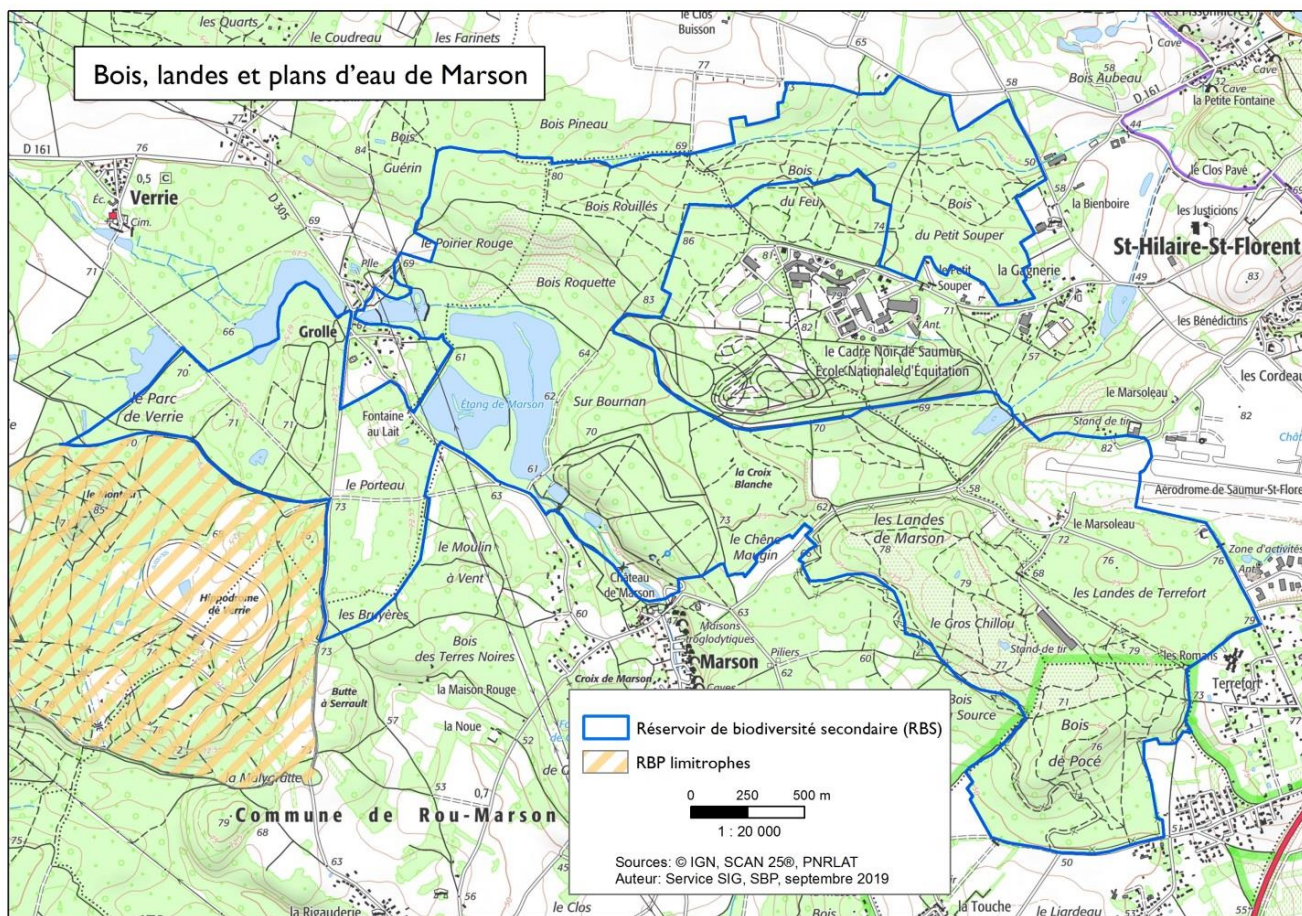
RB secondaire n°47 : Bois, landes et plans d'eau de Marson



Communes concernées : MEIGNÉ, ROU-MARSON, SAUMUR, LES ULMES et VERRIE (49)

Unité paysagère concernée : La plaine céréalière du Douessin

Intérêts du site :



Ce secteur se compose majoritairement de forêts. Toutefois, à proximité de l'hippodrome, des zones plus ouvertes de pelouses, ourlets, landes et fourrés sont également présentes. Cette diversité s'illustre à Rou-Marson où la pluralité géologique permet une succession de milieux : étangs, anciennes carrières, pelouses, ourlets, landes acides, fourrés, talus à végétation calcicole, bois de feuillus et résineux. Le site se caractérise donc par des habitats et des espèces floristiques comme faunistiques aussi riches que divers, avec notamment des végétations sèches et des végétations plus humides, calcicoles acidiphiles.

Pour la flore, nombre de taxons rares et/ou menacés sont inventoriés, comme la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), la Laiche appauvrie (*Carex depauperata*), le Perce-neige (*Galanthus nivalis*), le Fragon (*Ruscus aculeatus*), la Fougère des Marais (*Thelypteris palustris*) et la Petite utriculaire (*Utricularia minor*).

Sur le plan entomologique, plus de 300 espèces fréquentent le site dont plusieurs Libellules rares ou menacées, telles que l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) ou l'Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*).

Mais, l'endroit compte surtout beaucoup d'espèces très rares : Arachnides, comme *Callilepsis schuszteri*, *Walckenaeria atrotibialis*, *Cheiracanthium elegans* ; Coléoptères tels que *Chlaenius tibialis* (très rare) ou *Harpalus subcylindricus* ; Hyménoptères dont le *Chrysis chrysostigma*. Plusieurs oiseaux sont inscrits sur la liste des espèces déterminantes en Pays de la Loire, entre autres : le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*), le Fuligule milouin (*Aythya ferina*), le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*), le Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*) et le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*).

Le secteur est également fréquenté par des Chiroptères, en séjour dans le château ou dans des cavités troglodytiques.

La zone des étangs de Marson est connue de longue date pour l'intérêt de ses peuplements d'Amphibiens et Reptiles. À titre d'exemple, sont présents en effectifs importants : le Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Rainette verte (*Hyla arborea*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*). Pour assurer leur sécurité, suite à la mise en place d'un crapauduc temporaire pendant six ans (2001-2007), la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a installé en 2007 un crapauduc pérenne. Depuis, de nombreux individus ont pu être épargnés de l'écrasement sur les routes traversées pour rejoindre les étangs en période de reproduction.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 520030132 « Hippodrome de Verrie ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520015095 « Bois et landes de Rou-Marson ».
- Monuments (église de Verrie, château de Marson, église de Marson) classés au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Extension de l'urbanisation et des zones d'activités.
- Dépôt d'ordures sauvages.
- Populiculture.
- Déboisement sur de grandes surfaces.
- Atterrissement et envasement des étangs.
- Fermeture des milieux.

Pistes de travail

- Assurer un suivi scientifique.
- Informer/sensibiliser les élus et usagers sur la valeur du site.
- Promouvoir une concertation locale pour la gestion des milieux, notamment la limitation de la fermeture du milieu, le contrôle de l'urbanisation et la mise en place d'actions de restauration et gestion écologiques.
- Valoriser le site.

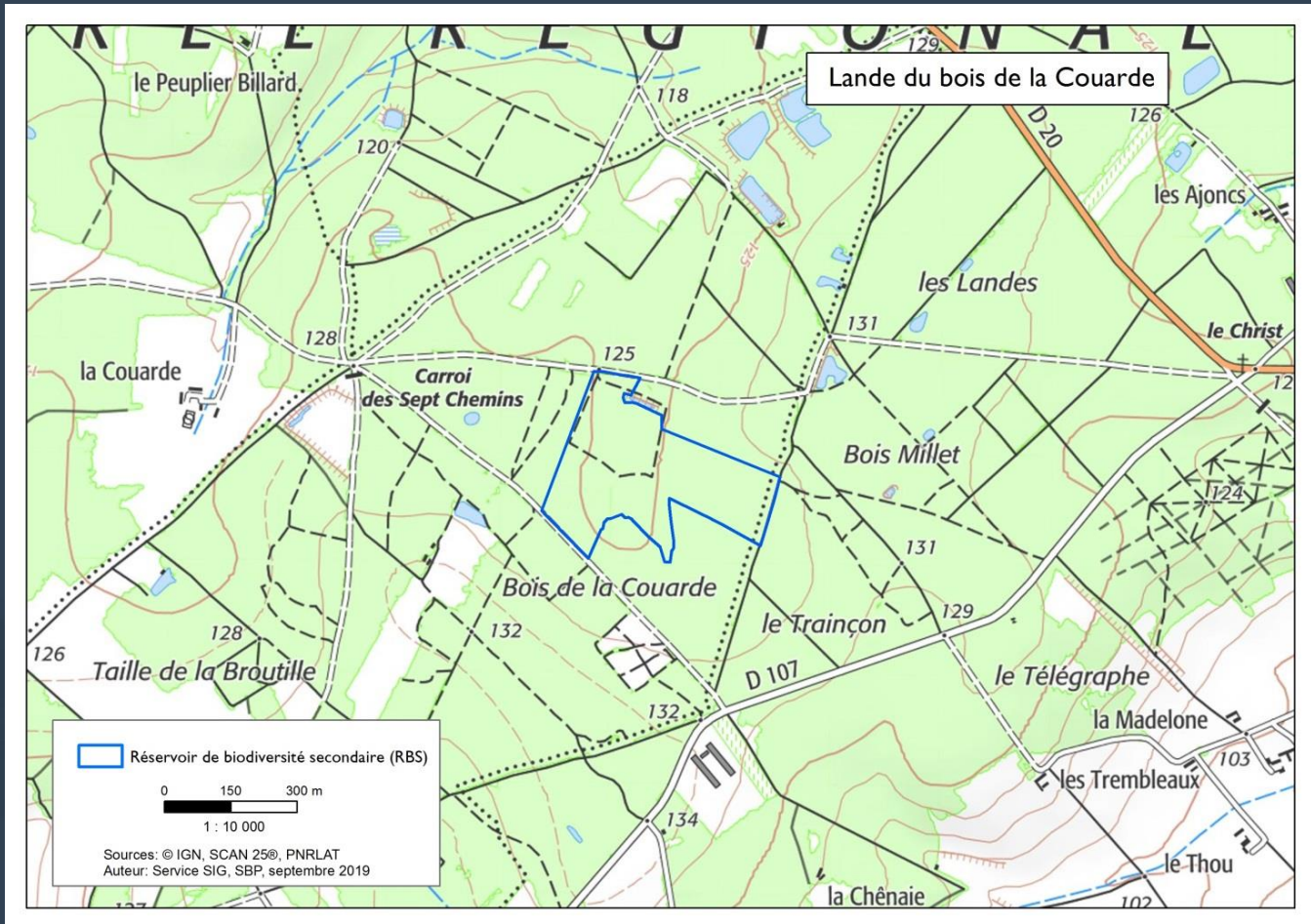
RB secondaire n°48 : Lande du bois de la Couarde



Communes concernées : JAULNAY et MARIGNY-MARMANDE (37)

Unité paysagère concernée : Les plateaux cultivés du Richelais

Intérêt du site :



Au sein de cet espace boisé destiné à la production sylvicole (Chênaies aquitano-ligériennes acidiphiles) subsiste une lande fraîche thermophile à Bruyère à balai (*Erica scoparia*), appartenant à l'*Ulicion minoris*.

Dans les ornières et les petits espaces ouverts, des cortèges floristiques illustrent des communautés d'herbes naines de substrats humides du *Cicendion filiformis*.

Dans la lande et les ornières, la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*) et la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*) sont protégées au niveau régional. Pour le reste, s'épanouissent et se côtoient : Jonc des vasières (*Juncus tenageia*), Potentille des montagnes (*Potentilla montana*), Cicendie naine (*Exaculum pusillum*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et Busard cendré (*Circus pygargus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031281 « Lande du bois de la Couarde ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Coupes à blanc sur de grandes surfaces, mitage de l'espace boisé et enrésinement.
- Prolifération d'espèces exotiques forestières (dont Robinier faux-acacia).
- Fermeture naturelle ou volontaire du milieu conduisant à la disparition de la lande.
- Atterrissement, envasement et assèchement des plans d'eau.

Pistes de travail

- Accroître la connaissance naturaliste.
- Contenir la fréquentation du site sur les chemins.
- Conserver la diversité des habitats et leurs fonctionnalités, notamment : entretenir la végétation pour maintenir les espaces de landes et apporter des conseils aux gestionnaires pour assurer une exploitation durable du boisement.

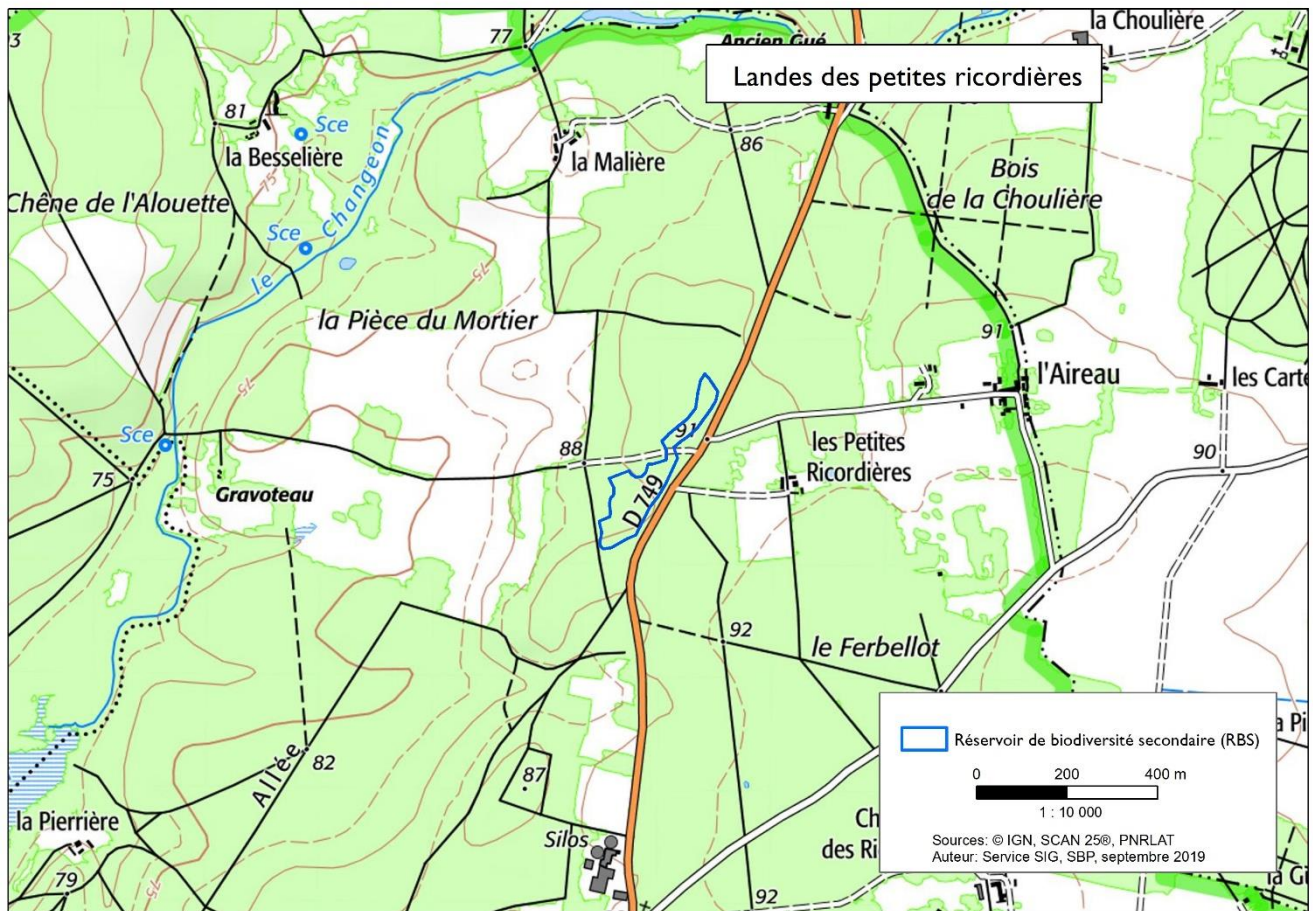
RB secondaire n°49 : Landes des Petites Ricordières



Commune concernée : CONTINVOIR (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêt du site : 



Le long de la D749, entre Gizeux et Rillé, ce petit espace d'un peu plus de 2 ha est une relique d'une lande autrefois beaucoup plus étendue, aujourd'hui boisée (chênes et résineux). Cette lande relictuelle se referme progressivement, ceinturée par l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et la Bruyère à balais (*Erica scoparia*). Les parties les mieux conservées, le long d'un chemin au sud-est de la lande, abritent une lande fraîche thermo-atlantique à Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) du *Scorzonero humilis-Ericetum ciliaris*. Plusieurs espèces végétales patrimoniales sont recensées dont la Bruyère ciliée, la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) et le Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240006256 « Landes des Petites Ricordières ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Plantation ou colonisation naturelle des milieux ouverts par la végétation ligneuse.
- Banalisation des habitats par développement important de la Bruyère à balais.
- Entretien des zones ouvertes à des périodes sensibles pour la faune et la flore

Pistes de travail

- Approfondir la connaissance naturaliste.
- Conserver la végétation patrimoniale des landes à bruyères et les zones humides.
- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter le site.
- Inciter au maintien de l'ouverture des landes et à la restauration des parties dégradées.

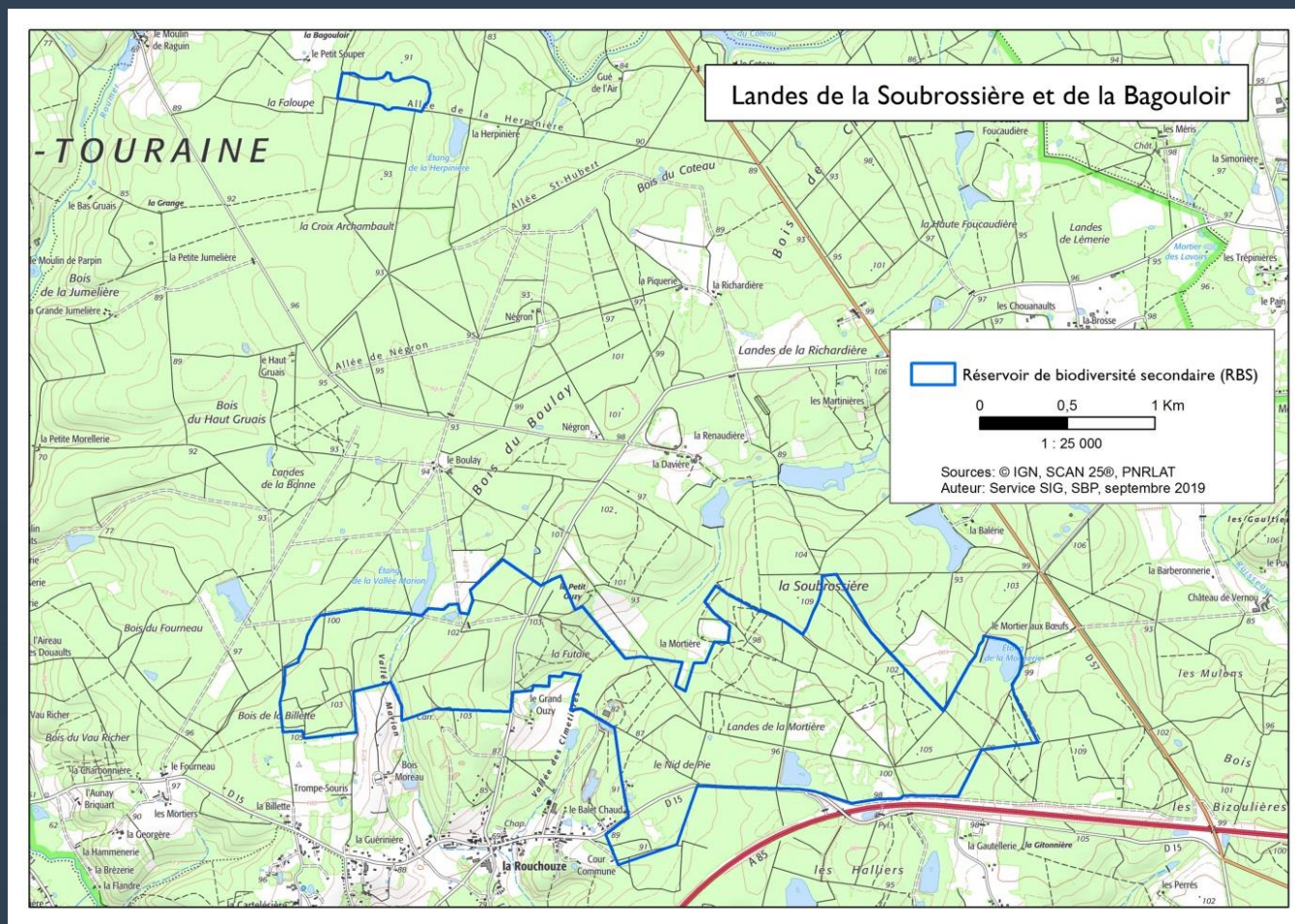
RB secondaire n°50 : Landes de la Soubrossière et de la Bagouloir



Commune concernée : LANGEAIS (37)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêt du site : 



Ces deux espaces privés sont situés sur la commune de Langeais, au cœur du plateau boisé du Bois de Crémille. Ils sont caractérisés par la présence relictuelle de landes humides de l'*Ericion tetralicis* (lande à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles), peu représentées à l'échelle du Parc. Outre ces milieux rares et menacés, leur intérêt écologique est renforcé par la présence de populations d'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon alcon*), elles-mêmes permises grâce à la présence de sa plante hôte : la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*).

Les landes de la Soubrossière constituent un vaste ensemble d'environ 300 ha à l'intérieur duquel subsistent quelques beaux espaces de landes fraîches à Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*). Leur bon état de conservation est principalement lié à l'entretien réalisé pour l'activité cynégétique. Une bonne partie de cet espace s'est néanmoins refermé, avec le développement important de la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) et de ligneux. Dans le réseau des chemins qui traversent le site s'épanouissent des végétations plus typiques des prairies (*Juncion acutiflori*), des communautés amphibiennes des ornières forestières et des pelouses remarquables à Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*).

Les parties les plus ouvertes abritent des espèces protégées, notamment la Gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*), l'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon*), la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

La lande de la Bagouloir (nord de Langeais) est en voie de fermeture par les Pins, la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et la Bruyère à balais. La partie la plus ouverte concentre les espèces patrimoniales comme la Gentiane et l'Azuré des mouillères (petites populations). Au sud, une mare de 1200 m² accueille des formations végétales amphibies et de rives exondées intéressantes avec de beaux tapis de Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*). Une petite population de Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*), espèce en régression localement, est hébergée sur le site.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031729 « Lande de la Bagouloir ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240006271 « Landes de la Soubrossière ».
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2402007 « Complexe du Changeon et de la Roumer ».

Enjeux

- Habitats et espèces (dont l'Azuré des mouillères).

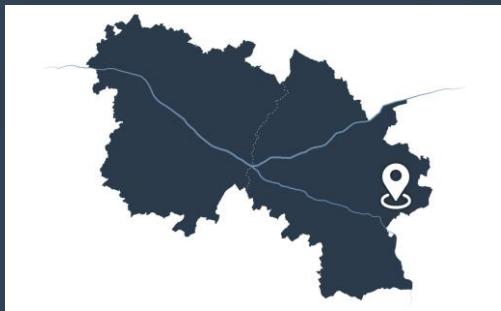
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Colonisation spontanée des ligneux ou plantation sur les landes et autres zones ouvertes.
- Banalisation des milieux par développement sur de grands espaces de la Bruyère à balais et de la Fougère aigle.
- Entretien des zones ouvertes à des périodes sensibles pour la faune et la flore.
- Comblement ou fermeture naturelle de la mare de la Bagouloir pouvant engendrer une disparition de la végétation patrimoniale rivulaire et amphibie comme de la petite faune associée (Amphibiens, Libellules...).

Pistes de travail

- Approfondir les inventaires naturalistes (notamment botaniques).
- Assurer un suivi régulier des populations d'Azuré des mouillères et de Gentiane des marais.
- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter le site.
- Inciter au maintien de l'ouverture des landes, à la restauration des parties dégradées et à leur entretien à des périodes adaptées.
- Conserver les zones humides.
- Entretenir de façon ponctuelle et adaptée la mare.
- Adapter les fauches des pare-feux pour la préservation de l'Azuré des mouillères.

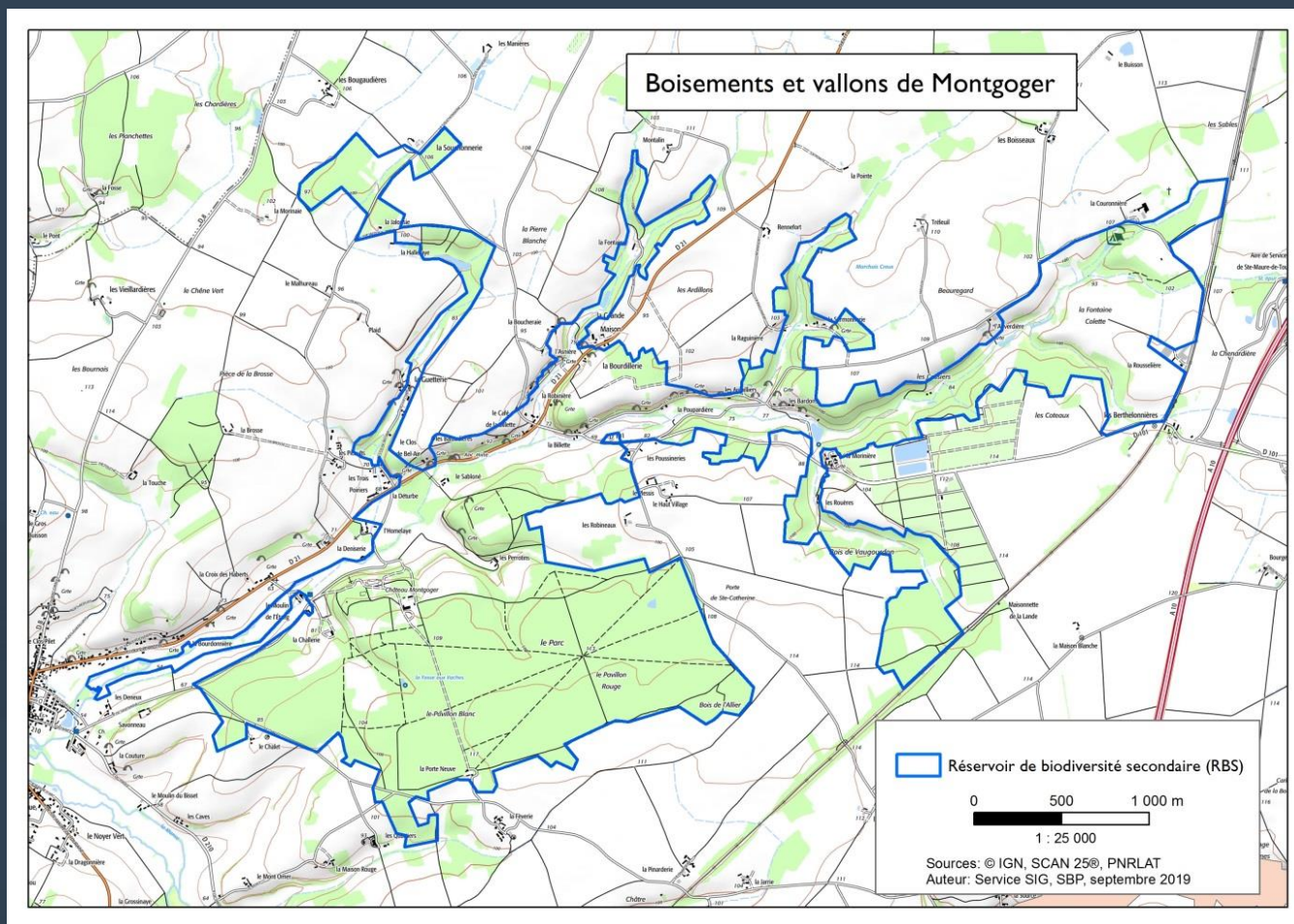
RB secondaire n°51 : Boisements et vallons de Montgoger



Commune concernée : SAINT-ÉPAIN (37)

Unités paysagères concernées : Le plateau agricole du centre Touraine, La vallée de la Vienne.

Intérêts du site :



D'une surface estimée à 1,6 km², la forêt domaniale de Montgoger présente une forte biodiversité.

Le sous-bois forestier accueille le Muguet (*Convallaria majalis*), marqueur de forêts anciennes, ou encore, par endroits, des Orchidées comme la Céphalanthère à feuilles étroites (*Cephalanthera longifolia*), l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*).

Une étude sur les Coléoptères, diligentée par l'Office national des forêts (ONF) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), révèle la présence de cortèges notables sur le massif, avec notamment 17 espèces de la liste des espèces indicatrices de la valeur biologique des forêts françaises. Parmi elles, sont présents : le Clairon du matin (*Tillus elongatus*), le Céphale (*Coenonympha arcania*), le *Hylis cariniceps*, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

L'ONF assure un suivi des Amphibiens, dont le Triton crêté (*Triturus cristatus*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*). Côté Reptiles, la Vipère (*Vipera aspis*) et la Couleuvre verte-et-jaune (*Hierophis viridiflavus*) s'illustrent sur le site.

Les observations sur l'avifaune témoignent de la présence de divers Rapaces, comme le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et de Pics : Pic noir (*Dryocopus martius*), Pic mar (*Leiopicus medius*), Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Pic vert (*Picus viridis*).

Le vallon de Montgoger abrite un important réseau de cavités et de vallons associés, dont trois anciennes carrières d'importance nationale pour l'hibernation des Chiroptères. Les sites d'hibernation accueillent notamment d'importants effectifs de Murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*, plus de 180 individus), de Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) et, dans une moindre mesure, des effectifs intéressants de Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ou de Grand murin (*Myotis myotis*). Avec les boisements, haies et prairies, ils forment des habitats remarquables, indispensables aux déplacements et au nourrissage des Chiroptères. Enfin, Rhinolophes (*Rhinolophus*) et Oreillard (*Plecotus*) peuplent la Cave-Gouttière.

Le reste de la grande faune connue est constitué notamment de : Martres (*Martes martes*), Renards (*Vulpes vulpes*), Chevreuils (*Capreolus capreolus*), Sangliers (*Sus scrofa*) et Lièvres (*Lepus europaeus*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

Il n'existe aucun périmètre de protection pour la biodiversité, mais le site se situe aux abords d'un monument (Château de Mongauger) inscrit au titre des Monuments Historiques. À noter : la présence de quelques sites archéologiques dans le massif.

Enjeux

- Habitats et espèces (dont les Chiroptères).

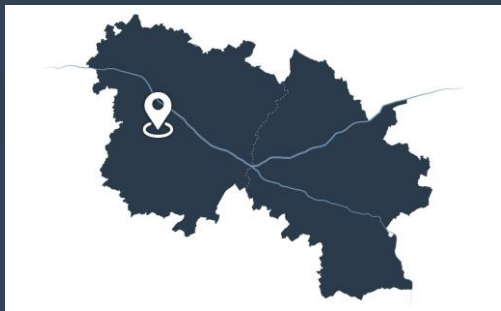
Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Modification de l'environnement intérieur des cavités (lumière, température, ventilation...).
- Risques liés à la modification ou l'aménagement de l'extérieur des sites (ventilation, accès aux gîtes...), modification de l'environnement proche (éclairage, haies, bosquets...).
- Dérangements des Chiroptères.

Pistes de travail

- Réaliser des inventaires complémentaires, poursuivre les suivis existants.
- Surveiller le maintien des accès aux gîtes.
- Préserver l'environnement proche des gîtes et les corridors biologiques.
- Poser des protections physiques (grilles, périmètre grillagé) et/ou les entretenir pour éviter les intrusions.
- Procéder à des acquisitions conservatoires selon les opportunités.
- Classer une partie du site par Arrêté de protection de biotope (APB).
- Poursuivre le travail réalisé par les associations (LPO, Caudalis) en collaboration avec les propriétaires.
- Assurer un suivi régulier de la colonie (comptage hivernal).
- Mettre en œuvre un plan de gestion concerté du massif avec les forestiers, la commune et les propriétaires.
- Valoriser le site en partenariat avec l'ONF.

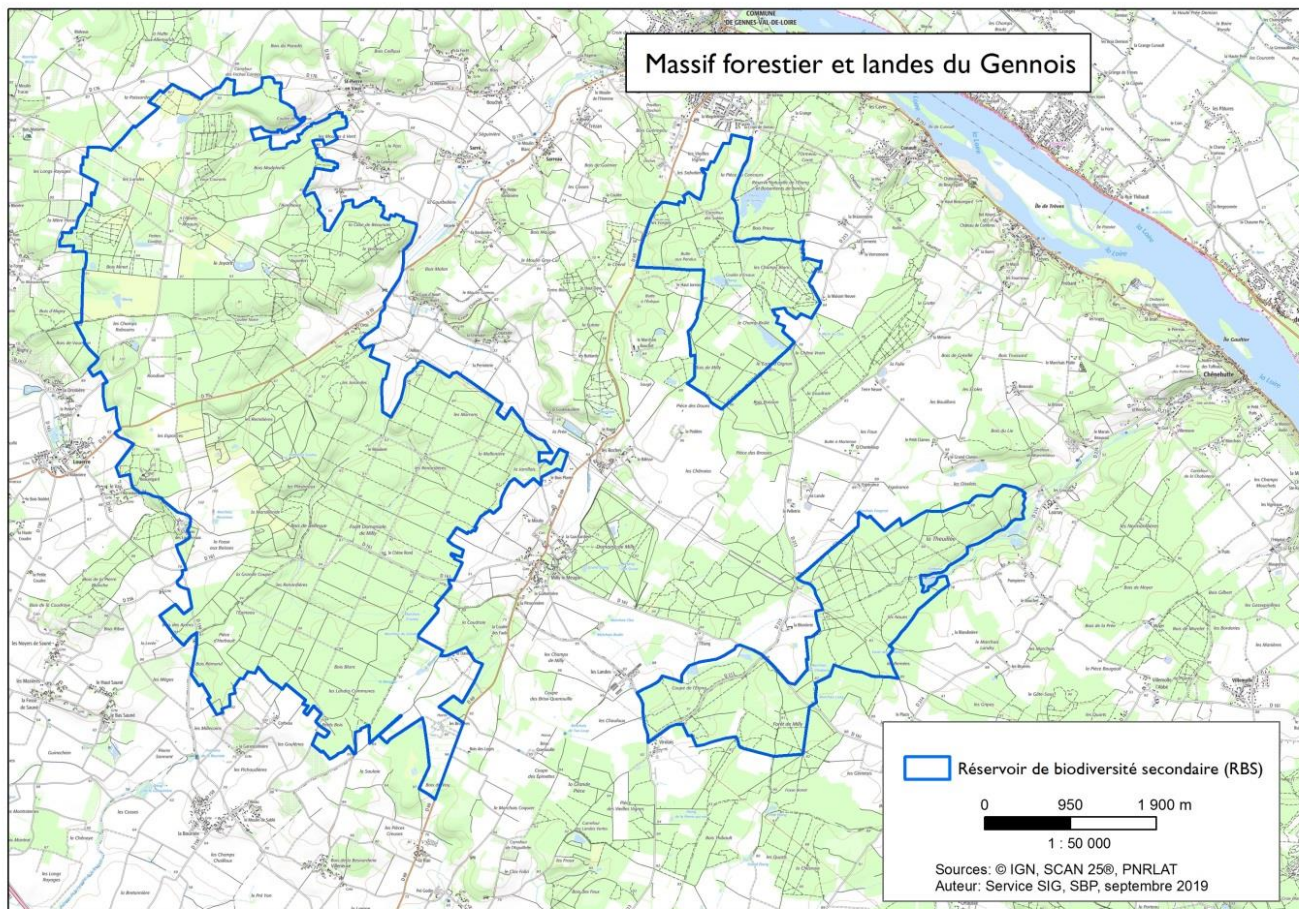
RB secondaire n°52 : Massif forestier et landes du Gennois



Communes concernées : GENNES-VAL-DE-LOIRE, TUFFALUN, VERRIE, DÉNEZÉ-SOUS-DOUE et LOURESSE-ROCHEMENIER (49)

Unité paysagère concernée : Les contreforts boisés de la Loire

Intérêts du site :



• Boisements

Cet espace boisé parsemé de mares et d'étangs peu profonds, sur substrat siliceux à calcaire, offre une belle diversité de milieux : landes acides à Genêt à balai (*Cytisus scoparius*) et Bruyère à balais (*Erica scoparia*), pinèdes, taillis de feuillus, futaies de Chênes, talus à végétation calcicole, prairies...

Cette hétérogénéité des habitats de ce site se traduit dans sa richesse botanique : Vulpin roux (*Alopecurus aequalis*), Brome faux-seigle (*Bromus secalinus*), Callune (*Calluna vulgaris*), Genévrier commun (*Juniperus communis*), Gesse noire (*Lathyrus niger*), Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*)... Plusieurs Orchidées sont également recensées : Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), Orchis singe (*Orchis simia*), Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ou encore Platanthère à fleurs verdâtres (*Platanthera chlorantha*). Les zones humides favorisent le Fluteau fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*), le Scirpe flottant (*Isolepis fluitans*), le Potamot luisant (*Potamogeton lucens*) et la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*).

La faune n'est pas en reste. S'illustrent notamment : le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), le Gomphe serpentif (*Ophiogomphus cecilia*), le Sympetrum de Fonscolombe (*Sympetrum fonscolombii*), différentes Aeschnes et la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*).

Pour les coléoptères, le site accueille : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*). Concernant les lépidoptères, le Grand mars changeant (*Apatura iris*), le Sylvandre (*Hipparchia fagi*), le Flambé (*Iphiclides podalirius*), le Tristan (*Aphantopus hyperantus*) et la Petite violette (*Boloria dia*) sont présents.

Plusieurs espèces de Chiroptères sont recensées, comme la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*).

Enfin, de nombreux oiseaux animent de leur vol le site, tels l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), le Hibou des marais (*Asio flammeus*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

• **Bocage et prairies naturelles de bordure méridionale du site**

Des prairies naturelles et un bocage sont présents en bordure sud de la forêt domaniale, au nord du bourg de la Rue (commune de Denezé-sous-Doué). Ce secteur enclavé offre une mosaïque originale de prairies, pâtures, larges haies d'épineux et zones humides, sur un ensemble de près de 120 ha. Cette diversité de milieux ouverts, entrecoupés de linéaires arbustifs, entretenus par un pâturage équin et/ou par la fauche, offre des habitats de prédilection pour de nombreuses espèces animales (oiseaux nicheurs des zones d'élevage extensif, zones de chasse pour les Chiroptères, Amphibiens...) et constituent un refuge ainsi qu'une zone d'alimentation privilégiée pour la faune en marge du massif forestier de Milly.

Le milieu bocager est préservé (maillage dense de haies et présence de vieux arbres sénescents). Les milieux prairiaux mésotrophes sur des terrains argileux plus ou moins humides sont quadrillés de fossés peu profonds et ponctués de mares, aux berges en pente douce et végétalisées. Les données naturalistes partielles révèlent la présence avérée en période de reproduction de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), du Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), du Busard cendré (*Circus pygargus*) et d'une grande diversité de Passereaux migrateurs à l'automne.

C'est l'un des ensembles bocagers remarquables du Sud saumurois, au sein duquel le ruisseau du Meugon prend sa source. Les terrains forestiers entretenus pour la chasse et offrant des étangs artificiels, aux berges abruptes et aux eaux turbides, en sont volontairement exclus.

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Espace naturel sensible (ENS) « Bois et landes de Louerre » du Département de Maine-et-Loire.
- Espace naturel sensible (ENS) « Étang de Joreau et bois de Milly » du Département de Maine-et-Loire.
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 520030130 « Forêt domaniale de Milly au sud-est du chêne rond ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 n° 520220064 « Landes de Grézillé, Saint-Georges-des-Sept-voies ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520015093 « Bois et landes de Louerre, Grézillé, St-Georges-des-Sept-voies ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520015211 « Bois et landes entre Gennes et Cunault ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Abandon du pâturage ou de la fauche (régression des milieux ouverts au profit de milieux pré forestiers).
- Artificialisation des sols, notamment avec la mise en place de parcours d'entraînement pour les chevaux.
- Comblement des mares et plans d'eau.
- Fermeture des zones de landes et développement des fourrés.
- Plantation forestière sur les landes.
- Mise en culture de prairies naturelles.
- Surpâturage.
- Pratiques sylvicoles inadaptées (coupes à blanc, enrésinement...).

Pistes de travail

- Parfaire la connaissance naturaliste.
- Poursuivre les travaux de restauration des zones humides (mares, marécages...) mis en œuvre par l'Office national des forêts (ONF).
- Mettre en œuvre des plans de gestion sur les différents habitats présents.
- Échanger avec les gestionnaires pour favoriser une gestion durable des boisements passant par exemple le maintien des îlots de vieillissement.
- Maîtriser la fréquentation touristique.

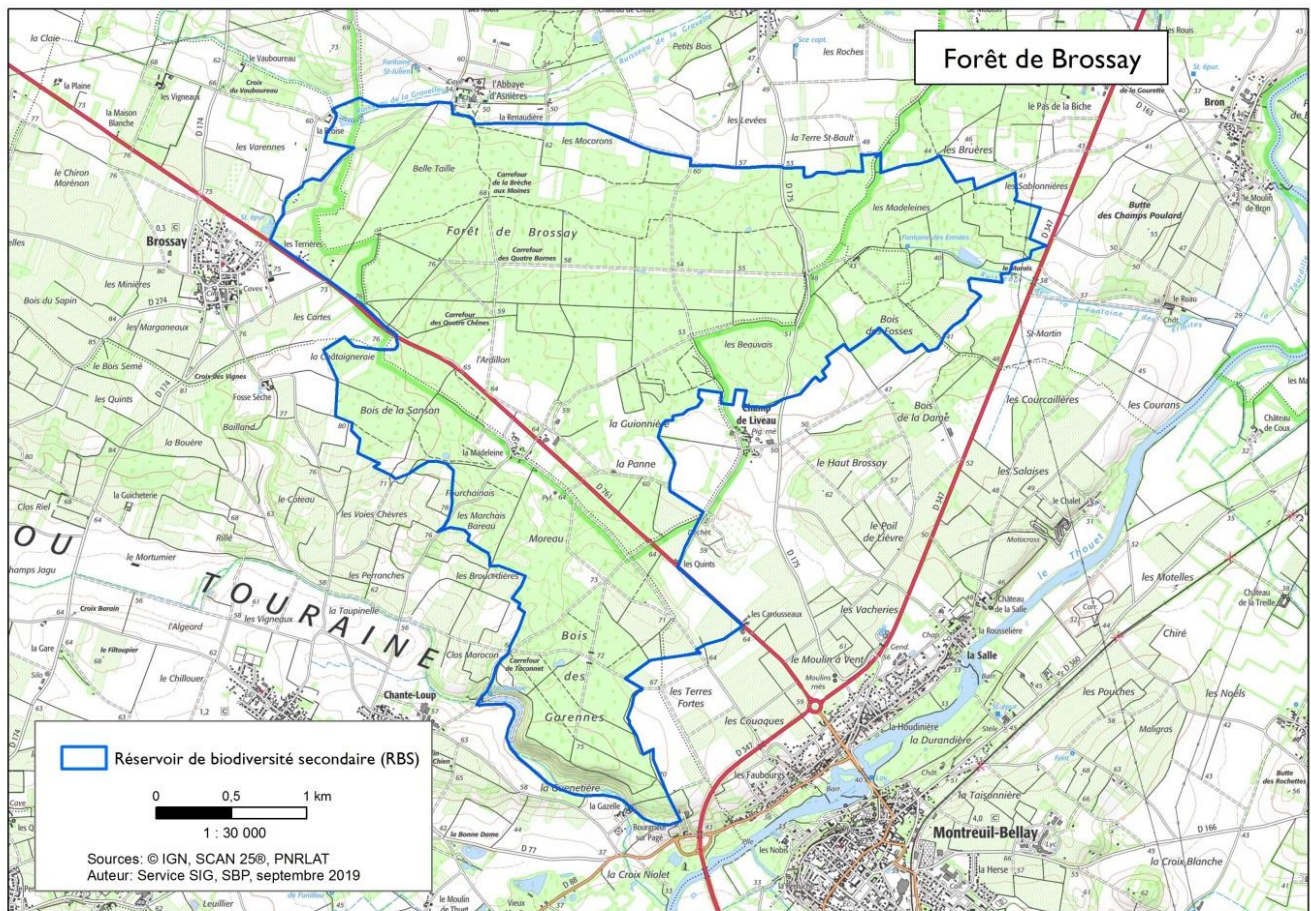
RB secondaire n°53 : Forêt de Brossay



Communes concernées : BROSSAY, CIZAY-LA-MADELEINE, LE COUDRAY-MACOUARD, LE VAUDELNAY et MONTREUIL-BELLAY (LA FOSSE-BELLAY) (49)

Unités paysagères concernées : La plaine céréalière du Douessin, Les coteaux du Layon

Intérêts du site :



Ce massif forestier, en partie enrésiné, comporte de nombreuses mares, des zones de landes et des futaies de feuillus. Il abrite également des chênaies thermophiles d'affinité supra-méditerranéenne où le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et le Chêne chevelu (*Quercus cerris*) sont abondants.

Les bernes et les ourlets forestiers accueillent une flore remarquable dont les éléments les plus singuliers sont : le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*), le Gesse noirissant (*Lathyrus niger*), la Potentille des montagnes (*Potentilla montana*), le Mélampyre à crêtes (*Melampyrum cristatum*), le Trèfle jaunâtre (*Trifolium ochroleucon*), la Néottie nid d'oiseaux (*Neottia nidus-avis*) et l'Asphodèle (*Asphodellus albus*).

Plusieurs oiseaux remarquables sont régulièrement observés sur le site : Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ou encore Faucon hobereau (*Falco subbuteo*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004473 « Forêt de Brossay ».

Enjeux

- Habitats (landes, mares, futaies de feuillus, mares forestières...) et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Enrésinement et coupes à blanc sur de grandes surfaces.

Pistes de travail

- Animer une concertation avec les propriétaires.
- Accompagner les gestionnaires de la forêt pour assurer son exploitation durable, notamment en privilégiant une régénération naturelle et le maintien d'îlots de vieillissement des arbres.
- Poursuivre la gestion différenciée des bermes forestières avec l'Agence technique départementale de Doué-en-Anjou.

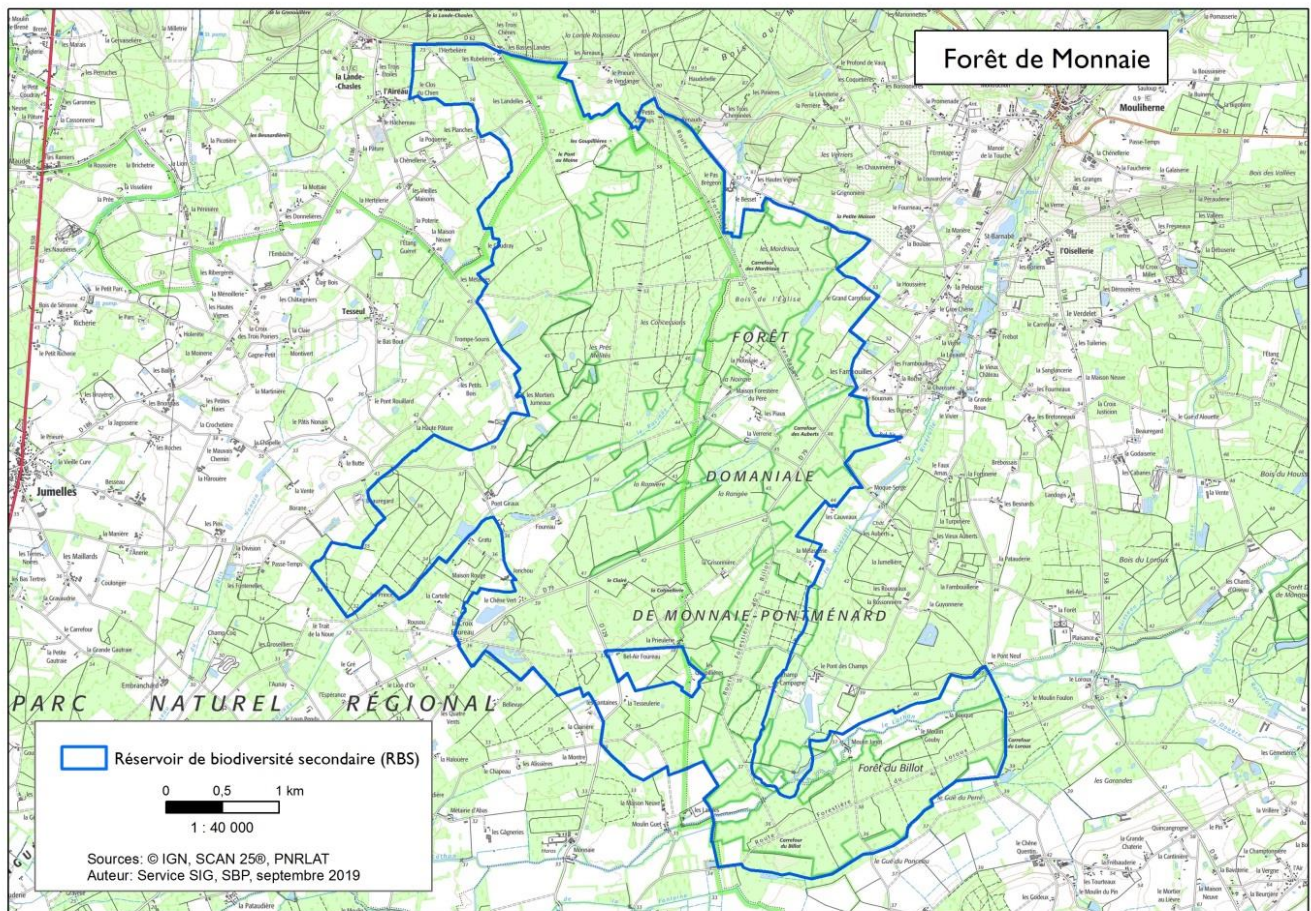
RB secondaire n°54 : Forêt de Monnaie



Communes concernées : LONGUÉ-JUMELLES, VERNANTES et MOULIHERNE (49)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois, Le Val de Loire en Anjou

Intérêts du site :



La forêt de Monnaie est un grand massif boisé conduit de manière hétérogène. Il permet le développement de divers faciès écologiques : futaies, landes, zones humides (marécages, zones para tourbeuses, plan d'eau issus d'anciennes carrières de sable, mares forestières), prairies sèches et clairières.

Il est constitué d'essences variées et certaines parcelles contiennent de beaux ensembles de futaies de Chêne et de Hêtre. Toutefois, l'enrésinement est important.

Son intérêt est principalement faunistique. De nombreuses espèces rares ou peu communes s'y reproduisent. D'un point de vue ornithologique, le site accueille des oiseaux patrimoniaux, tels que la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) et le Grosbec casse-noyau (*Coccothraustes coccothraustes*).

Côté Odonates, sont recensés l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), l'Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*), l'Orthétrum bleissant (*Orthetrum caerulescens*), la Leste des bois (*Lestes dryas*) et l'Anax empereur (*Anax imperator*).

Pour les Amphibiens, le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et le Crapaud commun (*Bufo bufo*) sont présents sur site.

Enfin, les sous-bois thermophiles sont riches en Cistacées herbacées telles que l'Hélianthème en ombelles (*Cistus umbellatus*), l'Hélianthème jaune (*Helianthemum nummularium*) et l'Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*). Plusieurs Orchidées sont inventoriées dont l'Orchis grenouille (*Dactylorhiza viridis*), l'Orchis homme pendu (*Orchis anthropophora*) et l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*). Sont à signaler également les présences de la Primevère (*Primula vulgaris*) et d'un champignon rare : le Leucocortinaire bulbeux (*Leucocortinarius bulbiger*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520015353 « Partie Nord de la forêt de Monnaie ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520220012 « Sablières de la Croix-Fourreau, landes, pelouses et boisements proches ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004476 « Forêt de Monnaie ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Augmentation des surfaces en résineux et coupes à blanc sur de grandes surfaces.
- Boisement spontané progressif et disparition des zones ouvertes.

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance.
- Poursuivre les travaux de restauration des zones humides (mares, marécages...).
- Accompagner les gestionnaires de la forêt pour assurer son exploitation durable, notamment en privilégiant une régénération naturelle et le maintien d'îlots de vieillissement des arbres.
- Poursuivre la gestion différenciée des bermes forestières avec l'Agence technique départementale de Doué-en-Anjou.

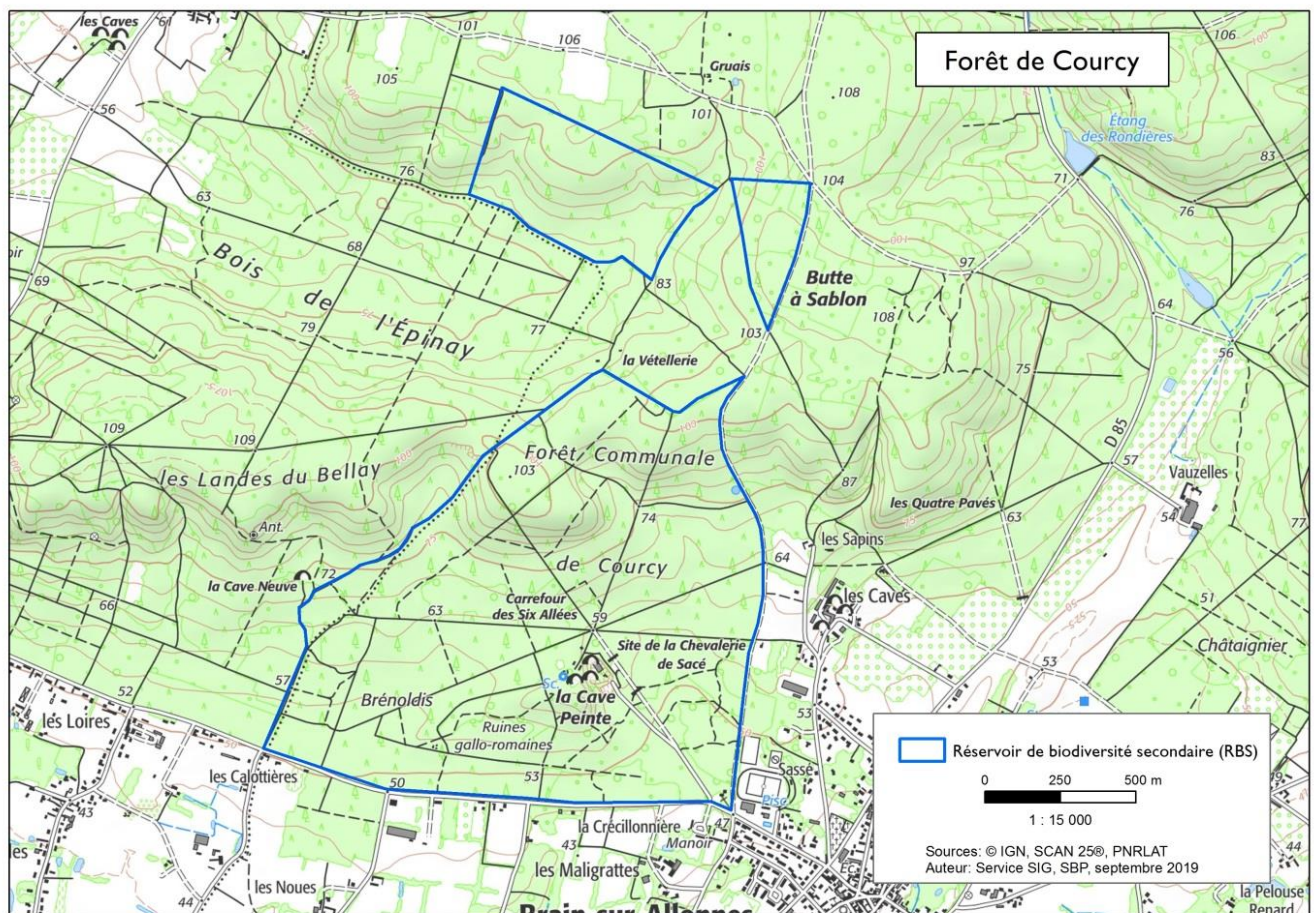
RB secondaire n°55 : Forêt de Courcy



Commune concernée : BRAIN-SUR-ALLONNES (49)

Unités paysagères concernées : Le Val de Loire en Anjou, Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêts du site :  



Ce massif forestier, en partie enrésiné, comporte des zones de landes, de prairies et de futaies de feuillus. Il accueille des ensembles de : Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et Chêne sessile (*Quercus petraea*), Charme (*Carpinus betulus*), Châtaignier (*Castanea sativa*), Érable champêtre (*Acer campestre*) et Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

Les landes sont composées notamment de Callune commune (*Calluna vulgaris*), Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), Bruyère à balais (*Erica scoparia*), Genêt à balai (*Cytisus scoparius*), Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et Ajonc nain (*Ulex minor*).

Quelques orchidées s'épanouissent sur ce site, telles que l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*) et l'Orchis simia (*Orchis simia*).

D'un point de vue faunistique, plusieurs oiseaux sont régulièrement observés. C'est le cas de la Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), la Buse variable (*Buteo buteo*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), le Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*), la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) et la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*). Ils sont accompagnés de quelques papillons comme le Paon de jour (*Aglais io*), le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*), l'Azuré des Nerpruns (*Celastrina argiolus*), le Machaon (*Papilio machaon*) et le Robert-le-Diable (*Polygona c-album*).

Enfin, sont également présents : la couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), la grenouille agile (*Rana dalmatina*) et plusieurs espèces de Chiroptères, comme la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Espace naturel sensible (ENS) « Forêt de Courcy » du Département de Maine-et-Loire.
- Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR 2410016 « Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004475 « Massifs forestiers de la Breille, de Pont-Ménard, de la Graine de sapin, zones de transition et lac de Rillé ».
- Zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) d'Allonnes.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Augmentation des surfaces en résineux et coupes à blanc sur de grandes surfaces.
- Boisement spontané progressif des zones ouvertes.

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance naturaliste.
- Animer une concertation avec les gestionnaires et les accompagner dans la mise en œuvre de plans simples de gestion.

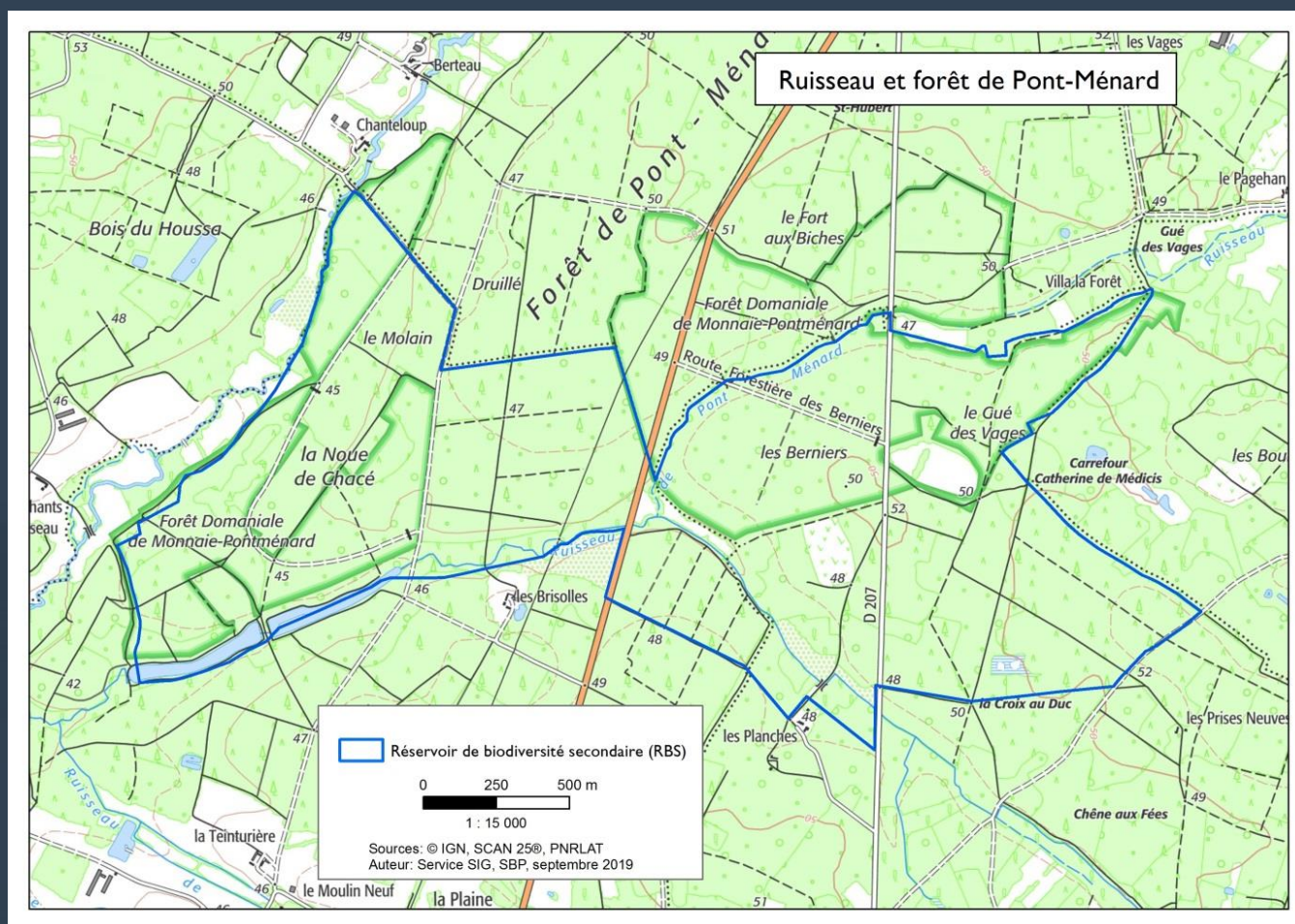
RB secondaire n°56 : Ruisseau et forêt de Pont Ménard



Communes concernées : VERNANTES, Vernoil-le-Fourrier, Parçay-Les-Pins et Linières-Bouton (partie hors PNR) (49)

Unités paysagères concernées : Les forêts du Vernantais et du Bourgueillois

Intérêt du site :



Ce vaste massif forestier entouré de résineux présente une mosaïque d'habitats : vieilles futaies, landes, pelouses, ruisseaux et zones humides. Cette diversité favorise l'accueil d'espèces peu communes, notamment d'Odonates comme la Leste des bois (*Lestes dryas*), l'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), l'Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*) et l'Orthétrum bleuissant (*Orthetrum caerulescens*). Le site héberge également le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et l'Hermine (*Mustela erminea*).

Concernant les oiseaux, on y recense entre autres, l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), le Hibou moyen-duc (*Asio otus*), le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) ou encore la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*).

Un grand nombre d'espèces floristiques patrimoniales s'illustrent sur le site : Sabline des montagnes (*Arenaria montana*), Populage des marais (*Caltha palustris*), Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Jonc des vasières (*Juncus tenageia*), Pavot douteux (*Papaver dubium*), Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*), Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), Hélianthème des Apennins (*Helianthemum apenninum*), Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*). Les Orchidées ne sont pas en reste avec, par exemple, l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 520014638 « Forêt de Pont Ménard ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 520004475 « Massif forestier de la Breille-les-Pins, de Pont Ménard, Bois de la graine de sapin, zones de transitions et lac de Rillé ».

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Mise en culture des zones humides, des prairies et des milieux ouverts.
- Pratiques de monoculture sylvicole.
- Gestion du ruisseau et des zones humides associées
- Boisement spontané progressif des zones ouvertes.

Pistes de travail

- Améliorer la connaissance naturaliste.
- Construire et animer des partenariats avec les gestionnaires sylvicoles.

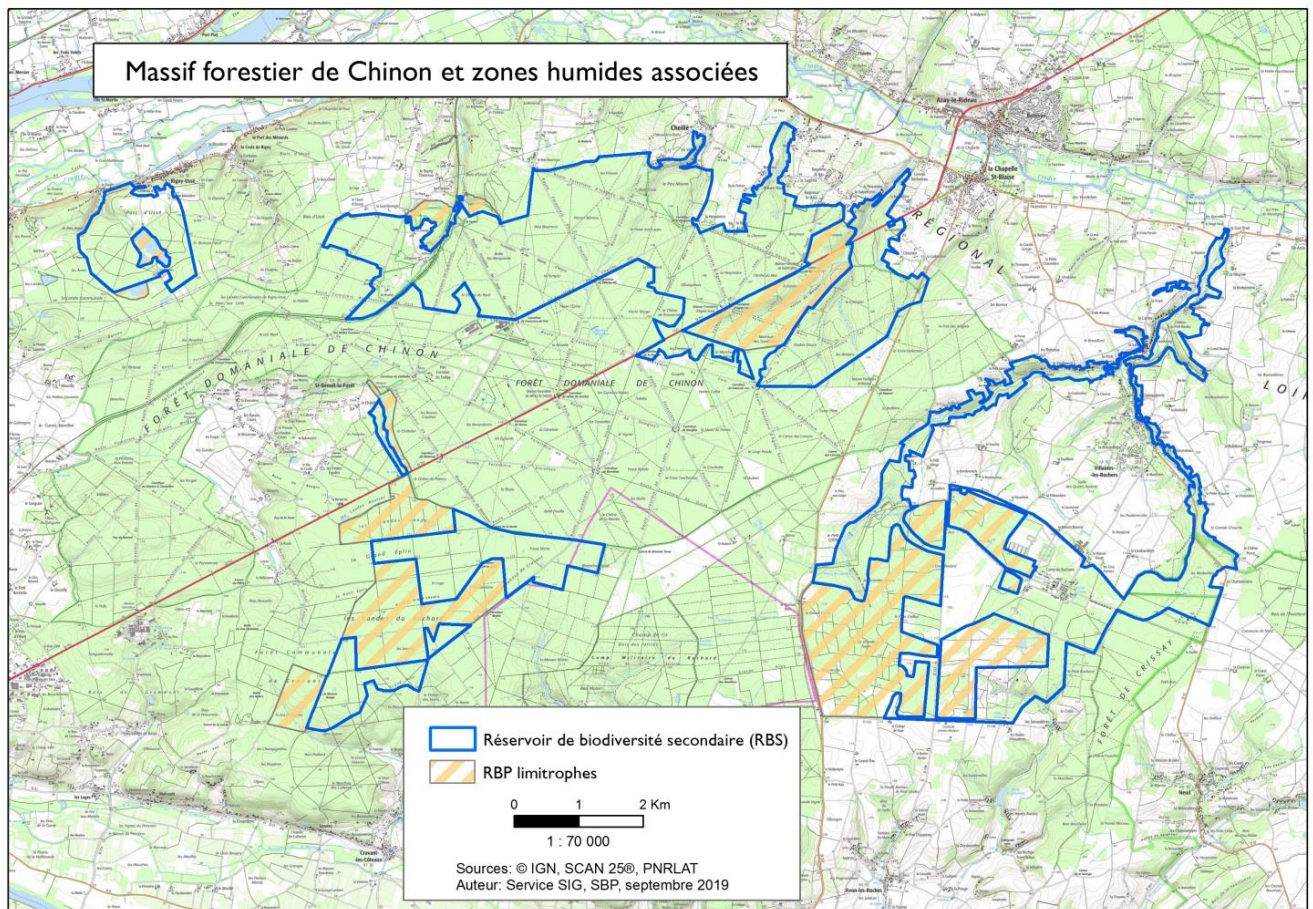
RB secondaire n°57 : Massif forestier de Chinon et zones humides associées



Communes concernées : AVON-LES-ROCHES, CHEILLÉ, CHINON, CRAVANT-LES-COTEAUX, CRISSAY-SUR-MANSE, HUISMES, NEUIL, PANZOULT, RIGNY-USSÉ, RIVARENNES, SAINT-BENOÎT-LA-FORÊT et VILLAINES-LES-ROCHERS (37)

Unités paysagères concernées : La forêt de Chinon et les landes du Ruchard, La vallée de l'Indre, Le Val de Loire en Anjou, Le plateau agricole du centre Touraine

Intérêts du site :



Ce réservoir de biodiversité comprend trois sous-ensembles :

- **Vallon du Gué droit et du Jolivet**

L'encaissement du ruisseau dans le plateau offre des conditions microclimatiques et pédologiques propices à une végétation diversifiée, dont certaines espèces sont patrimoniales. C'est le cas des Rossolis (*Drosera sp.*), de la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), de la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et de l'Isopyre faux-pygamon (*Isopyrum thalictroides*). Les falaises et troglodytes des versants parfois abrupts abritent de nombreux Chiroptères. Le Gué Droit est le principal ruisseau qui collecte les eaux du nord des landes du Ruchard. Les zones humides des landes et du vallon amortissent les précipitations.

- **Vallons forestiers**

À côté de plantations monospécifiques de résineux (surtout au sud-ouest du massif), se développent des boisements de chênaies pédonculées dégradées, chênaies sessiliflores, hêtraies calcicoles, chênaies pubescentes, voire localement au sud, des formations à Chêne lombard (*Quercus cerris*). Les sols sont globalement acides et le réseau hydrographique est constitué de quelques ruisseaux de faible largeur ou profondeur.

Les espèces faunistiques les plus emblématiques sont : le Chabot (*Cottus gobio*), la Rainette verte (*Hyla arborea*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*). Plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs remarquables se plaisent sur le site, tels que le Pic cendré (*Picus canus*) et le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Quelques fonds de vallon très pentus permettent le développement de biotopes originaux et fragiles d'intérêt communautaire. Il s'agit de : mardelles aux eaux oligotrophes peu minéralisées à végétation amphibie ; de végétations annuelles sur sols détremés oligotrophes (*Ilysantho attenuatae* - *Cyperetum micheliani*) ; de landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à 4 angles (*Erica tetralix*) ; de landes sèches et mésophiles collinéennes (d'intérêt communautaire) ; de sources pétrifiantes avec formation de tuf ; de prairies à Molinies sur calcaire et argile ; de vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à Chêne rouvre (*Quercus robur*) ; de frênaies érablières de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-acerion* ; de forêts alluviales à Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et à Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*).

Au nord de Saint-Benoît-la-Forêt se distingue un ensemble de landes à Callunes (*Calluna vulgaris*) mélangées à de petites tourbières à Sphaignes (*Sphagnum spp.*). D'un point de vue botanique, diverses espèces s'illustrent par leur présence : la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*), la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), la Parisette (*Paris quadrifolia*), la Pilulaire (*Pilularia globulifera*), le Flûteau fausse-renoncule (*Baldellia ranunculoides*), le Millepertuis des marais (*Hypericum elodes*), la Cicendie fluette (*Exaculum pusillum*), la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*), la Petite centaurée élégante (*Centaureum pulchellum*) et le Carum verticillé (*Carum verticillatum*). Enfin, sur la même commune, un ensemble de cavités, situées dans les boisements proches du lieu-dit de la « Briandière », sont d'intérêt régional pour l'hibernation des Chiroptères.

- **Coteau de la Vienne à Panzoult**

Il est exposé au sud. Il présente des pelouses du *Mesobromion* et des bois thermophiles à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), avec notamment de belles populations d'Orchidées protégées, telles que la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*) et le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*).

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

- Projet de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I « Boisement et cavités de la Blardière » (en cours de création).
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031693 « Mardelles du Petit Éplin ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009731 « Pelouses de la Seillaudière ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240031283 « Vallon du ruisseau de la source des genêts ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009591 « Vallons du Doigt et du Maupas ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I n° 240009756 « Forêts de ravin du Turpenay ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031213 « Massif forestier de Chinon ».
- Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 2 n° 240031005 « Coteaux de la Vienne à Panzoult ».
- Zone spéciale de conservation (ZSC) n° FR 2400541 « Complexe forestier de Chinon et landes du Ruchard ».
- Site « Plan d'eau des bras de l'Indre et coteau d'Ussé » inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 (12 ha).
- Abords de monuments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques.

Enjeux

- Habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Risque de comblement des mardelles à moyen terme.
- Évolution boisée des secteurs tourbeux, lente, mais certaine, si aucune gestion à but conservatoire n'est engagée.
- Disparition des prairies humides au profit de boisements (naturels ou plantés).
- Perte de la grande richesse odonatalogique du site.
- Pression urbaine importante aux abords de Villaines-les-Rochers (jardins et entretiens drastiques des berges).
- Fermetures d'entrées de cavités troglodytiques et dérangements préjudiciables aux Chiroptères.
- Développement par endroit de plantations monospécifiques.
- Boisement éventuel de la tourbière de la Madeleine.
- Évolution progressive de vallons tourbeux à surveiller lors des coupes.
- Fréquentation touristique.

Pistes de travail

- Parfaire la connaissance naturaliste et assurer un suivi scientifique régulier.
- Recourir à des acquisitions foncières en fonction des opportunités.
- Animer une coordination globale entre acteurs du développement, naturalistes et gestionnaires de l'espace.
- Préconiser quelques mesures de gestion au niveau des étangs (entretien de berge, curage...).
- Conventionner avec l'Office national des forêts (ONF) et les propriétaires privés pour notamment favoriser une gestion durable des boisements en diversifiant les essences, prioriser la conservation des petites zones humides tourbeuses et de mardelles.
- Encadrer la fréquentation.

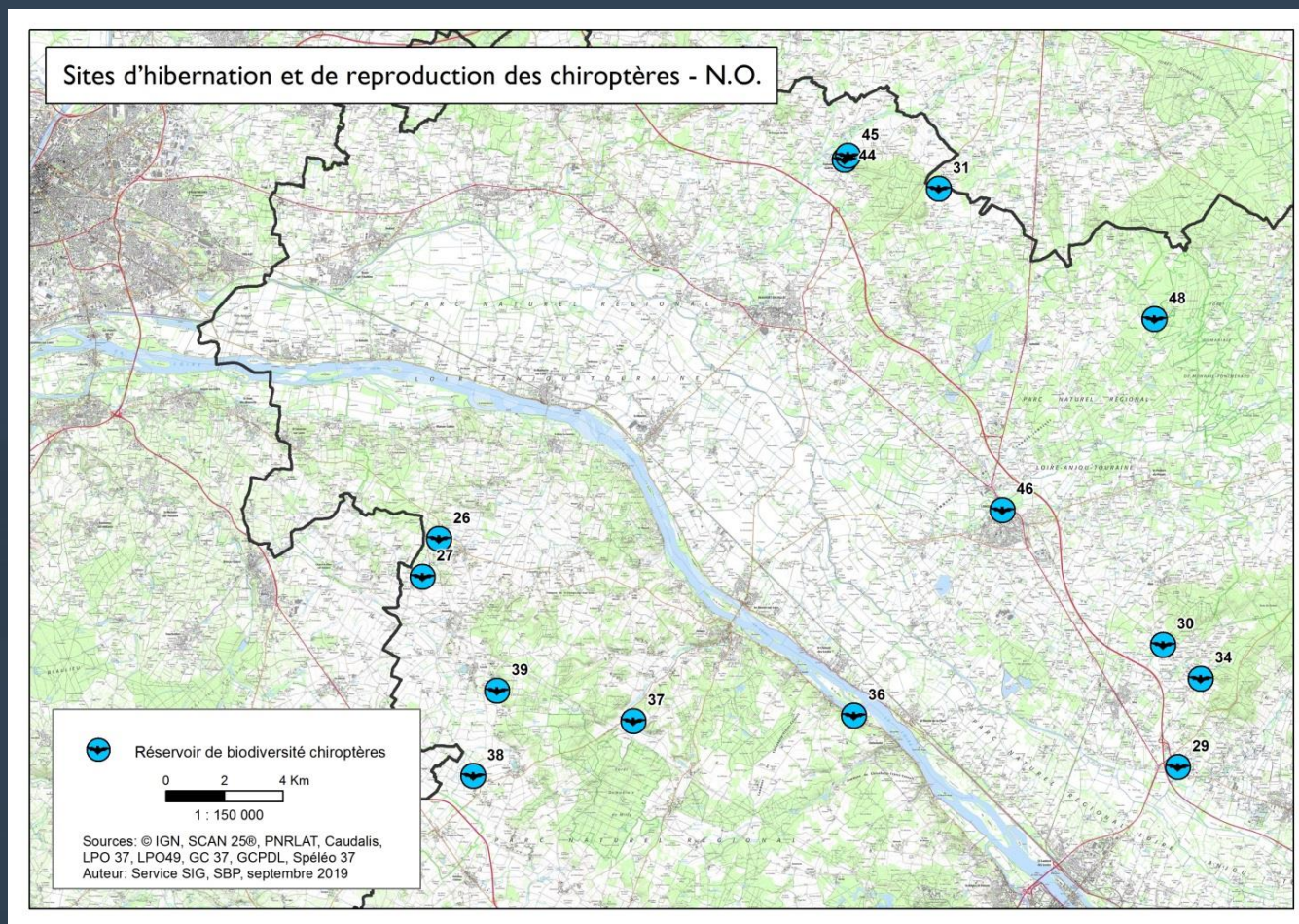
RB secondaire n°58 : Sites d'hibernation et de reproduction des Chiroptères

Communes concernées : ALLONNES, BLAISON-GOHER, BLOU, BRAIN-SUR-ALLONNES, CHENUTTE-TREVES-CUNAUT, LE COUDRAY-MACOUARD, COUTURES, FONTAINE-GUERIN, FONTEVRAUD-L'ABBAYE, GRÉZILLÉ, LE PUY-NOTRE-DAME, LONGUÉ-JUMELLES, LOUERRE, MONTREUIL-BELLAY, NEUILLÉ, ROU-MARSON, VERNANTES et VERNOIL-LE-FOURNIER (49)

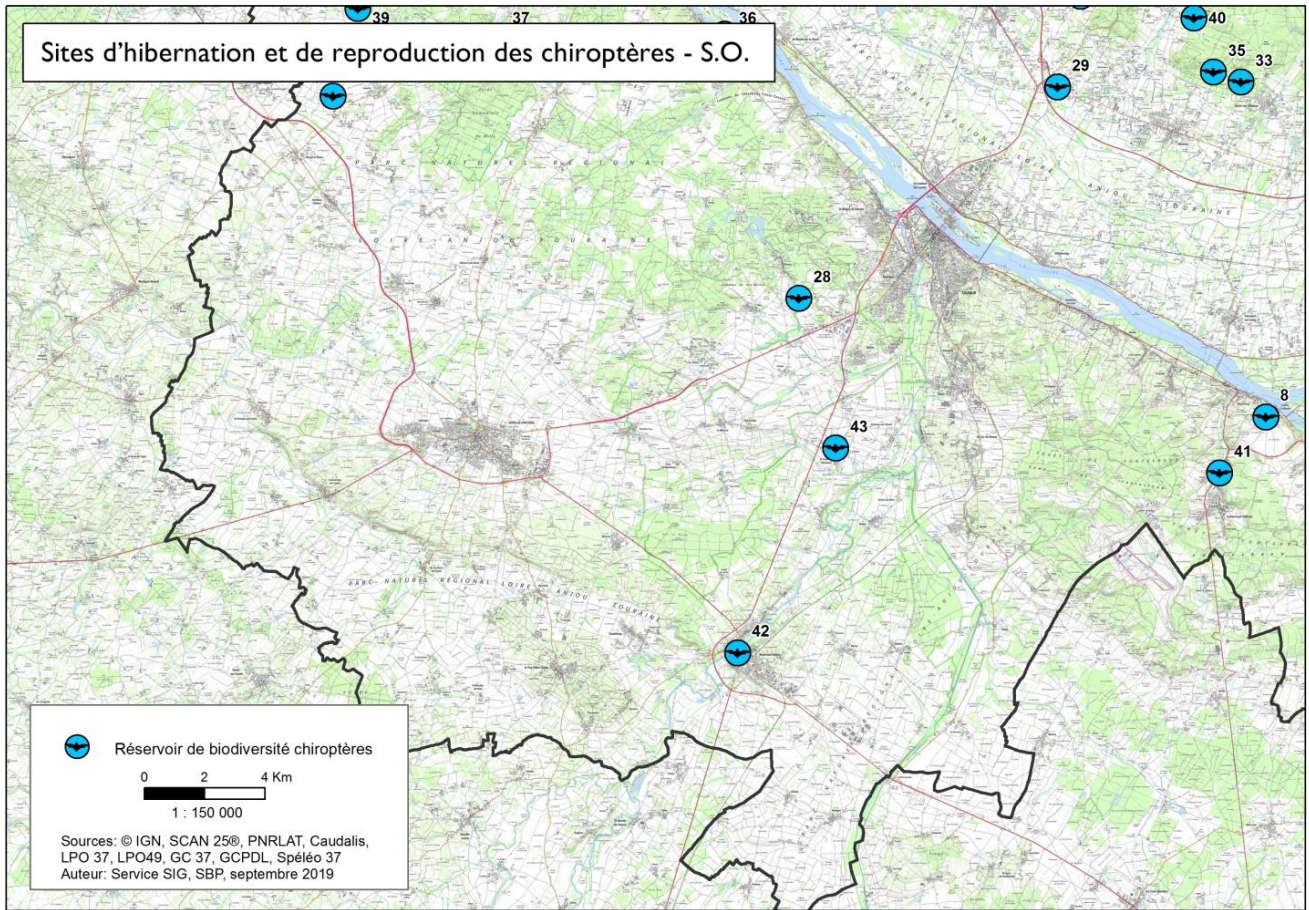
AZAY-LE-RIDEAU, BEAUMONT-EN-VÉRON, BOURGUEIL, CANDÉS-SAINT-MARTIN, CHAVEIGNES, COUZIER, CRISSAY-SUR-MANCE, HUISMES, ILE-BOUCHARD, JAULNAY, LA ROCHE-CLERMAULT, LERNÉ, NEUIL, RAZINES, SAINT-BENOIT-LA-FORÊT, SAINT-ÉPAIN, SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE et SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL (37)

Unités paysagères concernées : Toutes

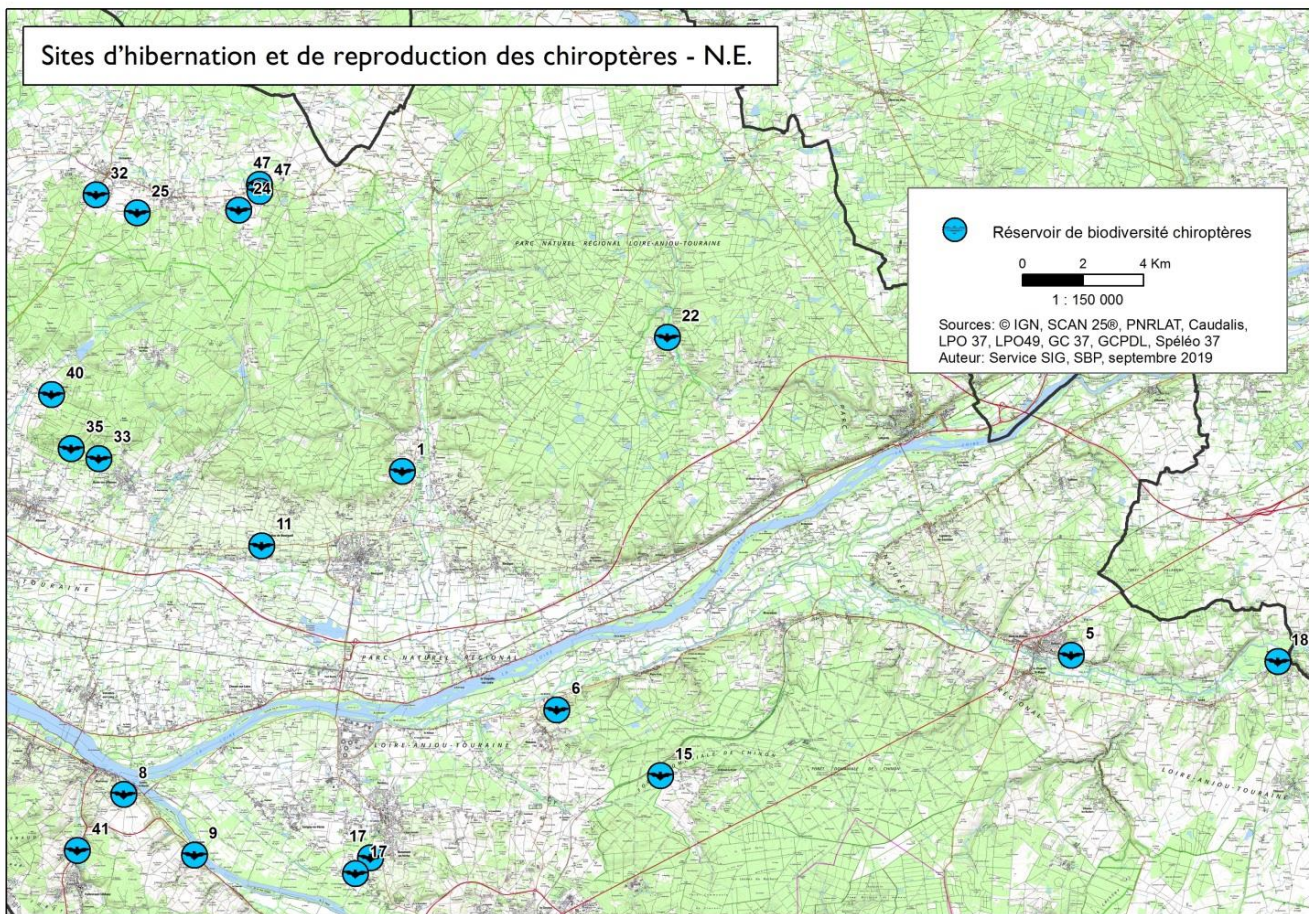
Intérêts du site :



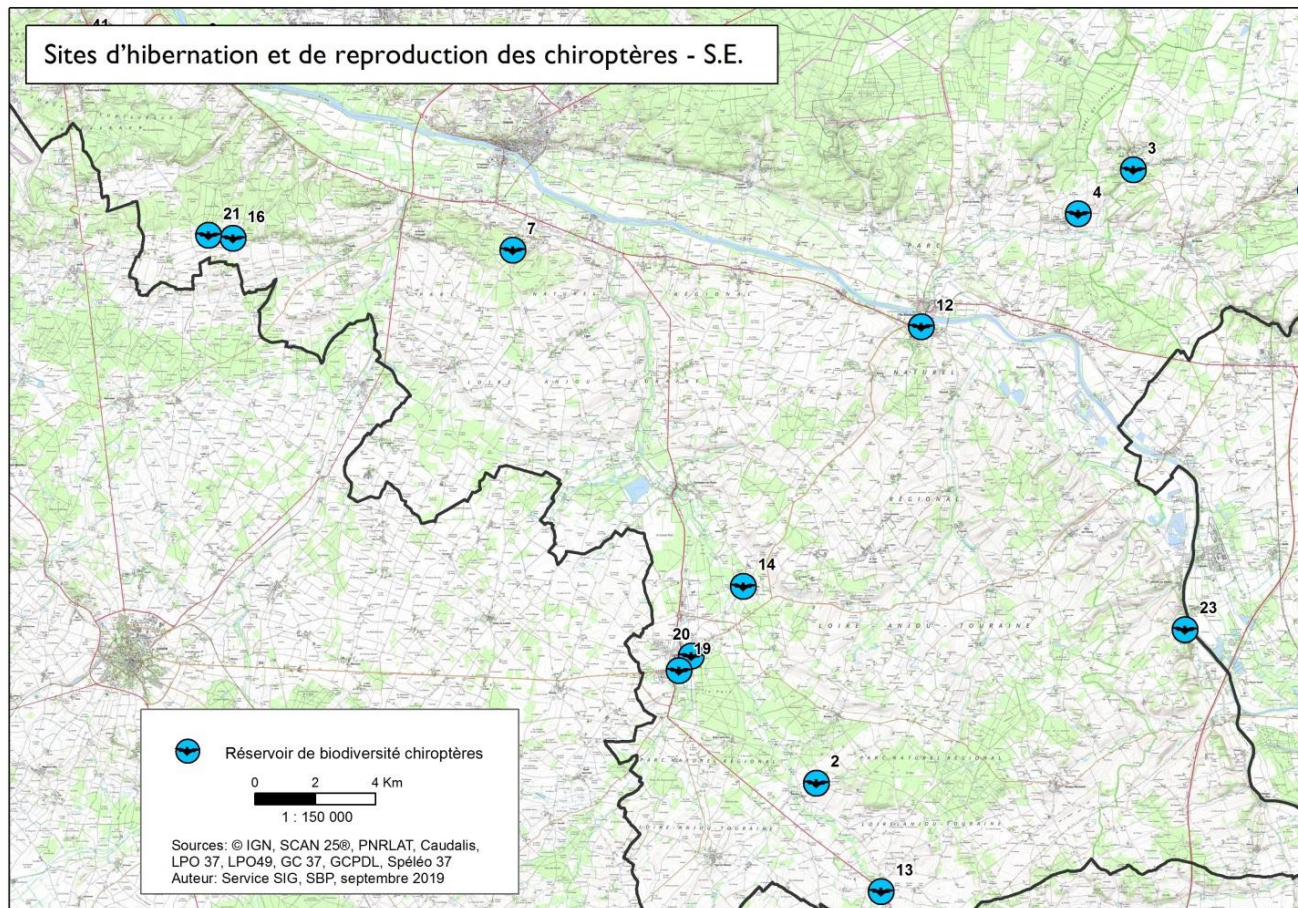
Sites d'hibernation et de reproduction des chiroptères - S.O.



Sites d'hibernation et de reproduction des chiroptères - N.E.



Sites d'hibernation et de reproduction des chiroptères - S.E.



Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine accueille des populations importantes de Chiroptères. En effet, les caractéristiques géologiques du territoire se traduisent par la présence importante de tuffeau, autrefois extrait par l'Homme pour être exploité. Cette activité a permis la création d'importants réseaux de galeries et de cavités souterraines favorables à l'hibernation des chauves-souris. De plus, les boisements, cours d'eau et zones bocagères offrent des sites privilégiés de nourrissage pour ces espèces insectivores. Enfin, les nombreux bâtiments avec des toitures en ardoises (églises, châteaux, granges...) sont particulièrement appréciés de certaines espèces pour les colonies de mises-bas. Les Chiroptères sont un enjeu majeur à l'échelle des deux régions. Les populations cumulées de certaines espèces sont très importantes, que ce soit en hibernation dans les cavités ou en reproduction dans les colonies de mises-bas. C'est notamment le cas pour le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ou encore, en Indre-et-Loire, le très rare et sensible Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*). Les données collectées permettent de définir la responsabilité importante du Parc dans la conservation de ces espèces aujourd'hui menacées à l'échelle nationale. Les sites classés en Réservoirs de biodiversité secondaire (RBS) pour l'enjeu « Chiroptères » sont divers. Il peut s'agir de :

- une cavité (ancienne carrière d'extraction de tuffeau) ou un ensemble de différentes cavités servant à l'hibernation des Chiroptères. On parle alors de sites d'hibernation hypogés. Ces caves peuvent avoir une utilisation dite « mixte » : reproduction en saison estivale (site de mise bas) et « swarming » (période d'accouplement) à l'automne ;
- un ou plusieurs bâtiments (maison, église, château, grange...) utilisés comme site de mise-bas pour les colonies de femelles d'une ou plusieurs espèces. On parle ainsi de sites de reproduction épigés.

Dans certains cas, les sites définis intègrent des zones plus larges que l'emprise des cavités ou des bâtiments. Les zonages peuvent ainsi intégrer des vallons, coteaux ou boisements qui servent de corridors de circulation, essentiels à la dispersion des chauves-souris. L'ensemble de ces sites présente un enjeu « régional ». Ce classement, issu d'une méthode de calcul appliqué sur toute la France, est effectué grâce aux suivis (comptages) réalisés par les associations naturalistes qui estiment chaque année le nombre d'espèces et d'individus. Au final, sur le Parc, le nombre de sites classés en RBS pour les Chiroptères s'élève à **48** : 23 en Indre-et-Loire et 25 en Maine-et-Loire. La liste complète des sites est synthétisée dans le tableau ci-après.

	Type de site	Nom du site	Espèces à enjeu sur le site	Commune historique	Départ.	Source des données*
1	Hibernation hypogée	Cavités du Pot-Blanc	Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées	BOURGUEIL	37	Caudalis/LPO 37
2	Hibernation hypogée	La Chaumerie	Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées	RAZINE	37	Caudalis/GC 37
3	Hibernation hypogée	Cavités du Vau Robin	Grand rhinolophe	NUEIL	37	Caudalis/GC 37
4	Hibernation hypogée	Cavités du Puy aux Bœufs	Murin à oreilles échancrées	CRISSAY-SUR-MANSE	37	Spéléo37/LPO 37
5	Hibernation hypogée	Caves Méclines_Coteau d'Azay	Grand rhinolophe	AZAY-LE-RIDEAU	37	LPO37/GC 37
6	Hibernation hypogée	Caves de la Cour Neuve et du Puy Angelier	Murin à oreilles échancrées	HUISME	37	LPO37/GC 37
7	Hibernation hypogée	Caves de Parilly	/	LA-ROCHE-CLERMAULT	37	GC 37
8	Hibernation hypogée	Caves de Candes	Grand rhinolophe	CANDES-SAINT-MARTIN	37	LPO37/GC 37
9	Hibernation hypogée	Coteaux de Couziers et Saint-Germain	Grand rhinolophe	COUZIER-SAINT-GERMAIN	37	LPO37/GC 37
10	Hibernation hypogée	Boisements et vallons de Montgoger	Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées Murin à moustache	SAINT-ÉPAIN	37	Caudalis/GC 37/LPO 37/ spéléo 37
11	Reproduction épigée	Eglise de Saint-Nicolas-de-Bourgueil	Grand murin	SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL	37	LPO 37
12	Reproduction épigée	L'île-Bouchard	Grand murin	ÎLE BOUCHARD	37	LPO 37/GC 37
13	Reproduction épigée	Ancien Presbytère - Jaulnay	Grand murin	JAULNAY	37	LPO 37/GC 37
14	Reproduction épigée	Chaveigne	Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées	CHAVEIGNE	37	GC 37
15	Hibernation Hypogée	Caves de Saint-Benoit-la-Forêt	Murin à oreilles échancrées Grand murin	SAINT-BENOIT-LA-FORÊT	37	GC 37

16	Hibernation hypogée	Caves du Haut-Midi et de Château de Maulévrier	Grand rhinolophe Murin à oreilles échanquées	LERNÉ	37	Spéleo37/LPO 37
17	Hibernation hypogée	Caves de Beaumont-en-Veron	Grand rhinolophe	BEAUMONT-EN-VERON	37	GC 37/LPO 37
18	Reproduction épigée	Avenue de la Vallée du Lys	Grand rhinolophe Murin à oreilles échanquées	PONT-DE-RUAN	37	LPO 37
19	Reproduction épigée	Rue de Loudun	Grand rhinolophe Murin à oreilles échanquées	RICHELIEU	37	LPO 37
20	Reproduction épigée	La Coupure du Parc	Grand rhinolophe Murin à oreilles échanquées	CHAVEIGNE	37	LPO 37
21	Reproduction épigée	Château de Chavigny	Grand rhinolophe Murin à oreilles échanquées	LERNÉ	37	LPO 37
22	Reproduction épigée	Sainfoin	Grand rhinolophe Murin à oreilles échanquées	LES ESSARTS	37	LPO 37
23	Hibernation hypogée	Ports sur Vienne	Grand murin Murin de Daubenton	PORTS SUR VIENNE	37	LPO 37
24	Hibernation hypogée	Caves de Poligny	Grand rhinolophe Murin à oreilles échanquées	VERNOIL-LE-FOURNIER	49	LPO 49/GCPDL
25	Hibernation hypogée	Caves de la Bréchère	Grand rhinolophe Petit rhinolophe	VERNOIL-LE-FOURNIER	49	LPO 49/GCPDL
26	Hibernation hypogée	Cave de la Lande et de la Turaudière	Murin à oreilles échanquées Murin à moustache	COUTURES	49	LPO 49/GCPDL
27	Hibernation hypogée	Butte de Raindron	Murin à oreilles échanquées	BLAISON-GOHIER	49	LPO 49/GCPDL
28	Hibernation hypogée	Bois de Riou	Grand rhinolophe	ROU-MARSON	49	LPO 49/GCPDL
29	Reproduction épigée	La Bibardière	Grand murin	ALLONNES	49	LPO 49/GCPDL
30	Reproduction épigée	Combles de l'église de Neuillé	Grand murin	NEUILLÉ	49	LPO 49/GCPDL
31	Hibernation hypogée	Cavité des Hubinières	Grand rhinolophe Petit rhinolophe	FONTAINE-GUERIN	49	LPO 49/GCPDL
32	Hibernation hypogée	Champignonnière de la Basse Galbrunerie	Grand rhinolophe Grand murin	VERNANTES	49	LPO 49/GCPDL

33	Hibernation hypogée	Cave Peinte	Grand murin Grand rhinolophe	BRAIN-SUR-ALLONNES	49	LPO 49/GCPDL
34	Hibernation hypogée	Cave de la Cybellerie	Grand rhinolophe Murin à moustache	NEUILLÉ	49	LPO 49/GCPDL
35	Hibernation hypogée	Cave Neuve	Murin à oreilles échancrées	ALLONNES	49	LPO 49/GCPDL
36	Hibernation hypogée	Caves de Préban	Rhinolophe euryale Grand rhinolophe	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	49	LPO 49/GCPDL
37	Hibernation hypogée	Caves d'Avort	Grand murin	LOUERRE	49	LPO 49/GCPDL
38	Hibernation hypogée	Caves de la Guereterie et de la Trésorerie	Murin à oreilles échancrées	LOUERRE	49	LPO 49/GCPDL
39	Hibernation hypogée	Caves de la Blinière	Murin à oreilles échancrées	GREZILLÉ	49	LPO 49/GCPDL
40	Hibernation hypogée	Cave de la Vende	Murin à oreilles échancrées	ALLONNES	49	LPO 49/GCPDL
41	Mixte : hibernation hypogée et reproduction épigée	Caves des Baillargeau	Grand rhinolophe Petit rhinolophe	FONTEVRAUD L'ABBAYE	49	LPO 49/GCPDL
42	Reproduction épigée	Prieuré des Nobis	Grand rhinolophe	MONTREUIL-BELLAY	49	LPO 49/GCPDL
43	Hibernation hypogée	Château du Coudray-Macouard	Grand rhinolophe	COUDRAY-MACOUARD	49	LPO 49/GCPDL
44	Reproduction épigée	Rue Guérin	Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées	FONTAINE-GUERIN	49	LPO 49/GCPDL
45	Hibernation hypogée	Caves Les Pâtis	Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées	FONTAINE-GUERIN	49	LPO 49/GCPDL
46	Reproduction épigée	Rue Assier	Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées	LONGUE-JUELLE	49	LPO 49/GCPDL
47	Hibernation hypogée	Caves de la Couinière	Murin à oreilles échancrées	VERNOIL-LE-FOURNIER	49	LPO 49/GCPDL
48	Reproduction épigée	Les Mortiers Jumeaux	Petit rhinolophe	LONGUÉ-JUELLE	49	LPO 49/GCPDL

*Source des données : LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) 37 (délégation Touraine), 49 (délégation Anjou)/Caudalis (Association naturaliste d'étude et protection des espèces Caudalis)/GC 37 (Groupe chiroptères d'Indre-et-Loire). GCPDL (Groupe chiroptères des Pays de la Loire). Spéleo37 (Spéleo club de Touraine).

Enjeux

- Chiroptères : habitats et espèces.

Pressions et risques (potentiels ou avérés)

- Dérangements par des visites en périodes sensibles (hibernation ou reproduction).
- Modification de l'environnement intérieur des sites (lumière, température, ventilation, accès aux gîtes...).
- Altération de l'environnement proche des sites (haies, boisements, éclairage...) modifiant les corridors de circulation.
- Développement d'infrastructures urbaines ou industrielles, et de pratiques agricoles intensives (traitements phytosanitaires) entre les réseaux de sites.

Pistes de travail

- Prendre en compte les connectivités et corridors de circulation des Chiroptères entre les sites classés RBP et RBS dans les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire.
- Préserver, voire améliorer, l'environnement proche des sites (qualité du bocage, maintien des boisements, réduction des phytosanitaires, prise en compte de la trame noire...).
- Informer/sensibiliser les propriétaires sur l'exceptionnelle richesse en Chiroptères et leur fragilité.
- Entretien et gérer les bâtiments accueillant des colonies de reproduction en tenant compte du cycle biologique des Chiroptères (pas d'interventions entre mars et octobre).
- Selon les cas et les enjeux, mettre en place un Arrêté de Protection de Biotope (APB).
- Selon les cas, installer des protections physiques (grilles, en particulier périmètre grillagé) pour éviter les intrusions.
- Surveiller le maintien des accès aux gîtes.
- Assurer le suivi des sites.
- Accompagner les propriétaires en cas de projets de travaux ou d'entretien pouvant impacter les sites.
- Procéder à des acquisitions conservatoires selon les opportunités et enjeux.
- Mettre en cohérence et/ou classer les sites en Natura 2000 et/ou Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).
- Assurer un suivi régulier des sites : comptage hivernal et estival.

Cas particulier des Réservoirs de biodiversité de la trame aquatique

La trame aquatique se compose essentiellement de cours d'eau auxquels sont ajoutés les plans d'eau, voies d'eau, sables et grèves.

Les cours d'eau sont cartographiés à partir de deux bases de données :

- les cours d'eau des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), classés listes 1 et 2 ;
- les cours d'eau des Directions départementales des territoires (DDT) 49 et 37.

Les cours d'eau DREAL classés listes 1 et 2

Afin d'atteindre les objectifs de bon état écologique, la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) a réaffirmé la nécessité de restaurer les continuités écologiques en prévoyant la révision des anciens classements des cours d'eau. Ainsi, l'article L. 214-17 du code de l'environnement précise que le Préfet coordonnateur de bassin établit deux listes :

- Liste 1 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux :
 - qui sont en très bon état écologique ;
 - ou identifiés par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ;
 - ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire et sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Sur ces cours d'eau, le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons grands migrateurs.

- Liste 2 : une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer deux fonctions :
 - le transport suffisant des sédiments ;
 - la circulation des poissons migrateurs.

Sur ces cours d'eau, afin de rétablir ces deux fonctions de continuité écologique, les ouvrages doivent être gérés, entretenus et aménagés selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, dans un délai de 5 ans après la publication des listes. Les cours d'eau classés constituent la base de la future trame bleue des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Les cours d'eau DDT

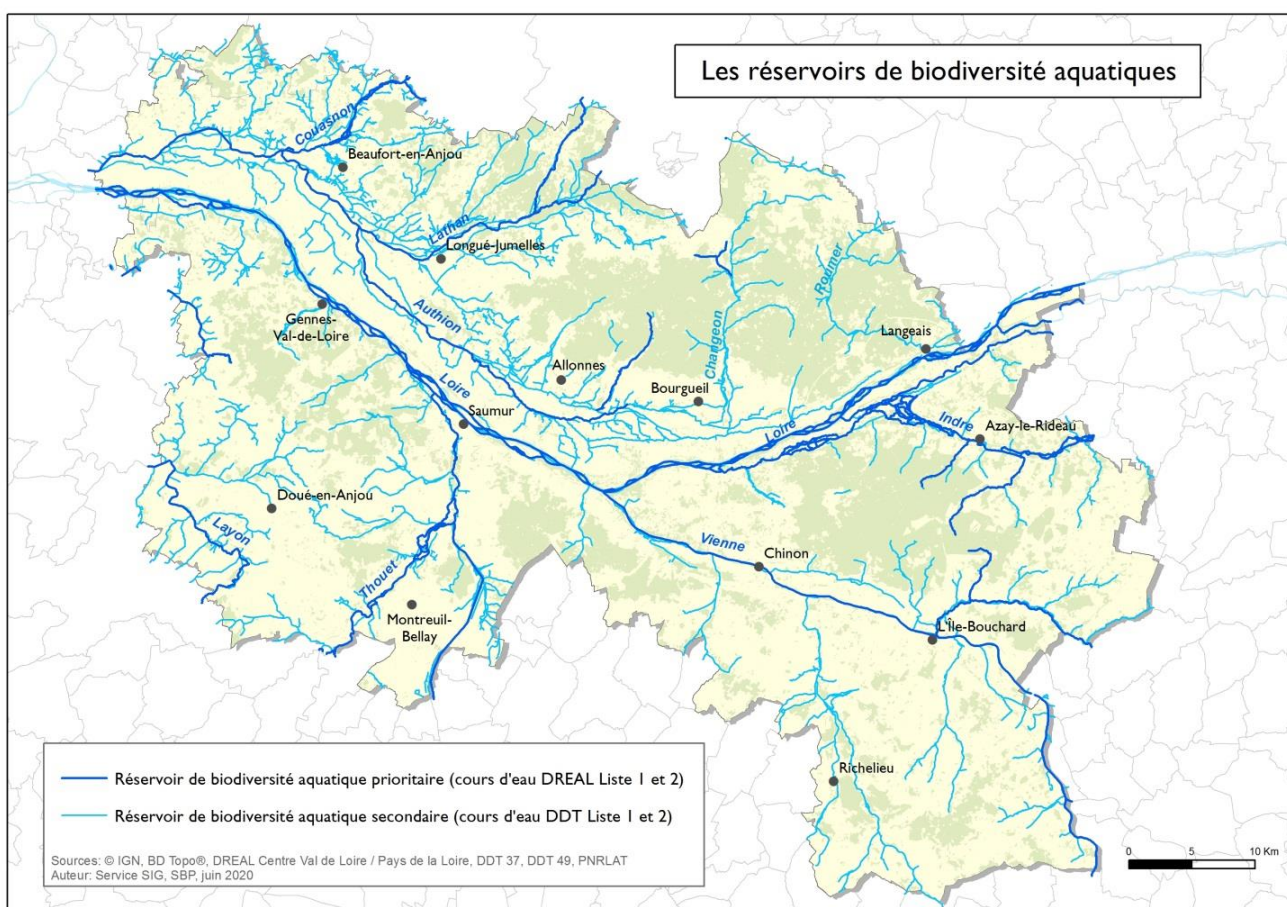
Le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-6 relatifs à la police de l'eau, fait référence à la notion de cours d'eau.

Afin de mieux connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau et de faciliter ainsi l'identification des démarches administratives qui en découlent, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie demande, par instruction du 3 juin 2015, que soit élaborée, dans chaque département, une cartographie des cours d'eau, et précisés les critères à retenir pour ce faire.

Méthode de classification en « Réservoirs de biodiversité »

Le Parc a choisi de classer en Réservoir de biodiversité prioritaire (RBP) l'ensemble des cours d'eau DREAL listes 1 et 2 du territoire.

Les cours d'eau DDT Liste 1 et 2 sont classés en Réservoir de biodiversité secondaire (RBS).



Lexique des sigles

Périmètres d'inventaire ou de préservation actuels

APB : Aire de protection de biotope

AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

ENS : Espace naturel sensible

PNR LAT : Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

RBD : Réserve biologique domaniale

RBP : Réservoir de biodiversité prioritaire

RBS : Réservoir de biodiversité secondaire

RNR : Réserve naturelle régionale

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

TVB : Trames verte et bleue (réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques et de réservoirs de biodiversité essentiels à la circulation et la survie des espèces)

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

ZPS : Zone de protection spéciale (site Natura 2000 désigné au titre de la directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (site Natura 2000 désigné au titre de la directive Habitats, Faune, Flore)

ZPPA : Zone de présomption de prescription archéologique

ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Niveaux de protection

PN : Protégé au niveau national

PNA : Plan national d'actions (qui concerne une espèce très rare à l'échelle nationale, souvent menacée d'extinction)

PRcvdl : Protégé au niveau régional en Région Centre-Val de Loire

PRpdl : Protégé au niveau régional en Région Pays-de-Loire

Patrimoine naturel communautaire et Natura 2000 :

COPIl : Comité de pilotage

DH (II) : Directive Habitats, faune, flore (Annexe II)

DH (IV) : Directive Habitats, faune, flore (Annexe IV)

DO (I) : Directive Oiseaux (Annexe I)

Géographie

37 : Indre-et-Loire

49 : Maine-et-Loire

Structures partenaires

DDT : Direction départementale des territoires

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement